

LES CAHIER

DE
L'ANIMATION

44-45

Des formations
pour quelle profession ?

Quelles cultures
pour quelles pratiques ?



**Informations sur
les diplômes et les
centres de formation d'animateurs**

animateurs
aujourd'hui?

INEP

**LES CAHIERS
DE L'ANIMATION**
une publication de l'I.N.E.P.

Directeur de la publication : H. Hutin

Rédactrice en chef : G. Poujol

Rédacteur en chef adjoint : B. Jung

Secrétaire de rédaction : A. Dozol

Comité de rédaction

P. Belleville, P. Besnard, M. Boulanger,
A. Boulogne, M. Boutreux, J.F. Chosson,
J. Eloy, O. Gagnier, P. Gallaud, G. Gentil,
C. Guérin, G. Guilhaume, C. Huet, J. Ion,
L. Kellermann, S. Lebouc, B. Leconte,
C. de Linarès, F. de Manoel, J.P. Martin,
I. Mazel, B. Miège, J.-M. Mignon,
A. Oberti, N. Précas, B. Sachs, G. Saez,
C. Sageot, M. Simonot, R. Sue

Rédaction-administration

Service des Publications

Institut National d'Education Populaire

78160 MARLY-LE-ROI

(3) 958.49.98

abonnement 1 an (5 num.) 175 F
étranger 220 F

Vente au numéro :

Librairie le Divan

37 rue Bonaparte – 75006 Paris

Librairie des Presses Universitaires de France

49 boulevard Saint-Michel (1^{er} étage)

75005 Paris

Maquette de la couverture

Alain Leterrier

Imprimerie Copédith

7, rue des Ardennes – 75019 Paris



Sommaire

Le métier aujourd'hui : quelles connaissances ?

- 1 • De nouveaux animateurs, G. Poujol.
- 5 • Devenirs professionnels de cinq promotions d'animateurs dans le Nord Pas-de-Calais, J. Eloy, P. Gantier, E. Samyn.
- 23 • Arrêt sur méthodologie — La construction d'itinéraires, A. Dubus.
- 27 • Quoi de neuf ?, G. Poujol, N. Precas.
- 43 • Les animateurs à Strasbourg, C. Sageot.
- 59 • Métiers d'animation, formations d'animateurs ?, Jean-Louis Plé, Claude Chosson.

Les pratiques aujourd'hui : quelles cultures ?

- 71 • Animation : de la diffusion culturelle à la création, R. Fabert.
- 83 • Le devenir des animateurs, M. Simonot.

Le développement aujourd'hui : pour quel monde rural ?

- 91 • Des personnages en quête d'identité : les agents de développement, B. Patoureaux, M. Rebillet, C. Veleine.
- 103 • Du mythe fondateur aux contrats de plan : nouvelles perspectives pour l'éducation socio-culturelle dans l'enseignement agricole public, B. Patoureaux, M. Rebillet, C. Veleine.

Un point de vue

- 113 • Pour une approche anthropologique du métier de l'animateur, N. Precas.

Un bilan

- 119 • Les emplois d'initiative locale : 1981-1983.

Informations

- 129 • Les diplômes et les centres de formation d'animateurs.

159 *Chroniques*

171 *Au fil des lectures*

Sommaire



Le métier aujourd'hui : quelles connaissances ?

- 1 • De nouveaux animateurs, G. Pujol.
- 2 • Evénements professionnels de ces promotions d'animateurs dans le Sud-Pyrénées, J. Bory, P. Gaudet, E. Sany.
- 3 • L'animation méthodique - La construction d'un atelier, A. Dubois.
- 4 • Quel rôle pour l'animateur, N. Ponce.
- 5 • Les animateurs à Strasbourg, C. Ségol.
- 6 • Métiers d'animation, formation d'animateurs, Jean-Louis Pélissier, Claude Chéron.

Les pratiques aujourd'hui : quelles cultures ?

- 7 • Animation : de la diffusion culturelle à la création, R. Pélissier.
- 8 • Le devenir des animateurs, M. Simonet.

Le développement aujourd'hui : pour quel monde quel ?

- 9 • Des personnes en quête d'identité : les agents de développement, B. Ponceaux, M. Rebillat, C. Vézina.
- 10 • Du rôle de l'animateur aux contours du plan : nouvelles perspectives pour l'éducation socio-culturelle dans l'équipement sportif public, B. Ponceaux, M. Rebillat, C. Vézina.

Le point de vue

- 11 • Pour une approche anthropologique du métier de l'animateur, M. Ponce.

Un bilan

- 12 • Les années d'animation locale : 1987-1993.

Jeannot

- 13 • Les diplômés et les contours de formation d'animateurs.

Champion

Le Pélissier

De nouveaux animateurs ?

ETRE animateur aujourd'hui, une réalité difficilement cernable depuis vingt ans qu'il est question de cette « nouvelle profession ». Ce numéro apporte quelques réponses et pose aussi beaucoup d'interrogations. En effet, en amont de ce numéro spécial, deux enquêtes récentes ont tenté de questionner la réalité et de vérifier un certain nombre d'hypothèses. Que plusieurs hypothèses se soient avérées fausses ou dépassées confirme l'apport que représente la recherche dans un secteur en pleine évolution.

Sur un point nos hypothèse se sont révélées exactes. Vingt ans de formation professionnelle n'ont pas réussi à faire des animateurs des agents au statut identifiable ni à faire de l'animation un métier. L'enquête menée à Strasbourg fait apparaître que sur le terrain l'appartenance militante et la cooptation participent plus à alimenter le champ professionnel de l'animation que les diplômes et la formation. Particularités régionales dues à la carence de l'offre de formation en Alsace ? L'hypothèse est vraisemblable surtout si on envisage aussi l'incidence des politiques locales sur des institutions qui portent l'empreinte de traditions tout aussi locales.

L'offre de formation susciterait bien la demande de formation. A Strasbourg, les animateurs en place aspirent rarement à se former. Dans le Nord - Pas-de-Calais, les différents systèmes de formation ont su susciter la demande de formation. Plus de 600 personnes ont été lancées en 5 ans, sur le marché du travail après formation. Formation particulièrement efficace par rapport à l'emploi puisque la très grande majorité exerce

une activité professionnelle stable dans un champ d'activités qui amènent à s'interroger sur l'élargissement du secteur d'intervention des animateurs et sur la nouvelle définition à donner à l'animation.

Pourtant animateurs formés, animateurs coopérés, même combat pourrait-on dire, dans les deux cas et à notre grande surprise. Pour une bonne majorité d'entre eux il s'agit de militants professionnels qui ne conçoivent pas leur activité sans militance associative ou syndicale voire politique. De leur pratique professionnelle, grâce à une enquête menée en Ile-de-France, il ressort que les animateurs coordonnent, gèrent, mettent en relation, mais on a de la peine à identifier une fonction d'animation au cœur de ces multiples activités auxquelles les animateurs s'adonnent. Constat assez semblable à Strasbourg où les fonctions assumées semblent très éclatées et où les tâches de mise en œuvre des actions prennent le pas sur les tâches qui président au déroulement de ces actions. La nouvelle préoccupation des décideurs face aux animateurs et aux associations en général de veiller au « rendement » des actions ne sont pas pour faciliter la tâche des animateurs. Chaque jour les exigences du travail quotidien entament les certitudes sur les objectifs et les finalités des animateurs.

De nouveaux animateurs ? C'est ce qu'on pourrait conclure en étudiant l'évolution du recrutement des écoles depuis une dizaine d'années. Que ce soit un choix professionnel faute de mieux, de l'étudiant qui a passé quelques années à l'Université ou la promotion sociale et culturelle de personnes d'origine modeste, on peut se demander si former des animateurs socio-culturels en 1984 correspond bien à la demande sociale de demain. La question nous paraît particulièrement opportune lorsqu'on énumère les différents centres de formation privés (1901) et publics (voir page 139), leur nombre s'est encore accru depuis 1978 et va s'accroître encore dans les années qui viennent. Or, le champ du socio-culturel semble singulièrement se rétrécir tandis que s'étend celui du social et du culturel. Jusqu'où ira cette évolution ? Certes, les écoles « placent » leurs étu-

dians et leurs stagiaires, mais combien d'entre eux vont exercer la fonction pour laquelle ils s'étaient préparés ? Ne faut-il pas considérer le secteur socio-culturel comme convenant mieux à une société en expansion tant urbaine que démographique et économique aux finalités intégratives et adaptatrices ? Alors qu'aujourd'hui la société a fondamentalement changé : l'urbanisation est stoppée, l'expansion économique et démographique aussi. L'heure est plus à la recherche de nouvelles voies et de nouveaux moyens qui nécessitent moins des animateurs que des agents du développement économique ou culturel.

L'heure est aussi au social, c'est-à-dire autant à la « réparation » qu'à la prévention. Le problème de l'intégration sociale et professionnelle des jeunes n'est qu'un exemple parmi d'autres mais combien révélateur de l'importance de nouvelles tâches sociales à accomplir aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

L'heure est aussi au culturel qui exige des formations spécifiques qu'il reste à inventer après vingt-ans de « socio-culture ». On ne peut plus se contenter de bricoler et les animateurs sur le terrain en sont très conscients confrontés qu'ils sont à des exigences de qualité de la part de leurs publics. Cette exigence, en a-t-il été un jour question au cours de leur formation ? C'est sur le tas que l'animateur doit intérioriser le fait que la démarche créatrice passe par l'acquisition longue et rigoureuse de techniques de haut niveau.

Le devenir des animateurs nous a interrogés. Si le bilan actuel est rassurant, la dispersion des débouchés compensant l'adéquation des formations aux fonctions réellement assurées et le militantisme venant à bout des situations les plus difficiles, on ne peut pas se satisfaire entièrement des résultats constatés.

La sensibilité de ce champ d'activités, nommé jusqu'à ce jour « animation », aux politiques mises en œuvre régionalement laisse supposer qu'une vision nationale est de plus en plus impossible. Les particularités locales, la façon dont elles sont reprises dans le champ du politique ne nous autorisent pas à conclure de façon généralisable.

Geneviève Poujol

Une chose est sûre la balle est dans le camp de la formation et de ses formateurs se plaçant dans une perspective résolument régionale ; que les animateurs eux-mêmes s'en saisissent serait d'une importance primordiale puisque ce sont eux qui feront (peut-être) de leur profession, un autre (?) métier.

Geneviève Poujol

Le Département des Études et de la Recherche de l'I.N.E.P.
propose des journées d'études destinées à des
animateurs, des responsables d'associations, des élus....

**PLACE ET PROFILS
DE
L'ANIMATEUR D'AUJOURD'HUI
16 - 17 - 18 octobre 1984**

Pour tout renseignement s'adresser à
Nikos PRECAS — 916.42.36.

Devenirs professionnels de cinq promotions d'animateurs dans le Nord-Pas-de-Calais

*Jacques Eloy
Philippe Gantier
Etienne Samyn*

Questionner les animateurs

Les animateurs formés dans le Nord-Pas-de-Calais sont employés pour la plupart dans cette région. Il s'agit là d'une des réalités établies par l'enquête réalisée en Décembre 1982 à l'initiative de l'I.N.E.P. et du ministère de la Culture par les centres de formation à l'animation de la Région Nord-Pas-de-Calais auprès de leurs « anciens » (promotions sorties après deux ans de formation au cours des années 1977 à 1981).

Enquêter auprès d'animateurs ou présumés tels, voilà qui est certes utile puisque l'animation reste une pratique sociale polyvalente et polysémique. Mais dès lors, quelles questions poser sur les animateurs, à l'intérieur de quelle logique d'interrogation, sous l'influence implicite de quelle demande institutionnelle ?

C'est un fait que l'enquête dont nous vous présentons quelques résultats dans cet article a associé de manière efficace (1) de nombreux partenaires. Mais n'était-ce pas, du coup, multiplier les logiques et les angles d'approche au risque de n'aboutir qu'à une cacophonie statistique ?

Bien que parties prenantes directes de la réalisation de cette enquête et donc immergés dans un processus que nous avons conduit et qui nous a conduit, il nous paraît tout d'abord utile d'essayer de caractériser les logiques à l'œuvre dans le travail réalisé. Au risque de simplifier, nous distinguerons la logique utilitariste et la logique savante.

(1) efficace en ce sens qu'elle a abouti à des résultats publiables.

La logique utilitariste

La logique utilitariste est d'abord préoccupée par l'utile et l'efficace. Elle aime quantifier et apprécier les coûts/avantages. Elle est volontiers planificatrice. Elle habite de manière privilégiée les institutions.

LES FILIÈRES DE FORMATION A L'ANIMATION DANS LA RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS

	1 Capasiens	2 CPFD	3 EFAS	4 INSTEP Léo Lagrange	5 et 6 IUT FI (a) et FP (b)
Administration de tutelle	Temps Libre Jeunesse et Sports	Temps Libre Jeunesse et Sports	Ministère des Affaires Sociales et Solidarité	Temps Libre Jeunesse et Sports	Éducation Nationale
Durée de la Formation	900 h pour les 18 U.V. + stage expérience pratique et mémoire 3 à 5 ans	2 000 h dont 6 semaines d'observation 1 an	2 580 h (1.380 h. théoriques + stages) 3 ans	1 645 h y compris stage 2 ans	2 250 h (1.820 h théoriques + stages) 2 ans FI 3 ans FP
Moyenne de sortants par an durant les années considérées	18	22	25	14	44
Sanction de la formation (1)	CAPASE	Certificat	Diplôme de l'école Formation agréée	Attestation de formation	D.U.T.
Conditions d'admission	Base + examen d'entrée au CAPASE	23 ans 3 ans d'act. bénévole activité salarié sélection 3 j.	Examen d'Apt.	21 ans expérience d'animation bénévole stage d'orientation sélection	BAC ou examen spécial d'entrée en IUT par dossier et entretien
Conditions matérielles et statut	soit salarié par un emploi soit non salarié	salarié FPC	1 ^e et 2 ^e Ann. soit salarié au titre FPC soit salarié 1/2 tps par terrain stage	salarié FPC	soit salarié FPC, salarié par un employeur

(1) Cela n'implique pas l'obtention du diplôme cité à la fin du cursus

(a) F.I. : Formation initiale

(b) F.P. : Formation professionnelle continue

La logique utilitariste appliquée à l'animation engendre presque spontanément les questions suivantes : Quel est le potentiel de formation à l'animation existant dans la région Nord-Pas-de-Calais ? Quelles caractéristiques ont les formés à l'animation ? Quelle qualification leur apporte la formation ? Quelle adéquation existe-t-il entre le dispositif de formation et le marché de l'emploi ? Y-a-t-il insertion dans la branche professionnelle, dans quel statut ? Avec quelle stabilité dans le temps ? Existe-t-il une mobilité professionnelle et laquelle ? Y-a-t-il des disparités selon les filières de formation au titre des qualifications transmises, des emplois occupés ? Les fonds de la formation professionnelle continue dont profitent les filières sont-ils affectés à bon escient à des formations débouchant sur l'emploi, permettent-ils des reconversions et des promotions professionnelles ? Quels sont les centres de formation les mieux adaptés aux besoins ? Ne peut-on mesurer leur efficacité comparée ? etc...

Voilà quelques questions et il en est d'autres possibles que savent et doivent poser les centres de formation, les organismes de financement, les ministères de tutelle, les rapports au Ministre, les observatoires des métiers et des qualifications. Elles peuvent à elles seules justifier et structurer une enquête sur les animateurs.

La logique savante

La logique savante, elle, se veut plus objectivante et désimpliquée, ce qui ne veut pas dire moins désintéressée (2). Elle entend réintroduire les institutions et leur discours dans le champ analysé. Appliquée à l'animation elle cherche à observer chez les animateurs, dans les centres de formation et dans l'exercice professionnel, la spécification de phénomènes sociaux plus généraux. Elle conduit à poser les questions suivantes : l'animation participe-t-elle de l'avancée de la division du Travail Social ? Quels biens produit-elle : de l'idéologie, des comportements nouveaux, des objets symboliques et/ou des rapports de pouvoir ? L'animation ne serait-elle pas un lieu privilégié de mobilité sociale capable à la fois de « rattraper » des trajectoires descendantes et de permettre à d'autres d'entreprendre une rapide ascension sociale ? Ne serait-elle pas un espace où l'on peut de plus en plus légitimement professionnaliser des choix idéologiques et politiques ? N'est-elle pas une des formes d'expression des valeurs et des pratiques des nouvelles classes moyennes ? Sa relation privilégiée avec la vie et les structures associatives n'est-elle pas mise en cause par la décentralisation des institutions administratives et la montée du « localisme » ?

De telles questions encouragent à élargir le champ des populations et des pratiques professionnelles à analyser. Ce qui serait observable chez les animateurs le serait aussi auprès d'autres praticiens du social ou de l'éducatif (comme par exemple les formateurs de formateurs des 16-18 ans ou les responsables des P.A.I.O.). Il faudrait donc comparer les résultats acquis auprès des animateurs avec des enquêtes réalisées auprès d'autres praticiens du social. Plus précisément il conviendrait de casser les taxinomies professionnelles et de soumettre à la même problématique un

(2) Le « monde de la recherche » a ses propres canons de l'utilité et se préoccupe aussi de légitimer sa logique et d'en récolter des bénéfices.

ensemble d'acteurs sociaux regroupables sous une dénomination générique comme par exemple : travailleurs sociaux ou professionnels de la communication ou encore agents éducatifs. Dans cette perspective, conduire une enquête à partir des seuls centres de formation à l'animation serait sans signification.

Les deux logiques d'analyse explicitées ci-dessus ont présidé dans la région Nord - Pas-de-Calais à l'élaboration de l'enquête, au choix des supports institutionnels (INEP, les Centres de Formation à l'animation de la région Nord - Pas-de-Calais...), à la définition de la population à enquêter (cinq promotions ayant achevé leur formation), à l'élaboration du questionnaire et du plan de codage, au choix des tableaux statistiques à éditer puis à analyser etc... A chaque fois il y eut concurrence implicite plus que confrontation explicite, des compromis ont été trouvés. Progressivement cependant le point de vue utilitariste a acquis une prégnance qui marque l'étape actuelle de l'analyse et dont vous pourrez observer les acquis dans cet article.

Profil des formés à l'animation

Il existe dans la région Nord - Pas-de-Calais six filières de formation à l'animation sociale et socio-culturelle. Chacune sélectionne les candidats à cette formation.

Quelles sont les caractéristiques de ces personnes sélectionnées ayant reçu l'équivalent de deux années de formation et accédant au marché de l'emploi ? Et tout d'abord combien sont-elles ? Voilà les premières questions auxquelles nous pouvons apporter quelques réponses plus descriptives qu'explicatives.

DÉFINITION DE LA POPULATION ENQUÊTÉE

Ensemble des formés à l'animation par les six filières de formation existantes dans la région Nord - Pas-de-Calais, sortis après deux années de formation ou 2000 heures en moyenne sans avoir acquis nécessairement le diplôme qui sanctionne les formations. Au cours des années 1977, 78, 79, 80 et 81, les personnes ainsi définies sont 614.

Il s'agit donc de promotions successives alimentant le secteur de l'animation mais qui ne peuvent pas être assimilées à l'ensemble des animateurs en exercice dans la région Nord - Pas-de-Calais.

Devenir professionnels de cinq promotions d'animateurs dans le Nord - Pas-de-Calais

123 personnes par an formées à l'animation dans la région Nord - Pas-de-Calais.

En cinq ans (1977-1981) ce sont 614 personnes qui, après l'équivalent de deux années de formation, sont sorties des centres de formation à l'animation de la région, soit une moyenne de 123 personnes par an. En fait, on peut observer une progression des effectifs formés :

Année	1977	1978	1979	1980	1981	TOTAL
Nbre d'animateurs formés	100	111	122	130	151	614

Nombre d'animateurs formés de 1977 à 1981

Le nombre d'animateurs formés est variable selon les filières :

CPFD	110	17,9
EFAS	124	20,2
INSTEP	70	11,4
IUT FI	167	27,2
IUT FP	52	8,5
Jeunesse et Sports	91	14,8
Total	614	100 %

Qui sont ces formés à l'animation ?

Ne disposant pas encore pour cette première analyse du traitement « biographique » des données recueillies par l'enquête, nous vous présentons ici très (trop !) classiquement des caractéristiques descriptives sans guère vouloir y discerner (pour l'instant) des facteurs explicatifs (ce qui reviendrait à prétendre répondre à la question : pourquoi devient-on animateur ou plus précisément pourquoi fait-on des études d'animateur ?).

Nous nous limiterons donc à caractériser statistiquement les formés au titre du sexe, de l'âge, de l'origine familiale et sociale, du cursus scolaire antérieur à l'entrée en formation, de l'activité professionnelle et/ou bénévole antérieure et de l'origine géographique.

Surtout des hommes

Les 2/3 des 614 personnes formées à l'animation sont des hommes (63,7 %). Si l'on peut observer une variation de cette proportion d'une année sur l'autre, on ne peut constater de phénomène de féminisation sur les cinq années prises en compte. Les filières les plus masculines sont celles du CPF (73 %), de l'INSTEP (73 %) et de la jeunesse et sports (71 %). Seul l'IUT.FP tranche par sa forte proportion féminine (58 %) (3).

En majorité d'âge adulte

La population que nous étudions se rapporte à des années de sorties successives. Pour réduire cet effet de promotion, nous avons calculé pour chacun des sortants, son âge à la sortie de formation.

L'âge moyen avoisine les 27 ans (un peu moins pour les hommes : 26 ans 1/2 et un peu plus pour les femmes : 28 ans). Nous observons que 43,5 % des sortants ont moins de 25 ans et que près d'1/4 ont plus de 30 ans. (4)

19 - 24 ans	136	43,5 %
25 - 29 ans	103	32,9 %
30 - 34 ans	42	10,2 %

L'âge à la sortie varie selon les années mais on ne peut observer une augmentation de la classe d'âge la plus jeune (19 - 24 ans). Par contre, il semblerait que la part des 25 - 29 ans s'accroisse dans le temps au détriment des classes d'âge plus élevées.

Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à la fois dans la classe d'âge la plus jeune (19 - 24 ans) : 47 % contre 41,8 % pour les hommes et dans les classes d'âge les plus élevées (+ 35 ans) : 19 % contre 6 %.

Ces chiffres manifestent sans doute l'existence pour les femmes de deux voies distinctes d'accès à la formation d'animateur : celle des bachelières d'une part, et celle des femmes « inactives » (et souvent bénévoles de l'animation) recherchant une possibilité d'insertion professionnelle après s'être consacrée à leur famille. Hypothèse à vérifier.

L'âge à la sortie se différencie encore selon les filières de formation. Ainsi, la formation initiale (F.I.) de l'IUT forme des jeunes plus que les autres filières (70 % ont moins de 25 ans à la sortie), tandis que la filière professionnelle continue (F.P.) du même IUT forme plus que les autres filières des stagiaires âgés.

En première approximation, il semble que du point de vue de l'âge à la sortie, nous puissions établir deux groupes de filières de formation :

- 1^{er} groupe : L'EFAS, l'INSTEP et l'IUT F.I. où plus de 90 % des formés ont moins de 30 ans à la sortie.

(3) Pourcentage établis à partir des chiffres exhaustifs $n = 614$

(4) Effectifs et pourcentages issus d'une enquête $n = 315$

- 2^e groupe : le CPF, l'IUT F.P. et Jeunesse et Sports où environ 1/3 des formés ont 30 ans et plus à la sortie.

Issus de familles nombreuses et en majorité des couches sociales moyennes

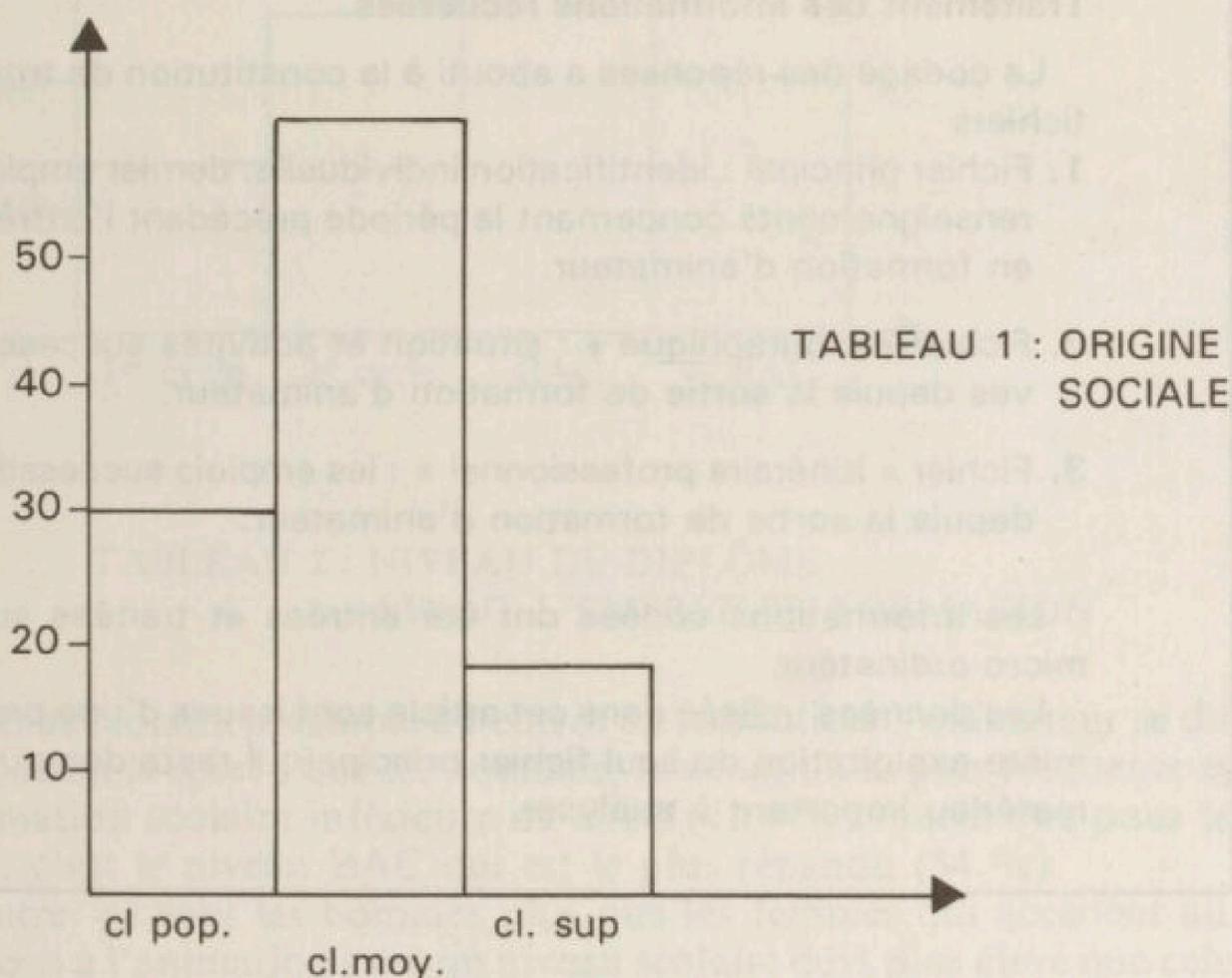
Les formés à l'animation sont en quasi-totalité de nationalité française (98,5 %). Il serait sans doute utile de ne pas s'arrêter à la seule mention juridique du phénomène et donc d'essayer de tenir compte de la diversité des origines ethniques.

On s'apercevrait que la part des formés d'origine non française serait plus manifeste. Les données recueillies par l'enquête ne permettent pas de le confirmer quantitativement.

Les formés sont issus de familles nombreuses (en moyenne de familles de 4 enfants). Ils sont 80 % à avoir vécu dans des familles de 3 enfants et plus. Ils sont 40 % à avoir appartenu à des familles de 5 enfants et plus.

A l'inverse, on ne compte presque aucun enfant unique (environ 1 %). Compte-tenu de la taille de ces familles, le fait qu'1/3 de ces formés soient des aînés doit être significatif car la stricte probabilité voudrait qu'ils soient plutôt puînés.

Comme indicateur de l'origine sociale des formés nous avons adopté, pour cette première analyse, la référence à la catégorie socio-professionnelle du père lorsque le futur formé avait 16 ans. Ainsi, la majorité des formés sont issus des couches moyennes (54 %), ils sont 28 % à l'être des couches populaires et 18 % des classes supérieures (5).



(5) Définition de la classification adoptée en référence aux catégories socio-professionnelles de l'INSEE :

Classes supérieures : Industriels, gros commerçants, professions libérales et cadres supérieurs.

Classes moyennes : Agriculteurs exploitants, artisans, patrons pêcheurs, petits commerçants, cadres moyens, employés, autres catégories.

Classes populaires : Salariés agricoles, ouvriers, personnels de service.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ENQUÊTE

Administration de l'enquête

L'enquête a été conduite par correspondance auprès de 614 personnes en Novembre et Décembre 1982 ; 315 ont répondu soit plus de 50 %.

L'échantillon ainsi constitué (n = 315) est représentatif de la population totale (n = 614) au titre du sexe, de l'âge et du diplôme possédé avant l'entrée en formation d'animateur. Le questionnaire comprenait 54 questions couvrant les rubriques suivantes : identification individuelle, situation et activités actuelles, l'emploi actuel décrit en détail, situation et activités successives depuis la sortie de formation d'animateur, renseignements concernant la période précédant l'entrée en formation d'animateur.

Traitement des informations recueillies

Le codage des réponses a abouti à la constitution de trois fichiers

1. Fichier principal : identification individuelle, dernier emploi renseignements concernant la période précédant l'entrée en formation d'animateur.
2. Fichier « biographique » : situation et activités successives depuis la sortie de formation d'animateur.
3. Fichier « itinéraire professionnel » : les emplois successifs depuis la sortie de formation d'animateur.

Les informations codées ont été entrées et traitées sur micro-ordinateur.

Les données utilisées dans cet article sont issues d'une première exploitation du seul fichier principal ; il reste donc un matériau important à analyser.

Les femmes formées sont issues moins que les hommes des couches populaires (21,6 % contre 32,2 %) et plus que les hommes des classes supérieures (23,9 % contre 16,4 %).

Des cursus scolaires différenciés

Le niveau d'études atteint avant l'accès en formation à l'animation s'avère fort variable. Si la possession du BAC est le cas le plus fréquent (42 %), nombreux sont ceux qui se sont arrêtés avant le BAC (25 %) voire à la fin du 1^{er} cycle (12 %).

A l'autre extrême, l'on trouve de 15 à 20 % des formés possédant déjà un diplôme de BAC + 2 ou plus. Ainsi, selon les cas, nous sommes en présence de cursus scolaires ascendants, étales ou descendants. Dans ce dernier cas, il importerait d'apprécier la valeur cumulative des formations reçues ou, à tout le moins, les réorientations professionnelles entreprises.

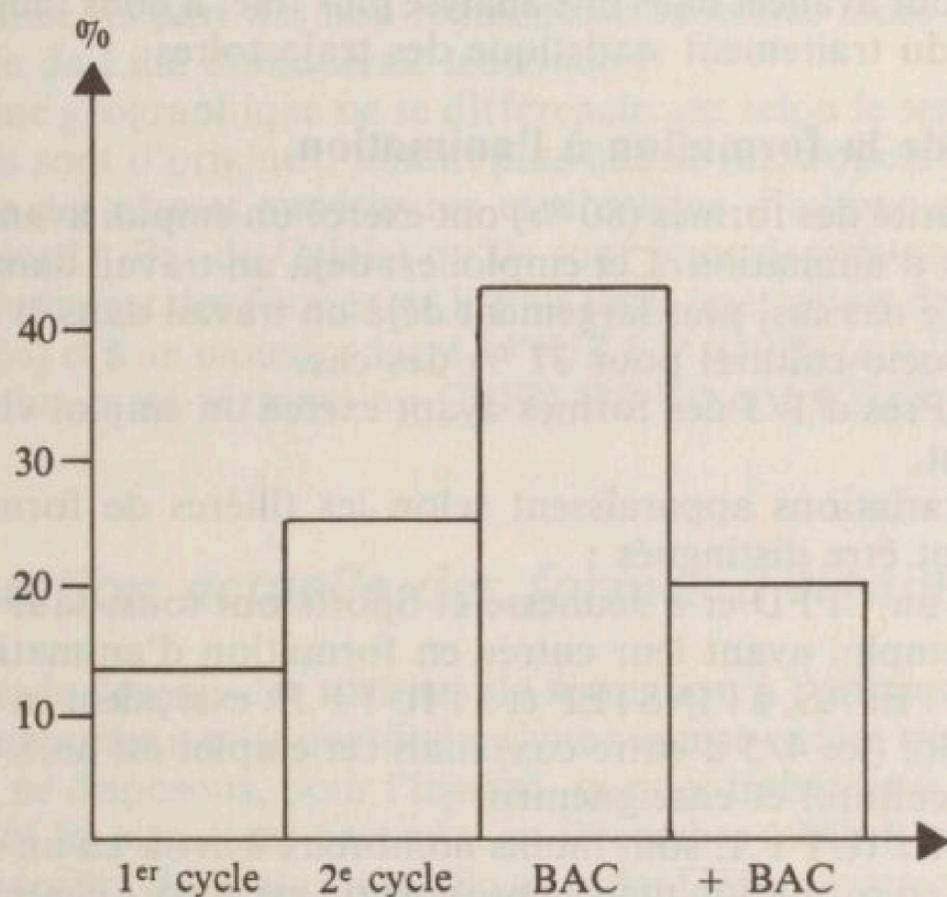


TABLEAU 2 : NIVEAU DE DIPLÔME AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION

Le cursus scolaire préalable à l'entrée en formation d'animateur se différencie selon le sexe. Pour les hommes, la situation la plus fréquente est une formation scolaire inférieure au BAC (41,4 %) tandis que pour les femmes, c'est le niveau BAC qui est le plus répandu (54 %).

En outre, ce sont les hommes plus que les femmes qui accèdent aux formations à l'animation avec un niveau scolaire déjà plus élevé que celui de la formation qu'ils réentreprennent. Faut-il voir là le signe d'une mobilité sociale descendante ou le coût accepté pour l'accès à une formation professionnalisée ?

On peut observer aussi que plus les formés sont d'origine sociale élevée, plus ils arrivent dans les centres de formation avec un niveau scolaire

élevé. Ainsi, les formés ne possédant pas le BAC ne sont que 20 % parmi ceux qui sont issus des classes supérieures, contre 50 % parmi ceux qui sont d'origine populaire.

Le niveau social et le niveau scolaire se cumulent. Retrouve-t-on ces caractéristiques selon les centres de formation ? Les centres de formation captent-ils des populations homogènes du double point de vue de leurs origines sociales et scolaires ? Les informations statistiques que nous possédons actuellement ne permettent pas de répondre à cette question.

Il faudrait redéfinir notre population selon la combinatoire origine sociale/niveau, puis ensuite la trier selon les centres de formation. En l'état présent de nos informations, nous pouvons seulement observer que l'on trouve proportionnellement, d'une part les niveaux scolaires d'origine les plus bas à l'INSTEP et à l'EFAS et les plus élevés au CPFDF et à Jeunesse et Sports et, d'autre-part les origines sociales les plus élevées à l'INSTEP et à l'IUT F.P. Pour avancer dans une analyse plus fine, il nous faut attendre les résultats du traitement statistique des trajectoires.

L'emploi précède la formation à l'animation

La grosse majorité des formés (80 %) ont exercé un emploi avant d'entrer en formation d'animation. Cet emploi est déjà un travail dans l'animation dans 25 % des cas, plus largement déjà un travail dans le champ du social et du socio-culturel pour 37 % des cas.

Fait notable : Près d'1/5 des formés ayant exercé un emploi viennent de l'enseignement.

De sensibles variations apparaissent selon les filières de formation. 3 groupes peuvent être distingués :

— Les formés au CPFDF et à Jeunesse et Sports ont tous, sauf exception, exercé un emploi avant leur entrée en formation d'animation ;

— les formés à l'EFAS, à l'INSTEP et à l'IUT F.P. exerçaient en grande majorité un emploi (les 4/5 d'entre eux) mais cet emploi est hors champ du social, socio-culturel et enseignement ;

— Les formés à l'IUT F.I. sont moins nombreux à avoir eu un emploi avant leur entrée en formation mais la proportion est encore élevée (environ 60 %) et plus que dans les autres filières, cet emploi concerne l'animation.

Un préalable : les activités militantes ?

La grande majorité des formés font état d'activités militantes exercées avant leur entrée en formation d'animateur (82 %). Ces activités concernent surtout le champ du social, du socio-culturel et du culturel (pour les 2/3) et à un moindre degré les activités syndicales et politiques (23 %).

Chez les formés ayant un niveau scolaire moindre, l'activité militante tend à être inférieure dans le champ du social, socio-culturel et culturel (bien que restant majoritaire), au bénéfice des activités syndicales et politiques. Au fil des promotions (1977 à 1981) il semble que les activités militantes diminuent dans le champ du social, socio-culturel et culturel, pour croître dans celui du syndical et du politique (7 % en 1977 contre 35 % en 1981).

L'origine sociale introduit aussi quelques variations, les formés issus des couches moyennes militent davantage dans le champ du social, socio-

culturel et le militantisme d'inspiration religieuse se rencontre le plus (20 %) parmi les formés d'origine populaire.

Enfin des différenciations sont perceptibles entre les filières de formation. Les formés sous égide de la Jeunesse et Sports font le plus état d'activités dans le champ du social, socio-culturel et du culturel (76 %) suivis de près par les formés au CPF/D et à l'IUT F.I. (respectivement 73 % et 71 %).

Par-contre, les formés à l'INSTEP font référence bien plus que ceux des autres filières de formation aux activités syndicales et politiques (44 %).

Une origine principalement régionale

Les centres de formation à l'animation du Nord recrutent leurs formés pour les 3/4 dans la région Nord - Pas-de-Calais et plus particulièrement dans la métropole Lilloise (42 %). Il semble que progressivement, d'année en année, la part des non-régionaux s'accroisse alors que celle de la métropole de Lille diminuerait lentement.

L'origine géographique ne se différencie pas selon le sexe. Par contre, les formés sont d'origine d'autant plus lilloise (métropole de Lille) qu'ils sont issus des classes supérieures et d'origine d'autant moins nordiste (région Nord - Pas-de-Calais) qu'ils sont issus des classes populaires.

Le recrutement des formés est le plus local (métropole de Lille) à l'INSTEP (65 %) et à un moindre degré à l'IUT F.P. (59 %) et à l'EFAS (55 %). Il est le plus extra-régional au CPF/D (33 %) et à l'IUT F.I. (31,5 %).

La situation actuelle des formés à l'animation

Quel est le devenir des sortants de formation à l'animation ? Nous ne pouvons apporter à cette question qu'une réponse encore très partielle puisque nous ne disposons, pour l'instant, que des traitements informatiques concernant les situations occupées en Décembre 1982. L'analyse des trajectoires viendra donc plus tard. En attendant les premiers résultats acquis ne manquent pas d'intérêt. Voyons plutôt. Ils concernent la nature de la situation actuelle des formés à l'animation, la localisation géographique de leur emploi, le champ d'activité et le statut professionnel occupé.

Plus de 90 % des formés occupent un emploi en décembre 1982

Nous sommes devant des résultats inattendus : 92 % des formés à l'animation sortis des Centres de formation au cours des années 1977 à 1981 occupent un emploi en décembre 1982. En outre cet emploi est exercé essentiellement dans l'animation (80 % des emplois exercés le sont dans l'animation). Enfin on ne relève que 2 % de chômeurs, c'est-à-dire de personnes sans emploi et en recherchant un.

	effectifs	pourcentage
— bénévoles et rien d'autre	2	0,6
— Emploi dans l'animation	227	73,0
— Autre emploi	58	18,7
— Sans emploi, à la recherche d'un emploi	6	1,9
— Sans emploi, ne recherchant pas	18	5,8
Total... (non réponses : 4)	311	100

Avant d'applaudir et de remiser au placard les affirmations pessimistes sur le devenir professionnel des formés à l'animation, il nous faut examiner la fiabilité de tels résultats. N'est-on pas là devant un effet d'échantillon ? Les répondants à l'enquête sont-ils représentatifs des non-répondants au titre de la situation en Décembre 1982 ? A ces questions nous avons tendance à faire confiance à la représentativité de l'échantillon en nous appuyant sur deux constatations : tout d'abord les trois critères dont nous avons mesuré la représentativité (le sexe, l'âge et le niveau de diplôme) ne sont d'ordinaire pas sans incidence sur l'accès à l'emploi. Ensuite la situation actuelle d'un bon nombre des non-répondants est connue des centres de formation et il ne semble pas que ceux-ci diffèrent beaucoup des répondants quant à l'emploi.

La nature de l'activité professionnelle

Sachant la difficulté qu'il y a à « saisir » la nature de l'emploi des animateurs nous avons dans le questionnaire multiplié les approches (cf. encadré). Les informations recueillies nous permettent ainsi de distinguer ce qui se rapporte à l'employeur (à l'établissement) d'une part et ce qui est attaché au poste de travail d'autre part.

Dans les deux cas partant d'informations assez détaillées nous avons pris le risque, en partie au moment du codage, puis au cours des traitements informatiques, de réagglomérer les données en quelques grandes catégories en reprenant des dénominations bien connues mais souvent imprécises quant à leur définition (le social, le culturel...). Il nous faut donc vous indiquer le sens que nous avons donné à ces termes. Pour cette étude nous entendons par :

- culturel ce qui se rapporte à la création, à la diffusion et à la conservation artistique ;
- social ce qui concerne un public en difficulté (au plan physique, mental ou « social »), et qui est objet d'une relation d'aide ;
- éducatif ce qui concerne l'apprentissage du savoir, du savoir-faire, du savoir-être, et ce qui est proche de l'école ;
- socio-éducatif ce qui concerne d'abord les loisirs mais qui s'inspire de la tradition des mouvements d'éducation populaire ;
- productif ce qui relève des rapports marchands ;
- médical ce qui concerne les soins et la thérapie du corps et de l'esprit.

Les employeurs des formés (6)

Les formés travaillent en majorité pour des associations

A eux seuls deux formes juridiques d'employeurs absorbent la quasi totalité des formés à l'animation : le secteur associatif et les secteurs publics, semi-publics et collectivités locales.

Les formés dépendent pour leur majorité d'employeurs appartenant au secteur associatif (56 %), ce secteur se décomposant en associations fédérées (33 %) et en associations non fédérées (23 %).

Le second groupe en importance correspond au secteur public et semi-public et aux collectivités locales (37 %) où le secteur public et semi-public représente 21 % des emplois occupés et les municipalités (16 %).

Les formés travaillent en majorité dans des établissements sociaux

Pour tenter de caractériser le secteur d'activité des établissements employeurs nous nous sommes appuyés sur la dénomination utilisée par les enquêtés pour désigner leur employeur et les avons regroupées selon la typologie ci-dessus indiquée. Nous obtenons les résultats suivants : La majorité des formés travaillent dans des établissements sociaux (40,7 %) (7), socio-culturels (28 %) ou éducatifs (19,9 %). Les autres secteurs ne recueillent que de faibles pourcentages : culturel (7,6 %), productif (3,8 %).

Il est intéressant de noter que plus le niveau de diplôme antérieur à la formation à l'animation est bas, plus les formés travaillent dans le secteur social et que plus ce niveau s'élève plus on travaille dans les secteurs socio-culturels, éducatifs et culturels.

Les postes de travail occupés

Le champ de l'activité : le social et l'éducatif avant le culturel

Nous avons cherché aussi à caractériser la nature de l'activité exercée par le salarié à l'aide des trois catégories principales suivantes : social, culturel et éducatif et par leur combinaison (un même emploi pouvant ressortir de plusieurs catégories simultanément).

Il apparaît ainsi que les postes de travail homogènes les plus fréquents relèvent du social (21 %) et de l'éducatif (19 %), le culturel n'étant que faiblement représenté (9 %). Les postes de travail non homogènes relèvent de manière privilégiée du social et de l'éducatif (24 %) puis à un moindre degré du culturel et de l'éducatif (12 %).

Cette constatation varie quelque peu selon l'âge de sortie de formation (les plus jeunes exercent semble-t-il davantage de tâches relevant du culturel), selon le niveau de diplôme avant l'entrée en formation (les plus diplômés ont des activités davantage tournées vers le culturel et l'éducatif tandis que les non bacheliers travaillent plutôt dans le social), et selon

(6) L'ensemble des analyses qui vous sont présentées à partir de ce paragraphe se fondent sur des données concernant le dernier emploi occupé par les formés.

(7) Ce pourcentage est établi sur 236 réponses significatives par rapport à notre typologie, les réponses classées en « divers », (travail au siège, à la mairie, en club de sport et autres établissements), étant assimilées ici à des non-réponses (il est d'ailleurs probable que ces 79 non répondants aient une répartition ressemblante à celle des répondants au titre de la typologie retenue).

III — VOTRE EMPLOI ACTUEL (1)

Si vous avez plusieurs emplois simultanés utilisez cette page pour l'emploi principal et reportez sur une feuille libre, la description de l'autre emploi (en utilisant les mêmes questions)

- Dénomination de votre emploi : (ex : formateur, animateur, représentant de commerce...)
- Date d'accès à cet emploi (embauche) :
- Organisme/institution employeur :
- Dénomination de l'Établissement/équipement où vous exercez votre emploi :
- Localisation géographique de cet établissement/équipement :
- Nombre de salariés mensualisés, de vacataires :
- Votre statut dans l'emploi : (vacataire, stagiaire, titulaire...)
- Durée hebdomadaire (temps plein, 1/2 temps, autre...) :
- Tâches que vous effectuez :
- Vos responsabilités :
- Populations concernées :
- Zone géographique couverte :
- Nombre de salariés mensualisés et de vacataires sous votre responsabilité :
- Salaire mensuel net ou rémunérations nettes ramenées au mois (en y incorporant les avantages en nature) :
- Type de contrat de travail (à durée indéterminée, à durée déterminée, sans...) :
- Avez-vous contribué à la création de votre propre emploi ?
OUI NON
Si oui, pouvez-vous nous dire comment, pourquoi ? :

(1) Nous reproduisons ici les questions du questionnaire d'enquête

les filières de formation (l'INSTEP et l'IUT F.I. semblent plus que les autres filières mener au culturel, l'EFAS et l'IUT F.P. étant davantage orientés vers le social et le CPFD et la Jeunesse et Sports plus vers le socio-éducatif ou l'éducatif).

Des emplois durables

Pour les 3/4 des formés (75 %) la stabilité de l'emploi semble assurée (dont 57 % représentent des personnes titulaires de leur poste et 18 % bénéficient d'un contrat à durée indéterminée).

Les emplois précaires désignent principalement les formés employés sur contrat à durée déterminée (16 %) et les stagiaires (6 %).

... et peu de temps partiels

L'emploi à temps partiel reste une situation marginale (9 % des personnes interrogées sont à 3/4 temps ou 1/2 temps). Le temps plein reste donc largement la norme dominante (91 % des formés).

Un tiers des formés a participé à la création de son emploi

Une autre hypothèse de l'enquête, et compte-tenu du caractère sinon toujours novateur tout au moins en expansion du champ professionnel portait sur la participation des animateurs à la définition et à la création de leur emploi.

Une réponse sur trois (33 %) indique une contribution plus ou moins complète à la création de cet emploi. Le phénomène n'est donc pas négligeable.

Un champ d'intervention assez localisé

Nous avons voulu tester la « zone d'influence » de l'action professionnelle : 61 % agissent au niveau de l'équipement, du quartier ou de la commune, 20 % au niveau intercommunal et environ 20 % au niveau départemental et plus.

Des fonctions orientées vers l'action collective et l'organisation

Les différentes fonctions envisagées ne sont pas exclusives les unes des autres. Les résultats que nous présentons correspondent donc au pourcentage de ceux qui, parmi les formés, déclarent remplir la fonction concernées.

Largement prépondérantes sont les prestations collectives (86 %) et les tâches d'organisation des moyens (79 %).

A un niveau intermédiaire on trouve la gestion des moyens matériels (50 %).

Enfin, sans être négligeables, les fonctions d'information, les prestations individuelles (30 %) restent secondaires. La fonction de direction est assumée par 25 % des formés. L'intervention dans des actes de formation est assez marginale (9 %).

Une approche des publics en terme de classes d'âge

La définition des publics de l'animation par voie de questionnaire est délicate. Souvent, en effet, les animateurs rencontrent une diversité de groupes au cours de leurs activités. Aussi la question posée pour cette approche est-elle restée très ouverte : « Populations concernées ».

Toutes les formulations employées pour les réponses ont été retenues lors du codage. De ce fait, un dépouillement statistique serait peu significatif : les catégories répertoriées ne s'excluent pas mutuellement. Nous

possédons par là, par contre, un indice intéressant sur la perception des formés en rapport avec leurs publics et la description qu'ils en donnent.

Bien avant la notion de milieu social, ce sont principalement les classes d'âges qui servent de référence à cette perception (les enfants, adolescents, les jeunes, les adultes...).

Les formés restent en forte proportion dans la région Nord - Pas-de-Calais

Près des 3/4 des formés (71 %) ont, en décembre 1982, un emploi (plus exactement un employeur) dans la région Nord - Pas-de-Calais — avec une concentration particulièrement forte sur la métropole lilloise (40 % des effectifs) — les autres exercent dans d'autres départements, parfois bien lointains.

On peut observer que plus on est âgé à la sortie de la formation plus on a une probabilité d'exercer son emploi dans la métropole lilloise. Inversement les plus jeunes sont plus nombreux à avoir une activité extrarégionale. Des différences apparaissent aussi selon les filières de formation : les personnes ayant préparé le CAPASE ou suivi la formation de l'INSTEP exercent le plus leur emploi dans la métropole lilloise (53 %) et à l'inverse celles qui ont suivi leur formation au CPF/D exercent le plus leur emploi hors région Nord - Pas-de-Calais (43 % d'entre eux).

Sans conclure...

Nous voulons éviter de conclure...

Nous pouvons cependant concentrer les résultats que nous vous avons présentés ci-dessus et qui donnent des formés à l'animation dans la région Nord - Pas-de-Calais la représentation suivante :

— il sont 125 à 150 à sortir chaque année des centres de formation de la région au cours des années 1977-1981 ;

— ils ont alors, en moyenne, 27 ans et sont pour les 2/3 des hommes ;

— ils avaient, pour la plupart d'entre eux, déjà travaillé et exercé des activités militantes avant d'entreprendre cette formation ;

— originaires pour les 3/4 de la région Nord - Pas-de-Calais, formés dans la région, ils s'insèrent professionnellement principalement dans cette même région (71 %) ;

— ils ont un emploi en quasi totalité (plus de 90 %) en décembre 1982 et près des 3/4 exercent leur emploi dans l'animation. Seuls 2 % sont en chômage (ne pas avoir d'emploi et en rechercher un) ;

— ils ont leur emploi majoritairement dans le secteur associatif et dans le champ du social. Cet emploi est stable.

Voilà donc des chiffres susceptibles de répondre à bien des interrogations depuis longtemps formulées :

— oui les formés à l'animation sont issus de familles nombreuses ;

— non il n'y a pas féminisation des nouveaux accédants à la profession ;

— oui l'accès à la formation d'animateur est précédée par une activité professionnelle et militante ;

— non les formations à l'animation ne conduisent pas au chômage ;

LE G.R.A.P.P.A.
GROUPE RÉGIONAL D'ANALYSE DES PRATIQUES
PROFESSIONNELLES D'ANIMATION

Groupement constitué à l'initiative des 4 écoles de formation :

- C.P.F.D. : Centre Public de Formation de Directeurs d'Équipements socio-éducatifs - Wattignies
- E.F.A.S. : École de Formation d'Animateurs Sociaux — Lille
- I.N.S.T.E.P. : Institut de Formation de la Fédération Léo Lagrange — Lille
- I.U.T. : Département Carrières Sociales opt. animateurs socio-culturels — Lille

pour faciliter l'exploitation collective des matériaux recueillis par cette première enquête, en diffuser les résultats auprès des milieux professionnels intéressés, définir de nouveaux axes de recherche sur un plan régional.

- non les emplois occupés ne sont pas précaires ;
- etc.

Mais de telles questions et réponses restent ici encore bien rudimentaires. Il est souhaitable que l'analyse s'enrichisse. Cela est possible car l'information rassemblée par l'enquête n'a pu être encore entièrement traitée (par exemple : les emplois successifs) et surtout parce que ces informations ont été recueillies de façon à pouvoir répondre à des questions que nous formulions dès l'origine de cette étude et qui nous semblent essentielles telles celles qui concernent les processus sociaux d'accès aux pratiques d'animation.

Le problème est plutôt de savoir si nous pourrions/saurions mobiliser les moyens méthodologiques et institutionnels (8) pour poursuivre le travail en sauvegardant, plus qu'au cours de cette première étape, la richesse des questions et des logiques de référence.

Peut-être ainsi pourrions-nous contribuer à ce que l'animateur en formation et/ou en exercice professionnel ait davantage conscience des processus sociaux auxquels il participe, en particulier de ceux qui tendent à faire de l'animation une activité professionnalisée.

*Jacques Eloy
Philippe Gantier
Étienne Samyn
G.R.A.P.P.A.*

(8) *La mise en route du Grappa peut nous y aider.*

PRATIQUES DE FORMATION (ANALYSES)

Numéro 6 = Chômage — Formation (octobre 83)

Éditorial (J. ARDOINO) — Introduction (M. MEYER — M. VASCONCELLOS) — Chômage et formation dans quatre pays européens (B. MILLOT — L. RIBOLZI — M. SUBIRATS — D. TIMMERMANN) — L'émergence du salariat et l'emploi des jeunes (J.F. GERME) — La politique française récente de transition professionnelle (P. MEHAUT — J. ROSE) — La dynamisation à la recherche d'emploi dans le processus de formation (J. RIGAUX — M. ROUX) — La demande de formation en période de crise (M. VASCONCELLOS) — Emploi et formation dans le 3^e Plan (Entretien avec Michel BEAUD recueilli par R. KRIM) — Enseignement supérieur et professionnalisation : vers la définition d'un nouveau rôle de l'Université (M. MEYER) — De l'acteur insitutionnel au système de traitement du chômage : présentation d'une recherche en cours (A. FALIU) — Notes de lecture : — Psychologie clinique et expérimentale (R. HESS) — Si tu pouvais changer l'école... L'enfant stratège (R. HESS) — Les forces profondes du moi (R. BARBIER) — Emploi et formation au Maghreb (R. KRIM) — Formation-Emploi (Revue du CEREQ).

À PARAÎTRE :

Numéro 7 : La formation à l'environnement (mai 84)

Numéro 8 : Psychanalyse et Formation (octobre 84)

Prix du numéro : 50 F

Abonnement (2 numéros/an) : 90 F

UNIVERSITÉ DE PARIS VIII
SERVICE DE LA FORMATION PERMANENTE
2, rue de la liberté
93526 SAINT-DENIS
Tél. : 829.23.00

Arrêt sur méthodologie

La construction d'itinéraires (1)

Alain Dubus

AU cours du recueil de données lié à l'enquête sur les débouchés des écoles de formation du Nord - Pas-de-Calais, ont été repérées un grand nombre de variables « classiques », dont la première exploitation fournit la substance des analyses. Un effort tout particulier d'innovation dans le type de données recueillies a été effectué, concernant notamment la saisie des itinéraires biographiques et professionnels des sujets. Le caractère expérimental de cette démarche, et la part d'incertitude qu'elle comporte nécessairement quant à l'intérêt des résultats, ont rendu l'exploitation des matériaux qu'elle fournit non-prioritaire au regard de celle des données « classiques ». Aussi voudra-t-on bien excuser l'aspect partiel, technique, et pour tout dire un peu brouillon des propos qui vont suivre : c'est que la méthode est en chantier en même temps que son application. On a choisi ici d'exposer la démarche générale, quelques-uns des premiers résultats les plus significatifs, et d'indiquer les pistes que le travail actuel et à venir se propose d'explorer.

La démarche générale

Il s'agit de saisir et de sauvegarder l'information contenue dans la successivité des événements et des situations que connaît chaque individu. L'hypothèse étant que les phénomènes de mobilité sociale et professionnelle, de décision d'orientation ou de reprise d'études, d'accès à de nouvelles fonctions..., s'expliquent mal quand on ne dispose que de variables statiques ; une meilleure explication serait obtenue si l'on

(1) Ce travail en cours a fait l'objet d'un financement du Département des Études de la Recherche de l'Institut National d'Éducation Populaire. Outre un complément d'informations sur les itinéraires professionnels des stagiaires sortis depuis 1 à 5 ans des écoles, il devrait permettre d'élaborer une méthodologie nouvelle de traitement de données portant sur la mobilité sociale et professionnelle. Ce travail fera l'objet d'une publication dans la nouvelle série des Documents de l'INEP.

savait rendre compte des itinéraires individuels, en montrant comment certains changements ou évolutions sont préparés, parfois de longue date, par l'histoire des individus, non réduite aux déterminations macro-sociologiques dont ils sont l'objet.

Deux grands types de données ont été recueillis dans cet esprit, en tenant compte de ce qu'il était décent d'exiger de bonne volonté chez les enquêtés et de travail chez les codeurs. Les données « itinéraires professionnels » comportent, pour chacune des situations professionnelles successives des intéressés entre leur sortie de formation et la date de l'enquête, un certain nombre d'éléments de description des fonctions occupées, du type d'établissement, du public, de la situation salariale, etc., éléments susceptibles de permettre la construction d'une typologie des emplois occupés, et, partant, l'étude des débuts de carrière. Actuellement seuls les éléments relatifs à la dernière position professionnelle occupée ont été exploités avec les données principales.

L'autre type de données, « itinéraires biographiques », consiste, pour chaque sujet, en une succession d'états, par exemple :

- situation inconnue
- maladie, accident
- service militaire
- bénévolat et rien d'autre

ainsi que des états résultant de la combinatoire entre

- (emploi dans l'animation / autre emploi / pas d'emploi)
- (recherche d'emploi / non)
- (en formation / non)

Quelques résultats

— Une première mesure à laquelle on peut procéder est celle de la fréquence des états, pondérée par leur durée : on obtient un histogramme où l'unité est le mois-sujet. Divers regroupements sont possibles, et mettent en évidence, en excluant situation inconnue, service militaire et maladie, que 90 % des états observés comportent la présence dans un emploi, dont 74 % dans l'animation et 16 % dans d'autres secteurs professionnels. La formation interfère avec 20 % des états, dont 17 % en cours d'emploi. La recherche d'emploi concerne 11 % des états, dont 4 % en cours d'emploi. Il est à noter que l'état « bénévole et rien d'autre » n'apparaît que pour moins de 2 %, mais on sait qu'il s'agit d'un mode d'insertion actif avant la formation plutôt qu'après. La recherche d'emploi au sens strict, c'est-à-dire sans avoir un autre emploi ni suivre une formation, ne représente que 4,7 % des états. Rappelons qu'il s'agit là d'une statistique portant, selon les sujets, sur une à cinq années juste après la sortie de formation, et que la période repérée, de deux années et demie en moyenne, couvre la plu-

part des phénomènes liés à la première insertion professionnelle.

— Une comparaison de profils peut alors être opérée, parmi ceux qui ont un emploi, sur le critère animation / autres secteurs. Trois cas sont ici distingués

- 73 % des sujets n'ont travaillé que dans l'animation
- 15 % des sujets n'ont travaillé qu'hors de l'animation
- 12 % des sujets présentent des cas mixtes, dont un tiers environ ont commencé par l'animation, pour continuer dans d'autres secteurs, un tiers ont connu le mouvement inverse, un tiers des allées-venues plus complexes.

Au moment de l'enquête, 81 % des sujets qui travaillent le font dans l'animation, 19 % ailleurs. Cette statistique porte sur 262 sujets parmi 315, à l'exclusion des capasiens « purs » (2) et de ceux qui n'ont aucun emploi sur la période étudiée.

Des scénarios d'insertion professionnelle

Si l'on neutralise maintenant l'opposition animation/autres secteurs, pour étudier à quoi est consacré le temps qui s'écoule avant le premier emploi, on observe un effet quasi-systématique de vacances (3 à 6 mois) à la sortie du centre de formation. Cet effet doit sans doute varier selon la date de sortie, qui n'a pas lieu en juin pour tous les centres. On notera l'incidence relativement faible du bénévolat pré-insertion.

Pour obtenir une image plus précise de la rapidité d'insertion, on peut considérer le tableau suivant, qui fournit, en pourcentages cumulés, la proportion de sujets qui, à la fin d'une période donnée, n'ont pas encore trouvé un emploi :

- moins d'un mois : 51 %
- 3 mois : 29 %
- 6 mois : 18 %
- 12 mois : 10 %
- 18 mois : 5 %

La moitié de l'effectif occupe immédiatement un emploi ; près des trois-quarts en 3 mois au plus, et compte-tenu de l'effet-vacances observé plus haut, cela équivaut à un emploi quasi-immédiat.

Il ne suffit pas d'obtenir un emploi, encore peut-il paraître souhaitable de le conserver. En construisant un critère de « régularité » comme le fait d'avoir travaillé au moins 10 mois dans une année, toute année, pour un sujet donné, peut être dite régulière ou irrégulière. De plus, on peut distinguer quatre cas pour une année donnée d'un sujet :

(2) En effet la méthode n'était pas applicable aux données fournies par les Capasiens « purs » chez qui la date d'entrée sur le marché du travail n'était pas déterminable de la même façon.

- année régulière après une suite d'années régulières
- année irrégulière après une suite d'années irrégulières
- année actuellement régulière après une période d'irrégularité
- l'inverse

Ces quatre cas s'appliquent à chacune des années de chaque sujet, ce que met en évidence le tableau suivant. Il est à noter que les effectifs vont décroissant avec les années, puisqu'on étudie cinq cohortes successives. Ainsi, tandis que les chiffres de la 1^{re} année (après la sortie de formation) concernent l'ensemble de la population (sauf capasiens stricts, $n = 268$), ceux de la 5^e année ne concernent que la plus ancienne promotion ($n = 33$).

	1 ^e année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année
Total régulier	61 %	72 %	86 %	84 %	85 %

On constate qu'une stabilisation des proportions intervient dès la troisième année sauf en ce qui concerne l'érosion régulière de l'ensemble des « réfractaires » à la régularité : tandis qu'une moitié environ de l'effectif total semble installée dès le début dans la situation professionnelle, le reste connaît une situation fluctuante, faite (grossièrement) de deux tiers de phases stables et d'un tiers de phases instables. Il sera particulièrement intéressant d'essayer de recouper cette petite typologie des insertions professionnelles avec des variables principales comme l'origine sociale, le niveau d'études...

Perspectives de développement de l'étude

Il s'agissait seulement de mettre en évidence quelques aspects de la richesse potentielle de la méthode. Il reste naturellement à affiner considérablement les observations entreprises, ainsi qu'à développer un certain nombre d'axes de recherche :

- on peut construire des typologies, comme dans le dernier exemple ci-dessus et les recouper avec des variables classiques ;
- dans le cadre de la préoccupation précédente, les itinéraires se présentant comme une suite d'états, c'est à dire une chaîne de caractères, il est possible d'en établir la grammaire, sous forme d'un graphe dont les chemins les plus parcourus constituent autant d'idéal-types des itinéraires dans la population étudiée .
- Ces différentes techniques, ainsi que celles qui pourraient encore être découvertes au cours de l'étude, devront également être appliquées aux itinéraires professionnels.

Alain Dubus
Université de Lille III

Quoi de neuf ?

*Geneviève Poujol
Nikos Précas*

L' article sur le devenir professionnel de cinq promotions d'animateurs dans le Nord - Pas-de-Calais nous a offert une photographie instantanée de la situation des débouchés des différents systèmes de formation d'animateurs de la région du Nord - Pas-de-Calais. Les résultats recueillis peuvent donner lieu à une deuxième lecture tenant compte des résultats antérieurs et de données extérieures à l'enquête.

En effet cette recherche n'est pas la première. Michel Simonot (1) a recueilli des données en 1970-1971, soit il y a plus de 12 ans, nous-mêmes avons procédé à une enquête sur une population semblable en 1973 (2). Observer l'évolution est donc maintenant possible. Par ailleurs quelques enquêtes locales nous ont donné des éléments de réflexion sur l'ensemble de ceux qui font partie des professions d'animation : René Peron à Rennes en 1969 (3) ; Philippe Avenier à Grenoble en 1976 (4) ; Pierre Moulinier dans deux départements en 1977 ; Jean-Pierre Sylla dans un autre en 1979 (6). Enfin pour 1983 nous disposons d'une enquête exhaustive sur les emplois dans l'animation sur une grande ville Strasbourg (voir page 43).

Mise en perspective des résultats

Nous reprendrons donc l'ensemble des résultats à la lumière des travaux antérieurs pour suivre l'évolution des populations en formation. Par ailleurs nous nous interrogerons sur l'effet « région », sans doute non négligeable, pour expliquer certains résultats. Enfin puisqu'il s'agit d'une étude sur les débouchés, nous nous arrêterons sur la configuration actuelle de ce champ social de l'animation et sur sa sensibilisation à l'évolution de la société globale.

De nouveaux professionnels

Un recrutement changeant ?

En 1974 nous avançons l'hypothèse de la féminisation de la formation se traduisant par le rajeunissement et le vieillissement de la population en formation. Le corollaire de cette proposition était une dévalorisation de la profession tant il est vrai qu'une profession se dévalorise lorsqu'elle se féminise (Personnels sanitaires, Enseignement, etc.) (2).

Par rapport à notre enquête effectuée en 1974, la féminisation de la profession d'animateurs ne se confirme pas. Les femmes ayant répondu à l'enquête sont minoritaires. Les écoles nous ont bien confirmé que le taux de féminisation dans les réponses était représentatif de la population qui avait été formée quelques années auparavant.

Les femmes sont responsables et du rajeunissement et du vieillissement des formations. En dix ans la distribution par âge et par sexe s'est modifiée. L'équilibre des âges est mieux assuré surtout pour les femmes.

Des frères et des sœurs

Pour 1969/71 Simonot écrivait « Les animateurs font partie des fratries exceptionnellement nombreuses. Alors que le taux moyen pour la France est de 2,29 enfants par famille, les animateurs et leurs frères ou sœurs sont en moyenne par famille 3,77, chiffre atteint par aucune Catégorie Socio-Professionnelle en France » (1).

En 1983, les animateurs et leurs frères et sœurs sont en moyenne 4,3 par famille. Les familles de plus de 4 enfants sont plus nombreuses que dans l'enquête Simonot en 1971.

De même la proportion des aînés de famille est du même ordre dans les deux enquêtes. Sur un point les résultats divergent. Si dans l'enquête Simonot les femmes sont plus souvent des aînées et les hommes des cadets, dans notre enquête les hommes sont plus souvent aînés d'une famille que les femmes.

Le nombre d'enfants par famille explique probablement qu'autant de réponses aient signalé l'inactivité professionnelle de la mère (67 %) au moment de leur naissance ou quand ils ont eu 16 ans.

« Père ouvrier — mère inactive », telle est la configuration du couple la plus favorable à une descendance nombreuse. Parmi les familles françaises comptant 4 enfants et plus, plus de la moitié (54,7 %), ont une telle configuration (7).

En attendant de traiter de l'origine sociale des stagiaires et d'aborder la question de la mobilité sociale, nous reprenons à notre compte l'interrogation psycho-sociologique de Michel Simonot : les familles nombreuses, par le fait même qu'elles supposent, selon le rang des individus, des modalités de rapports aux frères et sœurs d'un type différent de celui existant dans les familles restreintes, constitueraient l'une des conditions particulièrement favorables au développement d'une « vocation d'animateur ». Mais il reste bien troublant que ces caractéristiques familiales se renforcent au cours des années.

Rappelons-nous toutefois que notre échantillon n'est pas national

comme l'étaient celui de Simonot et le nôtre en 1974 : Un effet « région » est sur ce point vraisemblable.

« La taille moyenne des familles de la région Nord - Pas-de-Calais est plus importante que celle de la France entière. Le nombre moyen final d'enfants pour les familles complètes est le plus élevé pour les agriculteurs (3, 11 %) et **pour les ouvriers** (3,14 %). Par contre, les artisans, industriels et commerçants (2,43 %), les employés (2,57 %) et les cadres moyens (2,61 %) ont une finale moins importante » (8).

Cette remarque n'invalide pas les résultats pour autant. En France et dans le Nord en particulier les animateurs sont très fréquemment issus de familles nombreuses.

Un niveau d'instruction élevé

Sommes-nous en présence de résultats qui peuvent être étendus à toute la France ? La situation particulière du Nord - Pas-de-Calais doit être rappelée quand on traite de niveau d'instruction.

En effet « dans son ensemble, la population adulte de la région Nord - Pas-de-Calais est moins scolarisée que celle de la France entière » (8).

Le taux de bacheliers s'inscrivant dans l'enseignement supérieur (74,9 %) est plus faible que le taux national (81,8 %) et le taux de la population universitaire par rapport à la population scolaire (4,77 %) est très inférieur au taux national (7,35 %).

La formation d'animateurs, forme de « cycles d'études courts » tenterait-elle plus qu'ailleurs les bacheliers de cette région ? C'est ce que l'on peut supposer à lire les réflexions pessimistes d'Alain Faliu (8).

Echecs et retards conduisent une large proportion d'élèves à emprunter les cycles d'études les plus courts. Les bacheliers eux-mêmes sont moins nombreux dans la région à s'inscrire à l'université.

Ce déficit du nombre régional d'étudiants (près de 30.000) au regard du volume national exprime en plus de l'inscription réduite des bacheliers dans l'enseignement supérieur, la faible fréquentation des cycles d'études longs et l'infériorité des taux de réussite à l'examen final du baccalauréat.

En 1974 nous écrivions « les candidats-animateurs ont, en moyenne, un niveau d'instruction assez élevé : 63 % sont bacheliers ou disposent d'un diplôme plus élevé que celui du baccalauréat ». (2) La comparaison de nos résultats avec ceux de l'enquête de Michel Simonot réalisée en 1970 fait apparaître que ce niveau scolaire tend à augmenter. Or en 1983, les résultats montrent que les taux se seraient stabilisés et qu'il y a peu de variation depuis l'enquête de 1974.

En 1983, 62 % ont au moins le baccalauréat et 19 % plus que le baccalauréat. (En 1970 ils n'étaient que 7,5 % à avoir abordé l'enseignement supérieur).

Quoi qu'il en soit, des recherches complémentaires portant sur d'autres régions montreront si la relative stabilisation que nous constatons (voir tableau) est un effet régional et si en conséquence la tendance à l'augmentation du niveau scolaire relevée par M. Simonot en 1970 ne serait pas plus accentuée dans d'autres régions moins défavorisées (1).

	1970 SIMONOT			1974 I.N.E.P.			1983 Enquête NORD		
	I.U.T.	1901	Ensemble	I.U.T.	1901	Ensemble	Public	1901	Ensemble
Diplômes inf. au Bac	31,5	41	39	12,5	37	37	32	52	38
Bac complet	65	42	53	70	24	45	47	32	43
Diplômes supérieurs	3,5	12	7,5	17,5	27,5	18	21	16	19
Total Bac + dipl. sup.	68,5	54	60,5	87,5	51,5	63	68	48	62

Secteur privé, Secteur public concurrents

Par rapport au diplôme il nous a semblé nécessaire comme l'avait fait Simonot de distinguer entre secteur public d'enseignement et secteur privé 1901.

Secteur public CAPASE + CFPD + IUT	Secteur privé 1901 EFAS et INSTEP
Bac et — 32 %	Bac et — 52 %
Bac 47 %	Bac 32 %
Bac et + 21 %	Bac et + 16 %

Le secteur public est plus élitiste (le CAPASE accueille 35 % de personnes passées par l'enseignement supérieur).

L'importance donnée aux bacheliers est dans la nature de la sélection des IUT ; ici 73 % de bacheliers en formation initiale. Les systèmes de sélection de chaque école semblent donner aux diplômés une importance inégale.

En moyenne et par rapport aux études antérieures portant sur les diplômés, le taux des non bacheliers demeure stable tandis qu'augmente le taux des bacheliers ayant poursuivi des études supérieures (7,5 % dans l'enquête Simonot de 70/71).

Notre hypothèse est que les formations d'animateurs attireraient plus qu'avant des jeunes gens ou des adultes dont la relation au système scolaire n'aurait pas été a priori négative. Ceci est à mettre en relation avec une origine sociale un peu différente de celle des années précédentes et l'extinction des classes d'âge porteuses de l'idéologie soixante huitarde.

Le niveau de diplôme antérieur semble avoir peu d'effet sur le choix du secteur d'activité. Le secteur social est occupé à 51 % par des non bacheliers, c'est le seul fait significatif.

Le secteur socio-culturel quant à lui est très accueillant à toutes les situations scolaires antérieures.

Hommes et Femmes à égalité

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Ensemble</i>	<i>Enquête Simonot</i>
Bac et —	41 %	30 %	38 %	39,5 %
Bac	38 %	54 %	43 %	52,9 %
Bac et +	21 %	16 %	19 %	7,6 %

Les femmes minoritaires n'en sont pas pour autant sur-diplômées comme cela a pu apparaître aux débuts de l'entrée massive des femmes dans la vie active ; les hommes seraient plus nombreux que les femmes à avoir poursuivi des études supérieures ce qui marque une inversion de la tendance observée par Simonot en 70/71. Elles sont néanmoins plus nombreuses que les hommes à posséder le baccalauréat, les hommes franchissant plus facilement la barrière de l'absence de ce diplôme. La distinction hommes/femmes tendrait à s'estomper et le profil scolaire des hommes et des femmes à se ressembler. Est-ce pour cela que la féminisation a diminué ? C'est une hypothèse. Nous verrons en étudiant leur statut et leurs conditions de travail que les femmes sont loin d'être à égalité sur le terrain. Egaux en formation, hommes et femmes sont inégaux devant l'emploi.

Une mobilité sociale récente

1/3 de notre population est d'origine populaire à la naissance. Lorsque les anciens stagiaires ont 16 ans, cette proportion a un peu diminué (28 %). La formation d'animateurs recrute donc de façon notable dans les milieux dits populaires en plus grande proportion que l'université même dans les cycles courts malgré la démocratisation en cours de cette institution.

Poursuivre des études est un moyen d'ascension sociale encore reconnu dans les classes populaires. Sur les 94 anciens stagiaires issus des classes populaires, 44 ont le baccalauréat et parfois plus, mais 49 n'ont pas franchi la barrière du baccalauréat et se sont engagés dans une formation pour une seconde chance.

Des salariés moyens

Subjectivité dans le codage ? L'essentiel des personnes ayant répondu à l'enquête ont été situées dans la classe moyenne d'après l'emploi qu'elles occupent aujourd'hui. A la naissance, 55 % seulement s'y trouvaient, mais pour 11,5 % d'entre eux il y a descente sociale (passage de la classe supérieure à la classe moyenne).

Pour 91 d'entre eux (30 %) l'ascension sociale est manifeste, 88 de la classe populaire sont passés dans la classe moyenne et 3 à la classe supérieure. **L'ascension a bien été le fait de l'animateur lui-même.**

Les stagiaires issus des classes moyennes constituent plus de la moitié de l'échantillon (55 % à la naissance, 54 % à 16 ans). Quant aux classes

supérieures leur participation n'est pas négligeable (12,5 % à la naissance, 18 % à 16 ans). On retrouve donc toutes les classes sociales en étudiant l'origine sociale des professionnels de l'animation passés en formation.

Cette remarque entraîne une interrogation sur la position sociale attribuée en fin de compte à ces professionnels.

Sont-ils devenus des « cadres moyens » ? Pour beaucoup l'aspect cadre est absent comme nous le verrons. Par contre ils répondent bien à la définition de « salariés moyens » ou « couches moyennes salariées » (au sens d'Etienne Schweisguth (9)) dont la part dans la population active est passée de 15 % en 1954 à 29 % en 1975.

Ce chercheur souligne quatre traits principaux pour caractériser cette « catégorie » sociale.

- le salariat,
- une position relativement subordonnée,
- une présence importante dans le secteur tertiaire (secteur des services qui est une caractéristique fondamentale des couches moyennes),
- un niveau culturel relativement élevé qui a fait de ce groupe social un des principaux vecteurs des nouveaux modèles culturels » (9).

La nouvelle nomenclature de l'I.N.S.E.E. désigne « professions intermédiaires » ceux qu'elles classaient parmi les « cadres moyens »...

Nous avons utilisé pour le codage l'ancienne nomenclature I.N.S.E.E. pour caractériser la position sociale des pères et des sujets de notre enquête malgré sa relative imprécision et les risques d'appréciation subjective.

Telle que nous l'avons utilisée, cette nomenclature nous amène à proposer le tableau suivant pour montrer le déplacement dans la hiérarchie sociale des pères des professionnels de l'animation que nous étudions, ceci dans l'optique de vérifier les thèses proposées par Michel Simonot (1).

C.S.P. du père à la naissance de l'interviewé		C.S.P. à 16 ans du père de l'interviewé	
Classe populaire	32,5 %		28 %
Classe moyenne	55 %		54 %
Classe supérieure	22,5 %		18 %
	100 %		100 %

Le faible écart entre les deux colonnes laisse supposer une assez faible ascension sociale des classes populaires vers la classe moyenne, de la classe moyenne à la classe supérieure.

Pour quelques-uns seulement il y a donc conformité avec l'image classique décrite par Michel Simonot de l'animateur continuant une ascension sociale amorcée par son père. Mais il faut bien reconnaître que la population dans son ensemble est bien différente de celle que Simonot avait trouvée dans les centres qu'il étudiait entre 1969 et 1971.

Sur l'ensemble de l'échantillon 1983 :

78 % n'ont pas bougé, 13 % ont monté, 9 % ont descendu.

Les femmes ne se distinguent plus des hommes en corrigeant une descente sociale : 76 % des pères n'ont pas bougé, 15 % ont monté, 9 % ont descendu.

Contrairement aux travaux de la dernière décennie qui insistaient sur une différence de trajectoire sociale entre hommes et femmes cette étude tendrait à confirmer l'homogénéisation du recrutement.

Les résultats d'ensemble font apparaître qu'au niveau de la trajectoire sociale, donc par rapport à la position sociale de leur père à la naissance et de leur père à 16 ans, peu de parents des stagiaires avaient amorcé une ascension sociale (13 %).

Le taux particulièrement élevé des mères n'ayant pas une activité peut s'expliquer :

- par un effet d'âge (période étudiée),
- par un effet régional,
- par le fait qu'elles ont beaucoup d'enfants, or ce fait peut être relié à un type de comportement de ménage qui n'a pas de préoccupation d'ascension sociale. Ce trait tend à confirmer le fait que l'ascension sociale est bien le fait des professionnels de l'animation et qu'elle n'était pas inscrite dans la trajectoire sociale de leurs parents.

Un engagement dans la société civile

En 1976 nous écrivions à partir d'une enquête portant sur les candidats en formation en 1973, donc à propos de futurs animateurs qui n'avaient pas encore fait leur entrée dans la vie active :

« Les candidats animateurs se caractérisent par un taux d'engagement social très important : 42 % déclarent avoir un engagement dans le secteur socio-éducatif, 36,5 % déclarent y exercer une responsabilité » (2).

Qu'en est-il dix ans après en ce qui concerne des personnes sorties des centres de formation depuis un à cinq ans ? Aujourd'hui, dans 82 % des cas, la militance a précédé l'entrée en formation.

Par rapport à ce que nous savons sur des élèves en formation dans les années antérieures, nous observons que la militance loin de faiblir tendrait à augmenter une fois reprise ou découverte la vie active.

L'engagement syndical en formation dans l'enquête Simonot concerne 19,8 % des étudiants dont 6,7 % de simples adhérents et 12,7 % de militants responsables. L'engagement syndical dans l'enquête de 1973 concerne 24,2 % des stagiaires et 7 % exerçaient une responsabilité. L'adhésion à un parti concernait 18,7 % d'élèves en 1969/71, 10,6 % dans l'enquête de l'I.N.E.P. dont 5 % de responsables. Dans le Nord 17 % de notre population est inscrite dans un parti aujourd'hui.

Suivant les enquêtes nationales un Français sur trois (31,6 % en 1981), fait partie d'une association ou d'une organisation avec de fortes variations suivant le type d'association (10). 279 personnes sur 315 (89 %) ont déclaré faire partie d'une association ou d'une autre organisation (syndicat, parti) dans notre enquête.

Cette population se singularise aussi par des multi-appartenances associatives.

41 % participent à plus de trois organisations, 11 % à plus de cinq. Ces multi-appartenances placent les animateurs étudiés ici au cœur de réseaux associatifs militants.

Militant professionnel

Ce fort taux d'engagement associatif donne probablement à la population observée une allure très particulière. Le militantisme y est ici une valeur sûre car l'adhésion signifie pour une large majorité engagement responsable. 58,5 % des inscrits à un parti y exercent une responsabilité. Quant au secteur socio-culturel où l'adhésion réunit le plus grand nombre de personnes, celle-ci est accompagnée pour 72,5 % d'une prise de responsabilité.

Un engagement associatif à la marge du métier exercé semble caractériser une bonne partie des anciens élèves des écoles du Nord de la France, or un engagement associatif accompagne souvent un désir d'ascension sociale ou politique.

Les différents systèmes de formation ont-ils sur ce point une influence ? Certaines écoles favoriseraient-elles plus ou moins l'engagement dans la société civile ? Toutes les écoles semblent fournir une même proportion de militants et favoriser de la même façon les engagements multiples que ce soit le Capase, l'I.U.T., le Centre public ou les Centres privés. Mais suivant les écoles on observe des variations suivant le type d'engagement (voir article du GRAPPA) ce qui nous met sur la piste qu'un certain type d'engagement militant est pris en compte dans la sélection des candidats à l'entrée de la formation.

L'accent mis sur l'importance de l'engagement associatif parce que très supérieur à la moyenne des Français, ne doit pas faire oublier que notre population comporte bon nombre de personnes sans le moindre engagement associatif, syndical ou de parti ou qui ne répondent pas à la question. Ainsi la participation syndicale est inconnue pour 11 % qui n'ont pas répondu et nulle pour 132 soit 42 % de notre population. Quant au secteur socio-culturel nous ne savons rien de l'engagement de 19 % des enquêtés et pour le tiers des personnes touchées par notre questionnaire la réponse est négative.

L'engagement dans la société civile n'est donc pas une donnée évidente pour tout le monde, même si notre enquête montre que les différents systèmes de formation mettent sur le marché du travail des professionnels que le militantisme ne rebute pas, dans une proportion bien supérieure à d'autres formations.

L'engagement associatif varie statistiquement selon le niveau d'instruction. Tous les chiffres d'engagement sont supérieurs à la moyenne générale, mais semblent donner à ceux qui sont allés en 2^e cycle seulement un indice de participation maximum, comme si l'association pouvait accompagner un désir d'ascension sociale d'autant plus important que le passage par l'école a permis de s'approcher du baccalauréat sans pourtant l'obtenir.

L'engagement militant concerne en général plus les hommes que les femmes (10).

L'engagement dans les associations est semblable pour les hommes et les femmes au niveau des adhésions et même au niveau de la prise de responsabilité, mises à part les associations municipales où les hommes plus souvent que les femmes occupent des responsabilités et les associations sociales où, là, ce sont plutôt les femmes (19 %) qui exerceraient des responsabilités.

C'est le problème de la prise de responsabilité qui distingue le plus les

hommes des femmes en ce qui concerne l'engagement syndical et l'appartenance à un parti politique. Les femmes comme les hommes sont syndiquées (17 %). Mais si 41 % des hommes syndiqués assument des responsabilités, c'est le cas pour seulement 28 % des femmes. De même 61 % des hommes ayant adhéré à un parti y exercent une responsabilité, 50 % des femmes font de même. Cette différence, on le voit, n'est pas très importante.

Des animateurs du troisième type

En 1969, à l'occasion d'une enquête sur les animateurs de la ville de Rennes (3), René Péron identifiait deux types d'animateurs dont l'opposition reflétait l'évolution du champ social de l'animation. C'est une opposition entre ce qu'il nommait le « type ancien » et le « type nouveau ».

Type ancien :

- Ancien militant actif hors de l'animation ou dans le secteur associatif, avec des responsabilités généralement.
- Milieu d'origine populaire.
- Faible formation générale.
- Exercice d'un métier avant de devenir permanent (emploi d'ouvrier, d'employé ou d'enseignant).
- Pas d'école spécialisée (ou seulement stages).
- Est plutôt membre de l'association occupant une fonction permanente, qu'employé de celle-ci.
- Est plutôt motivé par le projet social que recouvre l'animation ou que poursuit l'association.

Type nouveau :

- Passe directement dans l'animation après la fin de la scolarité, donc sans avoir eu une longue pratique et des responsabilités d'engagement bénévole, sans avoir exercé d'autre métier (si ce n'est à titre de stage en quelque sorte).
- Milieu d'origine : classe moyenne ou supérieure.
- Diplômé (bac ou supérieur).
- Ecole spécialisée.
- N'a pas de liens spéciaux avec l'association qui l'emploie.
- Est plutôt motivé par l'attrait du métier.

Un animateur du troisième type :

- Est passé par une formation spécialisée d'animateur.
- Veut accéder à la classe moyenne ou s'y maintenir.
- Très engagé dans le secteur associatif.
- A souvent poursuivi ses études au-delà du secondaire, parfois jusqu'au supérieur (3).

Le militant professionnel a-t-il remplacé l'animateur de « type ancien » dont le militantisme tenait lieu de formation ? Dans cette enquête la formation est parfaitement compatible avec un haut niveau d'engagement militant.

De nouveaux champs d'activité

S'interroger sur les débouchés des écoles d'animateurs n'est pas une préoccupation nouvelle, plusieurs enquêtes antérieures ont essayé de cerner la réalité professionnelle de ces travailleurs sociaux qui ne se cernent pas aisément, tant sa dispersion est grande et ses limites difficiles à déterminer.

La dispersion des débouchés

Savoir quel est le secteur qui accueille le plus de personnes ayant suivi une formation d'animateur, avancer des hypothèses explicatives concernant ce problème, savoir quel est le statut et la rémunération de ceux qui travaillent. Réunir des informations et pouvoir répondre à la question « Que font-ils ? » tels sont nos objectifs qui s'inscrivent au sein d'une préoccupation plus générale à savoir l'étude de l'évolution des structures et des réalités propres au métier ou à la profession d'animateur.

Un secteur social accueillant

Comment les filières de formation de la région du Nord alimentent-elles les différents secteurs d'activité ? Les résultats de l'enquête menée dans la région Nord - Pas-de-Calais montrent clairement la puissante attraction que représente pour les anciens stagiaires le secteur social (30 %). La part des animateurs sociaux est à mettre probablement en relation avec la crise économique que connaît actuellement cette région (*). Crise qui touche principalement les jeunes. Cette situation particulièrement dramatique a pu faire des « heureux » : les professionnels, formateurs et animateurs qui ont trouvé un emploi dans le secteur de l'« insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 18 ans ». C'est avec l'ordonnance du 26 mars 1982 relative à la qualification professionnelle et à l'insertion sociale des jeunes de 16 à 18 ans qu'a été mis en place l'actuel plan de formation pour les jeunes chômeurs.

Nous avons pu également constater au cours de cette enquête que vers le secteur social s'orientent les anciens stagiaires les moins diplômés de notre population.

Un secteur socio-culturel rétréci

Le secteur socio-culturel traditionnellement et théoriquement considéré comme le secteur d'activité pour lequel les différentes filières de formation ont été constituées n'occupe plus la place d'honneur en ce qui concerne les débouchés des anciens stagiaires (21 %). Il ne représente que

* « La situation du marché du travail régional est marquée par une progression constante du chômage.

En mars 1983, la France comptait 2.017.092 demandeurs d'emploi dont 8,2 % appartiennent à la région. La proportion des demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans s'y trouve supérieure à celle de l'ensemble de la France de 7,3 % (46,8 contre 39,5 %). Le chômage régional apparaît également comme plus masculin qu'à l'échelon national (8).

le 1/5 de la population des formés étudiée dans la région Nord - Pas-de-Calais.

Un secteur culturel fermé

En ce qui concerne le secteur culturel, contrairement à une hypothèse de départ, nous pouvons dire qu'il n'est presque pas alimenté par le « système » de formation d'animateur socio-culturel existant (6 %). Or comme le remarque M. Simonot « L'examen des formations délivrées depuis une quinzaine d'années est révélateur à cet égard. En ce qui concerne les animateurs culturels, la formation a été quasi inexistante. En référence au fonctionnement du milieu artistique, tout a été laissé aux mécanismes « spontanés » de la profession. Les candidats au « métier » sont confrontés à la sanction du milieu, qui reconnaît ou exclut, par intégration ou rejet, par promotion ou relégation » (voir page 83).

Et l'économie sociale ?

La crise économique qui règne en France et dans le monde entier depuis plusieurs années a favorisé l'émergence des formes nouvelles d'unité de production « à cheval » entre le système économique et le système associatif.

Durant ces dernières années l'accent a été mis sur ces formes d'économie parallèle qui représentent l'économie sociale, cette constatation nous a conduit à chercher si ce pôle de débouchés possible attirait les anciens stagiaires de formation d'animateur. Ainsi le secteur productif, comme nous l'avons appelé, s'est avéré très peu attractif pour les formés (3 %). Ce pourcentage dérisoire nous amène à penser que le secteur de l'économie sociale ne s'alimente que très faiblement de personnes ayant reçu une formation d'animateur**. Ceux, parmi notre population, qui s'orientent vers le secteur productif possèdent un haut niveau de scolarité initiale.

Un secteur public en expansion

Les enquêtes antérieures avaient noté l'importance traditionnelle des employeurs du secteur associatif.

L'enquête du FONJEP (1972-1973) constatait : « Pour plus de 90 % des animateurs, l'employeur est une association constituée selon la loi 1901 » (11). P. Avenier à Grenoble (enquête parue en 1976) a pu constater que 67 % des animateurs de cette ville étaient employés par les associations (4). En 1983, 55 % des animateurs issus des écoles sont employés dans le secteur associatif.

Ainsi les associations, malgré les positions plus ou moins hostiles (au niveau du discours) par rapport aux animateurs professionnels, restent toujours l'employeur numéro un mais pour combien de temps ? Le secteur public gagne chaque jour du terrain.

Depuis peu d'années, la participation de plus en plus active des collectivités locales dans les domaines culturel et social, a pu être constatée par plusieurs observateurs. Par contre le socio-culturel ne semble pas à l'hon-

** du moins dans le Nord - Pas-de-Calais.

neur et le peu de débouchés dans le secteur en est un signe. La loi sur la décentralisation ne peut que favoriser cette tendance.

Il convient de rappeler que nous étudions ici les débouchés des écoles et non le marché de l'emploi des animateurs. Cette importance du secteur public peut être reliée à la plus grande crédibilité pour la formation et les diplômes dans ce secteur plutôt que dans le secteur privé associatif. Du moins c'est notre hypothèse.

Des emplois sur mesure ?

À travers cette interrogation nous voulions savoir si les anciens stagiaires participaient à la création de leur emploi en profitant de l'existence des structures souples et peu institutionnalisées et en mettant en œuvre les « bagages » et les outils qu'ils avaient pu acquérir durant leur formation. Étant donné l'actualité du problème, nous avons été attentifs à qui participait à créer son emploi et où cet emploi était créé. Un peu moins d'un tiers de notre population (93 personnes, 30 %) a participé plus ou moins à la création de l'emploi qu'il occupait. Ce chiffre nous paraît important et le signe d'une évolution qui devait être prise en compte dans le contenu même de la formation.

Le niveau d'instruction initiale de ces créateurs d'emplois ne s'est pas révélé un élément déterminant du profil de ceux-ci. L'engagement que nous pensions être une variable importante, parce que preuve d'insertion dans le réseau associatif, ne semble avoir aucun effet. C'est dans le secteur social que le plus d'emplois ont été créés avec la participation des personnes interrogées (23 personnes sur 93). On peut supposer qu'il s'agit là des emplois pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes comme nous l'avons déjà vu.

Les onze emplois culturels sont intéressants comparés à la somme des personnes employées dans ce secteur qui n'est que de dix-huit. Dans ce secteur culturel onze (61 %) sur dix-huit emplois auraient été créés à l'instigation des postulants.

Si ces 93 créations d'emplois sont le signe d'une vitalité des secteurs concernés, on doit tout de même remarquer qu'à deux exceptions près qui sont à peu près sûres (les 2 emplois du secteur productif) et sous réserve de l'inconnue que représente les 27 divers, la plupart des emplois ont été probablement créés grâce à des fonds publics. Ce ne sont donc pas des emplois économiquement productifs mais plus vraisemblablement des emplois créés dans le cadre de mise en place de politique volontariste (action sociale, action culturelle).

En lançant cette enquête nous nous demandions si les écoles d'animateurs ne participaient pas à alimenter le secteur de l'économie sociale. Les résultats sont peu probants : deux personnes seulement ont créé ou participé à créer leur emploi dans le secteur productif qui réunit dans notre enquête neuf personnes seulement.

Des emplois certains

Le résultat le plus important apporté par cette enquête concerne l'efficacité professionnelle des formations étudiées. Nous manquons d'éléments

de comparaison puisque sur ce point c'est la première enquête qui ait été faite sur une région importante.

La formation en I.U.T. ne détonne absolument pas et au vu des résultats du Nord - Pas-de-Calais les détracteurs de cette formation universitaire devraient s'interroger sur le bien-fondé de leurs préjugés. Tous les systèmes étudiés sont efficaces pour aider à trouver un emploi, à croire qu'il existe dans cette formation un rien de débrouillardise qui amène le cas échéant à créer son emploi. Ou alors une faculté d'adaptation suffisante pour aller exercer un métier dans un secteur pour lequel on n'était pas spécifiquement préparé.

Statut et rémunération

Depuis l'apparition des métiers d'animation et des filières de formation, nombreuses sont les hypothèses qui concernent la précarité ou l'instabilité de l'emploi. On a souvent parlé des situations professionnelles précaires pour les animateurs, des professions de passage ou de transition et d'autres formulations allant dans le sens d'une extrême instabilité de ces professionnels. Les résultats de la présente enquête vont très nettement dans le sens de la stabilité d'emploi pour les trois-quarts de la population étudiée. (*)

Le niveau d'instruction ne semble pas jouer un rôle déterminant sur le statut des formés, par contre les résultats font apparaître que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir une situation d'emploi précaire (40 % des femmes contre 16 % des hommes) ; ainsi les hommes se trouvent majoritairement dans des situations d'emploi stable (84 % pour les hommes, 60 % pour les femmes).

Une autre manière de mesurer une précarité relative consiste à relever l'importance des emplois à temps partiel. Il s'avère que ceux-ci sont assez marginaux puisque la grande majorité des anciens stagiaires occupent un poste à temps plein. Hommes et femmes ne se retrouvent pas à égalité sur ce plan. Les hommes sont plus nombreux proportionnellement que les femmes à travailler à plein temps, le rapport se trouve inversé concernant le mi-temps (21 % des femmes, 1 % d'hommes).

Ces données doivent être mises en rapport avec l'attrait que représente le mi-temps pour les mères de familles et par l'absence presque totale de femmes occupant des postes de direction, rarement attribués à des personnes travaillant à mi-temps.

Si les résultats de cette enquête nous révèlent une stabilité des emplois, ils ne nous permettent pas de savoir si l'emploi occupé actuellement le sera toujours, cinq ou dix ans après, par la même personne. Les résultats portant sur les itinéraires professionnels compléteront toutefois notre information sur les 5 premières années d'emplois. Nous pouvons tout de même constater que les personnes ayant reçu une formation d'animateur se retrouvent majoritairement dans des situations stables, les hommes plus que les femmes. Cette constatation représente une donnée nouvelle par

* Il apparaît qu'une large majorité des emplois occupés sont durables (75 %) dont 57 % représentent des personnes titulaires de leur poste et 18 % des personnes bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée. Les emplois précaires désignent principalement les titulaires de contrat à durée déterminée (16 %) et les stagiaires (6 %).

rapport aux profils d'animateurs construits par P. Moulinier, (des plein temps et des vacataires) d'après l'enquête réalisée en Dordogne et dans les Bouches du Rhône (5) :

— Le plein temps a reçu une autre formation professionnelle (enseignement, technique, gestion) et exercé un autre métier avant de devenir animateur, sans formation préalable et parfois en changeant de département de résidence.

— Le vacataire, soit a été formé et a exercé une carrière artistique avant de devenir animateur, mais en restant dans le même département, soit a accédé à l'animation après une formation initiale spécialisée.

Dans la région Nord - Pas-de-Calais nombreux sont les anciens stagiaires occupant des postes de titulaires, quant aux vacataires ils sont presque absents de notre population. **L'emploi de vacataires n'apparaît plus comme un passage obligé pour accéder à l'emploi permanent.**

Niveau de salaire

Si la stabilité des anciens stagiaires a pu être constatée, on observe également que les stagiaires se situent dans les tranches moyennes de la grille des rémunérations.

Le salaire moyen se situe autour de 5 500 F par mois. On notera que 80 % de notre population touche entre 4 500 et 6 500 F par mois*. En regardant de plus près ces résultats on remarque une différence significative de niveau de salaire entre hommes et femmes. Les femmes sont surreprésentées dans les tranches à moins de 5 000 F et 5 500 F par mois (83 % des femmes, 58 % d'hommes), sous-représentées dans la tranche 6/8 000 F (17 % de femmes, 33 % d'hommes) et absentes dans la tranche supérieure à 8 000 F (9 %, 9 % de femmes).

Le diplôme n'est pas un élément déterminant dans les différenciations du niveau de salaire, à l'exception de la catégorie licence et plus.

Ainsi les anciennes stagiaires ont des situations professionnelles et qualitativement et quantitativement différentes de celles des hommes. Elles se retrouvent sur le marché de l'emploi à des postes précaires et moins bien payées indépendamment de leur niveau de formation initiale. L'égalité constatée au niveau des diplômes et de la formation, ne se retrouve plus au niveau de l'emploi.

Un sur deux est animateur

Quel est le type d'emploi que les anciens stagiaires de formation occupent au sein des institutions, quelles sont leurs fonctions ?

Répondre à cette interrogation peut nous apporter des éclaircissements sur la réalité professionnelle des animateurs.

Parmi notre population une personne sur deux a un emploi d'animateur, d'après la façon dont il se nomme. Pour près d'un sur quatre le titre de directeur ou de responsable est reconnu, pour les autres la dénomina-

* Dans la tranche de moins de 3 500 F on trouve 4 % de nos effectifs, à 4 500 F : 23 %, à 5 500 F : 37 %, à 6 500 F : 20 %, à 7 000 F et plus 16 %.

tion de l'emploi est d'éducateur, de formateur, d'enseignant ou il a une autre dénomination (8 %).

On remarquera qu'au niveau de la dénomination, à l'exception des termes animateurs, directeurs ou responsables, les autres termes connotent une dimension éducative (formateur, éducateur et enseignant : 17 %).

Les femmes sont moins souvent à des postes de direction ou de responsabilité (14 % pour les femmes, 30 % pour les hommes). Retournant ou allant vers l'enseignement plus souvent (18 %) que les hommes (4 %) alors que dans 45 % des cas elles sont animatrices (hommes 52 %).

Les postes de direction et de responsabilité sont (en une faible mesure) plus le fait des classes populaires que de classes supérieures. Ce qui tiendrait, nous semble-t-il, à confirmer les professions d'animation comme des moyens d'ascension sociale pour les classes populaires ; pour la classe supérieure nous dirions plutôt que la formation d'animateurs est un moyen plus qu'une fin qui ne conduit pas nécessairement à être animateur ou directeur ou responsable, mais à travailler à la périphérie du champ de l'animation.

Pour compléter l'information sur la réalité professionnelle des anciens stagiaires, signalons que plus de la moitié de notre population (54 %) a au moins une personne sous sa responsabilité.

Des débouchés bien réels

Les débouchés des Écoles d'animateurs sont bien réels. L'emploi est sûr, stable et moyennement rémunéré. Cette situation a été rendue possible grâce à un élargissement du marché de l'emploi à des professions périphériques. La seule école formant spécifiquement des directeurs d'équipement est dans la même situation. Nous avons déjà vu en étudiant les secteurs le relatif rétrécissement du secteur socio-culturel au profit du secteur social. Nous avons ici la confirmation d'une zone d'évasion vers le secteur éducatif (avec peut-être comme hypothèse que pour les formés c'est un retour aux sources et une tentative ratée d'entrée dans le secteur socio-culturel).

Au vu des résultats, la mise en place et le maintien des formations d'animation, qu'elles soient publiques ou privées, universitaires ou associatives, en formation continue ou discontinuée (DEFA — CAPASE) apparaît comme entièrement justifiée. Le faible taux d'animateurs formés dans les professions de l'animation n'a pas pour corollaire une absence de débouchés pour ces formations.

Restreint aux frontières du secteur socio-culturel, défini par ses institutions (M.J.C., Centres socio-culturels, Foyers d'éducation populaire)... le champ de l'animation se présenterait comme une peau de chagrin. Par contre élargi aux secteurs social éducatif et un peu culturel, le champ d'exercice professionnel des animateurs paraît s'étendre de façon conséquente. Certes il existe des débouchés aux formations d'animateurs socio-culturels, mais le rétrécissement de leur secteur d'intervention spécifique et son élargissement à d'autres champs devraient logiquement alerter les formateurs et les administrateurs. Effet ou cause de cette situation la double tutelle du DEFA : Affaires sociales — Temps libre paraît opportune.

La population en formation a changé c'est manifeste. C'est moins le futur technicien de l'animation qui vient se former que le militant qui vient

confirmer sa vocation et sur ce plan toutes les prévisions se sont avérées fausses. Ces mêmes écoles que les militants boudaient à la fin des années 60 se sont perpétuées en faisant un large accueil à ceux que l'on pourrait appeler des « militants professionnels ». Et de ceux-là il faut croire que la société en a besoin.

Geneviève Poujol
Les Cahiers de l'Animation
Nikos Précas
Chargé de recherche au D.E.R.D.

(1) SIMONOT (Michel). — *Les animateurs socio-culturels, Étude d'une aspiration à une activité sociale*, Presses Universitaires de France, Le Havre, 1974.

(2) POUJOL (Geneviève) et ROMER (Madeleine). — *Les stagiaires des centres de formation professionnelle d'animateurs*, Document de l'I.N.E.P., 1976.

(3) PERON (René). — *In Elements pour une planification culturelle à l'échelon local, l'exercice et les équipements sociaux et socio-culturels*, Office Social et Culturel de Rennes, Ministère des Affaires Culturelles, 1970.

(4) AVENIER (Philippe). — *Données sur la population des animateurs de Grenoble — In Dix ans d'action culturelle à Grenoble (1965-1975)*. Ministère de la Culture, Service des Études et Recherches, 1977.

(5) MOULINIER (Pierre). — *Animateurs rémunérés : une profession comme les autres ? Groupes de Recherche et d'Éducation pour la Promotion (G.R.E.P.)*, Ministère de la Culture, Service des Études et Recherches, 1977.

(6) SYLLA (Jean-Pierre). — *Rapport d'enquête sur les conditions de formation et d'emploi des animateurs permanents dans les Yvelines*, Yvelines Information Jeunesse et Direction Départementale Jeunesse et Sports, 1981.

(7) I.N.S.E.E., Coll. Menage n°86, 1981.

(8) FALIU (Alain). — *Plan de sauvetage des jeunes*, in *Contradictions*, n°36-37, été/automne 1983, Bruxelles — Distribué en France par Distique.

(9) SCHWEISGUTH (Etienne). — *Les couches moyennes salariées sont-elles socialistes ? In Intervention n°5-6, Août-Septembre-Octobre 1983*.

(10) *Les pratiques culturelles des français*. — Ministère de la Culture, Service des Études et Recherches, Dalloz, 1982.

(11) FONJEP. — *Unité et diversité de la fonction d'animateur socio-éducatif*, FONJEP, 1974.

(12) FONJEP. — *Complément à l'enquête 1973-1974, sur les postes d'animateurs*, FONJEP, 1975.

Les animateurs à Strasbourg

Claude Sageot

LA formation des animateurs n'est plus à l'ordre du jour. Nous sommes loin du temps où de D.E.C.E.P. en C.A.P.A.S.E. les rencontres se multipliaient pour savoir qui devait faire quoi et comment. Nous sommes entrés dans le temps de la sauvegarde où il s'agit plutôt discrètement de préserver quelques institutions de formation — même au prix de glissements d'objectifs — que de débattre publiquement des enjeux de société et des hommes nécessaires. Et pourtant les « animateurs » existent en nombre conséquent et sont repérables en tant que salariés, reconnus par leur entourage ; et eux-mêmes se désignent comme « animateurs ». Il s'agit de les connaître si l'on veut assurer la formation des futurs salariés de l'animation. C'est sur cette obligation que s'est constitué le projet de formation de la huitième promotion de Directeur d'institutions socio-éducatives du C.R.E.P.S. de Strasbourg, sous la conduite active de Pascale Deleau, formatrice permanente de ce centre.

Patchwork pour une question

L'organisation du projet est essentiellement basée sur l'activité des stagiaires leurs représentations initiales du métier et de ses acteurs confrontées au corpus d'informations scientifiques ou partisans actuellement disponibles. Il serait, à ce propos, intéressant de connaître les travaux de référence dont se servent les formateurs des centres de formation aux métiers de l'animation. Il y a fort à parier qu'une profonde similitude existe jusque dans la limite de connaissance des sciences humaines.

Il s'agissait donc d'obtenir l'énoncé d'une hypothèse de recherche sur « qui sont les animateurs ? Que font-ils ? Dans quel champ évoluent-ils ? », puis de travailler avec les dits stagiaires sur l'outillage méthodologique qui permettrait le développement et le traitement de l'enquête, afin d'obtenir de ceux-ci la production d'une interprétation des données recueillies et l'exercice d'une défense publique de cette interprétation. Tout ceci n'est guère nouveau — mais qui prétend créer ? — et relève de la plus pure tradition de l'éducation populaire, de la bonne vieille étude du milieu

qui constitue avec le théâtre et la production d'images, le fondement de toute formation à l'animation. La seule question est peut-être de savoir si la prétention (ou l'aspiration) scientifique est devenue exigence (donc légitimable par la tribu des chercheurs).

Il est difficile ici, et ce n'est pas véritablement l'objet, de rendre compte des procédures, et des temps de travail nécessaires au développement du projet. L'une des phases les plus délicates est celle qui fait passer les stagiaires de l'énoncé de leur représentation (individuelle) à un texte « fondateur » du travail de recherche, à l'énoncé d'une hypothèse collective. Ceci est d'autant plus délicat que le temps de travail était limité par des contraintes élevées de programmation.

Aussi bien nous ne prétendons pas avoir tenté de confirmer toutes nos hypothèses grâce au travail entrepris. Le texte fondateur est proposé ici pour situer l'arrière-plan des réflexions qui ont présidé à la mise en œuvre d'une enquête effectuée par des stagiaires en formation.

Un texte fondateur

L'objet du travail est de mieux comprendre qui sont les agents professionnels des secteurs socio-culturel et culturel ; ce qu'ils font ; quelles sont leurs origines et vers quoi ils pensent se diriger. Parmi ces agents, l'attention se portera un peu plus précisément, et comparativement à l'ensemble, sur ceux qui par leurs fonctions ou leur dénomination sont désignés comme « animateurs ». Ceci suppose, bien entendu, que l'on distingue parmi les agents professionnels ceux dont les tâches et les carrières se fondent sur l'exécution (postes de travail nomenclaturés et à caractères techniques éprouvés) et ceux dont les tâches et les carrières relèvent des stratégies d'adaptation des organisations sociales et culturelles aux nouvelles questions sociales.

Le dernier élément implique que nous postulons, contrairement aux mythes de la spontanéité et de l'innovation (connotées comme nouvelle réponse à des problèmes sociaux), que l'action sociale et culturelle se définit comme intervention des forces sociales organisées, dont nous posons, compte-tenu de ce que nous savons de l'histoire du secteur considéré, qu'elles s'organisent autour de trois pôles majeurs : les églises, l'école, les pouvoirs publics, et d'un pôle aux réponses particulières : l'entreprise. En d'autres termes, nous postulons que, au niveau des formes sociales, l'action sociale et culturelle correspond à un ensemble de stratégies d'adaptation de ces institutions destinées à maintenir ou à développer leur audience auprès des populations. C'est, selon nous, dans l'ordre de ces stratégies et indifféremment quant à l'institution de référence, que se développent les professions « de l'animation ». Mais, et nous y reviendrons, nous pensons que la professionnalisation est l'outil nécessaire à l'extension de l'emprise de l'État.

Une de nos hypothèses était donc que les agents professionnels qui interviennent dans ce secteur sont dans une position professionnellement instable, ce qui favorise leur recrutement parmi les populations en mobi-

lité sociale ascendante (du point de vue des origines de classe *et* du point de vue de la reconnaissance par la formation « la sécurité du diplôme ») ou en mobilité sociale descendante (du point de vue des origines de classe et du point de vue de la « surdiplomisation » par la formation).

Cette situation première se conjugue dans ce champ d'application avec quatre types principaux de postes, désignant des tâches plus ou moins clairement ;

— les postes « politiques » où la fonction est d'assurer la cohésion idéologique de l'ensemble considéré et d'affirmer la cohérence des pratiques,

— les postes « culturels » où la fonction est de valoriser les productions culturelles et la tâche de production ou de diffusion,

— les postes centrés sur des publics où la fonction est de mettre en place des réponses aux problèmes qui se posent dans l'intégration d'un groupe social donné et l'ensemble social (ou simplement dans le rapport entre ces groupes et les groupes sociaux dominants) et la tâche d'organisation et/ou d'intervention,

— les postes parcellarisés où la fonction est de répondre localement à des demandes précises d'activités (demandes formulées par l'autorité « détentrice » du poste au nom des individus que l'on souhaite fédérer) et où la tâche, particulièrement éclatée dans l'espace, le temps ou l'objet, est centrée sur elle-même (l'aérobic danse, besoin suprême, pourrait bien valoir brutalement pour elle-même) et fonctionne, à défaut de projet social, sur une cohérence interne de l'individu pratiquant et de l'agent professionnel exerçant.

Une autre hypothèse était que les individus en mobilité sociale ascendante tendront à se retrouver en position « politique » ou « culturelle » et valoriseront fortement l'objet de leur travail (la maintenance du projet ou la valeur de l'art) tandis que les individus en mobilité sociale descendante tendront à se trouver en position « public » ou « parcellarisée » et valoriseront fortement la relation immédiate (le groupe) et le fondement individuel de leur pratique (le développement de l'homme). Dans ce jeu de distribution des rôles on postulera que « les ascendants » se retrouvent en moins grand nombre, en âge plus avancé, dans les organisations proches des structures « de base » du secteur ou dans les espaces nouveaux d'intervention qu'offre le secteur et sont plutôt des mâles, tandis que les « descendants » (de qui ? dernière note de l'auteur) se trouvent plutôt dans les structures pluralistes liées aux pouvoirs publics, en plus grand nombre, en âge plus jeune et plutôt être des femmes. Cette hypothèse ne pouvait être vérifiée dans le cadre d'un travail de stagiaires en formation.

Méthodologie

Le principe de l'observation d'un territoire a été retenu — la ville de Strasbourg, sans les villes périphériques — le choix d'une approche quantitative par questionnaire fermé permettant un traitement informatique, a pour but de rompre avec une tradition de subjectivité (ce que nous savons des animateurs relève bien souvent de ce que disent les animateurs sur

eux-mêmes) et d'aller de l'avant dans le dévoilement des déterminismes sociaux qui interviennent dans les choix professionnels. Ce faisant nous abandonnions l'explication par le caractère vocationnel supposé de la profession d'animateur.

Ceux que l'on nomme animateurs

En l'absence de toute définition précise et rigoureuse du champ comme des professionnels de l'animation, nous avons renoncé à la possibilité de constituer un échantillonnage représentatif, et décidé de viser à une investigation de toutes les structures d'emplois. Pour ce qui est des animateurs, objets même de l'étude, ont été retenues toutes les situations qui désignaient le salarié comme « animateur », soit par l'intitulé du poste, soit par l'environnement. De cette définition sont exclues les personnes ayant une fonction uniquement technique et un statut défini à l'exemple des secrétaires et agents œuvrant dans les structures étudiées. Y sont par contre retenues celles qui, par le titre ou la fonction, interviennent politiquement et administrativement sur la définition et la structuration du champ considéré.

Les structures d'évolution des animateurs

L'idée principale qui a dirigé l'approche des structures et la lecture des résultats est que l'organisation du champ de l'animation se fait autour de cinq grands vecteurs formels. Sans refaire ici l'histoire de l'éducation populaire, retenons les chrétiens orthodoxes (très proches de la hiérarchie des Églises), les chrétiens sociaux (qui affirmeront à partir des années 50 leur laïcisation), les laïques institutionnels (autour de la Ligue de l'enseignement refusant la co-gestion pluraliste), les laïques pluralistes (issus sociologiquement et historiquement des précédents, qui, eux, revendiquent la co-gestion pluraliste), les pouvoirs publics (qui à partir de 1947 et surtout de 1960 se trouvent mêlés au système, prenant appui sur les forces les moins consistantes). Ces grands vecteurs déterminent l'organisation des réseaux de relations humaines, (sans la participation à plusieurs réseaux). C'est ainsi que les lieux de co-gestion (exemple des centres socio-culturels) vont réunir les individus de tous les réseaux en fonction des enjeux locaux (en fonction des rapports de force).

Enfin il importe de rappeler que l'étude se déroule à Strasbourg, en Alsace, c'est-à-dire sur un territoire où l'histoire présente des particularités non négligeables compte-tenu de l'existence d'un concordat, d'un droit local particulier, et d'une réputation de vie associative intense (mais les Alsaciens vivent-ils réellement plus en association qu'à « l'intérieur » ?).

L'objet du travail n'étant pas la structure associative de la ville, les fiches signalétiques des organismes employeurs sont restées trop imprécises pour permettre une classification et un traitement aussi précis que le demandait l'idée directrice ci-dessus énoncée. Il a donc fallu procéder à une classification nouvelle à partir des finalités déclarées par les responsables qui a abouti à la répartition suivante des organisations employeurs.

	Mots-clefs	Nombre d'organisations
<i>Secteur culturel</i>	: création, diffusion culturelle, apprentissage d'une discipline artistique, formation artistique.	17
<i>Secteur socio-culturel</i>	: Éducation populaire, éducation chrétienne, animation socio-éducative, tourisme, défense et promotion de..., information et communication, formation	52
<i>Secteur social</i>	: (ré)insertion, publics spécifiques, tiers-monde	16
<i>Pouvoirs publics</i>	: Soutien à..., développement...	6
<i>Églises</i>	: Enseignement religieux, proclamation de la parole de Dieu	4
<i>TOTAL</i>		95

Quant à l'organisation matérielle de l'enquête, sans entrer dans le détail, disons que les données concernant les animateurs ont été recueillies par les seize stagiaires en formation à raison d'une durée moyenne d'une heure de passation du questionnaire. Les nomenclatures utilisées pour le codage ont été élaborées a priori et redéfinies à partir du dépouillement des cent premiers questionnaires, sous la conduite de Françoise Stoessler, sociologue, qui travaillait, avec les stagiaires, et avec le centre de calcul du C.N.R.S. de Strasbourg.

Le champ de l'animation à Strasbourg

Quelques remarques s'imposent au préalable : le champ étudié est structuré par des organisations constituées dans les années 1960/1980 au bénéfice des organisations laïques et de co-gestion (+ 78 %) qui n'avaient pu se développer dans le contexte alsacien, culturelles (+ 82 %), liées au développement des équipements et de l'action sociale, et au détriment des organisations confessionnelles (+ 38 %). C'est en quelque sorte la marque d'une intégration de l'Alsace au système « de l'intérieur ». La question reste de savoir comment se sont constituées ces organisations, et surtout comment se sont partagés les réseaux dans les structures de co-gestion.

Les résultats font apparaître que la question des modes de financement et du niveau de dépendance aux pouvoirs extérieurs à l'organisation reste sans réponse. On ne peut que constater l'imprécision des résultats aux questions relatives aux financements (25 % de non-réponse, 29 % de réponses éliptiques : 18 % de subventionnés à 100 %, 16 % entre 50 et 100 %, 11 % à moins de 50 %, et 3 % à 0 %). Qu'en est-il vraiment ? S'agit-il de cacher sa dépendance envers les collectivités publiques ou de taire des pratiques financières délicates ? S'agit-il d'une non-conscience des données économiques ?

Il est étrange que les responsables des organisations ne sachent à quoi s'en tenir. A moins que la spiritualité soit à ce point triomphante... Le fait salarial est indiscutable. Il repose sur une présence de permanents et d'un nombre considérable de vacataires. Aucun organisme de formation n'en assure la sélection. C'est donc bien par osmose que les salariés sont sélectionnés. On peut penser que les recrutements se font par affinités, au sein des réseaux. En quelque sorte, il ne paraît pas exagéré de dire que les bénévoles ont trouvé le moyen de se faire rétribuer, à moins que les responsables des organisations n'aient trouvé le moyen de limiter la militance donc de se préserver dans leurs fonctions, (il serait intéressant de réfléchir sur les rapports de dépendance qu'induit la militance et sur la perte de croyance que permet le salariat).

La participation aux instances dirigeantes des organismes concernés confirme généreusement ce que chacun a plaisir à énoncer : ce sont les classes moyennes qui gouvernent les associations. Associées aux classes modestes dans 7 % des cas, aux classes supérieures dans 8 % des cas, elles sont seules dans 46 % des cas, avec tout le monde dans 8 % des cas. Dans ces gouvernements, les enseignants, travailleurs sociaux et animateurs se retrouvent majoritaires dans 24 % des situations. Malheureusement nous ne dirons pas ici s'il s'agit de situations objectives ou de représentations subjectives.

	Lâiques et para-administratives	Confessionnelles	Co-gestion Centre socio-culturel M.J.C.	Action sociale	Culturelles	Administration Publique et Confessionnelle	TOTAL
Nombre d'organisations concernées	10	17	15	21	11	11	95
Vacataires + Jeunes volontaires	163	679	138	1024	27	55	1086
Permanents	36	46	132	109	60	387	770
Total des sujets	199	725	270	1133	87	442	1856

Le champ de l'enquête : organisations et sujets enquêtés

Des finalités qui démarquent

Quant aux finalités énoncées par les organisations elles sont absolument dispersées. Quelques exemples parmi les 95 libellés suffiront à faire comprendre : « Éducation populaire en complément du service public de l'édu-

cation », « Renseignements utiles aux jeunes dans tous les domaines », « mise en rapport automobilistes/passagers pour voyager à moindre frais », « vulgarisation Sciences et techniques des jeunes », « traitement des maladies mentales », « formation de comédiens, régisseurs », « accueil de cas sociaux confiés par le juge », « Accueil et service œcuménique pour réfugiés immigrés », « aider et défendre les intérêts matériels et moraux des familles », « hébergement en milieu rural, valoriser le patrimoine », « réhabilitation du quartier en associant les habitants etc...

Cette dispersion, casse-tête de tous ceux qui cherchent à réduire la réalité sociale à quelques catégories que l'on puisse saisir et comprendre, nous paraît le signe premier de la volonté d'autonomie des responsables d'organisation. Il s'agit de se démarquer, de s'identifier. Elle ne nous semble pas pour autant la marque d'éclatement que certains dénoncent. La constellation associative est riche de ses variantes, elle n'en est pas moins solidement structurée par les solidarités locales. Ce n'est pas ce travail qui peut prétendre le démontrer. Il ne s'est pas attaché à cette question.

En résumé, le champ d'exploration qui est le nôtre, c'est-à-dire ce que nous définissons comme le champ de l'animation à Strasbourg, est constitué d'une centaine d'organisations à statut public ou associatif, assurant l'emploi partiel ou total de près de trois mille individus, dont la variété infinie de finalités marque vraisemblablement plus la richesse des régulations locales que l'anarchie dûe à des responsables sans conscience.

Les animateurs à Strasbourg

259 personnes ont répondu au questionnaire selon une répartition de 155 hommes pour 104 femmes. L'âge des sujets varie de 18 à plus de 50 ans. 70 % ont moins de 35 ans, 49,5 % entre 25 et 35 ans. Cette répartition est sensiblement identique d'un sexe à l'autre. Enfin, en regard de la population strasbourgeoise la population des 25-40 ans est largement sureprésentée (60 % contre 34 %).

La situation de famille de l'animateur, comme l'âge, vient pondérer l'image du jeune célibataire. Compte tenu des rectifications nécessaires en regard des tranches d'âges considérées, elle est du même ordre que celle des alsaciens. Il reste que les femmes sont nettement moins engagées dans la vie commune (46 %) que les hommes (60 %). Par ailleurs, tant qu'à donner la vie, les animateurs strasbourgeois sont de bons procréateurs (30 % ont plus de deux enfants contre 18 % des ménages alsaciens). Il est vrai qu'ils viennent eux-mêmes de fratries relativement étoffées (63,5 % ont plus de deux frères et sœurs) confirmant ainsi l'observation de Simonot dans son étude de 1974.

Appartenance religieuse

59 % des sujets se déclarent catholiques, 13 % protestants et 20 % sans religion, ce qui est peu, mais 29,9 % se déclarent pratiquants contre 67,3

non pratiquants, ce que confirme bien un relatif désengagement des sujets vis-à-vis des structures traditionnelles. en Alsace, une sorte de laïcisation du corps professionnel en quelque sorte. Elle confirme aussi la source d'intervention qui représentait le monde catholique par rapport au monde protestant, dans une région où ce clivage reconnu est particulièrement marqué.

Pratique du dialecte

50 % des sujets se déclarent Alsaciens et parmi les non Alsaciens 33 % viennent de régions limitrophes et 51 % se déclarent dialectophones (sont-ils Mosellans ou ont-ils engagé un travail d'intégration ?). Les chiffres ne nous disent pas, en l'état actuel du traitement comment les alsaciens et non alsaciens se répartissent entre les structures nouvelles et traditionnelles. Il est à noter que les « Européens » (7 % des non-alsaciens) sont d'une origine sociale très élevée par rapport à l'ensemble et que les Maghrébins (7 %) sont descendants d'agriculteurs (pays d'origine) ou de cadres moyens et non des ouvriers spécialisés, comme si les logiques d'intégration étaient déjà bien en œuvre à leur niveau.

Situation sociale

La confirmation des données généralement admises depuis l'étude de Simonot est certaine. Les animateurs ont une origine sociale relativement élevée : 20 % des pères occupent une position supérieure, 46,5 % une position moyenne.

« On peut construire ici l'hypothèse que ce qui éloigne les fils et les filles d'ouvriers est précisément ce qui peut attirer les enfants des couches supérieures quand ils semblent descendre de catégorie sociale : une activité marquée par les relations sociales, le prestige, l'aisance et l'absence de qualification professionnelle réelle et le dilettantisme » (Simonot p.57). La tendance toutefois s'affirme d'une homogénéité de classe entre les animateurs et leur père (46,5 % de classes moyennes, enseignants, artisans) qui rendrait à terme caduque contrairement à une hypothèse de départ l'idée d'une promotion sociale par l'animation ; l'un des effets majeurs pouvant être des valeurs qui soutiennent l'animation. Du côté des conjoints la confirmation d'une certaine homogénéité de classe se trouve doublé d'une endogamie professionnelle (28 % des femmes ont un conjoint dans le champ considéré, 17,6 % des hommes). Toutefois une disparité marquée entre hommes et femmes retient l'attention : 33 % des hommes ont un conjoint exerçant une profession supérieure tandis que 16 % des femmes ont un mari « inactif ». Inversion surprenante des données générales qui ne dit pas précisément quelle fonction symbolique assurent les femmes. On peut penser que les hommes y trouvent leur compte dans le jeu de la mobilité sociale.

En résumé, on peut penser que la population étudiée (259 animateurs) est une population relativement homogène dans ses caractéristiques sociologiques. Massivement, hommes et femmes sont plutôt stabilisés vis-à-vis des mouvements de descente et d'ascension sociale. Il reste que sur les franges un nombre non négligeable d'animateurs bénéficient d'une ascension objective (20 % d'origine ouvrière) ou subjective (hommes « bien »

mariés), que le métier attire des individus venus de groupes sociaux en extinction (7,8 % d'enfants d'agriculteurs), qu'il absorbe un nombre important d'éléments géographiquement étrangers à la région ayant un souci d'intégration (50 % d'exogènes dialectophones) et que nombreux sont ceux qui semblent se démarquer des réseaux alsaciens traditionnels.

L'attrait pour l'université

Le niveau d'instruction des animateurs strasbourgeois est relativement élevé mais ils n'ont pas de formation professionnelle : 71,5 % possèdent le baccalauréat, 55 % ont acquis un D.E.U.G. et 23,5 % une maîtrise. Cette formation est à 52 % littéraire, comme s'il s'agissait d'un secteur privilégié pour ces formations universitaires, 36 % ont un niveau de formation supérieur au diplôme obtenu dont 63 % à hauteur du D.E.U.G. ou de la maîtrise. Ces caractéristiques jouent légèrement en faveur des hommes, principalement quant au niveau de formation (71 % des hommes ont un niveau de formation supérieur au diplôme obtenu, et notamment au-dessus du bac).

La formation à l'animation est particulièrement faible (118 sujets seulement affirment en avoir reçu une). Elle est d'autant plus forte que les individus ont une formation générale élevée, comme si les formations à l'animation consacraient sociologiquement la formation générale. Mais pour les 2/3 des animateurs « formés », la formation ne dépasse pas la formation BAFD ou BASE.

Cette formation est essentiellement acquise en stages (30 %) sur le tas (21 %) ou en stages et sur le tas (24 %). C'est dire combien les centres de formation (I.U.T., centres publics) sont encore mal adaptés à leurs ambitions. Elle joue légèrement en faveur des hommes (+ 5 %).

L'ensemble de ces formations n'est pas encore achevé, dans l'esprit des animateurs. 40 % suivent encore une formation et surtout 50 % aspirent à une formation plus élevée dont 11 % à caractère professionnel, 65,2 % une formation supérieure (D.S.T.S. 16,6 % — Université 48,5 %) ; là aussi l'aspiration des hommes semble plus élevée que celle des femmes (62 % contre 38 %) du fait que les animateurs voient dans l'exercice de leur métier une situation transitoire ? On peut le penser si on remarque que 60 % considèrent la formation à l'animation comme indispensable sans pour autant envisager, par la formation souhaitée, l'acquisition d'un diplôme professionnel (18,5 % souhaitent obtenir le D.E.F.A. et 48,5 % un diplôme universitaire).

Un enracinement associatif

L'idée que les animateurs professionnels sont des héritiers autant que des produits de la vie associative n'a jamais, à notre connaissance, été explorée. L'a priori étant de penser qu'aujourd'hui, puisqu'il sont professionnels, ils sont de moins en moins militants (contrairement aux permanents de l'éducation populaire) donc moins liés aux réseaux associa-

tifs. Nous avons tenté de mesurer le lien existant entre les sujets interrogés et la vie associative. Pour référent, nous disposons de quelques données nationales (pratiques culturelles des français 1974-1981 — ministère de la Culture) et régionales (I.N.S.E.E. 1980).

Dès l'enfance

Les animateurs ont eu une expérience de la vie associative dans leur enfance à raison de 76 %. 38 % d'entre eux ont participé à deux associations, 16 % à trois. Cette fréquentation concerne essentiellement les associations confessionnelles (62 %) à caractère de jeunesse et d'éducation populaire (68 %). Les associations sportives ou culturelles ont été fréquentées pour plus de la moitié d'entre eux. Enfin 29,5 % affirment avoir été responsables. Dans le cas des participants à deux associations, c'est 44 % qui l'ont été.

Participation des animateurs

Participation en 1983	1 association (1)	2	3
Participant à	62,5 %	36 %	17 %
simples membres	55,5 %	56 %	68 %
responsables	42 %	39 %	39 %

(1) moyenne alsacienne : 48 % en 1980

Nous avons affaire, tant au regard des résultats nationaux qu'Alsaciens, comme pour les participations dans leur enfance, à une participation massive des professionnels aux réseaux associatifs, ou plus exactement à une partie des réseaux qui concerne le champ d'exercice de leur profession (51,8 % des participations se font dans le cadre des associations de jeunesse, culturelle ou de défense — répartition qui se vérifie sur les 2^e et 3^e associations).

(1) En Alsace : 62 % des hommes font partie d'une ou plusieurs associations
36 % des femmes font partie d'une ou plusieurs associations

L'appartenance aux associations est liée au niveau de diplôme et au milieu social des individus

82 % des cadres supérieurs & professions libérales

71 % des cadres moyens

78 % des individus ayant le niveau B.T.S.

70 % des individus ayant le niveau Baccalauréat

78 % des individus ayant un diplôme supérieur

Les Alsaciens se répartissent à plus de 75 % dans les associations traditionnelles (sapeurs-pompiers, club au troisième âge, société de pêche, Club vosgiens, syndicats professionnels, associations religieuses...) alors que les personnes originaires de la région font partie d'associations dans la même proportion (49 %) que les personnes extérieures de la région. Sur Strasbourg, 47,9 % des habitants participent à la vie associative.

De génération en génération

Participation des parents des animateurs

Participation des parents	1 association	2	3
Participent à	51,5 %	25 %	18 %
simples membres	53,5 %	52 %	37,5 %
responsables	41,5 %	41 %	47 %

Nous retrouvons une participation des parents supérieure à la moyenne alsacienne (48 %) surtout au niveau des responsabilités assumées. Celle-ci s'exerce en grande partie dans le même type d'associations que leurs enfants « professionnels » (37 %) pour les trois catégories précitées, 45,5 % avec les associations familiales.

Tout se passe donc bien comme si les animateurs, à l'image de leurs parents et comme dans leur enfance, faisaient l'objet d'une sélection sociologique qui les déterminent à être les cadres associatifs dans leur champ d'exercice professionnel. Pourrions-nous dire qu'issus de la hiérarchie associative ils sont aujourd'hui, et comme professionnels, ce que les militants (bénévoles ?) d'hier étaient ? Nous pouvons vérifier, d'une certaine façon, cette hypothèse par le mode de sélection aux fonctions permanentes.

La participation des animateurs est sélective selon les sexes. 70 % des hommes contre 56 % des femmes sont engagés dans la vie associative, hommes et femmes se retrouvent inégalement dans les associations culturelles (20 % — 27 %), d'Éducation Populaire (37 % — 28 %) politiques et syndicales (10 % — 0 %) familiales (3 % — 12 %) le schéma s'amplifie pour ceux qui sont engagés en deux ou trois associations. En ce qui concerne la prise de responsabilités, elle est identique sauf dans le cas d'une participation à une troisième association (Hommes responsables 50 % — Femmes 28 %).

L'emploi des animateurs

L'intitulé des emplois occupés se diversifie en vingt-trois catégories, soit en ordre décroissant d'importance : animateurs local (28 %), direction d'une structure (15 %), secrétaire permanent (9 %), C.T.P.-A.J.E.P. (6,6 %), formateur, éducateur spécialisé (5 %), prêtre (4,4 %), animateur culturel, animateur de région (4,4 %), professeurs (3 %), cadre municipal (2 %), technicien, employé..., pasteur, comédien, conservateur, relation publique, bibliothécaire, inspecteur, conseiller, divers (< 2 %), qui se répartissent à raison de 15 % dans les institutions culturelles, 62 % dans les institutions socio-culturelles, 10 % dans les institutions relevant du « social » et 10 % d'institutions diverses (mairie, église, hôpital).

Les sujets occupent ces postes depuis moins d'un an pour 32,5 % d'entre eux, trois ans ou moins pour 30,5 %, cinq ans ou moins pour 15 %, dix ans ou moins pour 15 %, et depuis plus de vingt ans pour deux d'entre eux, dans un statut de vacataires pour 12 %, de contractuels (46 %), de titulaires (41 %). Ils y travaillent, semble-t-il, plus qu'ils ne le devraient contractuellement (69 % déclarent faire plus de 160 heures par mois pour atteindre plus de 220 h (10 %). Leur salaire évolue entre 1 000 et plus de 10 000 F mensuels (32,5 % perçoivent moins de 4 000 F, 57,5 % entre 4 et 8 000 F, 10 % plus de 8 000 F).

18 % des sujets ont un deuxième emploi qu'ils occupent à raison de moins de 20 h/mois pour 32,5 % d'entre eux, entre 20 et 40 % pour 17,5 %, 40 et 80 h pour 25 %, 80 à 120 h pour 25 %, dans le même champ professionnel pour 51 % (les autres étant employés, prêtres, enseignants, agriculteurs ou artisans). L'ensemble des animateurs est donc employé par un (85 %), ou deux (10 %), ou trois (3 %) et même quatre (1,17 %) employeurs. Ces dernières situations étant vraisemblablement celles des vacataires.

Des animateurs venus d'ailleurs

10,4 % seulement d'entre eux déclarent avoir été au chômage dans les 12 mois précédents leur prise de fonction. 72 % ont exercé un métier en dehors du champ observé dont 30 % dans l'enseignement, 22 % comme employés, 13 % comme ouvriers ou personnel de service, 9 % viennent d'une profession libérale ou ont été cadres supérieurs. Ceci pendant moins de deux ans (32 %), moins de quatre (20 %), moins de six (17 %), de 6 à 15 ans (29 %) et jusqu'à 35 ans (2 %).

Nous n'avons pu traiter, pour cet article les itinéraires professionnels en fonction de leur origine sociale et de leur formation. L'exploitation des données suppose un temps de travail dont nous ne disposons pas, et nous le regrettons. Il semble toutefois que ces itinéraires passent par une mobilité dans le statut, interne au champ observé (de vacataire à contractuel) sans que les chiffres soient probants (+ 3 % de contractuels entre le dernier emploi et l'actuel, — 9 % de vacataires). Il reste que, compte tenu d'une ancienneté faible, 27 % des sujets ont connu deux emplois dans le secteur, 9 % : trois emplois, 7 % : quatre, cinq ou six emplois. Est-ce à dire qu'une sélection s'opère à partir de la réserve de vacataires ? La rotation est cependant très différenciée puisque le temps de passage dans le premier emploi (pour les 111 animateurs ayant changé d'emploi) varie de 6 mois (10 %), à 10 ans (8 %), 57 % changeant avant d'avoir accompli trois années.

Le mode de recrutement se fait, selon les sujets, par relation (46 %) concours ou sélection publique (23,5 %), (30 % ne se prononcent pas). La décision d'engagement est prise par le conseil d'administration (seul ou avec le conseil technique du directeur ou d'une commission), dans 44 % des cas, le directeur et son équipe pour 38 % des cas, des instances publiques pour 18 % des cas.

La liberté mythique des animateurs n'est guère épargnée par la réalité des chiffres. Qu'il s'agisse des objectifs, des contenus ou du contrôle du travail, la marge de manœuvre paraît réduite. L'enquête ne nous permet toutefois pas de nous prononcer sur les modalités de cette contrainte.

Des fonctions multiples

Les animateurs eux-mêmes se considèrent tenus de se conformer aux directives totalement (40 %) ou en partie (43 %). Ils restent toutefois maîtres de leur temps de travail (de fait supérieur à l'obligation contractuelle) pour 72 % d'entre eux et estiment participer à la définition de la politique générale de l'organisation (68 %) ou de leur secteur d'activité (87 %).

Les fonctions assumées semblent très éclatées. Nous les avons regroupées en six catégories. Le rapport direct à un public apparaît nettement pour 54 % des sujets. Mais ce rapport semble bien limité à des publics définis et sectorisés (formation, insertion, accueil dans une discipline). Enfin la part de fonction « stratégique » est importante (36 %). On peut penser que cette fonction d'organisation du terrain qui relèverait en principe des instances politiques (élus) des associations revient bien aux professionnels.

Fonctions actuellement assurées

— Animation directe	: 32 %
— Coordination gestion	: 27 %
— Formation	: 16,5 %
— Direction d'équipements	: 9 %
— Activités artistiques culturelles :	5,5 %
— Exécution	: 5 %
— Divers	: 4,5 %

L'exercice de ces fonctions est assuré de façon différente selon les sexes (le rapport général de l'étude entre sexes étant de 60 % d'hommes pour 40 % de femmes). Les fonctions exercées prioritairement par les hommes sont celles de formation (70 %), de direction, coordination (67 %). Celles exercées particulièrement par les femmes sont celles d'activité artistique et culturelle (43 % de femmes), l'animation directe (46 %), l'exécution (80 %).

Les tâches réalisées dans le cadre de ces fonctions confirment bien que les animateurs sont essentiellement centrés sur l'organisation et la mise en œuvre des actions plus que sur leur déroulement même. Administration, relations extérieures, déplacements et réunions accaparent l'animateur. 48 % seulement d'entre eux consacrent plus de 40 % de leur temps au contact direct avec le public. Est-ce à dire que le métier repose essentiellement sur la réunion et la constitution des conditions d'une action que les animateurs ne mènent jamais ?

Budget-temps

% DU TEMPS DE TRAVAIL CONSACRÉ A	% DU NOMBRE DE SUJETS SUIVANT LES TÂCHES					
	ADMINISTRATION	RELATIONS EXTÉRIURES	DÉPLACEMENTS	RÉUNIONS	ÉTUDES ET RECHERCHES	CONTACT DIRECT AVEC LE PUBLIC
0-10	37	55	77,5	45,5	42	13,5
11-20	26	29	16	33	25,5	23
21-30	16	11	5	13,5	16	17,5
31-40	6	1,5		6	9,5	6
41-50	7			2	3	15
+ 51	4				1	23

Lorsqu'on leur demande de qualifier leur métier, les sujets se partagent en trois catégories : 39 % pensent qu'il est intéressant, formateur, valorisant, 25 % qu'il est contraignant, difficile, mal payé, dangereux (?), 86 % qu'il est un métier du don. Ils y sont venus par choix (55 % dont 41 % par vocation, 14 % pour les avantages ou la promotion) pris dans une logique sociale (33 % comme conséquence d'une formation, de leur bénévolat, de leurs relations) ou par hasard ou nécessité (7,6 %). Ils pensent que leur carrière va dans le sens d'une institutionnalisation (21 %) ou dépend de la conjoncture socio-politique (20 %) ou ne se prononcent pas (28 %). Ils envisagent de rester dans cette carrière (69 % → 20 % en changeant de fonction, 26 % en bénéficiant d'une promotion, 22,5 % dans le statu quo) en pensant pour 30 % d'entre eux qu'ils ont peu de chance de retrouver un autre travail et pour 44 % qu'ils ont de bonnes chances d'en retrouver.

** Questions pour une conclusion **

Nous l'avons dit, ces résultats sont incomplets en regard de la richesse de l'enquête menée. Nous espérons qu'un traitement plus complet pourra en être fait. Toutefois, en les considérant, ils nous semblent révélateurs d'un état nouveau. La formation générale élevée des sujets, leur non aspiration à une formation professionnelle, leur désir de renforcer la validation universitaire de leurs études, le fait que leurs parents soient de classes sociales moyennes ou supérieures, sont autant de signes nouveaux.

Cette notion de professionnel même paraît en cause : pour combien de temps ces sujets sont-ils professionnels ? Financés sur fonds publics, d'au-

tant plus nombreux que l'organisme est lié au service public stricto sensu ou à un service public assuré par des associations, les postes paraissent plutôt être des lieux de passage. La première question qui nous paraît posée est déjà de savoir vers quels métiers les sujets intéressés se dirigeront. Mais nous ne pouvons nier la persistance du tissu associatif. Réseaux traditionnels s'affirmant dans l'œuvre confessionnelle ou laïque, pénétrant les structures de cogestion ou para-administratives, ils semblent bien marquer par la représentation afférente, le maintien des regroupements communautaires. Dans ce jeu subtil, au quotidien, des rapports entre les pouvoirs et les associations, les professionnels semblent bien être une garantie symbolique d'équilibre. Compromis historique pour un statu quo social, les animateurs ne peuvent exercer quelque métier que ce soit : l'enjeu n'est pas le travail mais l'équilibre des forces. Dès lors peut-on parler des « professionnels » ? Il reste au mieux une fonction qu'il n'est pas forcément facile d'exercer dans la durée : le statu quo demande l'immobilité. Le nombre des candidats pour l'exercer, le nombre de postes offerts est bien trop important pour être le résultat d'un choix : la vocation cache mal l'objet de leurre. A moins que nous n'ayons affaire à des bénévoles qui ont eu le talent, ou saisi les circonstances sociales favorables, pour se faire partiellement ou totalement rémunérer. Alibi public ? Ingéniosité des forces sociales ? Le métier d'animateur ne nous paraît plus en devenir. Les sujets semblent le savoir.

Claude Sageot

Directeur

Maison de la Culture de Nevers

LE PETIT ROBERT DE L'ANIMATION

À L'USAGE DES ANIMATEURS FRANCOPHONES

Les mots changent de sens quand ils traversent les frontières des pays où l'on parle la même langue. Que veut dire Éducation Populaire en Québécois, animation en belge, animateur en Suisse.

Clarifier les termes nationaux, tenter d'expliquer ces variations de sens, tel est le but de ce dossier.

DOSSIER DE L'ADRAC

N°48

réalisé par Geneviève POUJOL

PRIX : 25 F.

Écrire à : l'A.D.R.A.C.
3, rue Paul Dupuy
75016 PARIS

Métiers d'animation, formations d'animateurs ?*

Jean-Louis Plé
Claude Chosson

LES petites annonces fleurissent dans les journaux spécialisés et les quotidiens, des filières de formation et des diplômes sont mis en place. Quatre-vingt centres dispensent une formation à quelques deux mille agents culturels (1), vingt-cinq mille animateurs sont recensés en situation professionnelle (2).

En 1978, deux articles des Cahiers de l'Animation (3) étaient ponctués de points d'interrogations :

— « une profession d'animateur est-elle possible ? » demandait Ch. Guérin,

— « un métier, pour quelles activités ? » questionnait Michel Simonot.

Et les nouveaux animateurs voient leur profession se construire, avec eux ou malgré eux, dans un cadre où l'histoire et la conjoncture économique ont leur place...

Cinq ans après, sans grand changement réglementaire, la volonté politique de considérer le champ du Temps Libre comme contribuant au développement économique, les mutations volontaires ou forcées du fonctionnement associatif, les conséquences des lois Auroux dans l'élaboration des conventions collectives remettent ces questions à l'ordre du jour.

Et pourtant, depuis cinq ans, les employeurs recrutent, les administrations réglementent, les animateurs animent, les formateurs forment... et parfois s'interrogent

— Quelle formation pour quel métier ? — Former qui ? — Pourquoi faire et comment ? — Quelle est la demande des employeurs ? — Quelle logique ont les cursus de formation ?

* Cet article est la synthèse d'une étude conçue, réalisée et exploitée avec Luc Durouchoux, sociologue, et Michèle Thibaudeau, responsable d'une maison de quartier.

(1) POUJOL Geneviève. Action Culturelle — Action socio-culturelle — Recherches — Documents I.N.E.P. n°1. 1983.

(2) Rapport DAVAINÉ sur les Métiers de l'Animation.

(3) Professions d'Animateurs ? Cahiers de l'Animation n°22 — 4^e trimestre 1978.

— Procède-t-on à leur évaluation ? — Où en est le marché du travail ?
— La profession, le métier évoluent-ils ? Autant d'interrogations qui devront être prises en compte par les travaux de l'Observatoire des Métiers de l'Animation (4) pour permettre de faire avancer à long terme une démarche de recherche sur l'animation et à court terme les conditions de travail de ses agents.

Tous ces paramètres se croisent pour faire un tout. Nous avons tenté au cours d'une réunion de l'Observatoire d'Ile de France avec M. Genève correspondant au ministère du Temps Libre en 1982-1983, de repérer un ensemble de vecteurs qui nous permettraient de prendre le problème, en quelque sorte par l'autre bout de la lorgnette : ne pas partir sur ce que l'on veut que soit l'animation, ou le rôle des animateurs, tendre à se distancer des discours normatifs, pseudo-idéologiques, ou des illusions « militantes », mais au contraire bâtir une réflexion sur l'observation de la réalité quotidienne...

Notre choix d'investigation s'est alors fait sur une problématique simple : des formations sont mises en place, des diplômés se succèdent, des contrôles sont définis, mais concrètement, au jour le jour, est-on capable de dire ce que font sur le terrain les animateurs ?, quelles tâches exécutent-ils pour la réalisation de leur travail ? Quelle formation ont-ils, puisque l'on sait que 50 % d'entre eux n'ont pas de formation professionnelle à l'animation (5) ? En trois mots, quel lien existe-t-il entre leur emploi et leur formation ?

Les moyens que nous nous sommes donnés pour mener à bien ce travail ont été guidés par plusieurs soucis :

- permettre d'affiner la cohérence des plans de formation que nous sommes amenés à mettre en place ;
- ouvrir le champ de réflexion de l'Observatoire Ile de France à d'autres partenaires ;
- travailler sur ce sujet avec des professionnels, dans une démarche alliant étude et formation.

C'est ainsi que 11 étudiants(es) au Département Animation Socio-Culturelle et Gestion de l'Université Paris VIII (6) ont réalisé leur U.V. « action réelle » en tant que stagiaires dans le cadre de l'Observatoire de la Direction Régionale du Temps Libre Ile de France.

Ce stage s'est effectué du mois de janvier au mois de juin 1983. Il a comporté des séances théoriques de méthodologie, l'élaboration de l'enquête, le choix des terrains, des mises en commun régulières sur les entretiens effectués, puis une synthèse générale.

Il va de soi que les conclusions que nous tirons de ce travail doivent être soumises aux réserves d'usage quant à la généralisation, par le choix du terrain d'enquête, et le nombre restreint d'entretiens.

(4) *Journal Officiel* du 27 Mars 1982.

(5) *POUJOL Geneviève. Les Animateurs en chiffres. Cahiers de l'Animation n°22. 1^{er} trimestre 1978.*

(6) *Participaient à ce groupe de travail : Michel AUTHEMAN, Jacques BARDOU, Sylvie DELANCHY, Josiane HELLINGER, Gabriel KEVORKIAN, Pascale LAMY, Christine LOPEZ, Pascal MONNIER, Claudie TIJUS, Philippe TOULMET, Alain VIDAL.*

Nous présenterons dans un premier temps la population enquêtée et sa spécificité, puis les caractéristiques des emplois, les conditions de travail liés au recrutement et à la formation des animateurs. Nous concluons enfin, par une réflexion sur le D.E.F.A.

La première donnée déterminante pour le choix du terrain a été de tenir compte du champ d'investigation précisé pour les travaux de l'Observatoire des Métiers de l'animation. C'est ainsi que nous avons dû exclure des entreprises culturelles ou socio-culturelles du secteur privé non associatif. Rappelons que le champ actuel d'intervention de l'Observatoire porte sur des « structures à but non lucratif incluant associations, services publics et comités d'entreprises, ouvertes sur une participation volontaire ayant pour fonctions principales des activités de formation à visée non professionnelle, de communication, d'éducation populaire d'animation culturelle, sportive, récréative et touristique ».

Après un classement des structures que nous souhaitons voir représenter, le choix des terrains s'est fait en fonction des connaissances et des relations des stagiaires, ou de leur curiosité. Leurs représentations ont peut-être influencé la définition des secteurs d'animation et les emplois d'animateurs. Mais en l'absence de critères objectifs, puisque c'est le thème des travaux actuels de l'Observatoire, ce critère de choix ne nous a pas semblé être a priori, moins riche que tout autre.

Pour notre collecte de données, nous avons procédé par entretiens semi-directifs à partir d'un guide d'entretien.

Notre seul souci a été de veiller à la diversité, de ne pas déborder le cadre actuel de l'Observatoire, et de ne travailler que sur des emplois permanents.

Une soixantaine d'entretiens ont été effectués dans 32 associations, dont 20 para-municipales, 7 offices municipaux, 1 comité d'entreprise, 1 S.C.O.P. (Société coopérative ouvrière de production).

Le secteur d'activité de ces structures se répartit pour un tiers, dans le secteur socio-culturel classique (M.J.C., Maison pour Tous...), pour un tiers dans le secteur culturel (municipalités, bibliothèques, théâtres, CAC), et le dernier tiers, entre des activités de centres de vacances et de loisirs, des activités sociales et de tourisme.

La population d'animateurs que nous avons rencontrée est presque également représentée en hommes et en femmes, leur âge moyen est de trente trois ans, 81 % sont depuis moins de 10 ans dans l'animation, 55 % ont une ancienneté maximum de 3 ans dans leur poste actuel.

A titre indicatif, dans l'enquête réalisée par le FONJEP en 1972, il y avait une prédominance des hommes sur les femmes (78 % et 22 %), la même moyenne d'âge, 72 % travaillaient dans l'animation depuis moins de 10 ans, et l'ancienneté dans le poste de 3 années correspondait à 50 % des animateurs enquêtés.

Faire de l'animation sans animer ?

Nous avons analysé les caractéristiques des emplois à partir de trois interrogations :

- Quelles tâches les animateurs réalisent-ils ?
- De quelle organisation du travail se dotent-ils ? Dans quel contexte institutionnel ?
- Quelles sont leurs conditions de travail ?

Un agent de communication ou un organisateur...

Sous réserve de la non prise en compte des travailleurs intermittents ou à temps partiel (les anciens vacataires) et s'il fallait caractériser le profil des animateurs que nous avons rencontrés, nous dirions qu'ils sont agents de communication et/ou organisateurs.

Quand on demande aux animateurs ce qu'ils font quotidiennement, les tâches les plus citées sont, en ordre décroissant : coordination ; planification ; programmation ; accueil ; information ; relations publiques ; enfin, tâches d'animation directe.

Nous reprendrons ces termes pour comprendre ce qu'ils recouvrent dans le langage de chaque animateur : En effet, certaines expressions ne recourent pas les mêmes tâches, et si certaines tâches correspondent étroitement aux fonctions, d'autres sont uniquement un moyen de mieux les assurer.

Coordination

Le travail de coordination a deux significations différentes :

— au niveau interne, il est lié simplement au problème d'organisation du travail, de planification des salles, rarement de discussion sur les orientations. Il ne ressort pas de logique spécifique à cette tâche : soit l'animateur fait le point dans des réunions de type institutionnel, le matin par exemple, ou une fois par semaine, soit elle s'effectue de son propre fait au coup par coup. La présence des « organes politiques » n'est pas signalée. Le travail touche essentiellement des aspects d'exécution des actions à mener.

— par contre, au niveau externe la coordination prend une autre dimension, une dimension de conception : échange d'information avec les associations et les communes et fonction dynamique entraînant des activités gérées en commun. Cette fonction entraîne des compétences qui sont citées : sens des relations, sens politique, sens de l'observation, de l'écoute et de la synthèse.

Il s'agit plus là de savoir-être que de savoir-faire.

Les outils utilisés semblent relever plus du domaine de l'organisation de la réunion, que de l'utilisation de documents écrits. Ils supposent la connaissance des réseaux de relations institutionnelles.

Planification - Programmation.

Ces deux termes sont utilisés de façon interchangeable pour des contenus différents.

Ces fonctions peuvent correspondre à des tâches prévisionnelles et à leur suivi de réalisation. Elles sont souvent liées avec les activités de coordination. Elles entraînent un rôle de décideur et de direction de personnel (sélection recrutement).

Par contre, le deuxième sens que nous avons trouvé correspond à un rôle de conception, à l'organisation des activités dans le temps et dans l'espace. Il suppose la connaissance des produits à mettre en place (par exemple connaissance du théâtre pour enfants), et celle d'un réseau de professionnels animateurs qui réaliseront l'activité, avec les problèmes matériels qui lui sont liés.

Accueil

Ce terme revient souvent dans des secteurs différents et sans pour autant qu'il puisse apparaître de façon évidente dans la définition du poste.

Cette tâche est une fonction d'animation directe, quand il s'agit de l'accueil de groupes scolaires ou d'enseignants dans l'organisation de spectacles, ou la présentation d'animations dans les écoles.

Dans certains cas, par contre, l'accueil est un moyen d'évaluation des actions, de faire le point, de collecter les informations ou les opinions, les animateurs réservent un temps institutionnalisé pour recevoir les adhérents, les vacataires, ou les « visiteurs » dans leur structure. Cette tâche correspond alors à la fonction coordination ou planification.

Enfin, l'accueil peut être un moyen trouvé par certains techniciens non recrutés pour faire de l'animation, pour élargir et enrichir leur travail. Par exemple, ce conservateur de musée, dont le rôle est essentiellement de « conserver » et qui a développé toute une politique d'animation avec les écoles, des expositions, des stages de formation pendant les vacances, des chantiers de fouilles...

Cette fonction suppose une disponibilité, une aptitude à l'analyse et à l'écoute, une certaine sensibilité.

Nous devons noter qu'en aucune façon les animateurs rencontrés ne lui donnent un rôle social de résolution des problèmes individuels.

Information

Dans le langage des animateurs rencontrés la notion d'information est différente de l'accueil, qui comprend l'information individuelle du public et des utilisateurs.

Ce terme peut inclure l'aspect publicitaire, promotionnel de l'association et de ses activités. Il comprend les relations avec la presse, les services d'informations, à l'exemple d'un travail de chargé de relations publiques.

Il peut aussi sous-entendre information et sensibilisation sur un problème général ou une situation particulière, liés à l'objet de l'association.

Dans les deux cas, les outils utilisés seront différents.

Relations publiques

Nous avons regroupé sous le terme de relations publiques, plusieurs expressions : relations extérieures, relations avec les partenaires, relations avec les collectivités locales, avec les administrations, avec les associations.

En fait, soit l'animateur a des relations publiques comme fonction principale et elles sont liées à l'accueil et à l'information, soit c'est une fonction secondaire, et elle a pour signification la représentation des élus auprès des tiers, les négociations dans les administrations, etc.

Les compétences demandées sont donc différentes. Dans le premier cas, elles sont liées à tout ce qui concerne les techniques d'information, dans le second cas, elles concernent plus la connaissance des institutions, les stratégies de négociations...

Gestion

Le terme de gestion recouvre trois significations différentes :

— son utilisation la plus fréquente concerne la gestion de la caisse d'une activité, ou les aspects organisationnels de cette activité. Elle ne suppose pas de compétence particulière.

— la deuxième signification implique l'élaboration du budget prévisionnel en plus de la gestion courante. On se rend compte que cette tâche peut faire partie des fonctions, ou bien qu'elle est simplement un moyen complémentaire dont se dote l'animateur pour mieux faire passer ses propositions : c'est une aide à la négociation.

— enfin, elle concerne les postes de responsabilité et l'utilisation de l'ensemble des moyens mis à disposition par le Conseil d'Administration ou la Mairie : finance, locaux et personnel, de la gestion de caisse à l'analyse financière.

Cependant, ce dernier profil montre que les animateurs souvent n'assurent pas une véritable politique de gestion :

Il n'apparaît pas de préoccupations à plus ou moins long terme :

- . sur des politiques d'investissements ;
- . d'orientation générale des financements ;
- . de politique du personnel permanent.

Animation directe

Le fait que nous n'ayons pas rencontré d'animateurs techniciens ne tient pas à un choix de notre étude, notre seul choix ayant été de prendre des animateurs permanents... Nous avons remarqué que ce terme « d'animation directe » est réservé à l'animation d'une activité. Il n'est pas utilisé pour l'animation de réunions, de séance de travail... et toutes les personnes rencontrées se reconnaissent pourtant bien en tant qu'animateurs.

Il serait presque possible de dire qu'il faut distinguer le champ de l'animation et le champ d'action de l'animateur qui est plus large, les animateurs étant ceux qui ont une activité induite par ou agissant sur l'animation.

Cependant, très peu des gens que nous avons rencontrés pensent que l'animateur doit avoir une technique et pratiquer cette technique. Seulement deux disent nettement que cela leur est indispensable. Mais leurs motivations ne concernent pas leur désir d'animer une activité, mais le souci de rester proche des demandes des adhérents, et des autres animateurs.

L'enquête FONJEP de 1972 sur l'analyse et la spécificité des fonctions d'animateurs les caractérisaient de la façon suivante :

— « l'animateur est un homme de relation assurant des activités spécialisées et des études. C'est un coordonnateur, un formateur occasionnellement et aussi un gestionnaire ».

— « l'animation est la fonction dominante suivie de la gestion et des relations publiques ».

Pour notre part, nous avons rencontré des agents de relations, ayant des activités de coordination, d'organisation, de gestion, ayant parfois des activités d'animation.

Une analyse comparée de nos résultats avec ceux du FONJEP montre une augmentation des activités de coordination (plus particulièrement des tâches de relations publiques) et une diminution des activités régulières de gestion et d'animation spécialisées.

L'animation est vécue comme une finalité et non plus comme une fonction professionnelle.

Qui travaille en équipe...

Déjà P. Moulinier (7) distinguait deux manières d'être animateur :

— « celle du plein temps et celle du vacataire. Le plein temps a une activité complexe qu'il a du mal à décrire correctement ; « son équipe de travail est composée à la fois de ses pairs (les autres animateurs), du personnel de la maison, mais aussi de ses supérieurs hiérarchiques (directeurs, membres du Conseil d'Administration de l'association, président) » ; « le vacataire évoque surtout son atelier et les relations de travail horizontales avec les autres animateurs ».

Cette notion de travail en équipe ressort aussi de nos entretiens. C'est bien souvent le terme qui est tout de suite évoqué. Cependant, il est quasiment impossible de comprendre quelles modalités pratiques sont utilisées pour sa réalisation. Peu d'animateurs semblent avoir une réflexion particulière sur leur façon de travailler, sur leurs pratiques dans leurs relations de travail.

Notre hypothèse sur ce silence est que cette question dérange par la distorsion qu'il peut y avoir entre le « discours implicite », l'idéologie de l'éducation populaire pour laquelle la fonction même de l'animateur est de faire vivre le groupe, et sa pratique dans son groupe de travail.

Sur le plan institutionnel, certains entretiens évoquent les relations avec « le politique », avec les élus (qu'ils soient municipaux et associatifs) et les techniciens — peu cependant —. Ce sont souvent les personnels travaillant de façon proche des municipalités qui évoquent les réunions avec les instances politiques locales, soit pour faire le point sur la réalisation de leur travail, soit pour faire des propositions de politique. Les autres évoquent même le fait que les élus associatifs « ne gênent pas », « laissent tranquille », « sont incompétents » à la fois pour la détermination des contenus et pour leur mise en place. Aucune référence à des rapports écrits, ou des compte-rendus d'activités n'est évoquée. Ces outils doivent exister d'une façon ou d'une autre, mais il n'est pas indifférent que les personnes concernées ne les mentionnent pas.

Une seule personne (directeur de centre culturel) est dans une situation qui formalise cette pratique générale. Ceci a pour effet de le responsabiliser. Le directeur, recruté par le Conseil d'Administration, est ensuite entièrement responsable devant celui-ci, sur la mise en place de la politique et la gestion de la maison, le Conseil d'Administration ayant un rôle de suivi de surveillance de la gestion.

Cette procédure n'est pas sans évoquer l'intéressante proposition faite par une association du secteur sanitaire et social à l'occasion du projet

(7) MOULINIER Pierre. *Les Animateurs vacataires ou l'indépendance pédagogique. Cahiers de l'Animation*, n°22. 4^e trimestre 1978.

de loi sur la promotion de la vie associative, où les rédacteurs de la note proposaient de calquer le fonctionnement des associations dites de gestion des activités culturelles ou sociales, où la vie « associative est restreinte », sur le fonctionnement des sociétés anonymes à directoire et conseil de surveillance.

Cette fonction pose le problème du statut du travailleur dans l'entreprise associative, et celui de ses responsabilités par rapport aux élus et au public.

Dans un flou institutionnalisé...

Sur un plan juridique, la majorité des animateurs rencontrés ont signé des contrats de travail à durée indéterminée ; la dénomination de leur poste est en général liée à la fonction occupée et à l'activité principale ; un tiers des salaires sont en dessous de 5 000 F., un tiers entre 5 000 F et 6 000 F., et un tiers de 7 000 F à 11 000 F. Contrairement à l'enquête FONJEP, aucun avantage accessoire n'est signalé, sauf le comité d'entreprise où les animateurs sont payés 14 mois.

La connaissance des postes semble se faire de plus en plus par les petites annonces. S'il arrive que ce soit par le « bouche à oreille », ou les relations, cette procédure ne veut pas dire que le recrutement se fasse par cooptation. Peu sont recrutés sur concours (surtout le personnel municipal). Un seul a « vendu » son projet.

Pour nous aider à comprendre les emplois, trois idées-forces ressortent des entretiens :

— excepté pour les personnes recrutées pour leur « adhésion » à l'institution, un désir très net est exprimé de ne pas confondre le travail rémunéré pour les activités de salarié avec du militantisme. Les animateurs font la part des choses. Ce principe a pour conséquence un silence sur le bénévolat et quand des choses sont dites sur les bénévoles elles sont négatives, voir même virulentes ;

— ceci n'empêche pas, bien souvent, d'évoquer le nombre d'heures supplémentaires réalisées, l'absence d'heures fixes, l'importance et la densité du travail à faire. Mais ce discours n'est plus militant, il permet de valoriser le statut et le travail comme le ferait un cadre supérieur ;

— pour plus de 50 % des structures visitées il est impossible de dire que les horaires de travail ont un rythme régulier : les manifestations, les contacts, les préparations peuvent amener les uns ou les autres à déborder sur leur horaire.

Cependant, de plus en plus fréquemment à la différence des années passées, des procédures issues soit des conventions collectives quand elles existent, ou de négociations par établissement, font apparaître des modalités de récupération, des formules avec horaire fixe et horaire variable.. en quelque sorte afin d'institutionnaliser autant que faire se peut les nécessités du domaine d'activité.

Une formation peut en chasser une autre...

Nous présenterons dans cette seconde partie, la formation et l'itinéraire professionnel des animateurs rencontrés, la reconnaissance de leur statut liée à leur formation, et leur perception de cette formation.

... Quelle formation ont-ils ?

Le niveau de formation scolaire et universitaire de ces animateurs est élevé, puisque nous en trouvons les trois-quarts avec le baccalauréat et 41,60 %, avec un diplôme universitaire (du DEUG au DEA).

Cependant, il semble que cette tendance soit sensiblement en régression par rapport aux observations de G. Pujol (8) qui mentionnait en 1978 que la moitié des animateurs ou des travailleurs sociaux avaient fait des études universitaires. 31 % des animateurs rencontrés ont une formation professionnelle hors animation. Pour un tiers, cette formation est liée à leur profession actuelle. Par exemple, tel animateur spécialisé sur l'animation autour du livre a une formation de bibliothécaire.

Nous noterons simplement en diminution les reconversions des « déçus de l'enseignement » : Les personnes rencontrées ont des formations plus scientifiques ou techniques.

40,35 % de ces mêmes animateurs ont une formation professionnelle à l'animation (dont 80 % ayant le CAPASE, le DEFA ou en formation DEFA et 20 % ayant le DUT ou une formation d'animateur à l'université). Si ce chiffre apparaît faible, il est en augmentation par rapport aux enquêtes de Ph. Avenier (9), qui en mentionnaient 10 %. L'analyse de ces données nous amène à présenter trois situations possibles de formation chez les animateurs rencontrés :

- certains entrent dans l'animation sans formation. Elle s'effectue « sur le tas », et serait complétée par une formation à l'animation ultérieure.

- entrée dans l'animation sans formation professionnelle avec un haut niveau de formation générale. Cette tendance si elle correspond à un accroissement général de la scolarisation, nous pousse à dire aussi que la formation générale semble suffire à la pratique professionnelle qui s'affine ensuite « sur le tas ».

- dans un marché du travail de plus en plus fermé, les nouveaux venus entrent sur ce marché tout de suite après le Bac et se confirment rapidement dans leur situation professionnelle par une formation et un diplôme d'animation.

Ces trois situations correspondent à cinq itinéraires professionnels différents qui permettent de faire le lien avec l'emploi actuellement occupé :

- des personnes maîtrisant une technique et souhaitant « ouvrir » cette technique. C'est un cas marginal mais qui nous semble significatif de l'évaluation de la profession ;

- des personnes en reconversion totale ;

(8) *POUJOL Geneviève. Les Animateurs en chiffres. (opus cité).*

(9) *AVENIER Philippe. Données sur la population des animateurs de Grenoble, 21 p. in « Dix ans d'action culturelle à Grenoble ». (Ministère de la Culture, ville de Grenoble).*

— des personnes ayant le profil traditionnel de l'expérience bénévole et souhaitant en faire leur activité professionnelle. Ces dernières ne viennent plus cependant comme auparavant des milieux vraiment militants, mais des colonies de vacances ou des centres de loisirs ;

— des personnes ayant fait un bref détour préalable par des activités professionnelles diverses ;

— et ceux « qui n'ont fait que ça ».

La collecte des données pour cette partie a été plus délicate avec les animateurs recrutés pour leur adhésion au projet de l'institution, les animateurs issus du bénévolat, ou ayant une ancienneté dans la profession.

Mais ce qui semble caractéristique de ces itinéraires professionnels, c'est qu'à une approche vécue comme une vocation autrefois, c'est substituée une approche intellectualisée et professionnalisée.

... Est-elle reconnue ?

Sur quel critère se détermine un employeur qui embauche ? la formation ? l'itinéraire professionnel ? la connaissance du milieu ? l'expérience ?

Les informations collectées nous font apparaître trois modes de recrutement :

- le premier, cas unique, est celui de l'animateur qui a « vendu » son projet à l'institution. Le poste était ouvert, la personne a présenté un dossier et a été embauchée, mais les employeurs n'avaient pas fait de l'étude des différents projets leur critère de recrutement.

- les employeurs déterminent un profil d'animateur avec des compétences précises, en terme de tâches, d'aptitude à...

- ils recrutent sur l'adéquation à l'objectif de l'institution, sans se préoccuper a priori des compétences des animateurs.

Ce dernier cas de figure peut prendre deux connotations :

— celle d'un recrutement « politique » au sens large du terme : c'est le cas le plus rare que nous ayons rencontré, ou du moins le plus rarement reconnu par les intéressés ;

— celle où l'institution a défini ses objectifs et éventuellement ses moyens. L'embauche est alors conditionnée par leur acceptation.

Que disent-ils de leur formation ?

De façon étonnante, ce qui ressort des entretiens, montre une absence d'intérêt pour la formation permanente. Dans l'ensemble, les animateurs nous ont paru très motivés par leur travail ; ils trouvent eux-mêmes les moyens de faire face, sur le tas. Ils se documentent ; lisent au coup par coup, dans un processus d'autoformation. Ce rejet de la formation n'est certes pas général ; ce processus entraîne un manque de recul dont certains ont conscience.

Les animateurs qui ont suivi des cycles de formation reprochent à ceux-ci une insuffisance dans le domaine de la gestion, du droit du travail, du statut du personnel, de la connaissance des institutions et des négociations à avoir vis-à-vis de ces institutions... des demandes très pointues et

très techniques. Cependant ce qu'ils ont apprécié le plus dans leur formation c'est l'ouverture au monde, aux idées, la formation générale et non utilitaire. Ce discours apparemment contradictoire l'est doublement lorsqu'on sait que les stagiaires en formation sont a priori « rebelles » à des approches trop techniciennes.

Très peu demandent à la formation d'être un lieu d'échange et de rencontre, et certains regrettent l'absence de stages spécialisés après le DEFA.

Une autre caractéristique se dégage des attitudes des animateurs sur la formation : ces derniers considèrent qu'elle est pointue quand son résultat n'est pas exclusivement professionnel, mais aussi quand quelque part cela leur apporte quelque chose personnellement.

Ces quelques observations nous poussent à dire que ce n'est pas d'une formation professionnelle dont les animateurs ont besoin, mais d'une véritable formation permanente, dont le rôle serait justement de leur permettre de prendre du recul avec leur pratique.

Idéologie ou pragmatisme

Nous avons identifié les tâches quotidiennes des animateurs et repéré un certain nombre de données qui justifient leur recrutement, à travers leur formation ou leur itinéraire professionnel, jusqu'à nous demander si une formation d'animateurs était nécessaire...

La préhistoire de la formation prend ses racines dans le bénévolat et le travail sur le terrain. La période CAPASE permet le questionnement des professionnels sur leur pratique. Aujourd'hui, il nous semble que le DEFA adapte à une fonction... alors qu'il avait été prévu, comme la sanction d'une formation professionnelle, pour des animateurs en situation d'emploi.

Parallèlement on parle de professionnalisation, mais elle n'est pas complètement rationalisée. Le bricolage subsiste. Une contradiction existe entre le désir de professionnalisation et la difficulté à identifier les « savoir-faire », après une longue période de discours sur le « savoir-être ». Un certain empirisme reste de règle sur les itinéraires personnels et les demandes des employeurs. Pour ces derniers, le DEFA devient cependant un langage de référence. Il sécurise face au flou de la profession, et parfois face au flou des emplois à pourvoir.

En fait, à quoi sert une formation professionnelle ? Doit-elle être adaptée à un projet d'animation ? Selon une déontologie précise, un projet de société ? Doit-elle être normative par rapport à ce que l'on attend d'un animateur ? Ou bien doit-elle être adaptée à l'offre et à la demande ? modulable et pragmatique ?

Le DEFA a peut-être réussi un compromis entre les deux, grâce aux unités de formation obligatoires et optionnelles. Elles permettent en effet une adaptation de l'offre en formation, à la demande et aux réalités professionnelles.

Nous sommes dans une période transitoire, qui crée une légitimité à la profession. Mais le DEFA est-il un espace de qualification ?

Si la formation des animateurs qui existe actuellement n'a pas vraiment formé les professionnels de l'animation, il n'en demeure pas moins qu'elle va devenir une référence, et que par effet pervers, ce soit la réalité qui s'y adapte.

Jean-Louis PLE
Claude CHOSSON

Conseillers Techniques et Pédagogiques

Idéologie ou pragmatisme ?

Notre société est en train de connaître des mutations profondes. Les valeurs qui ont servi de référence pendant des décennies sont aujourd'hui mises en question. Le monde de l'animation n'échappe pas à cette évolution. Les animateurs professionnels se retrouvent confrontés à de nouvelles exigences, à de nouveaux défis. La formation des animateurs professionnels doit être repensée, adaptée à ces mutations. Mais comment faire ?

Il y a deux courants de pensée qui s'affrontent : l'idéologie et le pragmatisme. L'idéologie est une vision du monde, une conception de la formation. Elle se traduit par des discours, des théories, des modèles. Le pragmatisme est une approche plus concrète, plus tournée vers l'action. Il se traduit par des pratiques, des expériences, des réussites.

La formation des animateurs professionnels est un domaine où l'idéologie et le pragmatisme sont particulièrement présents. On trouve d'un côté des théories qui prétendent à l'universalité, à la permanence. On trouve de l'autre côté des pratiques qui s'adaptent à la réalité, qui évoluent avec elle.

Le débat est complexe. Il ne s'agit pas de choisir entre l'idéologie et le pragmatisme, mais de trouver un équilibre entre les deux. La formation des animateurs professionnels doit être à la fois théorique et pratique, idéale et concrète. Elle doit préparer les animateurs à l'avenir, tout en leur permettant de répondre à la réalité d'aujourd'hui.

En conclusion, la formation des animateurs professionnels est un défi. Elle nécessite une réflexion approfondie, une adaptation constante. Mais elle est aussi une opportunité. Elle permet de créer une profession, une référence, une réalité qui s'adapte à la société.

Animation : de la diffusion culturelle à la création

René Fabert

COINCÉS entre les industries culturelles et l'Action Culturelle des institutions représentant la « haute culture », quelques animateurs traquent une voie nouvelle. Leur objectif implicite est de permettre aux associations d'Éducation Populaire d'affirmer leur identité en s'appuyant sur la création, en la rendant accessible au plus grand nombre. La revendication qui se développe chez certains animateurs s'oriente vers une démocratisation... non pas de la culture, mais de la création !

D. Ellis affirmait que « l'animation culturelle doit d'abord se situer par rapport à la création culturelle. La culture se produit quelque part, dans un lieu social donné, situé. Elle est le fait d'individus qu'il est convenu d'appeler créateurs ; qui sont-ils, d'où viennent-ils ? Quels sont leurs rapports avec les animateurs et les institutions culturelles et avec le public ? (1) Quels critères retenir pour déterminer le choix à effectuer entre telle ou telle œuvre ? Comment — sans pour autant se perdre dans les méandres du raisonnement philosophique — prononcer un jugement de goût en affirmant : ceci est beau, alors que depuis Kant (la critique du jugement, 1928) en passant par Bourdieu (la distinction, critique sociale du jugement, 1979) nous savons que ce jugement de goût est un jugement de valeur et que la fameuse trilogie : le beau, le vrai, le bien, n'a de signification que dans la conscience de l'acteur.

Sans prétendre prendre part à ce débat nous allons analyser les rapports entretenus par l'animateur avec la création en nous posant quelques questions et en essayant d'y répondre. L'animateur est-il lui-même un créateur ou un simple diffuseur de produits culturels, reproducteur de modèles culturels élaborés par devers lui ? Comment procède-t-il pour opérer un choix et concrétiser son jugement de goût dans la diversité des propositions ? Sert-il de « filtre » culturel ou idéologique et à ce titre, d'agent de reproduction des valeurs culturelles dominantes ?

(1) D. Ellis. *Selected characteristics of artists*, Washington Endowment for the Art. Cité par P. BESNARD in *Animateur socio culturel*, Paris : édition E.S.F., 1980, 139 P., page 38.

Nous pensons qu'il existe un rapport différent et nouveau entre animation et création. L'animation socio-culturelle n'est plus uniquement l'antichambre de la culture et elle cherche une nouvelle définition de ses activités créatrices. Nous postulons que ce rapport nouveau ne limite plus l'animateur à un rôle de diffuseur et qu'il essaie, à partir des aspirations des publics fréquentant son équipement, d'élaborer des produits culturels qui ne copient pas la culture cultivée ni ne reproduisent la naïveté des patronages d'antan.

Interroger les animateurs socio-culturels sur la place qu'ils accordent à la diffusion culturelle dans leurs équipements implique un certain nombre d'a priori qui peuvent servir à déterminer les grands axes d'une recherche. Ce travail est le résultat d'une enquête réalisée dans la Région Centre (Académie d'Orléans-Tours) à partir d'interviews d'animateurs socio-culturels responsables d'équipements. Notre investigation était centrée sur la diffusion culturelle dans les structures socio-éducatives (Maison de Jeunes, Centre Culturel, Maison pour Tous, Foyer, etc...), sur les relations animateurs/institutions, animateurs/public, animateurs/créateurs. Le discours et l'analyse de contenu nous paraissaient susceptibles d'apporter des informations à deux niveaux :

— au niveau concret/objectif, sur la réalité du fonctionnement des secteurs de diffusion culturelle dans les équipements socio-éducatifs : organisation des expositions et des spectacles, lieux de diffusion, périodicité, indices de fréquentation, etc. ;

— au niveau abstrait/subjectif, sur les critères de choix de la programmation, l'évaluation de la qualité de la production artistique, des rapports avec la création, etc.

Donc deux niveaux : l'explicite, le discours manifeste, quantifiable, se traduisant dans les faits ; l'implicite, le discours latent, les représentations, tout le système de signes et les mythes du socio-culturel objets de l'analyse. Pour reprendre la formulation de Roland Barthes (2), nous espérons qu'en « traitant les « représentations collectives » comme des systèmes de signes, on pouvait espérer sortir de la dénonciation pieuse et rendre compte en détail de la mystification qui transforme la culture petite-bourgeoise en nature universelle ».

La première partie de l'hypothèse prend en compte le décalage discours/pratique. Discours tenu par les animateurs socio-culturels qui revendiquent la démocratisation de la culture et le nivellement des inégalités sociales et culturelles, alors que dans leur pratique professionnelle et en particulier dans le cadre de la diffusion culturelle, ils reproduisent des formes de ségrégation entre les cultures populaires et la culture des classes dominantes. Plusieurs variables peuvent permettre de compléter cette hypothèse : les origines sociales de l'animateur, son niveau de formation, son statut professionnel qui influent fortement sur le contenu de la programmation.

Deuxième partie de l'hypothèse ; l'analyse des facteurs économiques et politiques met en évidence les contraintes qui pèsent sur les pratiques professionnelles et la mise en place des projets éducatifs. Le mode de finan-

(2) R. BARTHES. *Mythologies*, Paris : Seuil, 1957, 247 p., page 7.

gement des institutions socio-éducatives par les collectivités locales implique une dépendance et un souci d'équilibre budgétaire, voire de rentabilisation de ses actions éducatives et de diffusion culturelle. Par ailleurs, la structuration du marché des industries culturelles détermine elle aussi des formes stéréotypées de programmation. La création artistique est diffusée par deux puissants réseaux : celui de l'action culturelle institutionnalisée, financée par l'État et les collectivités publiques et celui du secteur commercial centré sur la rentabilité. Écrasés entre ces deux pôles, privés de ressources financières suffisantes, les animateurs n'ont guère de possibilités d'innovation (3).

Quelques explications...

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de préciser ce que nous entendons par action culturelle et sa forme concrète qu'est la diffusion culturelle. L'action culturelle a généralement une triple signification : (4)

- pour les uns, elle est synonyme de politique culturelle ;
- pour d'autres, elle a un sens restreint et s'attache aux institutions de diffusion et de création artistique mises en place par A. Malraux (Maisons de la Culture, Centres d'Action Culturelle*) ;
- pour d'autres encore, il s'agit des organismes dont l'objectif est la mise en contact des individus et des groupes avec la culture vivante par des méthodes actives, (rôle de l'animation socio-culturelle à travers les Maisons de Jeunes et de la Culture, Centres Culturels, Maisons pour Tous, Foyers etc.).

La programmation de l'ensemble des manifestations culturelles : spectacles de tous ordres, expositions, débats, fêtes etc... en sont les représentations tangibles, fruits d'une création spécifique ou distribution d'un produit élaboré en vue d'une consommation de masse. La réalisation de ces produits culturels, ou de cette marchandise culturelle (5) a schématiquement deux sources possibles :

- les instructions de création, reconnues et subventionnées (Théâtre, Opéra, Corps de ballet, Maisons de la Culture, Centre d'Animation Culturelle...) ;
- les industries culturelles qui s'adaptent ou anticipent sur la demande sociale. Les besoins culturels étant, dans ce cas, joints directement aux exigences de la production et de la reproduction capitaliste.

Une parenthèse pour rendre ici hommage à l'une des dernières livraisons des Cahiers de l'animation. Dans son numéro 41 du mois de juillet 1983, sous la plume de Geneviève Poujol, Claude Sageot et Michel Simonot, on pouvait lire que « l'antique opposition entre socio-culture et cul-

(3) Pour l'analyse approfondie de l'ensemble de ces points on se reportera à la recherche proprement dite : R. FABERT. La diffusion culturelle dans les structures socio-éducatives. Thèse de 3^e cycle, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 1982, 495 pages.

(4) L'action culturelle en crise, in *Pour*, n°77, Mars-Avril 1981, 71 pages.

(5) A. HUET, J. ION, A. LEFEBVRE, B. MIEGE, R. PERON. Capitalisme et industries culturelles. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1978, 198 pages.

* C.A.C. : Centre d'Action Culturelle ou également Centre d'Animation Culturelle.

ture » (6) est maintenant largement dépassée ; Mai 1981 aurait tout effacé... Il est peut-être encore un peu tôt pour se prononcer sur l'efficacité de cet événement ; toutefois l'opposition déclarée entre le socio-culturel et le culturel, l'animation socio-culturelle et l'action culturelle, l'animateur et le créateur, la créativité et la création, ne nous a jamais paru fondée sur un plan théorique.

« *Rétrospectivement, on pourrait dire que le socio-culturel concernait un champ social qui prenait en compte les mécanismes sociaux et, en particulier, ceux qui produisent les inégalités d'accès à la culture, tandis que le culturel concernait un champ social qui s'occupait d'abord et avant tout de l'art et la diffusion culturelle* » (7).

Sans vouloir les opposer, on peut donc admettre que l'action culturelle et l'animation socio-culturelle représentent des tentatives visant à contribuer à la démocratisation des moyens de production et d'appropriation de la culture :

— d'un côté, l'action culturelle part des produits culturels élaborés et des conditions propres à la démarche créatrice, la diffusion culturelle y est institutionnalisée et constitue l'une des trois missions assignées par Malraux à ce secteur : création, diffusion, conservation ;

— d'un autre côté, l'animation socio-culturelle cherche à faciliter l'expression et la créativité des individus au sein du groupe et de la collectivité ; la diffusion culturelle n'intervenant qu'accessoirement comme outil pédagogique ou d'animation en utilisant les produits culturels élaborés par les réseaux de création précédemment cités.

Mais cette distinction n'est pas satisfaisante dans la mesure où, actuellement, sur le terrain, les clivages et les oppositions ne résultent que de la nature même des institutions et de leur fonctionnement. Sur le fond, en termes de politique culturelle, de finalités éducatives, la philosophie de l'action est la même. Ce qui diffère ce sont les moyens ; les disparités cristallisent les oppositions et exacerbent les conflits. En d'autres termes, nous ne pouvons nier qu'il existe des divergences entre animateurs et créateurs, animation socio-culturelle et action culturelle, mais ce sont des oppositions fonctionnelles, en rapport avec la forme et non sur le contenu. Dans nos observations de terrain nous avons été amenés à constater le rapport étroit qui existe entre l'animation, la création et la diffusion qui apparaissent comme trois éléments indissociables. C'est cette dimension un peu inattendue de notre recherche que nous voudrions développer ici : **comment la diffusion culturelle, dans le cadre de l'animation socio-culturelle, conduit à de nouvelles formes de création.**

Dernier point pour clore cette approche, il nous faut expliquer l'arbitraire de la dichotomie entre création et créativité (8). Une analyse rapide peut permettre de définir la créativité comme le moyen de favoriser le développement de l'expression des capacités de l'individu et la création comme

(6) G. POUJOL. *La généalogie du débat socio-culturel/culturel*, in les Cahiers de l'animation, INEP, n°30, 4^e trimestre 1980, pages 3 à 14.

(7) G. POUJOL, G. SAGEOT, M. SIMONOT. *Décideurs culturels et pratiques sociales*, in les Cahiers de l'animation, INEP, n°41, Juillet 1983, pages 1 à 3.

(8) M. SIMONOT. *Création, créativité, expression*, in les Cahiers de l'animation, INEP, n°30, 4^e trimestre 1980, pages 15 à 25.

l'aboutissement d'une démarche visant à l'acquisition d'un langage artistique au plus haut niveau. Cependant cette analyse nous paraît réductrice car, substituer la créativité (spécifique de l'animation socio-culturelle) à la création (quasi-monopole de l'action culturelle), c'est maintenir des classes socialement dépourvues de capital culturel dans un état d'ignorance et de dépendance ; c'est accentuer les inégalités culturelles.

L'état des lieux

L'ambition avouée des animateurs dans le cas présent est d'atteindre une totale indépendance vis-à-vis, à la fois des institutions culturelles représentatives de la « culture cultivée » et des circuits de distribution de la marchandise culturelle. Si l'on emprunte à la terminologie du marketing, la « cible » concernée, sinon visée, se situe parmi les classes moyennes, ou les nouvelles classes moyennes salariées que l'on peut répartir en trois catégories :

- le groupe des professions intellectuelles (enseignants, chercheurs, architectes, médecins, avocats,...) ;
- le groupe des travailleurs sociaux (éducateurs, psychologues, agents de développement, animateurs,...) ;
- le groupe du personnel d'encadrement du privé (cadres commerciaux, de gestion et du marketing) et surtout du secteur public (techniciens, ingénieurs, cadres de la fonction publique...).

En fait, statistiquement, on constate que ce sont essentiellement les représentants des deux derniers groupes que l'on retrouve le plus souvent dans les structures socio-éducatives.

Alors, peut-on parler de la socio-culture comme d'une culture des classes moyennes ? Nous ne le pensons pas, l'hétérogénéité de cette classe sociale est trop importante. Malgré tout, il est possible de déceler, à travers l'originalité de la création réalisée dans le cadre des équipements socio-culturels, des formes culturelles spécifiques. L'anti-conformisme, le refus de certaines normes : l'hermétisme élitiste de la « haute culture », les éléments caricaturaux de la culture de masse (le show-business), ou encore les spectacles et manifestations populaires (concours de belote et majorettes), délimitent un champ propre à la socio-culture. Il existe la revendication d'une identité par l'affirmation de différences et de nouveaux modèles.

Cependant, il faut bien reconnaître que l'animation socio-culturelle souffre encore d'imperfections. Même quand elle diffuse de purs produits des industries culturelles, il y a toujours un élément (dans l'information, dans la présentation du spectacle ou dans son déroulement) qui trahit l'amateurisme et la faiblesse des moyens. Or, la hantise de l'animation socio-culturelle c'est l'assimilation au patronage d'antan, figure désuète de la vie associative, synonyme de bénévolat et de bonne volonté. Il n'est pas utile de mettre en cause la qualité de certaines formes de la création et de la diffusion de ce secteur ; quelques équipements bénéficient maintenant d'installations adaptées et évitent l'écueil des spectacles proposés dans des salles inconfortables, avec une sonorisation défailante et des éclaira-

ges approximatifs. Il faut souligner que le manque chronique de moyens matériels et financiers contraint bien souvent les associations à une forme marginalisée de production.

Pour clarifier notre propos, il nous paraît important d'analyser plus concrètement la nature des rapports existant entre l'animation socio-culturelle et la culture des classes dominantes. Nous retiendrons un exemple significatif celui des Maisons de la Culture.

Rapports de l'animation socio-culturelle avec les institutions culturelles.

En 1962, E. Biasini résumait ainsi la position du ministère des Affaires culturelles :

« Une Maison de la Culture n'est pas la salle des fêtes, le centre culturel communal, le siège des associations ou le foyer tant attendu par les vaillantes cohortes littéraires ou musicales de l'endroit. Elle n'est pas le local rêvé par les professeurs de cours du soir, les peintres du dimanche ou les sociétés folkloriques ni les conservatoires dont on a — cruellement — besoin, ni même l'espace culturel jumeau de l'espace vert sans lesquels les plans d'urbanisme ne seraient pas ce qu'ils sont » (9).

Parfaite non-définition des Maisons de la Culture... Terrible définition à rebours des Maisons de Jeunes et de la Culture. Il suffit d'effacer la forme négative pour obtenir la description du fonctionnement d'une Maison de Jeunes et de la Culture. L'ironie ne cherche même pas à dissimuler cette forme de mépris et de condescendance caractéristiques de certaines catégories d'intellectuels ou de technocrates vis-à-vis des aspects, considérés comme vulgaires, de la culture. D'un côté des équipements « nobles », diffusant, créant, animant, au plus « haut niveau », dans tous les domaines de la vie artistique et intellectuelle ; de l'autre, « les vaillantes cohortes littéraires ou musicales, ... les peintres du dimanche, » etc.

L'animation socio-culturelle apparaît alors comme une structure intermédiaire entre l'action culturelle et la culture des classes populaires. Actuellement les animateurs socio-culturels assurent déjà en partie ce rôle de diffusion des œuvres des créateurs reconnus produites par les institutions culturelles ; mais ils refusent de n'être que de simples exécutants ou reproducteurs. Ils refusent de relayer systématiquement la production culturelle des Maisons de la Culture et revendiquent les moyens matériels et financiers de promouvoir la leur.

Dans les villes où cohabitent Maisons de la Culture et structures socio-éducatives, c'est un véritable concurrence qui s'établit. Mais ces mastodontes de la culture écrasent toute velléité d'autonomie et après avoir tenté de résister, certains animateurs préfèrent définir leur action et leurs relations avec la Maison de la Culture en terme de complémentarité... faute de pouvoir faire autrement. D'autres n'acceptent pas avec autant de pas-

(9) E. BIASINI. *L'action culturelle : principes, réalisations, projets*. Ministère des Affaires Culturelles. 1962. Cité par J.C. BECANE, *l'expérience des Maisons de la Culture*, in Notes et Études Documentaires, Paris : la Documentation Française, n°4052, 1973, 59 pages.

sivité de boucher les trous de la programmation et tentent d'instaurer un rapport de force, ou tout au moins de faire entendre leurs exigences. Ainsi cette Maison de Jeunes et de la Culture qui a réussi à imposer sa participation, comme interlocuteur à part entière, dans la préparation d'un important festival, tout simplement parce que la Maison de la Culture avait besoin des locaux de la M.J.C.

Cette rivalité existe non seulement en vertu des grands principes culturels, mais également en référence à des motivations d'ordre corporatistes. La question que l'on peut légitimement se poser dans ce débat est de savoir si les revendications sur les moyens, le contenu de l'action culturelle et ses finalités, ne masquent pas une très prosaïque revendication professionnelle ? Au-delà de contestations sur les conditions de travail, l'amélioration du fonctionnement des structures, l'accroissement des possibilités d'action, ne s'agit-il pas d'une demande implicite de revalorisation du statut professionnel et de son insertion dans la hiérarchie des valeurs culturelles ? L'animateur vit mal son statut dévalorisé de marginal de la culture, il fait un complexe d'un nouveau genre, celui du « directeur de M.J.C. », et il a du mal à assumer l'indifférence ostensible dans laquelle on le cantonne avec son « animation », son « amateurisme » et ses « sous-produits culturels ». Il veut rompre avec les images du passé, le patronage, les clubs et le côté boy-scout. Il aspire à la respectabilité feutrée des institutions culturelles et à la pourpre du statut de créateur reconnu, avant que d'être respecté.

Vers de nouvelles formes de création

Comme tout phénomène humain la création répond à des conditions sociales déterminées qui spécifient, d'une part les moyens techniques utilisables par le créateur et, d'autre part, les exigences de l'ordre social, en ce sens que l'œuvre n'acquiert son statut que pour autant qu'elle est en conformité avec le consensus social et les valeurs dominantes. L'histoire de l'art met en évidence cette simultanéité et la parenté de créations appartenant à une même période. Moments de ruptures, fractures brutales, évolutions lentes dans l'esthétique contemporaine qui sont autant de repères pour le sociologue. Mais il faut également prendre en compte les tensions internes d'une société et les conditions de production de l'œuvre. Les antagonismes entre les groupes sociaux, les strates, les classes sociales, en bref ce que d'aucuns appelleraient la lutte de classes, déterminent les contenus et les formes de la création.

« Les choix esthétiques explicites se constituent en effet souvent par opposition aux choix des groupes les plus proches dans l'espace social, avec qui la concurrence est la plus directe et la plus immédiate... » (10).

Pendant notre recherche, nous avons décelé cette volonté, chez les animateurs socio-culturels, de dépasser le stade de l'expression libre, non maîtrisée, pour atteindre les formes reconnues de la création artistique. Cette

(10) P. BOURDIEU. La distinction. Critique sociale du jugement. Paris : Édition de Minuit, 1979, 670 p., page 64.

ambition, dans un premier temps, répond au souci fonctionnel de revivifier la structure d'animation pour ensuite s'orienter vers l'élaboration d'une « œuvre » sans rapport objectif avec les nécessités institutionnelles. L'animateur part du constat que les activités d'expression fonctionnent de manière statique et visent généralement l'acquisition d'un savoir-faire ou la maîtrise technique dans un domaine très restreint. Son rôle se situe alors aux antipodes de la création ; il se limite à celui d'un planificateur et d'un gestionnaire ou à celui d'un animateur spécialisé ayant une fonction essentiellement didactique.

On peut noter, sur le plan syntaxique, la réserve des animateurs quant à l'utilisation de la terminologie spécifique à la création artistique ; les expressions créativité, langage, réalisation, activités, sont préférées à culture, art, œuvre, création... Par ailleurs, les oppositions animateurs/créateurs, socio-culture/culture, Maisons de Jeunes/Maisons de la Culture, déchaînent les passions et provoquent parfois des discours contradictoires ; en revanche le débat théorique création/créativité ne rencontre que peu d'échos. L'intériorisation des critères de la « culture bourgeoise » et de son système de valeurs apparaît de manière manifeste dans les références culturelles choisies pour illustrer le discours. Les modèles culturels dominants resurgissent à propos, par exemple, de la justification du choix de la programmation et des modalités de sélection des spectacles destinés à la structure socio-éducative. Même phénomène en ce qui concerne la création proprement dite : on va « faire comme » les institutions culturelles tout en affirmant une différence de forme et de fond.

Nous ne reviendrons pas ici sur les contraintes objectives qui pèsent sur l'animation socio-culturelle et qui, dans le domaine de la création, se font encore plus pressantes du fait de l'insuffisance des subventions drainées par les institutions culturelles. Il suffit pour cela de se reporter aux enquêtes des études et de la recherche du ministère de la Culture et de la Communication sur les dépenses culturelles de la nation et des départements qui analysent les processus de transfert et le montant des subventions allouées à ce secteur (11).

A travers le discours des animateurs, nous pouvons repérer les finalités assignées à la création dans les institutions socio-culturelles et qui sont schématiquement de deux ordres : de l'institutionnel et de l'éducatif.

Les finalités pratiques de la création

Après quelques tentatives de programmation des produits culturels proposés par les circuits de diffusion traditionnels de l'action culturelle, les animateurs sont amenés à faire le constat de l'inadaptation de cette « marchandise culturelle » aux attentes du public de leurs structures socio-éducatives. En d'autres termes, les spectacles qui leurs sont proposés par

(11) *Les dépenses culturelles de la nation*, in Développement culturel. Service des Études et Recherches du Ministère des Affaires Culturelles. Numéro spécial, Mars 1971, 16 pages. *Dépenses culturelles des départements en 1975*, Ministère de la Culture et de la communication. Service des Études et de la Recherche. La documentation française, 2 tomes, 277 pages et 94 pages.

les théâtres subventionnés, œuvres de créateurs institutionnels (Maisons de la Culture, ou Centre d'Animation Culturelle), concernent une autre fraction de classe que celle pour laquelle ils travaillent. Sur ce point les animateurs sont très critiques vis-à-vis de ces institutions. Ils leur reprochent leur « impérialisme culturel », leur « esbrouffe », leur « avant-gardisme » et leur « intellectualisme débridé ». A l'opposé, la culture de masse et ses produits standards, elle non plus, ne répond pas à leurs attentes. On y retrouve les mêmes clivages en fonction de l'appartenance de classe et des différenciations du « goût » ; les animateurs ne peuvent y avoir recours qu'en des circonstances bien précises, en ayant le souci de rentabiliser leur investissement financier à défaut d'une rentabilisation pédagogique ou culturelle. La production de ce secteur, tout en offrant un éventail extrêmement varié, présente l'inconvénient de nécessiter des investissements importants. Les critères économiques se substituent alors aux critères de « qualité artistique », ou définis comme tels. La quasi-nécessité d'éviter tout déficit important détermine le choix de la programmation. La tentation est de « faire des coups » en ne retenant dans les propositions de spectacles ou de manifestations que celles susceptibles de rencontrer l'adhésion du public de l'animation socio-culturelle.

Une fois ce constat réalisé, les solutions qui s'offrent aux animateurs restent relativement limitées. Ils peuvent avoir recours soit aux spectacles légers, intimistes, donc peu coûteux (soirées cabaret, café-théâtre, etc...) proposés par des artistes « en galère », jeunes et/ou peu connus, soit à la création proprement dite des spectacles à partir des potentialités existantes au sein de l'association. C'est cette dernière solution qui nous paraît être la plus innovatrice et susceptible de redonner à l'animation socio-culturelle, héritière de l'Éducation Populaire, le souffle dynamisant qui lui fait actuellement défaut.

La démarche créatrice, reconnue institutionnellement, place l'animateur en position de force à la fois dans l'ordre des valeurs culturelles, puisqu'on le reconnaît comme créateur, ainsi que dans l'ordre social où il acquiert un nouveau statut. L'aura de l'artiste le rend plus crédible vis-à-vis des décideurs, bailleurs de fonds. Plus son impact culturel sur la petite bourgeoisie intellectuelle est grand, plus ses chances d'obtenir des moyens financiers supplémentaires sont accrues, plus son poids politique augmente. Comme le souligne P. Gaudibert : « *Il n'est pas étonnant que ces couches nouvelles aient cherché à la fois à prendre le pouvoir dans les institutions, dans les associations et à avoir des œuvres nouvelles à consommer ; enfin il n'est pas étonnant non plus que, dans la période récente et pour une partie d'entre elles, elles aient réussi à prendre le pouvoir politique dans les municipalités. Il y a là le mouvement d'ascension social collectif au sein des classes moyennes* » (12). Dans les villes où l'association n'est pas en concurrence avec une structure culturelle importante, on peut alors assister à un glissement du socio-culturel vers le culturel. La collectivité publique consciente de l'impact politique et culturel de l'équipement peut être tentée d'en faire sa « mini-Maison de la Culture », élément de prestige, mais aussi moyen d'affirmation idéologique.

(12) P. GAUDIBERT. *La modernisation de l'héritage : la perte du sens*, in les Cahiers de l'animation, INEP, n°30, 4^e trimestre 1980, pages 39 à 46, page 40.

Les finalités pédagogiques de la création

Cette démarche que l'on pourrait qualifier d'autarcique renoue partiellement avec les traditions de l'Éducation Populaire du début du siècle. Cette forme de création doit se défendre de l'amateurisme, de l'image négative qui reste associée aux activités des patronages. La bonne volonté militante ne suffit plus, les médias nous ont trop habitués à certaines formes esthétiques qui définissent les lois du genre. Ce que les parents, amis, sympathisants, acceptaient de pardonner à leurs enfants ou à leurs camarades, le public d'aujourd'hui n'est plus disposé à tant de bienveillance. Il y a donc une exigence nouvelle de qualité, de niveau, de crédibilité artistique qui s'impose et qui est revendiquée par les créateurs du secteur socio-éducatif.

Cette ambition va entraîner, chez les animateurs, le passage d'une conception de l'activité conçue comme moyen privilégié d'établir une communication, vers une conception plus élitiste faisant appel à des capacités artistiques en conformité avec les critères esthétiques reconnus. Mutation fondamentale du secteur socio-éducatif qui inscrit la création artistique parmi ses priorités éducatives. La démarche créatrice doit, dans cette perspective nouvelle, permettre d'aller au-delà de la satisfaction hédoniste pour tendre vers l'élaboration d'un produit culturel, d'un objet ayant le statut social d'œuvre. L'objectif à atteindre par l'utilisateur ou le groupe est clairement défini dans la hiérarchie des valeurs culturelles. Les processus pédagogiques, les finalités conviviales, la non-directivité ou l'autodétermination passent au second plan ; le but à atteindre est constamment présent. On assiste à une division technique du travail de création ; la hiérarchisation et la spécialisation des tâches s'imposent dans une perspective d'optimisation des objectifs. Les responsabilités sont réparties par le leader-créateur, les tâches, les contraintes, la discipline nécessaires à la réalisation de l'objet sont perpétuellement rappelées aux participants qui adhèrent, de fait, à l'ensemble du projet et acceptent de se plier inconditionnellement aux exigences de la réalisation. L'utilisateur sait qu'un aimable dilettantisme le tiendrait à l'écart de la création collective et que le niveau de pratique aléatoire qui lui a permis de tester ses capacités et ses envies n'est plus suffisant. Il intériorise progressivement le fait que la marche créatrice passe par l'acquisition longue et rigoureuse de techniques de haut niveau, qu'il lui faut réapprendre à « faire des gammes » et à se plier aux exigences ingrates de la maîtrise d'un art.

La création dynamise l'association en permettant de dépasser le cadre étroit de l'activité traditionnelle et en donnant à une minorité d'amateurs éclairés et culturellement privilégiés la possibilité d'accéder à la création. On peut alors constater dans les structures où cohabitent activités d'expression et activités créatrices, une élévation du niveau moyen sur le plan qualitatif. Il ne se fait plus « n'importe quoi », si tant est que l'on puisse apprécier cette évolution qualitative. Cette aspiration introduit la rationalité spécifique à l'apprentissage qui, comme le souligne Michel Boulanger, permet « *qu'on passe du sentiment de la possession d'aptitudes, autrement dit de dispositions naturelles, à la possession effective de capa-*

cités mesurables, autrement dit de la puissance de faire quelque chose » (13).

Dernier aspect : l'activité créatrice sert également de vitrine de l'association, elle accentue son image culturelle, son prestige rejaillit sur l'ensemble des activités et favorise l'émulation. Le quatuor de musique classique, la troupe de danse contemporaine, la chorale ou la compagnie théâtrale qui se produisent dans la région, sur le territoire national ou à l'étranger, qui passent à la télévision, dont on parle dans la presse, sont source légitime de satisfaction et font bien plus pour le rayonnement de la structure que de coûteux spectacles empruntés aux circuits de diffusion traditionnels. Ils provoquent un formidable effet d'entraînement qui incite les responsables de ces équipements à élargir leurs activités dans le domaine de la création.

André Malraux a rappelé dans « les voix du silence » que le peintre ne crée pas dans un contact direct avec la nature, mais qu'il la retrouve médiatement à partir d'une rencontre prolongée avec les artistes qui l'ont précédé, que « *l'art ne naît de la vie qu'à travers un art antérieur* ». Toute création implique la connaissance et l'assimilation des créations antérieures, elle provoque au sein d'un groupe une émulation culturelle mais aussi une sélection en terme de classe sociale. La complexité de l'apprentissage culturel ainsi que l'inégalité sociale sur laquelle il se fonde fait apparaître nettement la difficulté à peu près insurmontable que rencontrent ceux qui veulent échapper au destin de leur classe. Ce mécanisme opère, à l'intérieur même du groupe une auto-sélection par le biais des acquis culturels antérieurs. Cette nécessité de rigueur va avoir également pour corollaire de modifier les critères de recrutement des animateurs-créateurs. Ceux-ci seront cooptés sur leurs capacités créatrices attestées par leur production artistique passée. On attend d'eux la maîtrise, à un haut niveau, d'un domaine artistique. L'animation socio-culturelle, en pleine mutation, intègre progressivement les vertus de la rationalité, de l'efficacité et de la compétence technique. L'expérience de la création va permettre de découvrir que celle-ci est le résultat de tensions et de contradictions : joie et souffrance, activité et passivité, liberté et déterminisme.

René Fabert

Sociologue

Maître-assistant à l'Université de Tours

(13) M. BOULANGER. *Quelques remarques sur la formation*, in les Cahiers de l'animation, INEP, n°8, page 64.

Les membres de la Société royale de Belgique ont le plaisir de vous adresser...

Le Comité de la Société royale de Belgique a l'honneur de vous adresser...

Le Comité de la Société royale de Belgique a l'honneur de vous adresser...

Le Comité de la Société royale de Belgique a l'honneur de vous adresser...

Le Comité de la Société royale de Belgique a l'honneur de vous adresser...

Le Comité de la Société royale de Belgique a l'honneur de vous adresser...

Le devenir des animateurs

Michel Simonot

CONSACRER un numéro spécial aux « nouveaux professionnels » incite à faire le point sur un passé et à prophétiser ! Cela invite à faire des raccourcis sur des mutations successives et à mettre l'accent sur quelques transformations en cours.

Il y a une dizaine d'années, l'enquête menée sur la totalité des animateurs en cours de formation de longue durée en France (1) m'amenait à écrire que, pour partie, l'exercice professionnel de l'activité d'animateur était lié à un sentiment d'échec permanent éprouvé dans les tâches quotidiennes, et à une sorte de « rapport malheureux » à l'activité globale. Paradoxe d'apparence : sentiment d'échec et rapport malheureux apparaissaient comme le ressort même d'un acharnement chaque jour renouvelé, d'une volonté permanente de se dépasser, de réussir « malgré tout ». Comme si la difficulté d'atteindre les objectifs de l'animation était la preuve même de la nécessité de cette animation. Ne retrouve-t-on pas là les caractéristiques de toute action militante ?

Ceci pouvait paraître étonnant dans ces années florissantes pour l'animation, marquées par la professionnalisation, la formation, les équipements, l'intervention de l'État. Autant d'éléments apparemment contradictoires avec le maintien d'un esprit militant. La période antérieure de l'éducation populaire (G. Poujol) était celle des militants : l'éducation populaire prenait son sens dans des projets sociaux, politiques, moraux et religieux. L'action en découlait : il s'agissait de transformer les cons-

(1) Simonot (1974). Ce bref texte met l'accent sur certains aspects développés parmi d'autres dans quelques articles parus en 1978, dans *LES CAHIERS DE L'ANIMATION* N°22 « Un métier ! Pour quelles activités ? »

Dans *THÉÂTRE/PUBLIC (Théâtre de Gennevilliers)* N°36 (Nov. 80) : « Produits artistiques et pratiques sociales : le grand écart ». N°42 : « Enjeux esthétiques, enjeux politiques ». Paraitra en janvier 84 dans le N°55 : « Entre l'Œuvre et le Spectateur ».

Il faut noter la convergence de plusieurs analyses : notamment celles de G. *POUJOL* (cf. en particulier : « Action culturelle, action socio-culturelle-recherches » *Doc. de l'INEP — 1983*) et d'E. *RITAINE* (« Les stratégies de la Culture », *Presses de la fondation Nationale des Sciences Politiques-1983*).

Il est intéressant de se référer au « Colloque de Bourges », tenu en octobre 1983 à la Maison de la Culture de Bourges, en collaboration avec le Ministère de la Culture. (Notamment l'intervention de J.C. *PASSERON*).

ciences en fonction de modèles de rapports interindividuels ou collectifs. Très logiquement, chaque militant d'éducation populaire était en tant que tel affilié à un mouvement idéologiquement identifié. En témoignent les conflits ouverts permanents entre laïques et confessionnels, libéraux et révolutionnaires...

L'héritage militant

La fin du militant, c'est précisément la naissance du professionnel et du bénévole. En toute logique, les années 60-70 auraient dû être caractérisées par la substitution au fondement idéologique, aux finalités politiques, morales ou sociales, d'un système de compétences professionnelles correspondant à des outils d'action, des activités concrètes. Mais cette substitution n'a pas eu lieu. Les professionnels héritent en effet du militant. Cet héritage se traduit par le fait qu'ils définissent toujours leur profession en termes de finalités à atteindre, de systèmes de valeurs sous-jacents, et non pas en termes d'activité ou de contenu de l'action. Mais là s'arrête l'héritage et commence la contradiction : il n'y a plus de projet social, d'affiliation à des mouvements. Le statut même de professionnel s'y oppose, comme en témoignent entre autres la syndicalisation rapide et l'extension des formations dites « professionnelles ». Dans le même temps, ces animateurs s'affirment contre la prise en compte des contenus des activités qu'ils mènent, au profit des relations professionnelles qu'ils veulent impulser parmi les « animés », au profit de la forme des rapports sociaux, indépendamment de leur objet.

A mon sens, la principale contradiction de l'animation sera, faute d'aborder la profession par les activités concrètes, que la poursuite des objectifs, des finalités, des valeurs, se heurtera aux exigences du travail quotidien. Celui-ci n'est pas considéré comme un outil, mais, au contraire, comme un obstacle. La question des conditions de possibilité de réalisation des objectifs n'est pas posée. Les publics résistent à être animés. La profession est « impossible ». Le sentiment d'échec peut être alors permanent. Le rapport malheureux au métier devient alors le vécu nécessaire de tout animateur. Ambivalent, il sera tout à la fois une insatisfaction et une gratification.

Durant cette période où s'étend l'animation socio-culturelle, se développe parallèlement l'action culturelle, avec, également, ses professions, ses équipements, mais une prise en charge directe par l'État. L'action culturelle part des œuvres d'art, elle s'appuie sur les artistes et développe une stratégie de diffusion et de « sensibilisation » des publics qu'il s'agit « d'élargir ». Elle a ainsi comme appui des objets réels, reconnus, valorisés, à la différence de l'animation socio-culturelle. Mais, comme celle-ci, elle ne définit pas les démarches caractérisant les activités qu'elle mène à partir des œuvres. Comme elle, elle agit sur une relation.

L'impossible métier

Sous le même vocable : animation, deux réalités sont ainsi désignées : l'une portant sur les relations inter-individuelles et collectives, l'autre sur les relations à partir des œuvres, de la création. En conséquence, les animateurs socio-culturels recherchent leur légitimité du côté des « publics » qui sont les leurs, ou qu'ils s'attribuent, et du côté des pouvoirs institutionnels ; les animateurs culturels rechercheront leur reconnaissance du côté des artistes, des créateurs. Leur point commun : ni les uns ni les autres ne se donnent prise sur le contenu concret de leur activité. Les premiers par principe, on l'a vu. Les seconds par nature : ils agissent à partir d'objets réalisés par d'autres.

Autrement dit, faute d'être des pédagogues ou des producteurs les uns et les autres sont des « intermédiaires », ne possédant pas un objet propre caractérisant le contenu de leur activité. C'est sur cette base commune qu'ils entreront en conflit, contraints de rechercher une légitimité sociale et institutionnelle dans des champs sociaux différents et opposables dans le contexte des conflits idéologiques de l'époque (l'art élitiste contre la spontanéité créatrice, les créateurs contre les « publics »).

Animateurs socio-culturels et culturels ont toujours parlé « au nom de » quelque chose ou quelqu'un, mais jamais « de » leur propre activité, des tâches qui définissent cette dernière. Si l'animation est bien devenue une profession, elle n'est pas devenue un métier : les animateurs ont toujours caractérisé leur activité par des finalités, un but à atteindre, et jamais par les démarches à mettre en œuvre concrètement et quotidiennement, par les outils d'action à maîtriser, par un produit à obtenir et à évaluer.

L'examen des formations délivrées depuis une quinzaine d'années est révélateur à cet égard. En ce qui concerne les animateurs culturels, la formation a été quasi inexistante. En référence au fonctionnement du milieu artistique, tout a été laissé aux mécanismes « spontanés » de la profession. Les candidats au « métier » sont confrontés à la sanction du milieu, qui reconnaît ou exclut, par intégration ou rejet, par promotion ou relégation. Les critères de « compétence professionnelle » n'ont donc jamais eu à être explicités.

A l'inverse, le milieu socio-culturel a engendré un foisonnement de formations. Ce foisonnement a été rendu nécessaire par l'absence de milieu de référence qui (comme le milieu artistique pour le secteur culturel) aurait pu fournir la légitimation. Ce ne sont pas, à l'évidence les « publics » qui auraient pu jouer un rôle de reconnaissance des professionnels. En outre, le recrutement social et culturel des candidats à l'animation socio-culturelle engendrait un puissant désir de formation. Mais celle-ci, en raison de la nature de ce désir, d'une part, et en raison du rejet de toute prise en compte du contenu de l'activité d'animation, d'autre part, ne pouvait jouer que comme renforcement et confirmation de « l'auto-proclamation » des candidats (Claude Sageot). C'est ainsi que les programmes proposent des discours à côté de la pratique concrète des futurs professionnels, des savoir-faire techniques abordés comme des supports et non des outils, etc...

Si l'on continue les raccourcis on peut dire, après un quart de siècle d'existence de l'animation, que les professionnels ont toujours vécu à côté de leur pratique concrète. Comme si la réalité sociale quotidienne des acti-

vités — c'est-à-dire la vérité de l'animation : la vie avec les participants, les adhérents, le public — était seconde par rapport au monde idéologique construit et entretenu par chaque animateur, dans un consensus social étonnant. Ceci était sans doute possible dans la mesure où, durant cette période, l'animation jouait un rôle plus symbolique que concret, dans les enjeux sociaux entre les différentes classes sociales, pour produire et imposer des systèmes de valeur liés au rapport à la culture, à sa définition, à son usage, à son appropriation.

C'est ce qui explique que ni les animateurs, ni les « décideurs », n'ont, à aucun moment, porté intérêt aux recherches portant sur l'animation, aussi bien culturelle que socio-culturelle. Nous sommes bien dans un univers d'enjeux symboliques, et, comme le note G. Poujol par ailleurs, dans le monde de la croyance.

Aujourd'hui, si les enjeux sont aussi forts, il se sont cependant transformés et déplacés. Les ruptures politiques traduisant cette évolution ont été les élections municipales de 77 et les présidentielles de 81.

En particulier, les décideurs de tous ordres ont commencé, depuis peu d'années, à prêter attention au « rendement », à l'efficacité concrète des équipements culturels et socio-culturels. Que ce soit pour de bonnes ou de mauvaises raisons, cette nouvelle préoccupation aura — et a déjà — comme conséquence de centrer l'attention sur les démarches et contenus des activités de l'animation. En outre, les enjeux culturels se sont généralisés à tous les échelons de la vie politique, centrant leur objet sur la vie artistique et non plus sur les relations, la sociabilité etc... C'est sur ce nouveau terrain que se jouent les conflits, les alliances sociales, et donc politiques.

Face à ces transformations, les professionnels de l'animation sont en grande partie démunis, compte tenu de leur histoire, de leur recrutement, de leurs formations.

Un secteur socio-culturel en extinction

Sur le terrain même de l'animation, des transformations essentielles sont en cours. Le clivage ne se situe plus aujourd'hui entre le socio-culturel et le culturel. D'une part, les activités traditionnelles de l'animation socio-culturelle ont connu un dépérissement rapide. D'autre part, une part importante des équipements socio-culturels a, depuis les années 75, entrepris des activités de diffusion artistique, quittant ainsi leur secteur d'origine pour rejoindre celui de l'action culturelle. Le vieux débat portant sur le caractère « passif » de la diffusion culturelle, et le caractère « actif » des activités où le public participe, est abandonné au profit d'une prise en compte commune de la production et de la diffusion artistique. Enfin, une part des équipements socio-culturels s'est tournée vers l'action sociale.

Les années actuelles font apparaître ainsi un nouveau découpage : d'un côté un secteur proprement social, de l'autre un secteur culturel. Ceux qui, aujourd'hui, ne se situent dans aucun des deux camps seront probablement amenés à disparaître. Sauf s'ils s'emparent des « nouvelles technologies », à propos desquelles l'idéologie originelle de l'animation peut

retrouver temporairement un souffle moderniste en matière de communication, de relation, de savoir-faire, de savoir pratique.

Cette redistribution des cartes a pour conséquences l'impossibilité pour les professionnels de tenir le même discours qu'auparavant. En effet, d'une part l'action sociale suppose la confrontation concrète à un terrain, à des individus et des groupes réels, à des situations marquées, précises et ne se prêtant pas aux exégèses. Elle implique des outils d'action, et la prise en compte concrète des situations et de leurs enjeux. D'autre part, agir sur le terrain culturel nécessite de prendre en compte des conditions réelles de la création, une connaissance des courants artistiques, une familiarité avec le monde des créateurs, les réseaux d'artistes. L'action culturelle appelle des compétences spécifiques en matière d'administration etc...

La nouvelle géographie du terrain culturel devrait ainsi, rapidement, confronter les animateurs à une autre approche de leur profession en termes de métier, de contenu, d'activités, de tâches. Ceci constitue un renversement par rapport à la période fondatrice de l'animation culturelle.

Dans le champ artistique nouvellement recomposé, des oppositions apparaissent déjà. Les animateurs socio-culturels importent avec eux leur système de valeur antérieur, issu de l'animation. En conséquence, ils élaborent leur politique culturelle à partir d'un critère « d'usage social » des œuvres : leur fonctionnement par rapport aux publics, les attentes, la demande, alors que les milieux artistiques traditionnels abordent les œuvres à partir de la logique personnelle du créateur, d'une part, et de leur place dans l'histoire des formes, d'autre part. Les milieux socio-culturels amènent ainsi les débats sur les « effets » des œuvres, alors que les milieux artistiques se séparent selon des écoles, des courants, des orientations liés à la création (*).

Place aux médiateurs

On le voit, la période actuelle est celle des mutations du secteur culturel. L'un des indices de celles-ci est que l'on parle aujourd'hui de « médiateurs », à la place des « animateurs » ou des « intermédiaires ». Ces glissements sont révélateurs d'une nouvelle problématique.

En effet, le développement des politiques culturelles de l'État, d'une part, et des collectivités locales, dans le cadre de la décentralisation, d'autre part, amène à un rejet grandissant de la notion même d'animation, ou d'animateur. Ceci, pour trois raisons au moins.

La première est celle relevée plus haut : l'animation socio-culturelle traditionnelle disparaît pour rejoindre le terrain culturel (artistique, voire scientifique et technique). Le problème posé n'est plus alors de développer des « relations », des « pratiques » plus ou moins spontanées, ou d'attirer des adhérents dans des activités, mais d'élaborer une politique culturelle, fondée d'abord sur la diffusion. Autrement dit, cette politique culturelle part de la prise en compte des œuvres, des connaissances, des processus de création, à partir desquels le public doit être touché, élargi,

(*) Ces différents débats ne sont bien entendu, pas nouveaux. L'action culturelle est traversée depuis toujours de conflits de ce genre. Mais ceux-ci vont se jouer différemment, en raison de la présence de nouveaux partenaires.

sensibilisé etc... Nous ne sommes plus dans le cadre de l'animation. Les animateurs ne sont plus des intermédiaires. Ils doivent être des *médiateurs*. C'est-à-dire construire une stratégie d'activités « médiates » entre d'un côté des œuvres, la science, les démarches créatrices et, de l'autre les publics. Il est donc demandé aux professionnels une compétence de base différente de celle demandée antérieurement aux « animateurs » socio-culturels.

L'intérêt culturel des municipalités

La deuxième raison tient au changement de la stratégie politique municipale elle-même. Les municipalités accordent une priorité de plus en plus grande à la politique culturelle. Ceci est un aspect nouveau de ces deux dernières années, appelé à se généraliser. Ce phénomène caractérise aussi bien les municipalités de gauche que celles de droite, bien que de manière distincte. L'indépendance des professionnels de la culture est ainsi progressivement mise en cause : les municipalités prennent de plus en plus en charge directement l'activité culturelle, à travers tout le pays. Elle est ainsi liée à la durée du mandat municipal. S'expérimentent, dès maintenant, diverses formes de tutelles plus ou moins directes des élus sur les responsables culturels. Le rôle de l'État est lui-même mis parfois en question. S'il est encore imprévisible, le paysage culturel français risque d'être profondément modifié dans les années prochaines. Dans cette perspective, des responsables territoriaux mettent de plus en plus en question cette notion d'animateur, qui correspond à une période révolue et évocatrice pour eux de souvent négatifs, même si, souvent, ils ont été politiquement formés dans des associations socio-culturelles ou culturelles.

Vers de nouveaux professionnels

Le troisième est celle de la mise en œuvre d'une politique de développement culturel. Dans les années précédentes, on peut dire que l'animation culturelle centrée sur des groupes, des collectivités recherchait une expression plus ou moins spontanée de ceux-ci. La période actuelle par contre, est caractérisée par la recherche d'articulations entre, d'une part, les exigences spécifiques de la création artistique, et, d'autre part, les logiques socialement différenciées. Ce type de démarche exige une triple compétence pour les nouveaux intervenants culturels : la connaissance concrète de domaines culturels définis, l'appréhension des logiques culturelles spécifiques à chaque groupe visé, et la capacité d'articuler les deux dans une dynamique productive sur le plan culturel.

Ces trois éléments ont pour caractéristique commune d'exiger de la part des intervenants culturels des acquis personnels en matière artistique, ou scientifique. Il s'agit bien, alors, de médiateurs et non plus d'intermédiaires, ou d'animateurs.

Si l'analyse présentée ici de façon schématique est exacte, il y a tout

lieu de penser que d'ici l'an 2000 (dans seize ans...) le champ culturel devrait être peuplé de nouveaux professionnels, au profil différent de celui qui caractérise les animateurs actuels depuis plus de vingt années. Il est vrai que, tout au long de ces années-là, des intervenants culturels ont expérimenté ces voies, parfois dans le cadre d'institutions culturelles reconnues. Mais il s'agissait d'expériences éparses, souvent contestées, et parfois de qualité discutable. Sur la base d'une prise en compte critique de ces expériences, la décennie à venir devrait être consacrée à la formation de ces nouveaux intervenants.

Michel Simonot

Cellule Formation

Direction du Développement Culturel

ANIMER MON VILLAGE, MON PAYS

Revue éditée par la Fédération Nationale des Foyers Ruraux

N° 62-63

Novembre — Décembre 1983

À NOUVEAUX ENJEUX... MOYENS NOUVEAUX

— **Agriculture et milieu rural ne pourront se développer l'un sans l'autre**

— **Qu'est-ce que l'Université Rurale**
— La 1^{ère} Université Nationale.

— **Formation — Animation — Développement**
— Une histoire, des pistes
de réflexion : J.F. Chosson (INPSA)

— **Les groupes de travail à l'Université Rurale.**

1, rue Sainte Lucie — 75015 PARIS — Tél. : 578.01.78

Des personnages en quête d'identité : les agents de développement

Bernard Patoureaux

Monique Rebillet

Chantal Veleine

PARALLÈLEMENT à l'évolution de la société française, le milieu rural a, lui aussi, subi de nombreuses transformations économiques, sociales et culturelles depuis une trentaine d'années. Cette évolution a été largement encouragée par les politiques sectorielles mises en œuvre.

En milieu rural, les institutions présentes aux différentes phases de ce processus ont employé, à cette fin, une population professionnelle diversifiée : conseillers, vulgarisateurs, chargés d'études, animateurs ruraux... aux interventions très sectorielles.

Aujourd'hui, les nouvelles fonctions du milieu rural, la différenciation qui en a résulté et les nouvelles données liées à la crise conduisent à explorer d'autres voies de développement et à envisager d'autres modalités d'intervention pour ces professionnels de l'animation et de l'aménagement rural. Parallèlement les appellations évoluent et un concept nouveau, encore flou, recouvrant des réalités professionnelles diverses, des statuts et des fonctions variés, apparaît : celui d'agent de développement rural. Il convient cependant de préciser le rôle de ce public professionnel par rapport aux élus et aux pouvoirs associatifs également présents dans le champ du développement rural.

Enfin, il est nécessaire, compte-tenu de cette évolution des situations professionnelles et des nouveaux enjeux qui pèsent sur l'espace rural, de réévaluer les formations existantes, afin de mobiliser au mieux les énergies et les potentialités pour un développement global au niveau micro-régional.

Milieu rural et société globale : histoire d'une intégration et d'une différenciation.

Sans s'appesantir sur les aspects historiques, il est néanmoins important de mettre en évidence les grands traits de l'évolution de ces trente dernières années.

Urbanisation démesurée et dévitalisation des campagnes en sont les deux volets complémentaires

D'une manière générale, après la période de reconstruction, un certain nombre de conditions (équipements et transports, nouvelles technologies, moyens de communication, changement des mentalités et des modes de vie), vont conduire par un processus cumulatif et durable à un développement économique, social et culturel sans précédent. Deux facettes complémentaires peuvent être analysées.

- En ville, les activités industrielles et tertiaires se développent, créant un fort appel de main d'œuvre. Ceci s'est accompagné d'une urbanisation rapide destinée à accueillir ces nouveaux arrivants. La société de consommation et de loisirs s'étend, tandis que les modèles culturels urbains deviennent dominants.

- A la campagne, le développement de l'agriculture permis par la mécanisation et la vulgarisation de nouvelles techniques, va entraîner un fort exode agricole. Les activités artisanales et industrielles traditionnelles périclitent. Conjugué avec l'attraction de la ville, ce courant d'exode rural, accompagné de la fermeture de nombreux services, conduit à un processus de dévitalisation largement analysé. Parallèlement les cultures régionales sont laminées et dévalorisées.

Logiques sectorielles et évolution rurale : vers un bilan nuancé...

Mais au-delà de cette évolution, il est intéressant de dépasser les apparentes incohérences et de voir quelle contribution les politiques sectorielles ont apporté à ce développement et comment les structures et leurs agents les ont mises en œuvre. Quelques exemples pourront permettre d'apporter des éléments de réponse.

Sous l'impulsion des lois d'orientations de 1960 et des lois complémentaires de 1962, la mise en œuvre du progrès technique est favorisée. Le départ des agriculteurs âgés, les mutations de travailleurs agricoles, le remboursement permettent l'accroissement des structures de production. Mécanisation, endettement, spécialisation, intégration à l'économie de marché sont les mots clefs pour caractériser une augmentation de production du travail sans précédent dans l'agriculture.

Des structures diverses : chambres d'agriculture, enseignement agricole nouvellement créé... contribuent par des interventions spécifiques à ce vaste mouvement. Mais même si le terme de développement agricole était déjà

employé dès 66, date de la réforme qui transféra la vulgarisation aux organisations professionnelles agricoles, il s'agissait en fait bien plus, par des interventions auprès d'individus ou de groupes, de restructurer, conseiller, former, diffuser le progrès technique, pour la satisfaction d'objectifs économiques, que de se préoccuper des incidences sur les petites régions rurales.

A une première étape d'équipement des campagnes (électrification, voirie, adduction d'eau...) succédera une politique d'aménagement rural proprement dite entre 1967 et 1970, avec la mise en place de procédures telles que les S.D.A.U. (Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme), les schémas de massif, les P.A.R. (Plan d'Aménagement Rural), la création des Parcs Naturels Régionaux, l'ouverture de services d'aménagement rural dans les D.D.A. (Directions Départementales de l'Agriculture). Plus tardivement à partir de 1975, des procédures plus globales sont créées : contrats de pays...

Les chargés d'études, experts, et autres aménageurs réalisent auprès des collectivités locales les études et documents nécessaires à la mise en œuvre de ces procédures.

En matière d'animation socio-culturelle, le développement en ville est spectaculaire dans les années 60-70. Les surplus résultant de la croissance permettent de financer loisirs et activités culturelles. Mais également à côté des travailleurs sociaux, les animateurs socio-culturels ont été chargés dans des structures diverses, d'atténuer certains traumatismes, liés à une évolution rapide.

En milieu rural, l'animation socio-culturelle ne prendra réellement son essor qu'après 1970, quand la crise de mai 68, ébranlant la stabilité de l'édifice social par la contestation de ses valeurs, conduira à un retour vers la nature, une revalorisation des cultures régionales, et une plus grande prise en compte des spécificités rurales.

En effet, dans les années précédentes, de 60 à 70, les animateurs ruraux étaient plutôt de type militant, visant à l'expression des individus, à la prise en charge collective des problèmes de la communauté villageoise, l'organisation de loisirs proches de ceux du milieu urbain. La mise en place dans les années 63-64 des corps d'animateurs socio-culturels du ministère de l'Agriculture correspondait à cette volonté de désenclaver le milieu rural et de combler les handicaps socio-culturels caractéristiques de ce milieu. Mais très rapidement, la plupart des personnels seront affectés à la formation initiale des jeunes ruraux et à l'animation des établissements d'enseignement agricole public.

Ces évolutions sectorielles ont donc largement contribué à la croissance et au développement d'ensemble de la société. Mais du point de vue de l'évolution du milieu rural, le bilan reste beaucoup plus nuancé. Dans les régions mêmes où les effets néfastes ont été combattus depuis longue date à grands coups de fonds publics, les interventions techniques et économiques sont restées limitées quand elles n'ont pas été accompagnées d'une animation revitalisante pour le pays.

*De nouvelles fonctions apparaissent,
le milieu rural se différencie*

Alors que les échanges et les rapprochements avec la société urbaine s'accroissent, le milieu rural se différencie sur la base de nouvelles fonctions complémentaires de la traditionnelle fonction de production agricole (1).

— La fonction de production, y compris agricole (en particulier par l'emprise foncière) est toujours déterminante. Les systèmes de production ont évolué, mais de nouvelles voies sont à explorer.

A côté de la production de masse, de nouvelles opportunités : biomasse, productions complémentaires, pluriactivité... peuvent contribuer à une politique de maintien de l'emploi en milieu rural. D'autres activités : tourisme, artisanat, petite industrie, commerce sont également importantes pour l'équilibre du milieu et le maintien des services.

— De plus en plus de travailleurs des villes habitent à la campagne, les résidences secondaires sont nombreuses, l'implantation de retraités et de nouveaux travailleurs grâce à l'élargissement des moyens de communication et à la diminution du temps de travail peuvent renforcer cette fonction sociale d'accueil désormais importante.

— La fonction biologique de préservation de l'environnement et de conservation du patrimoine est maintenant beaucoup mieux prise en compte.

— La fonction culturelle de valorisation des paysages, du patrimoine bâti, des arts et traditions populaires n'a été considérée que plus récemment, les cultures régionales sont maintenant plus reconnues, de nouveaux groupes sociaux se sont constitués et sont porteurs de nouveaux modèles socio-culturels.

— La fonction symbolique est désormais importante au niveau de l'imaginaire social. Le milieu rural reste le lieu privilégié de relations avec la nature mère et symbole de relations plus communautaires.

Ces trois dernières fonctions sont apparues plus récemment et traduisent l'émergence de modèles socio-culturels nouveaux. La grande vague de contestation de mai 1968, remet en cause la société urbaine et ses valeurs, dénonce l'oppression de la société de consommation. De nouveaux groupes sociaux se constituent, porteurs d'alternatives à la culture urbaine : écologistes, néoruraux... Pour certains d'entre eux, dans une société éclatée, le milieu rural devient lieu d'unité et d'harmonie, où l'on peut donner libre cours à l'imaginaire, où l'on peut réconcilier sur un même espace vie et travail, où l'innovation sociale est possible. Mythes mobilisateurs pour quelques marginaux en 68, ces idées ont largement diffusé dans le corps social, à la faveur des « crises » successives des années 70-80.

La diversification de ces fonctions et leur importance plus ou moins grande sur tel ou tel espace rural conduisent à parler de milieux ruraux différenciés, sur lesquels des voies de développement originales et adaptées devront être trouvées. Mais il y a également bien d'autres données générales à prendre en compte dans l'élaboration des nouvelles politiques de développement.

(1) Cf. *Les Cahiers de l'Animation* n° 30.

J.F. Chosson, P. Loupias, J. Laforge : « L'animation de l'espace rural : pour un renouvellement des hypothèses pour la recherche et pour l'action ».

Vers de nouvelles perspectives pour le développement du milieu rural

A la recherche des opportunités

Après trente années de croissance quasi continue, la période actuelle conduit à s'interroger sur les politiques conduites. Si les objectifs sectoriels, en particulier agricoles ont été atteints, les effets sur le milieu rural ont été parfois très négatifs. Dans certaines régions le développement agricole a tué le développement rural. Cette incapacité des politiques sectorielles à entraîner un développement cohérent sur les espaces ruraux, la prise ne compte des nouvelles fonctions conduisent à une volonté d'articulation dans des schémas globaux.

La crise qui affecte la société dans ses bases économiques, sociales et culturelles, incite à rechercher de nouvelles voies de développement en milieu rural en valorisant mieux les ressources naturelles et humaines dont il dispose.

La récente reconnaissance des cultures régionales, la volonté de plus en plus affirmée de vivre au pays, le sentiment d'appartenance à une communauté humaine, favorisés par l'animation culturelle, sont de nouveaux ferments d'une dynamique pouvant conduire les petites régions à prendre en charge leur avenir.

La composition sociologique même du milieu, par sa diversité, peut être une richesse à valoriser. Depuis les ruraux de souche ayant conservé certaines valeurs traditionnelles, éléments d'une continuité avec le passé, jusqu'aux nouveaux arrivants porteurs de nouveaux modèles socio-culturels, facteurs d'innovation et promoteurs d'alternatives, n'y-a-t-il pas là toutes les bases pour la recherche d'autres modalités de développement ?

L'existence de procédures globales d'aménagement : plan d'aménagement rural, contrat de pays et bientôt charte intercommunale, articulant dans un même projet les diverses composantes du développement, le transfert d'un certain nombre de compétences et de financements vers les échelons locaux, départements et régionaux pourraient faciliter l'inscription dans les faits de ces nouvelles volontés qui émergent dans les pays.

Un triple défi à relever, trois articulation à réussir pour le développement local

— L'articulation entre le sectoriel et le global, entre le vertical et l'horizontal. Il importe en effet de dépasser les politiques sectorielles et de prendre en compte leurs effets sur un territoire donné, même si ceci doit bouleverser les habitudes, les financements et transformer les logiques institutionnelles.

— L'articulation entre les dimensions économique, sociale et culturelle du développement : en effet, si l'on perçoit aisément la revitalisation résultant d'un projet économique sur une région donnée, les limites en sont vite atteintes. Aucun projet ne peut se greffer sur un territoire mort. Il

faut dont réhabiliter les autres entrées du développement : un projet social, une animation socio-culturelle réussie peuvent conduire à terme à une dynamique beaucoup plus large de prise en charge par les acteurs, de la vie locale dans toutes ses dimensions.

— L'articulation entre les différents niveaux local, régional et national du développement : en effet, les interdépendances sont croissantes entre milieu rural et sociétés urbaines et un minimum de cohérence doit être recherché entre la satisfaction des besoins locaux et la prise en compte des grands impératifs nationaux.

Ce développement global micro-régional en cours d'émergence, lié à de nouvelles fonctions, à l'apparition de nouveaux groupes sociaux, conduit à s'interroger sur le rôle des animateurs ruraux, et sur la nécessité d'une autre forme d'intervention sociale, davantage respectueuse des diversités sociales, économiques et culturelles des milieux ruraux et s'insérant dans un contexte général profondément changé.

Des animateurs ruraux aux agents de développement

L'émergence d'un nouveau type de professionnel

Au fur et à mesure qu'émerge cette notion de développement global, un nouveau type de professionnel : animateur de contrat de pays, de SIVOM, de charte intercommunale est apparu, chargé, sous la responsabilité des élus locaux, de faire émerger les propositions, de construire les projets, en un mot « d'animer » le développement social. Dans le meilleur des cas, une équipe réunissant des compétences complémentaires peut être chargée de cette mission difficile.

Là où ces procédures existent, la présence même de ces agents territoriaux témoigne de la volonté de cohérence des projets sur la petite région, et ceci ne peut qu'inciter les autres intervenants sectoriels à se préoccuper de l'impact de leur action sur ce territoire.

Ainsi la nouvelle mission des animateurs ruraux sera de créer un climat, un contexte, un terrain favorable à l'émergence d'un processus de développement. Plus précisément, il s'agit de permettre aux différents acteurs sociaux de se connaître, de se rencontrer, prendre conscience de l'appartenance à une même communauté; Sans chercher à éluder les conflits et à gommer les diversités, il s'agit de surmonter le fatalisme, de favoriser l'expression des problèmes et des besoins, d'inciter à la réalisation de consensus partiels et temporaires permettant l'émergence d'une dynamique sociale.

Les interventions de l'animateur consisteront donc à permettre la constitution des groupes sociaux, et l'acquisition des outils méthodologiques indispensables à toute action de développement en mettant l'accent sur l'information, la formation et la communication. Elles s'effectueront donc avec des modalités spécifiques, en direction de groupes ayant des intérêts différents.

C'est bien dans cet esprit que le terme « d'agents de développement

rural » prend toute sa signification en remplacement de l'ancien vocable d'« animateur rural ».

Nous rencontrons donc sur le terrain, deux types d'agents de développement dont les interventions sont complémentaires :

— les agents spécialisés ayant vocation dans l'une des trois dimensions : économique, sociale ou culturelle du développement et intervenant souvent à un échelon plus élevé que la petite région, parfois à partir de compétences très pointues. Ceux-ci peuvent être rattachés à des organisations socio-professionnelles, à des administrations ou à des associations.

— Les agents territoriaux, rattachés à un ensemble de communes et qui, au côté des élus, animent le développement local. Pour réussir leur mission, ceux-ci doivent collaborer avec la première catégorie pour instruire les dossiers, chercher les financements et favoriser les articulations sur la petite région.

Ces deux types d'agents, quelles que soient leurs interventions ne sont qu'une des composantes d'un système d'animation et de développement. Si eux en sont professionnels, les élus donnent les orientations et décident, les bénévoles d'associations sont les éléments moteurs sur le terrain. C'est de la mobilisation de ces compétences et de ces complémentarités dans un même but, que dépendra la réussite des politiques de développement rural.

Au-delà de l'hétérogénéité, des démarches et des activités : des fonctions communes

— Analyser les conditions économiques, sociales et culturelles du déroulement d'une action ;

— favoriser l'expression des populations et l'émergence des projets ;

— élaborer des dossiers pour la recherche de financements et de données techniques ;

— être un relais dans le recueil, la mise en forme et la diffusion de l'information ;

— mettre en relation les acteurs, les groupes, les institutions ;

— aider à la prise de décision et à l'organisation de l'action.

Cependant, si ces fonctions semblent identiques pour tous ces agents de développement, il semble bien, comme l'exprime F. Clément dans son travail sur les animateurs ruraux que l'on puisse distinguer une différenciation autour du pôle négociation, information ou réalisation, suivant le profil personnel de chaque agent, combiné avec l'institution où il travaille. Chaque agent peut être mono, bi ou tripolarisé selon les cas.

F. Clément distingue (2) :

— **Les négociateurs** dont les principales activités sont la négociation et la communication. Ils conduisent en général des activités à caractère économique non agricole (équipement, tourisme, culture...) et par cela fréquentent des catégories de population bien particulières (groupes socio-économiques pour lesquels ils travaillent : industriels, commerçants, arti-

(2) In *Correspondance municipale* n°205, fév. 1980 — F. Clément : *Animateurs ou agents de développement de l'espace rural*.

sans...) le plus souvent sous la forme de contacts de petits groupes, plus ou moins organisés. Ils participent aux tâches de décisions entre les partenaires décideurs et favorisent les mises en communication et négociations.

— **Les informateurs** : leur domaine d'intervention privilégié semble être le social et ils sont plus proches des élus locaux et de l'administration. Ils fonctionnent souvent sous forme de contacts duels ou par réunions d'information, sensibilisation des populations sur les problèmes de la collectivité ou sur des projets déjà définis. Ils font en outre remonter l'information aux décideurs qui sont souvent leurs employeurs.

— **Les réalisateurs** : sont des agents techniques conduisant des actions dans le domaine agricole, économique, et celui de l'aménagement. Ils sont en étroite collaboration avec les autres techniciens et les autres institutions et participent à la réalisation des opérations qui sont programmées.

Cependant, il semble bien, que quelle que soit la priorité accordée, toute institution travaillant en milieu rural doit prendre en charge ces trois fonctions essentielles : expression, arbitrage et réalisation, les priorités étant définies en fonction des objectifs propres et de la scène politique locale.

De cette analyse, il découle que des formations communes orientées vers le développement doivent être mises en place pour l'ensemble de ces agents.

La formation des agents de développement

Des connaissances et des méthodologies en matière d'animation et d'aménagement

La formation, quelle que soit l'origine institutionnelle de l'agent :

— laisser une large part à l'acquisition d'outils méthodologiques permettant une approche globale du milieu rural ;

— apporter les connaissances de base en matière d'animation et de développement rural, pour que, au-delà de son domaine d'intervention spécifique, l'agent sache où mobiliser les compétences nécessaires parmi les autres partenaires institutionnels pour résoudre le problème posé ;

— posséder de bonnes bases en matière de techniques d'animation, sans lesquelles malgré sa compétence, l'agent ne pourra susciter l'émergence d'une dynamique ;

— développer ses propres capacités d'expression personnelle, tant orales qu'écrites ou audio-visuelles pour être mieux à même de diffuser l'information dans le langage adapté à la situation d'animation.

Une formation ouverte pour des agents d'origine variée

C'est dans cette optique que l'I.N.P.S.A., compte-tenu de ses missions formation d'ingénieurs et de techniciens par la voie de la promotion sociale, formation d'animateurs socio-culturels pour l'agriculture et le milieu rural, formation de formateurs d'adultes, études dans les divers champs de l'Éducation Permanente, s'est toujours trouvé en situation privilégiée pour saisir la nature des changements en cours en milieu rural et proposer des modalités de formation adaptées.

Ainsi, une formation d'agents de développement pour l'animation et l'aménagement du milieu rural a été mise en place sur les bases précédemment énoncées, avec la collaboration de l'administration, d'associations et de l'Université.

Elle s'adresse à des agents d'origine institutionnelle variée : chargés d'étude des D.D.A., enseignants, animateurs de foyers ruraux, animateurs de contrats de pays ou de SIVOM... La première promotion a été recrutée en septembre 1982 et la deuxième début 1984.

Données générales et caractéristiques particulières

— L'hétérogénéité des formations initiales et des spécialisations par rapport à laquelle une complémentarité doit être recherchée ;

— l'expérience professionnelle riche et variée des stagiaires permettant un aller-retour théorie/pratique, réflexion/action et fournissant des matériaux, supports de formation et de recherche ;

— la complémentarité entre les différents types d'agents et de structures représentés, favorise les connaissances inter-institutionnelles, et peut faciliter sur le terrain la recherche de collaboration.

— Une formation en cours d'emploi, par unités capitalisables associant trois démarches complémentaires

— **Le mémoire d'études** constitue l'axe central de la formation, il est l'occasion pour le stagiaire, avec l'aide des formateurs maîtres de mémoire, de faire la synthèse des connaissances acquises. C'est une recherche-action, directement branchée sur la situation professionnelle, mais où les outils et méthodologies acquis permettent une réflexion critique, et une recherche de modalités en matière d'intervention et d'innovation sociale.

— **Les stages** s'effectuent dans le cadre même de l'exercice du métier et constituent des moments privilégiés de distanciation par rapport à l'action, de mise en œuvre des méthodes et techniques d'animation, de réflexion sur la relation avec les décideurs d'une part, et avec la population d'autre part.

— **La formation proprement dite** : quatorze modules d'une semaine répartis sur trois ans.

On y trouve trois sous-ensembles :

• L'approche globale du milieu rural, connaissance de son développement et des problèmes d'aménagement : cet ensemble de quatre modules a pour objectif de permettre au stagiaire d'acquérir des connaissances et méthodes d'investigation du milieu rural et de lui donner une formation théorique sur le cadre institutionnel et les moyens du développement, tout ceci débouchant sur une approche globale du milieu rural.

La démarche utilisée ici repose donc là encore sur une alternance entre l'analyse de réalités économiques, sociales et culturelles sur une même région et le travail de formation et de réflexion théorique.

- Méthodes et techniques d'animation : les trois modules sont liés à la pratique des stagiaires et doivent leur permettre d'acquérir des modes d'expression et des méthodes d'animation directement utilisables dans l'action.

- La session de synthèse sur l'animation et l'aménagement rural (deux semaines) est un temps fort de la formation et doit permettre par la confrontation avec des personnalités variées y intervenant de situer les perspectives de l'évolution du milieu rural, tant au niveau politique global qu'au niveau des actions concrètes de terrain. (Le module de synthèse a été pour la première promotion formée, la première université rurale nationale organisée cet été 83 par l'I.N.P.S.A., le G.R.E.P. et la Fédération Nationale des Foyers Ruraux sur le thème : « Au-delà du développement agricole, quel avenir pour le milieu rural ? »).

Cette formation, organisée par l'I.N.P.S.A. est, conjointement, animée par l'équipe de l'Institut de Géographie de la faculté de Toulouse Le Mirail. Outre l'intérêt d'une collaboration avec une équipe de chercheurs et d'universitaires, celle-ci permet aux stagiaires de présenter leur mémoire de fin d'études dans le cadre d'un diplôme universitaire de fin de 2^e cycle (niveau maîtrise). Ils reçoivent de plus le diplôme « d'animateur-agent de développement rural » délivré par l'I.N.P.S.A.

Si cette formation ne peut satisfaire l'ensemble des demandes provenant de ces agents de développement, en particulier en matière technique, elle peut cependant permettre, par une vision socio-politique et historique, de mieux cadrer leur intervention compte-tenu de la complémentarité entre les trois secteurs de formation, de la cohérence recherchée dans l'articulation des modules, et de la dynamique qui s'instaure dans le groupe en formation. En effet, un maximum de conditions ont été réunies pour que les problèmes soient toujours posés en termes de développement global.

En guise de conclusion

Il nous semble que ce n'est qu'à ces conditions d'apprentissage à une vision et à des méthodes plus globales, qu'à l'heure de la décentralisation, l'ensemble des agents et des acteurs du développement (professionnels, élus, administratifs, associatifs) pourront promouvoir un développement local partant d'une « réflexion globale et non plus sectorielle, un véritable dialogue local, et non plus des discours séparés d'acteurs dépendants de choix nationaux ». (Extraits du discours de M. Souchon, secrétaire d'Etat à l'Agriculture et à la Forêt, au congrès des Foyers Ruraux, 3 septembre 1983).

Il y aurait tout intérêt également à prévoir, dans les régions, des systèmes de formation cohérents et articulés entre eux en direction de ces différents publics, professionnels ou non, concernés par le développement.

Cependant, face à ces perspectives ouvertes par l'éclairage historique du milieu rural, de son animation, de son développement, et du rôle joué dans cet ensemble par les animateurs ou les agents de développement, de nombreuses questions restent posées, et en particulier celle de leur statut,

Des personnages en quête d'identité : les agents de développement

afin qu'ils puissent envisager l'avenir plus sereinement. Cela leur permettrait de voir plus clair dans cette scène ouverte : le développement local où de multiples personnages sont en quête d'identité et de reconnaissance sociale...

Bernard Patoureaux
Ingénieur d'agronomie

Monique Rebillet

Assistante

Chantal Veleine

Professeur d'éducation culturelle

Formateurs au département Animation I.N.P.S.A.

L'OPINION PUBLIQUE

Qu'est-ce-que l'opinion publique ?

Comment se constitue-t-elle ?

Comment se mobilise-t-elle ?

Comment se manipule-t-elle ?

Les médias, les sondages, la politique, la publicité :
quels sont leurs rapports (souvent ambigus !) à l'opinion
publique ?

Pour tenter de répondre à ces questions, de cerner cet objet mou-
vant qu'est l'opinion, à travers les analyses de chercheurs, le
témoignage de techniciens, de praticiens.

Un numéro important pour tous ceux qui s'intéressent à l'infor-
mation, à la communication, à l'éducation, ou, tout simplement
à la vie en société.

POUR N°92, le N°43,00 F.

Éditions, abonnements, vente au numéro.

PRIVAT — 14, rue des Arts — 31000 TOULOUSE



Le renouveau des universités populaires

Colloque international de Mulhouse
6-7 mai 1983

- 1 • Préface
- 7 • Allocution de Mme Edwige Avice, ministre du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports
- 11 • Le renouveau des U.P., Jean-Louis Hoffet

Les publics

- 21 • Des activités pour quels publics, Jean-Marie Moeckli
- 29 • La participation aux cours de langues, Volker Borbein
- 33 • Un renouveau dû aux femmes ? Michèle Descolonges-Morville
- 37 • *Carrefour des débats* : des publics, des femmes, l'offre d'apprendre

Les enseignants

- 41 • Le droit à transmettre, Jean-Louis Hoffet
- 47 • A propos des enseignants à Bâle, Dr Eppenberger
- 50 • Les choix pédagogiques, Armand Claude
- 54 • *Carrefour des débats* : l'enseignement des langues

Les contenus

- 59 • De l'expérience d'animation scientifique au colloque de Mulhouse, Monique Thorel
- 63 • Un exemple américain : The Smithsonian Institution
- 69 • Vers une programmation des cours (RFA) : l'université populaire de Fribourg, Dr Elmut Haupt
- 74 • Quelle place pour les langues ? Dr Reiske

Réflexions

- 79 • Un mouvement vers l'université permanente, Renaud Sainsaulieu
- 85 • RFA : des professionnels et un système, Lothar Arabin
- 91 • Un mouvement non identifié, Louis Caul Futy
- 97 • Les universités populaires, quelle éducation ? Geneviève Poujol

E & D

- 107 • Education et développement, Ivan Illich

« Du mythe fondateur aux contrats de plan »

Nouvelles perspectives dans l'enseignement agricole public ?

Bernard Patoureaux
Monique Rebillet
Chantal Veleine

NEUVIÈME plan, contrat de plan dans le domaine agricole : deuxième loi d'orientation, nouveau plan pluriannuel de développement, États généraux du développement, commission de rénovation de l'enseignement... Des priorités sont affirmées, des projets de réformes voient le jour, des études, bilans, perspectives fleurissent partout, il faut cependant gérer le quotidien. Formateurs, personnels d'éducation socio-culturelle du ministère de l'Agriculture, il nous a paru indispensable de faire des choix pédagogiques nouveaux. Piloter à vue au milieu d'injonctions multiples et parfois contradictoires peut conduire au malaise et à la destruction, nous préférons devoir remettre en cause nos options ultérieurement en fonction des directives plutôt qu'errer sans but ou attendre sans fin la politique d'éducation socio-culturelle d'un ministère technique dont l'une des missions est la formation et l'animation en faveur de l'agriculture et du milieu rural.

A ce jour, plus de trois cents personnes concourent à l'éducation socio-culturelle surtout à partir des lycées et collèges agricoles mais aussi au service de centres de formation d'adultes, d'associations comme la Fédération Nationale des Foyers Ruraux ou les Centres d'Information et de Vulgarisation Agricole et Ménagère (C.I.V.A.M.), les parcs régionaux ou nationaux, de ser-

vices tels que bureau d'accueil ou centre d'information en milieu rural. La création de ces corps a été très fortement liée à la politique agricole des années 60 et aux orientations de la formation qui en sont issues. Aujourd'hui, les données politiques, économiques et sociales s'étant radicalement transformées, il devient indispensable de redéfinir les missions de ces personnels en même temps que celles de l'enseignement agricole. Les pouvoirs publics, les syndicats, les usagers ont sans doute des propositions à faire, qui feront l'objet de nouvelles directives, notre analyse et nos options ne sont que morale provisoire et contribution à la recherche à partir d'une école d'application.

Pour proposer des transformations dans les missions de ce jeune corps, partons de son histoire mouvementée et cahotique, car tantôt on l'a porté au pinacle, tantôt il a été question de sa disparition, tantôt il lui a été proposé des missions très étendues, tantôt il a été réduit à un rôle quasi nul, ce qui ne lui a pas permis une juste analyse de lui-même. Un passé difficilement assumé ne peut que laisser présager un avenir incertain ; comme ces personnels ont été soumis durant les deux dernières décennies à des « injonctions paradoxales » multiples, il est temps peut-être de démystifier un passé pour lui permettre l'élaboration d'une identité spécifique. A 18 ans, il est temps qu'il devienne majeur.

L'éducation socio-culturelle comme l'une des composantes du « progrès » ou l'institutionnalisation d'un corps d'animateur dans un ministère technique

Les années post 60, sont pour la France, celles de la pleine expansion économique, c'est aussi pour l'agriculture, avec l'entrée dans le marché commun, la mise en place d'une politique hardie d'évolution des structures et de formation des hommes qui y travaillent. Il faut alors à la fois encourager le départ des jeunes d'origine agricole vers le milieu industriel, prêt à les accueillir du fait de la croissance économique constante, il faut également former les futurs agriculteurs et les cadres de cette agriculture rénovée : c'est bien une « révolution silencieuse » qu'il s'agit d'engager. Tout doit concourir à cet objectif : l'évolution du niveau de formation initiale, la possibilité d'une formation permanente, la mise en œuvre d'un système de promotion sociale, l'organisation d'une nouvelle politique de développement agricole et son accompagnement par des stages de formation, l'organisation de groupes de vulgarisation, l'incitation à une organisation collective. C'est Pisani qui va mener à bien cette politique et ainsi voient le jour des centres de formation d'adultes ; il est aidé dans sa tâche par un jeune directeur général Michel Soupault, qui par exemple crée des structures de formations d'adultes bien avant que n'existe la loi sur la formation continue.

C'est alors qu'apparaît le « père-fondateur » de l'éducation socio-culturelle Paul Harvois : militant de Peuple et Culture, inspecteur de la Jeunesse et des Sports, il a joué un rôle considérable dans toute la politique de planification culturelle issue du Plan Massé, du rapport Missoffe...

Pur produit d'une longue tradition d'éducation populaire, il appartient à cette vieille fraternité laïque, qui par exemple a permis à la Ligue de l'Enseignement de tracer sa voie à côté de l'école : sa communauté de vue avec Pisani et Soupault va lui permettre de fonder le premier corps d'animateurs, agents d'un service public. Ces personnels seront chargés de contribuer à l'animation sociale et culturelle du milieu rural et des élèves de l'enseignement agricole auxquels ils devront faciliter l'insertion sociale et permettre l'expression collective. C'est au moment où Pisani faisait du Centre National de Jeunes Agriculteurs, un interlocuteur privilégié, au moment où l'animation fait de la « participation » et de la « cogestion » ses mots d'ordre, qu'ils vont, à partir de l'appareil public former les nouveaux leaders du monde agricole, participer à la redistribution du patrimoine culturel collectif, leur donner accès aux nouveaux outils d'expression et aux nouveaux moyens de communication. Telles étaient les missions de l'éducation socio-culturelle ; le développement culturel était une des composantes du développement économique ayant pour mission de faciliter le changement social par la transformation des représentations symboliques des relations des jeunes ruraux à leur environnement, et par l'acquisition des outils d'expression et d'information collectives.

Une association, le Groupement de Recherche pour l'Éducation Permanente (G.R.E.P.) est constituée par Harvois pour former les premières promotions et c'est dans l'allégresse que les premiers animateurs sont recrutés par ce leader charismatique à qui ils doivent d'exister en fonction plus de leur personnalité et de leur passé de militant d'Éducation Populaire que par les compétences clairement définies ou reconnues par des diplômes universitaires. C'est une formation très variée, au contact permanent avec des créateurs, et sous-tendue par un consensus implicite très fort concernant le rôle à jouer dans l'agriculture avec de vastes perspectives. Alors que souvent dans l'animation professionnelle naissante, l'idéologie non directive conduit à hypertrophier les relations interpersonnelles comme une fin en soi, ici le contact avec des lieux de création artistiques ou culturels, la conscience de l'œuvre à construire à partir de finalités éducatives liée à l'éducation populaire donne à la formation aux sciences humaines un sens particulier.

Il s'agit bien par une fonction enseignante et éducative de former de nouveaux agents de « socialisation », pour une société qui a besoin d'hommes nouveaux. Il serait difficile de préciser quelles fonctions envisagent d'exercer dans l'enseignement agricole ces nouveaux fonctionnaires, la circulaire qui définit leur mission développe plus un esprit qu'elle ne définit des postes clairs : pas de programmes, des heures à l'emploi du temps des élèves, la gestion d'une association pour laquelle des locaux spécifiques sont pensés par des architectes novateurs, l'animateur doit être le collaborateur permanent du directeur, il doit répondre aux besoins des élèves, faciliter la diffusion culturelle et la création artistique, former les nouveaux leaders du nouveau monde agricole et rural qui est en train de se lever. Il peut être affecté dans les nouveaux établissements agricoles publics qui poussent de toute part, mais il peut également l'être dans des structures ou associations œuvrant pour le développement du milieu agricole et rural. La lecture des discours, articles, circulaires de l'époque permet de comprendre comment l'éducation socio-culturelle peut prendre le « train du progrès » accompagnant le développement agricole.

L'agriculture change de ministre, le directeur général gère des services étendus ; le « père fondateur » se recentre sur le pilotage de son association, cellule d'étude et de recherche pour le ministère, tandis qu'une partie de son équipe œuvre à l'institutionnalisation et à la gestion quotidienne d'un corps de fonctionnaires qui n'est pas sans poser de problèmes. En effet, il a été peu pris en compte dans la formation initiale la réalité qui consiste à préparer des personnels à travailler avec des ruraux et en particulier avec des agriculteurs dans le cadre d'une structure scolaire. Si l'on suit l'analyse de Geneviève Poujol (1), concernant l'histoire de l'Éducation Populaire, on peut affirmer que le G.R.E.P. trouve sa fonction, à côté de l'enseignement agricole public, comme autrefois l'Association Catholique de la Jeunesse Française l'a trouvée à côté de l'Église et la Ligue de l'Enseignement à côté de l'école pour rassembler une élite dont le principe est de formuler des théories, d'élaborer des outils méthodologiques et de constituer des réseaux dans une perspective de changement social. Pendant ce temps-là, l'Institut National de Promotion Supérieur Agricole sans Harvois, mais avec la circulaire et la structure inspirées de ses idées, continue les formations avec une partie de l'équipe G.R.E.P., à laquelle se sont adjoints des ingénieurs d'agronomie.

Ce qu'on peut affirmer, avec le recul sur ces premiers temps, c'est qu'il s'agissait de former des « militants-fonctionnaires-animateurs-enseignants » (2) capables par leur fonction de faciliter l'évolution rapide des technologies, des langages, des représentations symboliques que les jeunes ruraux entretenaient avec leur environnement.

Les personnels d'éducation socio-culturels sont aiguillés exclusivement en direction des lycées et collèges.

A part quelques individus qui sont mis à disposition de structures ou associations diverses où ils jouissent d'une liberté d'action totale, la majorité des animateurs découvrent la réalité que représente un établissement agricole public d'enseignement.

Ils ne tardent pas à ressentir les contradictions incessantes de leur fonction : comment être enseignant sans programme dans un établissement où les séances d'éducation socio-culturelle sont placées entre des cours disciplinaires notés ? Peut-on pratiquer des méthodes actives, inciter au travail de groupe, à l'élaboration de projets dans un établissement qui fonctionne à partir d'autres modèles pédagogiques ? Comment se faire reconnaître comme enseignants compétents quand les contenus de son intervention ne sont que des outils pour former des agents de « socialisation » ou des moyens pédagogiques pour élaborer des produits culturels ?

(1) « L'éducation populaire : histoires et pouvoirs ». Geneviève Poujol. « Les Éditions Ouvrières », économie et humanisme. 224 p. Paris 1981.

(2) « Le prince, le Fonctionnaire et l'animateur culturel ». J.F. Chosson, n°3 des Cahiers de l'animation. Juin 1974.

Comment à l'intérieur d'une structure scolaire développer une marche associative ? Si l'internat justifie la prise en compte de la vie scolaire en dehors du temps de travail, si les clubs permettent une meilleure organisation du temps libre, si des veillées favorisent la diffusion culturelle et incitent à la création collective, peut-on malgré tout parler d'un phénomène associatif : une des caractéristiques fondamentales des associations c'est d'être volontaires. Est-ce encore du volontariat quand la cotisation est payée du foyer, quand les mineurs sont encadrés par le personnel de direction de l'établissement et leurs professeurs ? Suivons encore Geneviève Pujol, celle-ci insiste sur l'idée que le secteur associatif ne peut se développer que dans un secteur social non structuré et obtenir la justification de sa fonction de négociations entre des institutions qui le sont. Ici, même si l'internat était séparé de l'enseignement, lui-même séparé du foyer, l'association ne peut en aucun cas être considérée comme lieu de contrat, le droit des adolescents dans l'école n'est pas défini, les structures de décision ne leur étant pas ouvertes, et les méthodes d'enseignement disciplinaires valorisées par un examen non remis en cause. Quel intérêt alors peut avoir un adolescent ou un groupe d'adolescents à prendre des responsabilités dans une telle association ? S'il est clair aujourd'hui que les associations sont utiles pour une démocratie dans la mesure où elles sont un milieu fertile dans l'émergence de nouveaux groupes sociaux, elles ne sont pas immédiatement efficaces par rapport à un objectif d'instruction, ni un moyen immédiat de promotion individuelle et collective.

Peu à peu les associations battaient de l'aile. Les élèves les assimilaient à l'école dans laquelle elles fonctionnaient, vivant à l'internat, ils ne recherchaient pas nécessairement la collectivité, ils avaient plutôt besoin de se retrouver entre eux, sans contrainte horaire, ils avaient envie de prendre le temps de vivre, tout au plus ils souhaitaient obtenir une définition claire du droit des élèves et surtout une possibilité de manœuvre institutionnelle.

On a pu ainsi trouver dans les établissements, toutes les situations : soit l'animation avait été complètement assimilée par l'enseignement, soit l'on retrouvait dans d'autres un syncrétisme absolu, parfois aussi l'éducation socio-culturelle était marginalisée et l'enseignant créait une sous-culture à côté de l'enseignement à la fois moyen d'utilisation du temps libre, lieu de l'exotisme, abcès de fixation des problèmes de l'établissement ; l'animateur devenait dans ce dernier cas, le « copain des élèves » ou encore la « surface projective à conflits », au mieux un créateur, un rêveur celui qui était chargé du sensible, de l'imaginaire par opposition à ses collègues qui eux travaillaient dans le scientifique, le technique, le rationnel, en un mot « le sérieux ».

Peu à peu, différentes stratégies ont vu le jour et on peut sans crainte faire « a posteriori » une typologie :

— Certains ont décidé de mettre l'accent sur la fonction enseignante telle qu'elle existe dans l'établissement et proposèrent des contenus structurés ayant pour objectif soit la diffusion culturelle soit l'initiation à l'expression ou à la communication, au travail de groupe, à l'autoformation ou encore le travail sur les moyens de communication de masse se réservant dans l'association une fonction de conseiller technique. Ces enseignants cherchent peu à peu à acquérir une compétence réelle dans leur secteur d'intervention privilégié.

— Certains ont décidé de mettre l'accent sur le secteur des activités parascolaires y trouvant la possibilité de mettre en place des activités d'animation : fêtes, veillées, action culturelle, diversifiées à partir de l'association et en relation avec l'environnement extérieur, tout en mettant en place des stages, des activités interdisciplinaires, des études de milieu.

— D'autres sont intervenus dans la formation d'adultes, trouvant là un lieu plus favorable pour pratiquer d'autres relations pédagogiques, pour mettre en place des démarches contractuelles, pour élaborer avec des groupes des contenus de formation, pour mettre en œuvre avec des stagiaires des démarches de développement individuel ou collectif à partir de situations professionnelles.

— D'autres enfin, grâce à une mise à disposition d'associations ou structures diverses étaient à même d'exercer les fonctions multiples pour lesquelles ils avaient été formés.

L'I.N.P.S.A. (3) recentre sa politique de formation en préparant les personnels d'éducation socio-culturelle à exercer une fonction enseignante et éducative au même titre que d'autres. Les trois secteurs de formation sont conservés :

— l'un ayant pour finalités de développer l'expression des stagiaires en utilisant des langages variés : théâtre, musique, arts plastiques... tout en leur faisant acquérir les outils pédagogiques dans ces domaines,

— un autre ayant pour finalité de permettre la maîtrise de moyens audiovisuels et un regard critique sur les moyens de communication et de diffusion de l'information, (4)

— un troisième devant permettre l'approche du milieu agricole et rural comme lieu d'intervention et comme moyen de formation à l'étude de milieu ou encore comme lieu de réflexion sur son identité personnelle : le milieu comme lieu de vie de travail de décision.

Mais de plus, des plans de formation adaptés, moyens d'« autoformation assistée » et lieu de perfectionnement sont élaborés, une initiation enfin est mise en place concernant la formation d'adultes et l'animation en milieu rural.

Parallèlement sont organisées des formations en cours d'emploi, par modules à la formation d'adultes par le département Éducation Permanente et une autre à la formation d'agents de développement chargés d'animation et d'aménagement rural par le département Animation. Ces deux actions ont, en particulier, comme objectif d'apporter ultérieurement les moyens à ces personnels de mener des actions dans ces secteurs.

Nouvelles perspectives : les personnels d'éducation socio-culturelle, éléments d'une stratégie d'ensemble ?

Aujourd'hui les données techniques, économiques, sociales, culturelles et politiques ont changé, il devient ainsi nécessaire de redéfinir leurs

(3) P. Loupias-J.F. Chosson « Les 4 langages de l'animateur ou Sigismond en quête d'une demeure ». *Cahiers de l'animation* n°22. 4^e trimestre 1978.

(4) Voir à ce sujet : « La presse un outil pédagogique » Annie Cipra, Christian Hermin. Édition Retz, 189 p., Paris 1981.

missions, en même temps que sont reprécisées les orientations de l'agriculture et les missions de l'enseignement agricole.

L'agriculture s'est transformée, les milieux ruraux aussi. Il s'agit aujourd'hui d'enrayer le départ des agriculteurs, de faciliter l'installation des jeunes, de permettre le développement d'une agriculture diversifiée, qui concilie la production à moindre coût, avec la fonction de maintien à la terre de personnes dans des zones difficiles. Il s'agit aussi de maintenir des jeunes en milieu rural en faisant qu'il fasse bon « vivre au pays ».

Le chômage a conduit à mener des actions prioritaires à l'égard des jeunes non seulement à fonction professionnelle, mais ayant pour rôle leur insertion sociale. (16-21 ans)

Les centres de décisions ont été rapprochés des habitants du fait de la décentralisation, des contrats de plan, de l'élargissement de la notion de développement dans les plans agricoles.

La rénovation de l'enseignement agricole incite tous les établissements à établir les projets globaux redéfinissant les modalités de recrutement et d'évaluation, les modes de vie scolaires, les programmes, les examens et leur rôle par rapport à l'environnement.

Face à ce vaste plan de réforme, des évolutions s'imposent et l'éducation socio-culturelle peut retrouver une partie de ses fonctions initiales. Sur la base de politiques contractuelles, les personnels d'éducation socio-culturelle pourraient s'insérer dans l'enseignement agricole rénové en exerçant les fonctions pour lesquelles ils sont compétents ou capables de le devenir :

- dans les établissements scolaires, collèges ou lycées,
- dans les centres d'adultes,
- à partir de l'un ou l'autre en direction du milieu rural.

Dans les établissements scolaires rénovés

— dans le cadre des projets d'établissement pour y prendre en charge les aspects sociaux, culturels ou socio-culturels, à la constitution de projets individuels et collectifs, les conduire dans la mise en place de projets culturels volontaires avec d'autres partenaires, les initier aux méthodes liées à l'animation et à l'action en milieu rural ;

— dans le cadre de la vie scolaire, initiation à l'action associative, si les droits des élèves sont clairement définis et si des espaces de liberté ne sont pas soumis à la responsabilité du chef d'établissement.

Dans les centres d'adultes

— dans le cadre des stages de formation, élaboration avec le groupe de plans de formation, apprentissage des méthodes de travail individuel et collectif, formation à la maîtrise de l'information, de la documentation, intervention contractuelle avec le développement et l'animation rurale.

*A partir de l'un ou l'autre de ces établissements,
collaboration avec les associations, services,
collectivités locales en accord avec les orientations
du ministère de l'Agriculture*

— initiation à l'insertion sociale, apprentissage des communications sociales pour les publics prioritaires (par ex. jeunes 16-18 ans, femmes, salariés...);

— élaboration avec d'autres partenaires de projets de développement global (revitalisation des zones en voie de désertification, aides aux bureaux d'accueil...);

— aide à la constitution de la vie associative dans sa phase organisationnelle primitive;

— formation à l'élaboration de dossiers, de projets régionaux, sociaux ou culturels, en direction des structures ou groupes relevant du ministère de l'Agriculture;

— recherche de liens entre l'école et sa région...

Les personnels d'éducation culturelle pourraient être des éléments chargés de veiller à la relation entre l'école, l'éducation permanente et les projets de développement locaux, ils pourraient aider les agriculteurs et les ruraux par des actions de formation ou par l'aide à la constitution d'activités culturelles ou structures locales pour le maintien du monde rural, le développement de son patrimoine culturel et l'aide au développement d'une identité individuelle ou collective.

Puisqu'aujourd'hui l'accent est mis sur le développement, si tout le monde est convaincu qu'il ne se décrète pas, encore faut-il mettre en place les moyens sociaux et culturels de son émergence, à savoir permettre un ancrage culturel, développer un sentiment d'appartenance à une histoire et à une communauté, proposer les outils d'élaboration de projets ruraux.

Pour rendre à l'économie sa vitalité, il faut développer les outils d'information et de communication rapprochant des individus et des groupes les sources de décisions.

Hier* le ministre du Plan déclarait à Macon : « A travers les choix de développement agricole, industriel, commercial, touristique, bancaire, doivent s'organiser des choix économiques, sociaux mais aussi culturels. On traite toujours le culturel à part, il est facteur de cohésion.

C'est ainsi dans l'ordre du culturel que se place tout ce qui touche l'appétitude au changement, y compris technique, y compris productif et par conséquent il n'y a pas de changement économique qu'en même temps appuyé sur le développement culturel ». Il est aujourd'hui ministre de l'Agriculture, il dispose d'un service de l'enseignement en voie de rénovation et des personnels formés ou pouvant l'être rapidement pour mener

* Discours de Macon, les 11 et 12 juin 1982. « États Généraux de Pays ». Supplément n°231 de « Correspondance Municipale », octobre 1982.

à bien ses déclarations, on peut donc à nouveau espérer. En effet, si telle la religion d'après Freud, l'éducation populaire (et sa fille légitime, l'éducation socio-culturelle) « est une illusion, ce serait une illusion de croire que l'on pourrait s'en passer ».

Bernard Patoureaux
Monique Rebillet
Chantal Veleine
Formateurs au
département Animation
INPSA

**ACTES DU COLLOQUE
INFORMATIQUE
ÉDUCATION POPULAIRE
VIE ASSOCIATIVE**

Documents de l'INEP n° 2 nouvelle série

La micro-informatique, un phénomène qui prend son essor dans la vie associative en 1978. Que se passe-t-il dans ce secteur en 1983 ? Y a-t-il une problématique de l'éducation populaire en matière d'informatique ?

Le premier colloque informatique, éducation populaire et vie associative, organisé à l'I.N.E.P. en mai 1983 — au travers du témoignage de près de 30 intervenants — permet de faire le bilan des multiples expériences menées sur le terrain. Une ébauche de débat : l'informatisation de la vie associative est-elle un effet de mode ou une occasion d'éducation populaire ?

Pour obtenir ce document de l'I.N.E.P., s'adresser à :

INSTITUT NATIONAL D'ÉDUCATION POPULAIRE
Service des Publications
78160 MARLY-LE-ROI

Prix : 50 F (chèque à l'ordre de M. l'Intendant de l'I.N.E.P.)

À bien ses déclarations, on peut donc à nouveau espérer. En effet, si telle est la religion d'origine, l'éducation populaire en fait partie. L'éducation populaire est une éducation de masse qui vise à l'émancipation des peuples.

Document de l'Institut National d'Éducation Populaire
Document de l'Institut National d'Éducation Populaire
Document de l'Institut National d'Éducation Populaire
Document de l'Institut National d'Éducation Populaire

Document de l'Institut National d'Éducation Populaire
Document de l'Institut National d'Éducation Populaire
Document de l'Institut National d'Éducation Populaire

**ACTES DU COLLOQUE
INFORMATIQUE
ÉDUCATION POPULAIRE
VIE ASSOCIATIVE**

Document de l'Institut National d'Éducation Populaire

Le colloque a été organisé par l'Institut National d'Éducation Populaire et l'Association Française pour l'Éducation Populaire (A.F.E.P.) en mai 1983. Les participants ont abordé les thèmes suivants :

- L'actualité de l'éducation populaire
- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication
- L'impact de l'informatique sur la vie associative
- Les perspectives de l'éducation populaire

Le premier colloque informatif, éducation populaire et vie associative, organisé à l'I.N.E.P. en mai 1983, a permis de faire connaître les possibilités de l'informatique dans le domaine de l'éducation populaire.

Le colloque a été organisé par l'Institut National d'Éducation Populaire et l'Association Française pour l'Éducation Populaire (A.F.E.P.) en mai 1983.

INSTITUT NATIONAL D'ÉDUCATION POPULAIRE
Service des Publications
78160 MARLY-LE-ROI

Prix : 50 F (chèque à l'ordre de M. l'intendant de l'I.N.E.P.)

Pour une approche anthropologique du métier de l'animateur

Nikos Précas

LA « littérature sur l'animation » est inépuisable, livres, articles, études, documents de toutes origines, constituent le corps de cette impressionnante production.

On pourrait penser que cette énorme source d'information fournit des éclaircissements suffisants pour définir le concept de l'animation. Mais le constat que nous faisons est tout autre, nous sommes en présence d'une « littérature » produisant des discours idéologiques, favorisés par le flou qui entoure ce concept.

P. Moulinier résume parfaitement cet état en écrivant : « Une des caractéristiques des ouvrages sur l'animation est en effet la suivante : parlant d'autre chose que l'animation, ils parlent d'animation ; et parlant d'animation ils parlent aussi d'autres choses que de l'animation » (1). La connaissance des emplois, du métier et des fonctions des animateurs est très peu rigoureusement construite. Pas plus qu'on ne peut sérieusement savoir combien il y a d'animateurs, on ne peut savoir ce que font les animateurs.

Le problème de la délimitation du champ

Il existe néanmoins un certain nombre d'études quantitatives sur les animateurs en poste. Il est vrai, et nous ne pouvons le nier que ces enquêtes nous fournissent un certain nombre d'éléments sur les animateurs comme : Qui sont-ils ? Que font-ils ? Où travaillent-ils etc...

Ces enquêtes nous permettent également d'établir des comparaisons sur les différents facteurs qui caractérisent les animateurs et de suivre les évolutions. Nous devons tout de même signaler que les comparaisons des résultats présentent des difficultés tant les populations étudiées sont différentes. La délimitation du champ est très différemment construite selon les études, les exemples qui suivent le montrent clairement.

Pour l'étude du FONJEP 1971 (2), il s'agit des animateurs rémunérés sur des postes pris en charge par le FONJEP. Pour l'étude FONJEP 1974

(3) comme pour l'étude Yvelines Information Jeunesse de 1981 la définition du champ est assez peu précise.

Pour l'étude du FONJEP de 1974 on sait seulement que la diffusion a été plus vaste qu'en 1971 (où seuls étaient considérés les animateurs sur des postes pris en charge par le FONJEP). Le questionnaire a été soumis aux associations et organismes concernés par l'animation socio-éducative et culturelle.

On sait que parmi le public touché (5 000 animateurs), 2 800 étaient employés sur des postes FONJEP, 2 200 dans d'autres associations.

Au sujet de l'étude Jean-Pierre Sylla (4), il faut remarquer que la délimitation du champ s'est faite en deux temps. L'auteur de l'enquête a élaboré un certain nombre de critères généraux assez simples : exercice permanent et rémunéré d'activités et de responsabilités dans le domaine de l'animation socio-éducative, socio-culturelle, culturelle et sociale à partir d'une structure ouverte sur le milieu et visant le développement de la participation à la vie sociale.

À partir de ces critères qui étaient communiqués aux employeurs potentiels d'animateurs ce sont les employeurs qui devaient sélectionner eux-mêmes parmi leur personnel ceux qui étaient animateurs et ceux qui ne l'étaient pas. Pour son étude « Données sur la population des animateurs de Grenoble » (5), Philippe Avenier dont l'objectif était de recenser tous les acteurs culturels de Grenoble, a adopté le vocable : animateurs professionnels et professionnels animateurs. Les « animateurs professionnels » sont ceux qui travaillent dans les équipements culturels et socio-culturels, les animateurs des mouvements d'éducation populaire et ceux des associations culturelles, « les professionnels animateurs » sont ceux qui sont amenés à jouer un rôle d'animateur à partir d'une fonction qui n'implique pas automatiquement un rôle d'animation. Ce sont les comédiens, des moniteurs de musique, des bibliothécaires et des responsables d'équipements culturels tels que maison de la Culture, musée, théâtre municipal, c'est-à-dire des personnels que dans d'autres contextes on appelle aussi animateurs culturels.

Pour son étude « animateurs rémunérés, une profession comme les autres » Pierre Moulinier s'attarde longuement à définir le champ. Il souhaite opérer un recensement exhaustif dans deux départements français de ceux qui se disent animateurs ou sont employés comme tels qu'ils soient permanents ou vacataires. Les deux départements choisis sont la Dordogne et les Bouches du Rhône.

Pour repérer les employeurs d'animateurs, P. Moulinier a eu recours à la méthode des grands informateurs (ou informateurs privilégiés) et à la méthode des jurys. En Dordogne les informateurs privilégiés étaient un assistant de la Direction Départementale Jeunesse et Sports et les responsables élus des fédérations départementales d'associations. Ils ont permis de repérer 61 agents d'animation. Dans les Bouches du Rhône les informateurs privilégiés étaient des agents des administrations, les services municipaux et les fédérations d'associations.

Dans les Bouches-du-Rhône et en Dordogne ont été considérés le secteur socio-culturel, sanitaire et social, mais le secteur strictement culturel a été exclu (musée, bibliothèque, etc...). « Le problème, dit Moulinier, est toujours de savoir si on privilégie un tempérament ou un secteur d'engagement professionnel. Nous avons préféré ce second critère ». Alors

qu'on se souvient qu'Avenier à Grenoble a pris en compte les professionnels animateurs.

En plus du recours aux informateurs privilégiés, P. Moulinier a eu recours pour les Bouches-du-Rhône à la méthode des jurys pour sélectionner les organismes employeurs. Le jury était composé de deux enseignants du diplôme d'animation de l'Université de Provence et de quatre animateurs professionnels.

Ainsi le champ est diversement défini : dans certains cas on parle d'animateurs socio-éducatifs (Yvelines Information Jeunesse et FONJEP 1974) dans d'autres, d'agents d'animation et d'animateurs professionnels et semi-professionnels (Moulinier) ou d'acteurs culturels (Avenier).

Dans certains cas, on se limite à ceux que l'on définit comme animateurs, dans d'autres on prend aussi ceux que leur fonction conduit à avoir un rôle d'animateur. Dans certains cas, on ne considère que les plein-temps (FONJEP 71 et 74) dans d'autres on adjoint les vacataires s'ils cumulent 35 heures hebdomadaires (Yvelines Informations Jeunesse), dans d'autres encore on prend en compte permanents et vacataires (Avenier, Moulinier).

Dans l'ensemble les études ne prennent pas les bénévoles en compte, excepté l'étude du CIEDHEL (6) qui s'attache à connaître quelle catégorie d'animateur (bénévole, vacataire, permanent) prend en charge quel type d'activité sportive, musicale, technique, de réunion, pour les enfants etc...

Enfin les champs considérés ne prennent jamais en compte le secteur commercial et le secteur sportif.

Enquêtes quantitatives et planification

La suprématie de la saisie quantitative domine ce secteur, favorisée par le désir des pouvoirs publics et privés de disposer des données chiffrées pour asseoir leurs décisions et leur planification (construction d'équipements mise en place des formations et des diplômes, statut d'animateur etc...).

Les études sur les animateurs émanent des administrations concernées, des élus locaux ou d'associations du secteur socio-éducatif et culturel :

- l'étude de Péron sur les animateurs à Rennes a été demandée par le ministère des Affaires Culturelles (7).

- l'enquête sur les animateurs dans les Yvelines émane de la Direction Départementale Jeunesse et Sports.

- l'enquête du FONJEP de 1971 a été entreprise à la demande du Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports.

- l'étude sur les animateurs socio-culturels en Moselle a été réalisée à la demande du Conseil Général de Moselle.

- l'étude de P. Avenier est une étude entreprise à la demande du ministère de la Culture, et de la municipalité.

Ceci pour noter que la plupart des études ont été entreprises dans une perspective planificatrice ; celle de Peron est un « des éléments pour une planification culturelle à l'échelon local », celle de Moulinier précise en introduction « un certain nombre de travaux sur l'animation et les ani-

mateurs ont été réalisés dans une optique planificatrice. La présente recherche qui s'insère dans le programme dit « Action complémentaire coordonnée » de la Délégation Générale de la Recherche Scientifique n'échappe pas à cette règle ».

D'autres visent à permettre à l'administration de faire un bilan de son action (FONJEP 71). Enfin, on constate que derrière l'« objectif souvent énoncé de décrire une profession mal connue, on trouve, par trois fois explicitement affirmé, le souhait de trouver des éléments qui permettraient d'élaborer un statut de l'animateur.*

C'est le cas des deux enquêtes FONJEP. C'est le cas de l'étude du GREP, puisqu'elle devait aboutir à « proposer une classification de la population des agents de l'animation qui puisse servir de base solide à un dénombrement ultérieur de cette catégorie socio-professionnelle au niveau national ». (8).

L'objectif de ce travail n'est pas de mettre en cause les études quantitatives, mais la suprématie de celles-ci dans l'accumulation des connaissances. L'étude quantitative, par définition, isole l'objet étudié de son environnement et laisse de côté tout le système relationnel qui le positionne et le fait agir en fonction d'un grand nombre de paramètres qui n'apparaissent pas dans les résultats des études.

D'autres méthodes d'investigation du champ social existent et ont fait leurs preuves et peuvent combler le déficit des connaissances qu'on note actuellement en ce qui concerne le métier de l'animateur.

Il ne s'agit pas ici de proner une méthode miraculeuse qui apportera la lumière aux aveugles, ils s'agit seulement comme l'a fait Clément (9) d'une autre méthode avec ses défauts et ses avantages, qui apportera des éléments de connaissances complémentaires.

Quelques éléments de l'approche anthropologique

Connaître l'animateur autrement, découvrir ses stratégies, ses rôles qui ne sont ni mystiques, ni obscurs mais simplement quotidiens, impliqués dans le tissu social.

Connaître l'animateur autrement : c'est analyser le quartier, l'institution employeur, le département ou le village dans lequel il fonctionne, c'est donner toute l'importance au cadre, à l'environnement, c'est le « socialiser » au lieu de l'isoler, c'est enfin approcher la vie quotidienne.

« ...élaborer ce que Erving Goffman appelait une « sociologie des circonstances » (10) et qui prend pour objet la banalité de la vie de tous les jours. Les acteurs sociaux ne sont nullement dupes des valeurs qu'ils pratiquent, ils les jouent, ils se jouent d'elles ». (11)

L'animateur, comme tout acteur social, ne construit pas uniquement sa stratégie en fonction des grands déterminismes qui sont repérés et analysés au niveau national ou international, il est « protégé », pourrait-on dire, par la routine, l'épaisseur et l'insignifiance de la vie de tous les jours.

* C'est dans cette perspective que le rapport sur « les métiers de l'animation » a été demandé à Marcel Davaisne (1982).

« Mais cette épaisseur n'est que la surface, la diversité des projets, des souhaits, des rêves le prouve à tout instant. La riche et dense concrétude quotidienne reste allergique au positivisme schématique, et ce parce que les actes et les situations qui l'expriment ne s'épuisent pas dans une causalité ou un finalisme qui leur donnerait un sens. » (11).

Michel Forsé présentant les travaux de « Observation Continue du Changement Social et Culturel » exprime la richesse et la complexité des démarches individuelles ou collectives analysées au niveau local de la façon suivante :

« Les monographies de village montrent que tout semble se passer comme si les tendances nationales étaient si nombreuses et si contradictoires entre elles, que leurs incohérences donnent une possibilité de choix, une liberté stratégique aux agents économiques, sociaux et politiques. Non seulement, ils n'ont pas à s'adapter mais ils peuvent choisir, dans ce que leur propose la société globale. Ils peuvent détourner des mesures nationales pour les réorienter dans un sens favorable à leurs intentions ». (12). L'animation est ancrée dans la vie quotidienne, les « petits » événements et les habitants du quartier constituent sa consistance. Redonner corps à l'animateur, c'est l'approcher là où il est, existe, où il fonctionne. Tel est l'objectif général de cette approche.

Prendre l'animateur comme un personnage central de la vie locale, étudier la vie locale à travers lui, étudier à travers lui le rôle des réseaux, à travers les réseaux, étudier le fonctionnement et le rôle de ce personnage central qu'est l'animateur.

Voici quelques éléments — rapidement et schématiquement exposés — d'une approche que nous appelons anthropologique. Dans ce cadre la saisie d'informations par questionnaire devient inutile, par contre l'observation sur le terrain devient nécessaire, les entretiens libres, individuels ou collectifs également. Pour l'approche anthropologique l'objet d'étude n'est pas (pas uniquement) l'animateur mais le tissu social dans lequel il fonctionne, il est simplement l'élément analytique de la vie d'un quartier, d'une commune, il est l'entrée possible.

Nous illustrons notre propos de l'exemple suivant : « Dans le cadre de l'observation continue du changement social et culturel, Saint-Cevey Nord avait déjà fait l'objet d'un commencement d'enquête sur la sociabilité de quartier. Ce travail, commencé il y a bientôt un an, débute sur le terrain par une rencontre avec Mme Granger, femme d'une trentaine d'années, très active dans son quartier ; à partir d'elle, une trentaine d'entretiens s'enchaînent en suivant le fil de ses connaissances. De proche en proche, des réseaux se dessinent, dans lesquels les pratiques dites d'économie informelle se trouvent jouer un rôle important et insoupçonné » (13).

L'approche anthropologique pose des problèmes de fonctionnement pour le chercheur, premièrement à cause du manque d'outillage méthodologique et deuxièmement à cause du manque de distance entre chercheur et l'acteur social.

Ce problème de manque de distance est d'autant plus important que l'objet d'étude — l'animateur — se comporte comme un sociologue du terrain et tient la plupart du temps des discours analytiques — ou auto-analytiques — sur la réalité sociale et sa propre réalité professionnelle.

Cette approche nous oblige à réfléchir également au fonctionnement

du chercheur, l'enquête quantitative possède un outillage méthodologique construit selon des règles qui se veulent objectives. Elle contraint le chercheur à suivre une démarche plus ou moins définie mais le protège aussi en empêchant la proximité avec l'objet étudié.

Cette distance (chercheur — objet étudié) imposée par l'enquête quantitative doit théoriquement favoriser un regard extérieur et permettre d'arriver à des résultats objectifs tant enviés dans les sciences humaines.

Nikos Précas

Chargé de Recherche au
Département des Études et Recherches
de l'INEP

(1) MOULINIER (Pierre). — *Animateurs rémunérés une profession comme les autres*, Groupe de Recherche et d'Éducation pour la Promotion (GREP), Secrétariat d'État à la Culture, Service des Études et Recherches, 1977.

(2) FONJEP. — *Unité et diversité de la fonction d'animateur socio-éducatif*, FONJEP, 1974.

(3) FONJEP. — *Complément à l'enquête 1973-1974, sur les postes d'animateurs*, FONJEP, 1975.

(4) SYLLA (Jean-Pierre). — *Rapport d'enquête sur les conditions de formation et d'emploi des animateurs permanents dans les Yvelines*, Yvelines Information Jeunesse et Direction Départementale Jeunesse et Sports, 1981.

(5) AVENIER (Philippe). — *Données sur la population des animateurs de Grenoble, in Dix ans d'action culturelle à Grenoble (1965-1975)*. — Ministère de la Culture, Service des Études et Recherches, ville de Grenoble, 1977.

(6) Conseil Général de la Moselle. — *Les animateurs socio-culturels en Moselle. Propositions pour une politique départementale de l'animation*, CIEDEHL, 1978.

(7) PERON (René). — *Un élément pour une planification culturelle à l'échelon local, l'exercice de la profession d'animateur dans les associations et les équipements sociaux et socio-culturels*, Office Social et Culturel de Rennes, Ministère des Affaires Culturelles, 1970.

(8) Des éléments de cet article ont été empruntés à un travail d'A. Oberti « Quelques études statistiques sur les animateurs » non diffusé.

(9) CLÉMENT (François). — *Les pratiques des animateurs du développement des petites régions rurales françaises, thèse III^e cycle, EHSS, 1979.*

(10) GOFMAN (Evring). — *Les rites d'interaction*, 1979. Éditions de Minuit, 1974.

(11) MAFFESOLI (Michel). — *La conquête du présent*, P.U.F., 1979.

(12) FORSÉ (Michel). — *Observations locales du changement social, in Futuribles, n°62, 1983.*

(13) TIEVAN (Sophie). — *Vivre autrement. Échanges et sociabilité en ville nouvelle, in Cahiers de l'observation du changement social, volume VI, Éditions C.N.R.S., 1982.*

Les emplois d'initiative locale : un bilan 1981-1983

La Mission Promotion de l'Emploi, délégation à l'emploi rattachée au ministère chargé de l'Emploi et délégué du ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale a procédé à un premier bilan des quatorze mille cinq cents emplois créés grâce aux procédures des Emplois d'Initiative Locale.*

QUELQUES CONSTATS GÉNÉRAUX

La place du secteur privé

Il apparaît que la majorité des 14.500 emplois ont été créés dans le secteur privé, en général dans de petites structures qui fonctionnaient déjà. L'Emploi d'Initiative Locale n'aide pas à créer l'association ; il l'aide à faire un saut qualitatif, à consolider son action en créant un premier, ou second poste de permanent, parfois à partir de bénévoles. La moitié des emplois ont été créés dans le secteur social et culturel tendance qui se modifie depuis la création d'une nouvelle aide spécifique (les emplois de développement culturel). Les autres emplois se dispersent dans différentes activités de service et peu d'emplois sont directement liés à la production.

La qualification des emplois

Si environ neuf emplois sur dix sont payés entre le SMIC et le double du SMIC, niveau qui n'est pas très éloigné des moyennes de salaires connues par ailleurs, les personnes engagées sur EIL sont, en général, nettement plus qualifiées, plus

* Une présentation de certains de ces emplois a été proposée dans le « Kiosque à livre » du n°40 des Cahiers de l'Animation (juin 1983).

jeunes et plus diplômées que la moyenne (43 % ont le baccalauréat ou plus) : façon parmi d'autres de constater le caractère parfois « militant » des emplois créés. Cependant, les emplois peu qualifiés ont souvent été les emplois publics : de mars 1981 à octobre 1982, les collectivités locales ont eu largement accès au programme. Les communes, notamment, ont surtout créé des emplois administratifs dans les services d'entretien et de sécurité.

Les personnes embauchées sont en majorité des chômeurs ; encore que cette condition n'ait pas toujours été strictement vérifiée. Mais, l'inscription préalable de l'ANPE devient une condition à partir de 1983.

La durabilité des emplois

Les EIL sont-ils des emplois durables ? Si 43,4 % des organismes privés bénéficiaires affirment pouvoir maintenir les emplois créés, sans l'aide de nouvelles subventions, ce point n'a pas pu être vérifié. Dans les autres cas, ce sont des subventions (dans l'ordre : commune, département, État, organismes sociaux) qui permettent le maintien des emplois créés. Cependant, en 1983, tous les crédits du programme n'ont pas été utilisés... Le manque d'information est évident. Mais peut-être aussi, quatre ans après le début du programme, l'innovation s'essouffle-t-elle dans certains secteurs ; particulièrement le secteur association. Ceci explique, en partie, l'accent mis en 1984 sur le secteur productif, qui d'ailleurs avait déjà droit aux Emplois d'Initiative Locale.

DES INFORMATIONS STATISTIQUES *(Nov. 1983)*

À la date du 15 octobre 1983, 15917 emplois ont été créés, 2716 en 1981, 10701 en 1982, 2500 en 1983 correspondant respectivement à 2509, 9487, 2414 équivalents postes budgétaires.

Les organismes bénéficiaires des emplois

— **Selon leur statut juridique** 66,3 % des organismes bénéficiaires appartiennent au secteur privé (dont 57,8 % d'associations), ce qui représente près de 61 % des Emplois d'Initiative Locale accordés ; pour les collectivités locales, les pourcentages sont respectivement de 33,7 et 40 %.

Les emplois d'initiative locale : un bilan 1981-1983

1. Les organismes bénéficiaires et la nature de l'embauche	en nombre d'organismes		en emplois créés		Nbre moyen d'embauchés selon le type d'organisme
Associations	2.909	57,8	4.415	47,1	1,5
S.C.O.P.	158	3,2	700	7,5	4,5
Autres organismes privés	267	5,3	587	6,2	2,2
TOTAL organismes privés	3.334	66,3	5.702	60,9	—
Communes	1.335	26,6	2.979	31,8	2,2
Autres collectivités locales	167	3,3	301	3,2	1,8
Autres établissements publics	191	3,8	387	4,1	2
TOTAL organismes publics	1.696	33,7	3.667	39,1	—
TOTAL	5.030	100 %	9.369	100 %	

— **Selon leur date de création**, près de 55 % des organismes ont été créés il y a plus de cinq ans et 5 % seulement l'ont été il y a moins de deux ans. Ainsi, on peut observer que l'aide à la création d'Emplois d'Initiative Locale n'est pas un facteur déterminant pour la création de nouveaux organismes (y compris dans le cas des SCOP).

— **Selon la taille des organismes**, plus de 18 % des **organismes privés** n'avaient aucun salarié avant d'embaucher grâce à l'aide à la création d'Emplois d'Initiative Locale ; à l'inverse, 18,3 % avaient plus de 10 salariés, et en grande majorité, ce sont donc des organismes de petite taille qui se sont développés grâce à ce programme dont c'était l'un des objectifs.

Pour les **organismes publics**, 97 % d'entre eux se situent dans une tranche de 11 à 50 salariés.

— **Selon la nature des activités dans les organismes privés**, les activités que l'on peut qualifier de sociales (qu'elles relèvent du ministère des Affaires Sociales ou du ministère du Temps Libre) représentent plus du tiers des bénéficiaires du programme. Les activités culturelles représentent environ 11,5 % des Emplois d'Initiative Locale accordés. Ce faible pourcentage s'explique probablement en partie par les réticences qu'ont les groupes départementaux à accorder des Emplois d'Initiative Locale à des organismes à but lucratif. De ce fait, on note un plus grand pourcentage de rejets dans ce type de dossier et la quasi inexistence d'informations en direction des agents économiques.

Les emplois d'initiative locale : un bilan 1981-1983

2. La nature de l'activité	Organismes en %	emplois en %
Activités sociales	33,3	32,5
Activités culturelles	11,9	11,4
Activités économiques	9,8	11,8
Sport – Tourisme	9,7	7,9
Enseignement – Formation	6,7	5,8
Environnement – Énergies	4,5	4,7
Services aux associations – Écrivains publics	,33	2,5
Consommation	2,3	1,8
Autres	16,5	21,5
TOTAL	100,0	100,0

Les emplois créés

— **Selon la nature des contrats.** Les contrats de travail signés par les employeurs sont pour près de 94 % à durée indéterminée. (Le programme a démarré en septembre 1981 avant que la nouvelle loi sur les contrats de travail à durée déterminée soit votée). Il conviendrait de vérifier que les 6 % de contrats à durée déterminée concernent des emplois permettant la réinsertion sociale et professionnelle de personnes défavorisées sur le marché de l'emploi.

— **Selon la durée hebdomadaire du travail.** Près de 22 % des emplois à temps partiel (inférieur à 35 h/semaine) ; ce nombre particulièrement important explique la sous-consommation des crédits budgétaires. Pour environ 11 % des emplois, la durée hebdomadaire du travail est comprise entre 35 et 38 h, donc en dessous de la durée légale du travail ; seuls 10,4 % des emplois dépassent les 39 heures, 56,9 % étant compris dans la tranche 38 h à 39 h.

— **Selon la nature des emplois créés.** Les emplois administratifs et les emplois d'entretien et de sécurité représentent près d'un tiers des emplois. Cette proportion est de 40 % pour les collectivités locales. D'une manière générale, on note que les collectivités locales ont créé des emplois peu qualifiés. 18,6 % des emplois créés sont des emplois socio-culturels (dont 1/3 créés par les communes). Dans le programmes d'aide à la création d'emplois d'utilité collective ce pourcentage était de plus de 30 %. Cette baisse est probablement due à la « concurrence » programme de création d'emplois de développement culturel (E.D.C.). Mais, les emplois « productifs » ne représentent que 9 % des Emplois d'Initiative Locale créés.

Les emplois d'initiative locale : un bilan 1981-1983

3 - Nature des emplois créés	Secteur privé	Secteur public	Total
Emplois administratifs	12,0 %	6,4 %	18,4 %
Emplois d'entretien et de sécurité	2,4 %	11,7 %	14,1 %
Emplois d'agriculture-pêche	3,3 %	0,4 %	3,7 %
Emplois de la recherche	0,8 %	0,1 %	0,9 %
Emplois du Commerce	1,2 %	0	1,2 %
Emplois Information Communication	4,6 %	1,2 %	5,8 %
Emplois de l'enseignement	3,4 %	1,6 %	5,0 %
Emplois artistiques	4,4 %	1,2 %	5,6 %
Emplois socio-culturels	13,0 %	6,2 %	19,2 %
Emplois de la santé	4,7 %	5,7 %	10,4 %
Emplois des transports	0,4 %	0,8 %	1,2 %
Emplois industrie	5,0 %	0,4 %	5,4 %
Emplois bâtiment travaux publics	2,3 %	1,2 %	3,5 %
Divers	3,3 %	2,3 %	5,6 %

— **Selon le montant des salaires versés.** La majorité des salaires se trouvent dans la tranche SMIC + 20 % — SMIC + 50 %. L'éventail des salaires est plus large dans le secteur privé que dans le secteur public. Dans le secteur public plus de 83 % des salaires versés sont inférieurs au SMIC + 50 % (contre 60,7 % dans le secteur privé). Ce qui confirme que les collectivités locales ont essentiellement créé des emplois peu qualifiés. D'une façon générale on remarquera que l'aide à la création d'Emplois d'Initiative Locale a été attribuée en grande majorité (87 %) à des emplois dont la rémunération était inférieure à deux fois le SMIC.

Le profil des personnes embauchées

— **Selon l'inscription à l'ANPE.** Plus de 52 % des personnes embauchées n'étaient pas inscrites à l'ANPE (l'inscription préalable à l'ANPE, qui n'était pas obligatoire en 1981 et 1982, a été rendue obligatoire en 1983), alors qu'un tiers des personnes embauchées avaient déjà un emploi rémunéré. Les emplois d'Initiative Locale devaient être réservés à des personnes sans emploi sauf exceptions. Près de 22 % des personnes recrutées par les associations étaient bénévoles auparavant dans des organismes ; 25 % de ces bénévoles (350 personnes) étaient indemnisées à un titre ou à un autre. D'une façon générale les personnes embauchées sur un Emploi d'Initiative Locale sont inscrites depuis moins longtemps à l'ANPE que la moyenne nationale.

— **Selon l'âge et le sexe.** Les personnes embauchées avec l'aide à la création d'Emplois d'Initiative Locale sont plus jeunes que la moyenne nationale, 26 % de moins de 25 ans contre 17,4 %. À l'inverse, les personnes âgées de plus de 50 ans ne représentent que 5 %, contre 19,5 %. Par ailleurs, la répartition entre hommes et femmes s'établit respectivement à 49 et 51 %. Il y a donc une sur-représentation des femmes par rapport à la population active salariée.

— **Selon le diplôme.** Les personnes titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme d'études supérieures représentent 43,6 %, les non-bacheliers 56,4 %. Les personnes recrutées par des collectivités locales sont moins qualifiées (respectivement 29 et 71 %) — 10,9 % des hommes et 10,6 % des femmes seulement sont sans diplômes. Dans le programme d'emplois d'utilité collective le pourcentage des titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme d'enseignement supérieur était de plus de 60 %.

La durabilité des emplois (dans le secteur privé)

43,4 % des organismes privés déclarent pouvoir maintenir les emplois émis dans le cadre du programme de création d'Emplois d'Initiative Locale sans aucune subvention. Ce chiffre paraît très important et sera l'objet de vérification à l'expiration de l'aide de l'État. La subvention principale qui permettra de maintenir l'emploi a pour origine ; l'État (11,8 %), la région (4,9 %), le département (12,2 %), la commune (18,7 %), ou un organisme social (CNAF, Sécurité Sociale, Mutuelle...) (9 %).

Le programme 1984

Vis-à-vis du développement local, les EIL sont trop souvent cantonnés dans « la marge ». Il s'agit de créer des activités sociales, ou socio-économiques ; et, hors les emplois communaux, de passer par les « associations à but non lucratif ». La possibilité d'aider d'autres types de structures juridiques existe, formellement, mais on observe une évidente répugnance des groupes départementaux à « subventionner » de petites entreprises qui sont classiques de par leurs statuts ; c'est-à-dire qui ont un « but lucratif » affiché.

Le blocage observé est à la fois affectif (l'initiative locale, c'est du social) et idéologique (on ne peut donc vouloir en tirer profit). Pourtant, on sait fort bien que le profit, dans beaucoup de micro-entreprises, est fort hypothétique ; alors que le fait de réunir des fonds propres, un capital minimum, au départ, est un signe d'engagement personnel très important. Ce n'est pas le cas dans les associations.

Plusieurs axes nouveaux d'intervention des EIL méritent d'être développés.

- Les emplois d'intervention auprès de « vraies » petites entreprises : il s'agit d'emplois très qualifiés, contribuant au développement commercial, à la modernisation dans les méthodes de gestion, à l'introduction de nouvelles techniques ou à l'expérimentation de nouveaux produits.

Les EIL peuvent contribuer à la création de ces emplois d'experts, soit à temps partiel ; soit, mieux encore, au service de plusieurs PME, afin de favoriser leurs liaisons.

- Création de micro-entreprises. Dans certains quartiers pauvres ou en cours de réhabilitation, dans certaines zones semi-désertées, le déficit des activités de service à la population est important. Des EIL pourraient contribuer à créer des emplois dans ces zones.

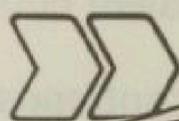
- Accompagnement d'entreprises créées par et pour les jeunes.

Le travail sur la coordination des aides publiques effectué par la mission Schwartz (et surtout les missions locales) peut favoriser la création de micro-entreprises par des jeunes de 18 à 25 ans. Des EIL pourraient être consacrés à ces travaux d'initiation. D'autre part, une partie d'entre eux pourraient être utilisés pour favoriser l'embauche de jeunes dans des entreprises existantes, à condition que cela corresponde réellement à une volonté de développement et d'innovation de l'entreprise.

Si les EIL deviennent « une aide comme une autre » à l'emploi, ce serait l'échec de cette expérience, ainsi ces emplois sont, et doivent rester, une forme exceptionnelle d'intervention de l'État réservée à l'innovation sociale et économique.

vient de paraître

éducation permanente



**NUMERO
SPECIAL**

E.A.O.

première revue de réflexion
sur la formation des adultes

bon de commande

- ex n° spécial E.A.O. x 75 F
- ex abonnement x 230 F
5 n° par an
- ex une documentation

REVUE EDUCATION PERMANENTE

UNIVERSITÉ DE PARIS DAUPHINE

Place de Lattre de Tassigny

75775 Paris Cedex 16

Tél. : 505.14.10 Poste 4400

Informations

LES DIPLÔMES

Les diplômes d'État

• Le D.E.F.A.

La diversité des professions liées à l'animation socio-éducative a conduit le ministère du Temps Libre Jeunesse et Sports à rechercher une formation qui permette à des animateurs d'intervenir aussi bien dans le secteur éducatif que social, de gérer un équipement ou d'animer une collectivité.

La réalisation de ce projet a abouti à la signature avec le ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale d'un décret en date du 28 juin 1979 créant le Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation (DEFA) (1).

— Création du diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation

Article premier. — Il est institué un diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation (DEFA). Ce diplôme est délivré à l'issue d'une formation générale, d'une expérience d'animation et d'une évaluation finale.

Art. 2. — La formation est ouverte aux candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection. Cette formation est dispensée soit en cycle continu dans des centres, soit en cycle discontinu dans des sessions de formation.

En centre, la durée de formation est fixée à trois ans. En sessions, la formation

peut se dérouler sur une période supérieure à trois ans.

Art. 3. — Le programme et les modalités de la formation, les conditions d'agrément des centres et des sessions de formation et les conditions d'attribution du diplôme, sont déterminés par arrêtés conjoints du ministre de la Santé et de la Famille et du ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

Art. 4. — L'expérience d'animation dure neuf mois. Les candidats doivent, pour l'entreprendre, avoir obtenu préalablement une « attestation de formation générale à l'animation » délivrée à l'issue de la formation générale.

Art. 6. — Les candidats ayant acquis une formation préalable dans des disciplines correspondant au programme de la formation générale et ceux qui justifient d'une expérience professionnelle d'animation peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans les conditions fixées par arrêtés conjoints du ministre de la Santé et de la Famille et du ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

Art. 7. — Le diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation est délivré conjointement par le ministre de la Santé et de la Famille et par le ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

(1) Le B.A.S.E. et le C.A.P.A.S.E. avaient fait suite au Diplôme d'État de Conseiller d'Éducation Populaire (D.E.C.E.P.). Ils avaient été institués par deux arrêtés datés du 5 février 1970 (B.O.E.N. N° 12 du 19 mars 1970 et Journal Officiel N° 74 du 28 mars 1970) émanant du Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports.

Art. 8. — L'équivalence totale ou partielle d'autres diplômes avec le diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation pourra être reconnue par arrêtés signés conjointement par le ministre de la Santé et de la Famille et le ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. En ce qui concerne l'équivalence des diplômes français, elle pourra être reconnue après consultation de la commission nationale pour la formation à l'animation.

Art. 9. — Les diplômes délivrés antérieurement à la date de la parution du présent décret et dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre de la Santé et de la Famille et du ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs sont assimilés au diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation.

Un arrêté conjoint du ministre de la Santé et de la Famille et du ministre de la Jeunesse, des sports et des Loisirs fixe les mesures transitoires et notamment celles applicables aux personnes en cours de formation en vue de l'obtention des diplômes visés à l'alinéa précédent.

(J.O. du 29 juin 1979)

— Programme et modalités de la formation préparatoire

(Arrêté du 29 juin 1979)

Article premier. — Le diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation (DEFA) est délivré à l'issue :

— d'une formation générale dispensée dans les conditions fixées à l'article 6 ci-après ;

— d'une expérience d'animation accomplie selon les modalités déterminées à l'article 11 ci-après ;

— d'une évaluation finale.

Art. 4. — Pour entreprendre la préparation au diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation, les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

— soit justifier de trois années d'activités professionnelles ;

— soit justifier de trois années de responsabilité d'animation non professionnelle dans un organisme à caractère social, socio-éducatif ou sportif ;

— soit être titulaire du brevet d'aptitude à l'animation socio-éducatif (BASE).

CANDIDATS DÉSIREUX DE S'INSCRIRE AU BASE

Une des conditions d'inscription à la préparation au D.E.F.A. est la possession du Brevet d'aptitude à l'animation socio-éducatif (BASE).

Le BASE est décerné à des candidats âgés de 18 ans minimum qui ont exercé pendant deux ans au moins des activités socio-éducatives. L'aptitude à animer est contrôlée par une inspection.

Les candidatures doivent être adressées à la direction départementale Temps Libre Jeunesse et Sports du candidat.

Art. 5. — Le dossier de demande d'admission à la préparation au diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation comprend :

— un curriculum vitae détaillant éventuellement l'expérience d'animation du candidat et le cours de sa formation antérieure ;

— une copie :

. des certificats de travail ou des attestations d'activités dont le candidat est titulaire, ou

. du brevet d'aptitude à l'animation socio-éducatif.

Le dossier de candidature doit être déposé :

— pour les candidats qui ont choisi la formation en sessions, soit auprès de la direction régionale des Affaires sanitaires et sociales ou du service régional de l'Action sanitaire et sociale, soit auprès

de la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs dont relève leur domicile (ces directions régionales instruisent les dossiers des candidats et les transmettent à la commission régionale prévue à l'article 3) ;

— pour les candidats qui ont choisi la formation en cycle continu, au centre de formation.

La sélection comprend au moins une épreuve écrite et un entretien ; elle est organisée par la commission régionale.

Près de 7000 candidats s'étaient inscrits dans la préparation du DEFA à la fin de l'année 1982 et avaient donc passé avec succès les épreuves de sélection. Tout laisse à penser que ce nombre s'élèvera à plus de 8000 pour 1983, ceci illustre bien l'intérêt que suscite le diplôme d'État chez les aspirants aux métiers de l'animation.

Sources : Objectifs - Temps libre, Jeunesse et Sports, n° 5, Janvier-Février 1984.

Dispense de scolarité dans le cadre du diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation

Article premier. — Les titulaires du diplôme universitaire de technologie Carrières sociales (option Animation sociale et socio-culturelle) candidats au diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation sont dispensés de l'attestation de formation générale prévue à l'article 4 du décret n° 79-500 du 28 juin 1979.

Ils entreprennent directement l'expérience d'animation dans les conditions prévues aux articles 11 et 12 de l'arrêté du 29 juin 1979 relatif aux programmes et modalités de la formation préparatoire au diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation. (Arrêté du 12 novembre 1982).

Les centres de formation sont autorisés, s'ils le demandent à effectuer eux-mêmes la sélection de leurs candidats.

Un livret de formation sera ouvert au nom de chaque candidat admis à préparer le diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation.

Art. 6. — La formation générale comprend cinq unités de formation et un stage dans une situation d'animation.

a) Les cinq unités de formation portent sur les thèmes suivants :

— gestion, administration, organisation ;

— pédagogie, relations humaines ;

— technique d'animation (liste jointe en annexe du présent arrêté) ;

— environnement social de l'animation ;

— deuxième technique d'animation (pour laquelle une sélection est opérée au recrutement en fonction d'un niveau de compétence technique exigé, ou approfondissement d'une des quatre autres unités de formation.

Chaque unité dont le programme est fixé en annexe au présent arrêté correspond à un minimum de 160 heures.

La formation dispensée dans les centres est agréée par arrêté conjoint du ministre de la Santé et de la Famille et du ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

Les sessions organisées en vue d'assurer cette formation et correspondant chacune à une unité de formation sont agréées par décision conjointe du directeur régional des Affaires sanitaires et sociales ou du chef du service régional de l'Action sanitaire et sociale et du directeur régional de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

b) Au cours du stage pratique, le candidat doit être pendant 200 heures en présence d'un public. Ce stage peut se dérouler à temps plein sur une période minimum de quatre mois ou à temps partiel pendant huit mois.

Chaque stage est suivi par un responsable désigné selon la voie choisie par la commission régionale ou le centre de formation.

Les objectifs du stage et les conditions de sa réalisation sont déterminés par la commission régionale ou par le centre de formation.

Art. 7. — Chaque unité de formation et le stage pratique donnent lieu à une évaluation portée par les responsables de la formation et du stage.

Ces appréciations sont inscrites sur le livret du candidat : elles doivent faire l'objet d'un entretien entre les responsables et le stagiaire.

Art. 8. — Les allègements de formation prévus à l'article 6 du décret, dans la limite de deux unités, peuvent être accordés par la commission régionale.

Pour les candidats ayant choisi la formation en centre, la décision est prise sur proposition des responsables de la formation.

Les candidats ayant suivi en tant qu'auditeurs libres au cours des cinq années qui précèdent leur sélection des unités de formation agréées pour le diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation peuvent obtenir, sur décision de la commission régionale prévue à l'article 3, après étude des attestations établies par les responsables de ces unités de formation, un allègement limité à deux unités. Pour les candidats désirant suivre la formation en centre, la commission se prononce sur proposition des responsables de formation dans la même limite de deux unités.

Art. 9. — Les épreuves de contrôle des connaissances acquises par les candidats dans le cadre de chacune des unités de formation mentionnées à l'article 6 ci-dessus sont organisées chaque année par les représentants régionaux des ministères qui nomment un jury après avis de la commission régionale. Chaque candidat

peut se présenter dès qu'il a suivi la formation prévue ou qu'il a bénéficié de l'allègement de formation correspondant. Le jury se prononce compte tenu de l'évaluation prévue à l'article 7 ci-dessus et des résultats obtenus aux épreuves de contrôle. Le candidat ayant échoué trois fois à une épreuve perd le bénéfice de la formation de la décision l'ayant fait bénéficier d'un allègement.

Le candidat présente et soutient devant le jury le mémoire établi en relation directe avec le stage pratique.

Art. 10. — Lorsque le candidat a réussi les épreuves de contrôle des connaissances acquises dans le cadre de chacune des unités de formation mentionnées à l'article 6 ci-dessus et a effectué un stage jugé positif par le jury, il obtient une attestation de formation générale à l'animation.

Art. 11. — Le candidat possédant l'attestation de formation générale à l'animation peut commencer l'expérience d'animation de neuf mois à plein temps. Au cours de cette période, le candidat suivra une formation d'adaptation à la fonction d'une durée minimale de 240 heures dont le programme est fixé en annexe au présent arrêté. Les options ouvertes pour cette formation et les programmes de chaque option seront agréés par décision conjointe du directeur régional des Affaires sanitaires et sociales ou du chef du service régional de l'Action sanitaire et sociale et du directeur régional de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

Art. 12. — Au cours des trois premiers mois de cette expérience, le candidat adresse une demande d'évaluation finale à la commission régionale.

Celle-ci désigne deux rapporteurs chargés d'une visite sur les lieux de l'expérience d'animation et d'un entretien à partir d'un document élaboré par le candidat à cet effet et portant principalement sur le bilan de l'expérience pratique.

Compte tenu de l'avis des rapporteurs, la commission régionale se prononce sur l'admission du ou des candidats pour lesquels elle propose l'attribution du diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation. Pour les candidats ajournés, la commission détermine éventuellement un complément de formation.

(J.O. du 6 juillet 1979)

Un diplôme intermédiaire et un diplôme supérieur ?

Quelques sondages, les travaux de l'Observatoire des Programmes d'Animation et les résultats des contacts multiples pris à ce sujet avec quelques grandes associations et administrations laissent à penser que la création d'un diplôme dit « intermédiaire », de niveau IV dans la classification de la Formation Professionnelle, situé entre le BASE et le DEFA, s'impose de plus en plus.

La Direction du Temps Libre et de l'Éducation Populaire relancera des consultations à ce sujet dès le début de 1984 avec tous les milieux, associations, syndicats et groupements intéressés.

Elle conserve également le projet de créer par la suite, pour compléter l'éventail des diplômes de l'animation, un diplôme supérieur dont le niveau pourrait correspondre, toutes choses égales par ailleurs, à un DEFA universitaire.

Sources : Objectifs Temps libre, Jeunesse et Sports, n° 5, Janvier-Février 1984.

— Les unités de formation

Unité technique d'animation (160 heures minimum)

Cette formation a un double but :

— doter l'animateur des outils d'animation et de communication indispen-

sables à toute intervention professionnelle ;
— le préparer à la pédagogie des activités d'expression à partir de l'approfondissement d'une technique : celle-ci, loin d'être une finalité, doit être une occasion permettant aux individus de s'exprimer.

Cette unité aura pour support :

— l'approche générale des moyens d'animation et de communication (50 heures minimum) ;

— l'étude approfondie d'une technique d'expression et de sa spécificité par rapport à d'autres langages.

Si les méthodes sont propres à la technique choisie, le développement d'une compétence devra toujours aller de pair avec une réflexion sur la place et le rôle de la technique dans l'animation.

Unité de formation : Environnement social de l'animation

(160 heures minimum)

Le contenu pédagogique de cette unité de formation a pour objectif de faire comprendre aux stagiaires les composantes sociales, économiques et politiques d'une situation donnée. Elle devrait ainsi permettre d'intégrer et d'adapter les connaissances acquises par la pratique et l'expérience.

En priorité, cette unité de formation doit permettre de clarifier les problèmes, les attentes et les demandes perçues auprès des personnes ou des groupes.

Enfin, en restituant dans leur contexte les événements quotidiens, le programme envisagé devrait permettre aux stagiaires d'apprendre à dépasser les données immédiates qui submergent la population comme l'animateur et de leur donner les capacités d'imaginer des méthodes d'action élargies.

La formation devra traiter notamment des questions suivantes :

- a) Les systèmes économiques ;
- b) Les systèmes politiques ;

c) Les sources d'information économiques et sociales :

— éléments relatifs à la connaissance des milieux, notions de statistiques et de techniques d'enquêtes,

— étude des différents aspects sociaux et économiques des composantes du cadre de vie :

- . urbanisme,
- . environnement,
- . aménagement du territoire,
- . écologie,
- . publicité,
- . sémiologie ;

d) Structures, réalisations et innovations sociales ;

c) Vie associative.

Cette unité de formation devrait comprendre une partie restreinte consacrée à l'intérêt professionnel de ces connaissances. La partie théorique de l'information sera illustrée par des applications concrètes aux méthodes de travail communautaire en liaison avec des données de l'histoire, de la culture populaire et des différents courants idéologiques qui se font jour en matière de travail social.

**Unité de formation à option
Approfondissement d'une unité
de formation autre que l'unité :
technique d'animation
(160 heures minimum)**

Les formateurs pourront choisir dans la description de l'unité la partie qu'ils souhaitent développer.

Le dossier devra exposer clairement le parti et l'objectif de cette unité.

**Unité de formation à option :
deuxième unité technique
d'animation ou approfondissement
de la première technique d'animation
(160 heures minimum)**

Dans le cas d'une unité présentant une deuxième technique d'animation, la formation sera celle indiquée pour la première technique.

Dans le cas d'un approfondissement qui ne soit pas seulement technique, cette formation doit se distinguer de l'unité technique d'animation par :

— le niveau des candidats qui auront tous obligatoirement déjà suivi avec succès, dans la technique considérée, une première unité de formation ;

— une compétence de formateurs ayant atteint le niveau professionnel ;

— l'adoption d'objectifs de formation impliquant une spécialisation particulière dans la technique considérée ou la préparation à une compétence de formation.

**Unité de formation :
adaptation à la fonction
(240 heures minimum)**

Cette unité doit permettre aux stagiaires d'acquérir une formation professionnelle adaptée aux besoins des populations concernées.

Il apparaît en effet indispensable, au-delà d'une formation polyvalente, de donner aux futurs animateurs la connaissance précise du milieu d'intervention dans lequel ils envisagent de travailler en priorité.

Sous cette rubrique pourraient apparaître notamment des actions de formation se rapportant à un des publics, à un des temps et des lieux d'animation ou à un des équipements suivants :

— enfants, adolescents, adultes, troisième âge... ;

— animation sur les lieux de vie : week-end, vacances... ;

— équipements d'hébergement, équipements pour la pratique d'activités d'animation, équipements sanitaires et sociaux.

Pour l'un ou plusieurs de ces milieux d'intervention, cette unité de formation doit conduire à un approfondissement des connaissances dans les matières déjà abordées dans les unités de la formation générale.

Unité de formation :
gestion, administration, organisation
(160 heures minimum)

Cette unité de formation a pour objectif :

— de donner aux animateurs le sens de la prévision, le souci de la cohérence entre un projet d'animation ou d'éducation d'une part, les éléments de gestion et d'administration d'autre part ;

— de faire acquérir des méthodes et des connaissances immédiatement utilisables.

La formation devra traiter des questions suivantes :

— analyse de gestion : comptabilité et prévision budgétaire ;

— législation du travail, législation sociale ;

— cadre juridique et institutionnel de l'animation ;

— responsabilités civile et pénale ;

— principes et méthodes d'organisation du travail ;

— organisation administrative de la France et institutions locales.

Les formateurs s'efforceront de se tenir le plus très possible de l'expérience des stagiaires et de leur future activité professionnelle.

Unité de formation :
pédagogie, relations humaines
(160 heures minimum)

Cette formation a pour objectif à partir d'une meilleure connaissance de soi et des autres :

— de développer chez l'animateur les facultés d'observation et d'analyse des situations et des milieux dans lesquels il se trouve impliqué ;

— de permettre une meilleure compréhension de la variété des publics et de la diversité des personnes auxquelles il peut être amené à s'adresser ;

— de développer l'aptitude à la responsabilité assumée.

Cette formation comportera notamment :

— les données générales de psychologie, de pédagogie et de sociologie ;

— les stades et les troubles du développement chez l'enfant, l'adolescent, l'adulte ;

— l'apport et les limites des sciences humaines et sociales dans le domaine de l'animation ;

— les déterminants sociaux des comportements individuels et des courants pédagogiques ;

— les structures et phénomènes de groupes ;

— les techniques d'entretien et de conduite de réunion ;

— les méthodes de statistiques et d'enquêtes.

Elle pourra permettre une étude de certains aspects de la vie sociale (aménagement du temps, urbanisme et vie sociale, évolution des modes d'habitat, problèmes démographiques, incidences sur les comportements individuels, etc.).

Liste des techniques qui pourraient faire l'objet d'une unité de formation
« Unité technique d'animation »

Audiovisuel

Cinéma

Arts plastiques

Expression musicale

Théâtre

Danse

Activités sportives et de pleine nature

Expression corporelle

Animation par le livre

Aspects culturels d'une civilisation

Activités artisanales

Activités scientifiques

Tourisme

Alphabétisation

Gestion de budgets familiaux - Tutelles

Réadaptation sociale

Loisirs et vacances des familles

Préparation à la retraite. Gérontologie

Conseil familial

Habitat, vie sociale

Loisirs des enfants d'âge scolaire et ne relevant pas de l'Éducation spécialisée.

— Des centres régionaux de préparation au DEFA

• Objectifs

C'est en janvier 1983 que l'État a décidé d'organiser dans ses établissements, des préparations au DEFA en cycle continu.

En effet, si le ministère du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports assurait jusqu'alors un soutien financier important aux formations en « sessions discontinues » mises en place par ses directions régionales, la formation en cycle continu relevait des seuls centres privés habilités à cet effet et placés sous la tutelle pédagogique des ministères du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports et des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale.

Afin de permettre aux candidats en butte à des difficultés d'ordre professionnel, économique ou social, de suivre une préparation gratuite, sous réserve qu'ils satisfassent aux épreuves de sélection, il est apparu nécessaire de mettre en place progressivement un service public de formation dans un secteur où prédomine l'action des centres privés.

Après l'expérience menée au cours de l'année, les établissements de formation seront autorisés sous certaines conditions à mettre en place une préparation en cycle continu au sein de structures pédagogiques spécifiques dénommées « Centres publics régionaux de préparation au DEFA ». Cette création devra permettre à un plus grand nombre de candidats de bénéficier des avantages d'une formation longue.

• Modalités

Il s'agit d'une initiative complémentaire de celle du secteur associatif. Cette formation professionnelle efficace où aucun indice de chômage n'est apparu, poursuivra donc des objectifs quantitatifs

limités ; par ailleurs, elle mettra en œuvre une cogestion pédagogique avec les associations qui souhaiteront y participer.

La préparation sera mise en place dans les établissements de formation bénéficiant d'une aide permettant la prise en charge des rémunérations des stagiaires par les instances régionales ; de son côté, le ministère assurera les frais de fonctionnement de ces centres publics régionaux.

Sources : Objectifs Temps Libre, Jeunesse et Sports, n° 5, Janvier-Février, 1984.

• Le D.S.T.S.

Le Diplôme supérieur en Travail Social

Article premier. — Il est créé un diplôme supérieur en travail social qui comporte trois options :

- Cadre
- Formation de formateurs
- Recherche en travail social.

Art. 2. — Les conditions d'admission à la préparation au diplôme supérieur en travail social sont fixées comme suit :

— être titulaire d'un diplôme ou certificat de capacité qualifiant pour l'exercice des professions d'éducateur spécialisé, d'assistant de service social, de conseiller en économie familiale et sociale, d'éducateur de jeunes enfants, d'animateur social et socio-éducatif, d'éducateur technique spécialisé ;

— justifier de cinq années au moins d'exercice d'une des professions visées à l'alinéa précédent ;

— avoir effectué antérieurement une formation de 500 à 600 heures organisée et dispensée en cours d'emploi par les centres de formation publics et privés agréés par le Ministre de la Santé et de la Famille ;

— avoir satisfait à une évaluation finale dont les modalités sont fixées à l'annexe II du présent arrêté.

Art. 4. — Pendant une période transitoire de trois ans à la date de mise en application du présent arrêté, les titres délivrés par les établissements de formation supérieure reconnus par le ministère de la Santé et de la Famille pourront être soit assimilés au diplôme supérieur en travail social, soit inclus dans la formation exigée en vue d'une réduction de cette formation.

Art. 5. — Le Directeur de l'Action Sociale du ministère de la Santé et de la Famille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la République française.

Évaluation finale de la formation préparatoire au Diplôme Supérieur en Travail Social

L'évaluation finale consiste en la rédaction et la soutenance d'un mémoire sur un projet choisi suivant l'une des options préparées : cadres, formation de formateurs, recherche en travail social, et en rapport avec l'expérience professionnelle, les acquisitions réalisées en cours de formation, l'intégration de ces acquisitions et leur application à la pratique professionnelle.

Au 1^{er} avril 1984, une trentaine de centres de formation préparaient au D.S.T.S. (voir plus loin la listes des centres).

Les diplômes universitaires

• Le D.U.T.

Une formation d'animateurs est assurée dans le cadre des départements « Carrières sociales », option animateurs socio-culturels, de six Instituts Universitaires de Technologie, soit dans le cadre de cycles normaux assurant une formation initiale, soit dans le cadre de cycles spéciaux, assurant une formation en cours d'emploi.

— *Formation étudiante* : La durée des études est de deux ans. 32 heures par semaine pendant 12 semaines.

— *Cycle spécial* : Préparation du D.U.T. pour des personnes engagées dans des activités professionnelles : travailleurs sociaux, personnes cherchant une nouvelle qualification professionnelle ou désirant changer de profession, non salariés dont les charges ne permettent pas des études à temps plein (ex. : mères de famille, personnes engagées bénévolement dans des activités diverses, etc.).

Cette formation est sanctionnée par un Diplôme Universitaire de Technologie (D.U.T.). Six I.U.T. fonctionnent à

Bordeaux (Talence), Tours, Rennes, Paris, Lille et Grenoble.

Les titulaires d'un D.U.T. candidats au D.E.F.A. sont dispensés de l'attestation de formation générale. Ils entreprennent directement l'expérience d'animation.

• La licence d'animation culturelle et sociale

Article premier. — La dénomination nationale de licence d'animation culturelle et sociale est accordée aux formations qui répondent aux critères fixés aux articles suivants.

Art. 2. — La licence d'animation culturelle et sociale comporte un minimum de 400 heures d'enseignement, dont 350 heures au moins réparties entre les matières suivantes :

— 150 heures de connaissance du monde contemporain :

. aspects culturels (littérature, théâtre, cinéma, audiovisuel, media, arts plastiques, architecture) ;

. aspects socio-économiques avec une référence particulière à la société française actuelle et aux phénomènes liés à l'urbanisation, à la mutation des campagnes et à l'immigration ;

. les divers types d'institutions et les grandes idéologies contemporaines.

— 125 heures :

. d'études psychologiques et sociologiques de divers groupes sociaux entrant dans le cadre des activités professionnelles de l'animateur ;

. de techniques d'animation.

— 75 heures portant sur l'initiation :

. à la comptabilité et à gestion ;

. au droit administratif, au droit des associations et au droit du travail.

Art. 3. — Sont admis de plein droit à s'inscrire en vue de la licence d'animation culturelle et sociale les titulaires du diplôme d'études universitaires générales, mentions : lettres et art ou sciences humaines.

Art. 4. — L'appréciation des aptitudes et des connaissances donne lieu à deux sessions par an. elle résulte à la fois d'un contrôle régulier et continu et d'examens périodiques ou terminaux sans qu'aucun de ces deux procédés puisse compter pour moins de 20 % dans l'appréciation globale. Les examens comportent pour chaque diplôme des épreuves écrites subies individuellement et sous contrôle.

Trois licences d'Animation Culturelle et Sociale ont été organisées : l'une à Aix-en-Provence et deux à Paris .

Ces licences sont à finalités professionnelles et comportent une partie pratique dans leur enseignement.

• Maîtrise d'animation culturelle et sociale

Ces maîtrises sont à finalités professionnelles et comportent une partie pratique dans leur enseignement. Deux maîtrises ont été organisées à Paris.

D'autres maîtrises fonctionnent à l'intérieur d'autres départements (théâtre, information et communication) et sont susceptibles d'accueillir des animateurs candidats à une formation plus spécialisée et liée cependant à des débouchés dans l'animation .

La loi récente sur les établissements d'enseignement supérieur qui entre en application en septembre 1984 va modifier la carte des formations universitaires du premier cycle. En effet, la création de D.E.U.G. à finalité directement professionnelle va probablement amener un certain nombre d'universitaires de disciplines générales à l'instar des formations en I.U.T., à spécialiser les enseignements en direction de débouchés concrets et régionaux.

Au début de l'année 1984, il est impossible de préciser la nature des D.E.U.G. qui seront soumis à habilitation. Il semblerait que des formations nouvelles à l'animation culturelle et sociale soient à l'étude dans plusieurs universités.

LES CENTRES DE FORMATION

Nous proposons ici classées par région et niveau d'accès les 79 unités de formation dites d'animateurs correspondant à 64 centres publics ou privés (1) recensés en France au 1^{er} avril 1984.

Pour mémoire nous rappelons les chiffres dont nous disposons dans les éditions précédentes.

	1976	1980	1984
Unités de formation	61	66	69
Centres publics ou privés (1901)	39	46	64

Nous ne sommes pas assurés de disposer d'une information exhaustive. Il existe certainement d'autres centres de formation d'animateurs, c'est pourquoi on trouvera l'adresse des Directions Régionales du Temps Libre de la Jeunesse et des Sports (D.R.T.L.) et des Directions Régionales des affaires sanitaires et sociales (D.R.A.S.S.) qui sont susceptibles d'informer les candidats animateurs. Pour l'université s'adresser aux Rectorats.

Alsace

- Formation accessible après 5 ans d'activité professionnelle d'animateur

Centre public de formation de Directeurs d'institutions socio-éducatives
C.R.E.P.S.

4, allée du Sommerhof
67035 STRASBOURG Cedex 3
Tél. : (88) 30.30.94

D.R.T.L.

17, rue Gœthe
67083 STRASBOURG Cedex
Tél. : (88) 61.62.01

D.R.A.S.S.

Cité administrative,
2, rue de l'Hôpital militaire
67084 STRASBOURG Cedex
Tél. : (88) 61.49.50.

(1) Non compris les centres préparant au Diplôme Supérieur de Travail Social qui accueillent d'autres types de travailleurs sociaux.

Aquitaine

- Formation accessible à l'issue des études secondaires

Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.)
Département Carrières Sociales
Domaine Universitaire
33405 TALENCE Cedex
Tél. : (56) 80.70.33

- Formation accessible après 3 ans d'activité professionnelle

— *En cycle continu du D.E.F.A.*

Institut Régional de Formation de Travailleurs sociaux et de Recherches Sociales d'Aquitaine
Avenue François Rabelais
B.P. 39 - 33402 TALENCE
Tél. : (56) 80.84.05

Institut d'Éducation Permanente Léo Lagrange Sud-Ouest (I.N.S.T.E.P.) Maubouchon
47130 PORT-SAINTE-MARIE
Tél. : (53) 87.22.32

— *Autres formations*

Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.)
Département Carrières Sociales
Domaine Universitaire
33405 TALENCE Cedex
Tél. : (56) 80.70.33

- D.S.T.S.

Institut Régional de Formation de Travailleurs sociaux et de Recherches Sociales d'Aquitaine
Avenue François Rabelais
B.P. 39 - 33402 TALENCE
Tél. : (56) 80.84.05

D.R.T.L.

*Cité administrative, tour « A »,
19^e étage
B.P.65, rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX Cedex
Tél. : (56) 44.84.64*

D.R.A.S.S.

*Cité administrative, rue Jules-Ferry
Bordeaux Cauderan (Tour B) -
B.P. 100
33090 BORDEAUX Cedex
Tél. : (56) 44.84.64*

Auvergne

- **D.S.T.S.**

École Psychologique et sociale interrégionale (E.P.S.I.)
8, place Michel de l'Hôpital
63000 CLERMONT-FERRAND

D.R.T.L.

8, place de Regensburg
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. : (73) 35.09.56

D.R.A.S.S.

Cité administrative, rue Pélissier
63034 CLERMONT-FERRAND
Tél. : (73) 92.42.68

Basse-Normandie

- Formation accessible après 3 ans d'activité professionnelle

— *En cycle continu du D.E.F.A.*

INFRASE (Institut National pour la Formation professionnelle des Responsables d'Animation Socio-Éducative) C.E.M.E.A.
14900 BENOUVILLE
Tél. : (31) 93.30.37

- **D.S.T.S.**

Université de Caen
Service Universitaire de Formation Continue
Esplanade de la Paix
14032 CAEN Cedex

D.R.T.L.

151, 153, rue de la Délivrande
14000 CAEN
Tél. : (31) 94.62.15

D.R.A.S.S.

66, avenue de Thies, Péricentre II
Côte de Nacre
14000 CAEN
Tél. : (31) 93.40.30

Bourgogne

- Formation initiale accessible après la fin des études secondaires

— *Formation d'animateurs culturels*

Institut national de Promotion Supérieure Agricole (I.N.P.S.A.)
Rue des Champs-Prévois
21000 DIJON
Tél. : (80) 30.22.26

- **Formation accessible après licence**

— *Formation de professeurs d'éducation culturelle*

Institut National de Promotion Supérieure Agricole (I.N.P.S.A.)
Rue des Champs-Prévois
21000 DIJON
Tél. : (80) 30.22.26

D.R.T.L.

22, rue Audra, B.P. 1530
21034 DIJON Cedex
Tél. : (80) 30.47.73

D.R.A.S.S.

11, rue de l'Hôpital
21034 DIJON Cedex
Tél. : (80) 45.81.45

Bretagne

- **Formation initiale accessible à l'issue des études secondaires**

Institut Universitaire de Technologie
Département « Carrières Sociales »
Complexe Universitaire de Rennes-Beaulieu
35042 RENNES Cedex
Tél. : (99) 36.41.80

- **Formation accessible après 3 ans d'activité salariée**

— *En cycle continu du D.E.F.A.*

Institut de Formation aux Carrières Sociales (I.F.C.S.)
2, avenue du Bois Labbé
B.P. 1301 - 35016 RENNES Cedex
Tél. : (99) 59.41.41

Centre privé de promotion sociale de la Lande du Breil
Département animation
Route de Villejean
B.P. 1303 - 35016 RENNES Cedex
Tél. : (99) 59.34.04

— *Autres formations*

R.E.O.S.

Institut de Formation aux Carrières Sociales (I.F.C.S.)
2, avenue du Bois Labbé
B.P. 1301 - 35016 RENNES Cedex
Tél. : (99) 59.41.41

- **D.S.T.S.**

Institut de Formation aux Carrières Sociales (I.F.C.S.)
2, avenue du Bois Labbé
B.P. 1301 - 35016 RENNES Cedex
Tél. : (99) 59.41.41

D.R.T.L.
B.P. 79
35000 RENNES Cedex
Tél. : (99) 79.30.23

D.R.A.S.S.
20, rue d'Isly
35042 RENNES Cedex
Tél. : (99) 67.33.00

Centre

- Formation initiale accessible à l'issue des études secondaires

Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.)
Département Carrières Sociales
29, rue du Pont Volant
37002 TOURS Cedex
Tél. : (47) 54.32.32

- Formation accessible après 3 ans d'activité professionnelle
— *En cycle continu du D.E.F.A.*

Institut Inter-Régional d'éducation permanente (I.N.I.R.E.P.)
2, rue Leveillard
28100 DREUX
Tél. : (37) 46.02.07
— *Autres formations*

Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.)
Département Carrières Sociales
29, rue du Pont Volant
37002 TOURS Cedex

- **D.S.T.S.**

Institut de Formation aux Carrières Éducatives et Sociales (I.F.C.E.S.)
17, rue Groison
B.P. 2254 - 37022 TOURS Cedex

D.R.T.L.
21, rue Saint-Étienne
45000 ORLÉANS

D.R.A.S.S.
25, boulevard Jean-Jaurès
45044 ORLÉANS Cedex
Tél. : (38) 54.13.10

Champagne - Ardennes

- **D.S.T.S.**

Groupement Régional pour la Formation du Diplôme Supérieur en Travail Social
8, rue Joliot Curie
51100 REIMS

D.R.T.L.
20, rue Simon (3^e étage)
51100 REIMS Cedex
Tél. : (26) 05.10.83

D.R.A.S.S.
7, boulevard Kennedy
51037 CHALONS-SUR-MARNE Cedex
Tél. : (26) 64.64.22

Corse

D.R.T.L.

Résidence Triana
15, avenue Colonel-Colonna-d'Ornano
20000 AJACCIO
Tél. : (95) 23.38.52

D.R.A.S.S.

19, cours Napoléon
20184 AJACCIO Cedex
Tél. : (95) 21.23.75 et 21.26.86

Franche-Comté

D.R.T.L.

Adresse postale :
10, rue de la Convention
25030 BESANÇON Cedex
Locaux : 3, rue Ronchaux
25000 BESANÇON
Tél. : (81) 82.80.78

D.R.A.S.S.

16, rue des Villas
25042 BESANÇON Cedex
Tél. : (81) 80.36.22

Haute-Normandie

- Formation accessible après 3 ans d'activité professionnelle

— *En cycle continu du D.E.F.A.*

Institut Inter-Régional d'Éducation Permanente (I.N.I.R.E.P.)
2, rue Leveillard
28100 DREUX
Tél. : (37) 46.02.07

Institut pour la Formation des animateurs
Centre René Durand de Port-Mort
117-119, Grande Rue - Port-Mort
27600 GAILLON
Tél. : (32) 52.60.04

- **D.S.T.S.**

I.R.F.T.S.
Route du Duclair
B.P. 5 - 76380 CANTELEU

D.R.T.L.

Immeuble Normandie II
55, rue Amiral-Cécille
76045 ROUEN Cedex
Tél. : (35) 73.09.70

D.R.A.S.S.

Cité administrative Saint-Sever
76037 ROUEN Cedex
Tél. : (35) 62.81.44

Île de France

- Formation initiale accessible à l'issue des études secondaires

Association internationale Art et Culture

24, rue Barrault

75013 PARIS

Tél. : (1) 589.03.61

Centres Musicaux Ruraux (C.M.R.)

2, place du Général-Leclerc

94130 NOGENT-SUR-MARNE

Tél. : (1) 873.06.72

Institut de Formation d'Animateurs des Collectivités (I.F.A.C.)

16, rue l'Abbé Derry

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Tél. : (1) 736.94.88

Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.)

Département Carrières Sociales

143, av. de Versailles

75016 PARIS

Tél. : (1) 524.46.02

Université de Paris VIII

2, rue de la Liberté

93526 PARIS Cedex 02

Tél. : (1) 821.63.64 - Poste 16.39

- Formation après D.E.U.G., D.U.T., D.U.E.L.

Université Paris Nord-Villetaneuse

Faculté des Lettres et Sciences Humaines

Avenue J.-B. Clément

93430 VILLETANEUSE

Tél. : (1) 821.61.70 - Poste 60.97

Université Paris Nord-Villetaneuse

U.E.R. Sciences de l'Expression et de la Communication

Avenue J.-B. Clément

93430 VILLETANEUSE

Tél. : (1) 821.61.70 - Postes 49.80 et 49.84

Université Paris VIII

2, rue de la Liberté

93526 PARIS Cedex 02

Tél. : (1) 821.63.64 - Poste 16.39

— *Licence d'animation sociale et culturelle*

Université Paris I

90, rue de Tolbiac

75634 PARIS Cedex 13

Tél. : (1) 584.11.66 - Postes 334 à 336

Université Paris VII
2, place Jussieu
Tour Centrale, 3^e étage
75521 PARIS Cedex 05
Tél. : (1) 329.12.21 - Postes 52.08 et 52.94

— *Maîtrise*

Université Paris I
90, rue de Tolbiac
75634 PARIS Cedex 13
Tél. : (1) 584.11.66 - Postes 334 à 336

Université Paris VII
2, place Jussieu
Tour Centrale, 3^e étage
75521 PARIS Cedex 05
Tél. : (1) 329.12.21 - Postes 52.08 et 52.94

— *D.E.S.S. ou D.E.A.*

Université Paris VIII
2, rue de la Liberté
93526 PARIS Cedex 02
Tél. : (1) 821. 63.64 - Poste 16.39

• Formation accessible après 3 ans d'activité professionnelle

— *Formation en cycle continu du D.E.F.A.*

École d'Animateurs de Loisir (E.A.L.)
École Fublaines
54, rue du Théâtre
75015 PARIS
Tél. : (1) 578.65.66

Centre International de Rencontre et de Formation du C.P.C.V.
7, rue du Château de la Chasse
95390 SAINT-PRIX
Tél. : (3) 416.56.66

Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réadaptation Sociale
(F.N.A.R.S.)
76, rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS
Tél. : (1) 523.30.09 et 824.70.98
Réservé aux associations fédérées

Institut de Formation de Recherche de Promotion (I.F.O.R.E.P.)
Bures-Morainvilliers
78630 ORGEVAL
Tél. : (1) 975.85.31 et 975.92.39

Institut d'Éducation Permanente Léo Lagrange (I.N.S.T.E.P.)
153, avenue du Maine
75014 PARIS
Tél. : (1) 545.67.63

Institut National de Formation d'Animateurs de Collectivités (I.N.F.A.C.)
51, rue Jacques Kablé
94130 NOGENT-SUR-MARNE
Tél. : (1) 876.80.94
Télex : 212542 F

— *Autres formations*

Centre d'Étude de Formation et de Recherches pour l'Animation Sociale
(C.E.F.R.A.S.)
Rue Joseph Bodin de Nismortier
77680 ROISSY-EN-BRIE
Tél. : (6) 029.70.66

Institut d'Éducation Permanente Léo Lagrange (I.N.S.T.E.P.)
21, rue de Provence
75009 PARIS
Tél. : (1) 824.63.01

I.N.F.A.C.
51, rue Jacques Kablé
94130 NOGENT-SUR-MARNE
Tél. : (1) 876.80.94

Institut Supérieur de Formation d'Animateurs de Loisirs (I.S.F.A.L.)
École de Fublaines
54, rue du Théâtre
75015 PARIS
Tél. : (1) 578.65.66

Peuple et Culture (P.E.C.)
130, rue de Rivoli
75001 PARIS
Tél. : (1) 296.14.71

• **Formation accessible après 3 à 5 ans d'activité salariée
d'animateur**

Réseau Interuniversitaire de Formation de Formateurs « Travailleurs sociaux » (R.I.F.F.)
Université Paris - Val-de-Marne - Centre d'Évry
Les Passages - 22, allée Jean-Rostand
91000 ÉVRY
Tél. : (1) 078.03.63 - Poste 71

U.N.I.R.E.G.
168 bis, rue Cardinet
75017 PARIS
Tél. : (1) 627.79.74

Centre public de formation de Directeurs d'Équipements et d'Institutions
à caractère socio-éducatif

C.R.E.P.S. de Châtenay-Malabry

1, rue du Docteur Le Savoureux

92290 CHÂTENAY-MALABRY

Tél. : (1) 660.67.53

F.F.M.J.C.

15, rue de la Condamine

75017 PARIS

Tél. : (1) 387.30.04

Institut National d'Éducation Populaire (I.N.E.P.)

11, rue Willy-Blumenthal

78160 MARLY-LE-ROI

Tél. : (3) 958.84.18 et 958.49.11

• D.S.T.S.

Centre d'Études de Formation et de Recherches pour l'Animation Sociale
(C.E.F.R.A.S.)

Rue Joseph Bodin de Boimortier

77680 ROISSY-EN-BRIE

Université Paris - Val-de-Marne

Avenue du Général-de-Gaulle

94010 CRÉTEIL

I.N.F.A.C.

51, rue Jacques Kablé

94130 NOGENT-SUR-MARNE

École Technique des Surintendantes d'usines et services sociaux

175, boulevard St-Germain

75007 PARIS

École Départementale de Service Social

15, rue de Chaligny

75012 PARIS

Université Paris-Nord

U.E.R. Sciences de l'Expression et de la Communication

Avenue J.-B. Clément

93430 VILLETANEUSE

Institut de Travail Social et de Recherches Sociales

1, rue du 11-Novembre

92120 MONTROUGE

Tél. : (1) 657.83.83

Institut Georges Henyer

150, avenue Paul-Vaillant Couturier

93330 NEUILLY-SUR-MARNE

Tél. : (6) 008.26.37

Association Nationale des Directeurs d'Établissements et Services pour Inadaptés
(A.N.D.E.S.I.)

15, rue du Puits de l'Ermité
75005 PARIS
Tél : (1) 535.25.36

École d'Action Sociale de la Caisse Nationale des Allocations Familiales
36, rue de Lisbonne
75008 PARIS

École Pratique du Service Social
139, boulevard Montparnasse
75006 PARIS
Tél. : (1) 322. 44. 97

• Divers

École des parents et des éducateurs
4, rue Brunel
75017 PARIS
Tél. : (1) 380.29.00

Association Technique pour l'Action Culturelle (A.T.A.C.)
19, rue du Renard
75004 PARIS
Tél. : (1) 277.33.22

Union des Centres Sportifs et de Plein Air (U.C.P.A.)
62, rue de la Glacière
75640 PARIS Cedex 13
Tél. : (1) 337.53.00

D.R.T.L.

6-8, rue Eugène-Oudiné
75013 PARIS
Tél. : (1) 584.12.05

D.R.A.S.S.

58 à 62, rue de la Mouzaïa
75935 PARIS Cedex 19
Tél. : (1) 200.33.00

Languedoc-Roussillon

- Formation accessible après 3 ans d'activité professionnelle
— *En cycle continu du D.E.F.A.*

Centre public de formation d'animateurs (C.R.E.P.S.)
2, rue Charles Flahaut
34000 MONTPELLIER
Tél. : (67) 56.14.12

• D.S.T.S.

Institut de Psycho-Pédagogie Médico-Sociale à Montpellier (I.P.P.M.S.)
« Les Chênes Verts » - Mas Prunet
1011, rue du pont de Lavérune
34000 MONTPELLIER

D.R.T.L.

200, avenue du Père-Soulas
34064 MONTPELLIER Cedex
Tél. : (67) 63.09.09

D.R.A.S.S.

586, rue du bastion Ventadour
34064 MONTPELLIER Cedex
Tél. : (67) 65.83.65

Limousin

- **D.S.T.S.**

Institut de Formation de Conseillère en Économie Sociale et Familiale
1, rue de la Cité
87000 LIMOGES

D.R.T.L.

Cité administrative, Place Blanqui
87031 LIMOGES Cedex
Tél. : (55) 33.50.50

D.R.A.S.S.

24, rue Denzelot
87000 LIMOGES Cedex
Tél. : (55) 32.38.38

Lorraine

- Formation accessible après 3 ans d'activité professionnelle

— *En cycle continu du D.E.F.A.*

Institut d'éducation permanente Léo Lagrange Région Lorraine
2, rue du 3^e BCP
88100 SAINT-DIÉ
Tél. : (29) 56.20.93

Institut Régional de Formation de Travailleurs Sociaux (I.R.F.T.S.)
41, avenue de la Liberté
Le Ban-Saint-Martin
57050 METZ
Tél. : (87) 31.38.39

Institut Paul Meignant
78, boulevard Foch
54520 LAXON
Tél. : (8) 327.21.55 et 327.25.26

- **D.S.T.S.**

Institut Régional de Formation de Travailleurs Sociaux (I.R.F.T.S.)
41, avenue de la Liberté
Le Ban-Saint-Martin
57050 METZ
Tél. : (87) 31.38.39

D.R.T.L.

13, rue de Mainvaux
54130 SAINT-MAX
Tél. : (8) 321.40.74

D.R.A.S.S.

4, rue Piroux - Immeuble les Thiers
54036 NANCY Cedex
Tél. : (8) 328.91.99

Midi-Pyrénées

- Formation accessible après 3 ans d'activité professionnelle

— *En cycle continue du D.E.F.A*

Centre interrégional de formation aux professions de l'animation C.E.M.E.A.

51 bis, rue des Amidonniers

31000 TOULOUSE

Tél. : (61) 23.13.40

Centre de formation supérieure aux fonctions d'animation (C.E.F.A.)

39, allée Jules Guesde

31000 TOULOUSE

Tél. : (61) 53.47.77

- D.S.T.S.

Université de Toulouse Le Mirail

109 bis, rue Vauquelin

31081 TOULOUSE Cedex

Tél. : (61) 40.12.22

D.R.T.L.

23, rue d'Astorg

31072 TOULOUSE Cedex

Tél. : (61) 25.60.13

D.R.A.S.S.

71 bis, allée Jean-Jaurès

31050 TOULOUSE Cedex

Tél. : (61) 63.11.81

Nord - Pas-de-Calais

- Formation accessible à l'issue des études secondaires

Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.)

Département Carrières Sociales

9, rue A. Angellier

59046 LILLE Cedex

Tél. : (20) 30.85.85

- Formation accessible après 3 ans d'activité professionnelle

— *En cycle continu du D.E.F.A.*

École de Formation d'Animateurs Sociaux (E.F.A.S.)

31, rue Patou

59800 LILLE

Tél. : (20) 57.04.78

I.N.S.T.E.P. Léo Lagrange

84, rue de Trévis

59000 LILLE

Tél. : (20) 53.00.17

— *Autres formations*

Institut Universitaire de Technologie
Département Carrières Sociales
9, rue A. Angellier
59046 LILLE Cedex
Tél. : (20) 30.85.85

Centre public de formation de directeurs d'établissements à caractère socio-éducatif
C.R.E.P.S. de Wattignies
11, rue de l'Yser
59139 WATTIGNIES
Tél. : (20) 95.10.01

• **D.S.T.S.**

Institut Régional de Formation de Travailleurs Sociaux du Nord - Pas-de-Calais
(I.R.F.T.S.)
Chemin de Tournai
Lieu Dit « la happe qui peut »
59120 LOOS SEZ LILLE

D.R.T.L.

7, rue de Thionville
59800 LILLE
Tél. : (20) 55.95.49

D.R.A.S.S.

62, boulevard de Belfond
B.P. 605 - 59024 LILLE Cedex
Tél. : (20) 86.04.56

Pays de la Loire

• Formation accessible après 3 ans d'activité professionnelle

— *En cycle continu du D.E.F.A.*

Institut d'éducation permanente Léo Lagrange
Région OUEST
44, rue d'Allouville
44000 NANTES
Tél. : (40) 29.06.27

• **D.S.T.L.**

Centre de Formation Continue des Travailleurs Sociaux des Pays de la Loire
15, rue Gigant
44100 NANTES
Tél. : (40) 73.89.71

D.R.T.L.

Château de l'Éraudière
Chemin de l'Éraudière
B.P. 936 - 44075 NANTES Cedex
Tél. : (40) 49.41.24

D.R.A.S.S.

Maison de l'Administration nouvelle
Rue René-Viviani, Île Beaulieu
44062 NANTES Cedex
Tél. : (40) 47.10.47

Picardie

Formation accessible après 3 ans d'activité professionnelle

— *En cycle continu du D.E.F.A.*

Institut de Formation et d'éducation permanente de Picardie
27, rue Saint-Gilles
80700 ROYE
Tél. : (22) 87.31.71

D.R.T.L.
Parc de Beauvillé
80039 AMIENS Cedex
Tél. : (22) 91.88.86

D.R.A.S.S.
4, rue de Noyon
80037 AMIENS Cedex
Tél. : (22) 92.06.17

Poitou-Charente

• Formation accessible après 3 ans d'activité professionnelle

— *Autres formations*

Centre public de formation de Directeurs d'Équipements et d'Institution à caractère socio-éducatif

C.R.E.P.S
Château de Boivre - Vouneil-sous-Biard
86000 POITIERS
Tél. : (49) 53.31.24 et 53.31.25

D.R.T.L.
Le Capitole, Bât. B
14, boulevard Chasseigne
86020 POITIERS Cedex
Tél. : (49) 88.04.09

D.R.A.S.S.
28, rue Gay-Lussac
86035 POITIERS Cedex
Tél. : (49) 61.49.25

Polynésie française

• Formation accessible après 3 ans d'activité professionnelle

— *Cycle continu du D.E.F.A.*

Maison des Jeunes - Maison de la Culture
B.P. 3474
PAPEETE - Polynésie française

Provence-Alpes - Côte d'Azur

• Formation initiale accessible à l'issue des études secondaires

Université d'Aix-Marseille - U.E.R. Arts, Lettres, Expression
29, avenue Robert Schuman
13621 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : (42) 59.99.30 - Poste 329

- Formation accessible après D.E.U.G., D.U.T., D.U.E.L.
– *Licence d'animation culturelle et sociale*

Université d'Aix-Marseille I - U.E.R. Arts, Lettres, Expression
29, avenue Robert Schuman
13621 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : (42) 59.99.30 - Poste 329

- Formation accessible après 3 ans d'activité professionnelle
– *Cycle continu du D.E.F.A.*

Formation et Démocratie
B.P. 51 - 13632 ARLES
Tél. : (90) 96.91.62

Institut d'éducation permanente Midi-Provence Léo-Lagrange
84, boulevard A. Allais
13014 MARSEILLE
Tél. : (91) 69.91.07

- **D.S.T.S.**

Université d'Aix-Marseille II - Faculté des Sciences Économiques
38, cours Mirabeau
13100 AIX-EN-PROVENCE

- **Divers**

Centre national de formation à la direction de projets culturels
8 bis, rue de Mons
84000 AVIGNON

D.R.T.L.

*7, avenue du Général-Leclec
13331 MARSEILLE Cedex 3
Tél. : (91) 50.22.23
117, rue de France (4^e étage)
06000 NICE
Tél. : (93) 96.31.00*

D.R.A.S.S.

*11, rue des Convalescents
13001 MARSEILLE
Tél. : (91) 91.91.37*

Rhône-Alpes

- Formation accessible à l'issue des études secondaires

Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.)
Département Carrières Sociales
Place Doyen gosse
38031 GRENOBLE Cedex
Tél. : (76) 46.60.81 - Poste 515

Université de Grenoble III
Domaine Universitaire de Saint-Martin d'Hères
B.P. 25 X - 38040 GRENOBLE Cedex
Tél. : (76) 44.82.18

- Formation après D.E.U.G., D.U.T., D.U.E.L.

- *Maîtrise*

- Université de Grenoble III
Domaine Universitaire de Saint-Martin d'Hères
B.P. 25 X - 38040 GRENOBLE Cedex
Tél. : (76) 44.82.18

- Université de Saint-Étienne
Service de la formation continue
5, rue Tréfilerie
42100 SAINT-ÉTIENNE
Tél. : (77) 25.22.02

- Formation accessible après 3 ans d'activité professionnelle

- *En cycle continu du D.E.F.A.*

- Association Régionale pour la Formation au Travail Socio-Éducatif en Milieu d'Adultes
(A.R.F.A.T.S.E.M.A.)
1, rue de l'Université
60239 LYON Cedex 02
Tél. : (7) 858.88.88

- Ateliers des 3 Soleils
75, rue Eugène Pons
69004 LYON
Tél. : (7) 828.34.30

- École de Service Social du Sud-Est
20, rue de la Claire
69009 LYON
Tél. : (7) 883.40.88

- Institut de Formation Rhône-Alpes (I.F.R.A.)
Léo Lagrange - Centre des Clochettes
1, rue Bellevue
69190 SAINT-FONS
Tél. : (7) 870.44.50

- *Autres formations*

- Unité de Préparation à l'Action Sociale Éducative et culturelle (U.P.A.S.E.C.)
Vercheny
26340 SAILLANS
Tél. : (75) 21.72.44

Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.) Grenoble II
Place Doyen Gosse
38031 GRENOBLE
Tél. : (76) 46.60.81

Foyer Régional d'Éducation Permanente de Crolles
Place de la Mairie
38190 CROLLES BRIGNOUD Cedex 242

- Formation accessible après 1 à 3 ans d'activité salariée d'animateur

Université de Saint-Étienne
5, rue Tréfilerie
42100 SAINT-ÉTIENNE
Tél. : (77) 25.22.02 et 37.86.72

- D.S.T.S.

Université de Saint-Étienne
Service de la Formation continue
5, rue Tréfilerie
42100 SAINT-ÉTIENNE

Collège Coopératif (C.C.R.A.)
72, rue Vendôme
69006 LYON

Université des Sciences Sociales de Grenoble (C.E.P.E.S.)
Domaine Universitaire de Saint-Martin d'Hères
B.P. 47 X - 38040 GRENOBLE Cedex

D.R.T.L.

*51, rue du Pensionnat
69422 LYON Cedex 3
Tél. : (7) 860.70.91
15, rue de la République
B.P. 1145
38022 GRENOBLE Cedex
Tél. : (76) 42.75.90*

D.R.A.S.S.

*10, rue Juliette-Récamier
69415 LYON Cedex 6
Tél. : (7) 860.25.23 et 860.25.24*

LE LIVRE ET LA VIE ASSOCIATIVE

COLLOQUE DE VALENCE, LES 18 ET 19 MAI 1984

Organisé à l'initiative conjointe de la Fédération Nationale Léo Lagrange et de la Ville de Valence, en collaboration avec de nombreuses associations d'éducation populaire, ce colloque veut proposer aux professionnels du livre et de la lecture, aux responsables de la vie associative et de l'éducation populaire, et aux élus, deux jours de rencontres et de réflexion, les 18 et 19 mai 1984, à Valence.

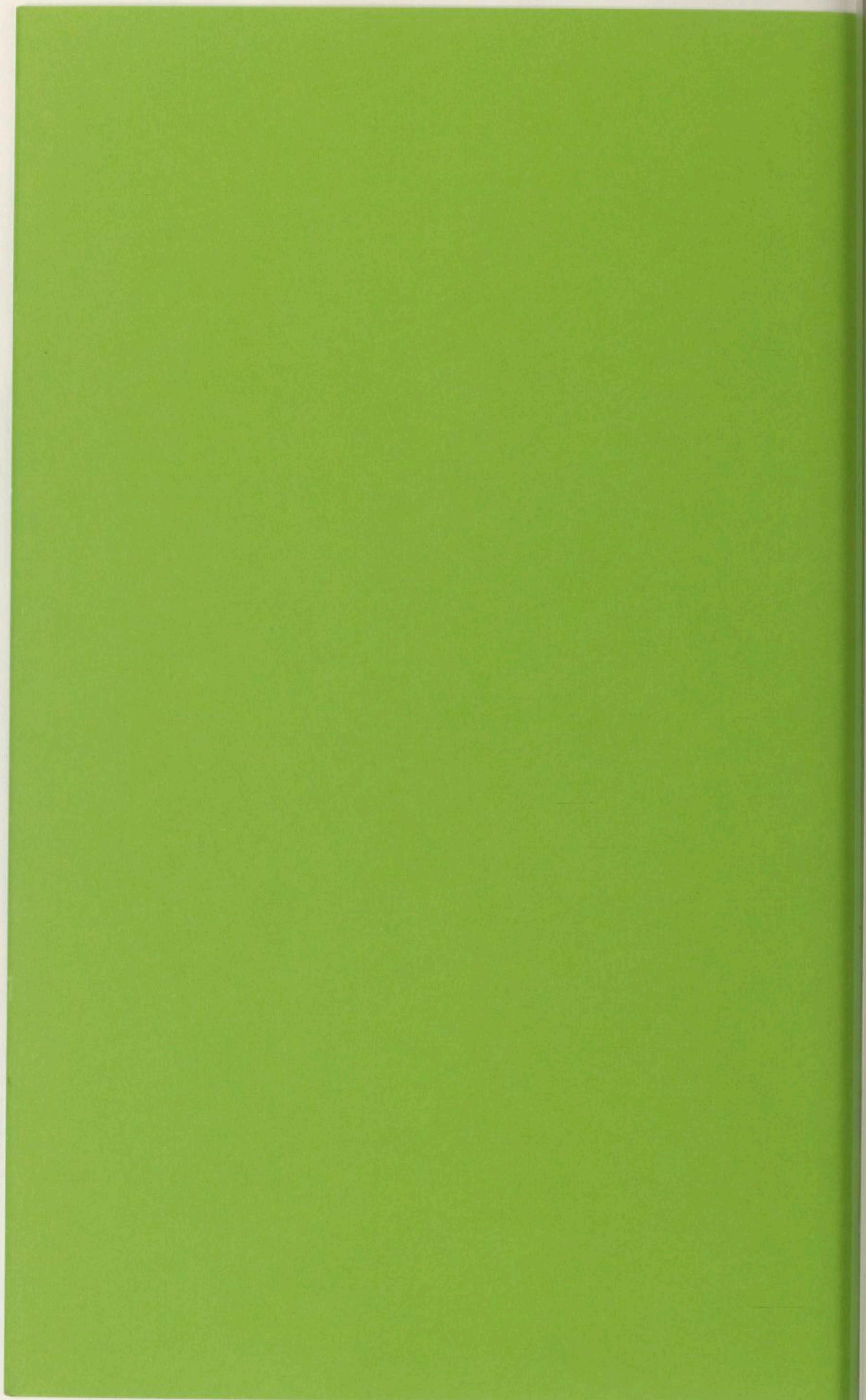
Ces deux journées sont consacrées à une réflexion collective sur le rôle que jouent et pourraient jouer les associations par rapport au livre, à l'écrit, à la lecture.

Quatre grands axes de travail permettront d'organiser cette réflexion :

1. **L'édition** : Comment la vie associative intervient-elle, pourrait intervenir dans le processus de production de ce qui s'écrit aujourd'hui en France ?
2. **L'accès au livre et à la lecture** : Quel rôle y joue, pourrait y jouer la vie associative ?
3. **Le livre et le développement culturel** : Quelle est, pourrait être la place de l'expression écrite ou orale, du livre et de la lecture dans les actions d'animation et de formation que mènent les associations ?
4. **La formation des animateurs socio-culturels** : Faut-il une formation spécifique des animateurs et des formateurs aux questions du livre et de la lecture ?
Quelle formation ?

Informations et inscriptions à la F.N.L.L.

*21, rue de Provence
75009 PARIS — IX^e
Tél. : (1) 246.10.12*



L'ÉCONOMIE SOCIALE EN AGRICULTURE ET EN MILIEU RURAL

C'est à l'heure où les paysans de France se réjouissent de la victoire de la République et de la République que nous publions ce livre. Il est le fruit de la collaboration de deux auteurs, un homme de lettres et un homme de science, qui ont voulu donner à la question de l'économie sociale en agriculture et en milieu rural une réponse qui soit à la fois claire et précise. Le livre est divisé en deux parties. La première est consacrée à l'agriculture et la seconde à l'industrie et au commerce. Dans la première partie, les auteurs ont étudié les conditions de la production agricole, les relations entre le producteur et le consommateur, les problèmes de la distribution, etc. Dans la seconde partie, ils ont étudié les conditions de la production industrielle et commerciale, les relations entre le producteur et le consommateur, les problèmes de la distribution, etc. Le livre est écrit dans un style simple et clair, et il est illustré de nombreux exemples et chiffres. Il est un ouvrage de référence pour tous ceux qui s'intéressent à l'économie sociale en agriculture et en milieu rural.

Chroniques

Le livre est divisé en deux parties. La première est consacrée à l'agriculture et la seconde à l'industrie et au commerce. Dans la première partie, les auteurs ont étudié les conditions de la production agricole, les relations entre le producteur et le consommateur, les problèmes de la distribution, etc. Dans la seconde partie, ils ont étudié les conditions de la production industrielle et commerciale, les relations entre le producteur et le consommateur, les problèmes de la distribution, etc. Le livre est écrit dans un style simple et clair, et il est illustré de nombreux exemples et chiffres. Il est un ouvrage de référence pour tous ceux qui s'intéressent à l'économie sociale en agriculture et en milieu rural.

LES CHRONIQUES DE LA RÉPUBLIQUE

L'ÉCONOMIE SOCIALE EN AGRICULTURE ET EN MILIEU RURAL

C'est le thème traité par le colloque international du centre national des expositions et concours agricoles, à Paris les 29 février, 1 et 2 mars 1984.

Ce que l'on a parfois appelé le tiers secteur, celui de l'économie sociale se trouve aujourd'hui dans une situation paradoxale. En effet, il y a longtemps que les pouvoirs publics ne s'étaient pas souciés avec autant de vigueur et de constance et surtout avec autant de publicité de l'économie sociale. Cependant, malgré la sollicitude des pouvoirs publics et la mobilisation de l'opinion publique, malgré l'idée que l'économie sociale n'a pas donné tout ce qu'elle a pu dans le secteur de l'habitat, des transports, de la pêche, etc., il ne semble pas qu'un renouvellement, une modernisation de ses idées et de ses efforts se manifestent.

André Henry, qui anime la délégation interministérielle à l'économie sociale, en dessinait les contours en énumérant les performances des trois grandes familles réunies autour des idées de solidarité, de coopération et de progrès.

— La famille associative, d'abord, la moins engagée sans doute dans l'économie sociale, sinon dans les domaines sanitaire et social et celui du tourisme associatif.

— La famille mutualiste : mutualité de prévention sanitaire et médicale, qui compte plus de 7 000 sociétés touchant 23 millions de mutualistes ; mutualité d'assurance aussi, qui détient 47 % du marché national des assurances.

— La famille coopérative, enfin, la plus ancienne, née avant 1848 avec les sociétés coopératives ouvrières de productions, les fameuses SCOP. Mais si les coopératives touchent nombre de secteurs de la production, de la transformation, des services bancaires et de la consommation, c'est bien la coopération agricole, le secteur le plus dynamique de l'économie sociale, qui contrôle plus de la moitié de la production rurale et où l'on trouve quatre adhérents sur cinq agriculteurs. Et le Crédit agricole, qui fut un moment la première banque mondiale, illustre cette vigueur.

L'intérêt de ces journées souvent noyées par l'accumulation des communications nécessairement tronquées et synthétisées par des rapporteurs un peu dépassés par leur tâche, a été porté par le caractère international du colloque (40 pays représentés), par la place réservée aux rapports nord-sud et aux solutions tentées par les pays en voie de développement, mais surtout par la volonté de revitaliser l'économie sociale pour la remettre en position de secteur innovant. Sur ce dernier point, André Henry s'est donné trois objectifs : donner à l'économie sociale la capacité économique et industrielle nécessaire aux exigences de la société actuelle ; former des hommes à la gestion dans le maintien de l'idéal coopératif et promouvoir le développement local de l'économie sociale dans le cadre de la régionalisation, au moment où déjà une région sur deux a inscrit un chapitre « économie sociale » dans le contrat de plan passé avec le gouvernement.

Les expériences spécifiques étrangères ont été aussi longuement commentées. Il est évident que le domaine de l'économie sociale en Afrique laisse

planer bien des interrogations sur sa nature, quand les principes de base — liberté d'adhésion et de retrait, gestion démocratique sur la base d'un homme, une voix — ne sont pas toujours respectés. Les animateurs du colloque avaient préféré à juste titre entendre le maximum d'expériences où les préoccupations primordiales ne sont pas toujours les mêmes comme en Afrique, où la préoccupation de l'emploi, celui du maintien des ruraux sur place, occulte le caractère obligatoire, coercitif de certaines exploitations et des marchés.

Les rapports nord-sud se sont concrétisés pour certains agriculteurs au sein de l'Association française de développement international, l'AFDI. Entre des agriculteurs de la Loire et de la Haute-Volta, de la Bourgogne et de la Casamance un échange utile et solidaire s'est engagé.

Et c'est sur ce thème que Michel Rocard clôturait ce colloque : cette idée de coopération qui est dans certains pays, comme la France, l'agent structurant principal du monde rural, porteur de l'idée de progrès et de solidarité doit se revivifier aussi bien au niveau local qu'au niveau international dans la mesure où il est l'un des moyens les plus favorables à l'échange d'idées.

Jean-Marie Mignon

Le compte-rendu général du colloque sera publié par le CENECA et envoyé aux souscripteurs au prix de 400 F.

CENECA, 19 Bd Henri IV, 75004 Paris

TRANSPARENCE ET CONTRÔLE COMPTABLE DES ASSOCIATIONS

Des mesures pour renforcer l'économie sociale ont été adoptées par le

Conseil des Ministres du 7 décembre 1983. On trouvera ici les mesures qui concernent les associations :

« La dynamique associative représente aujourd'hui un enjeu social et politique de première importance. C'est pourquoi un effort particulier doit être fait en faveur des associations qui exercent un rôle essentiel pour la mise en œuvre de certaines des priorités du Plan : formation, éducation, industries de communication, emploi, modernisation du système de santé, place de la famille, développement local, sans oublier les activités sociales essentielles telles que le sport ou les loisirs.

À cet égard, la loi 1901 sur les associations, qui garantit l'unité du monde associatif, doit être préservée. Dans le même temps, l'importance des activités gestionnaires et économiques doit être prise en compte.

Après l'adoption d'un amendement d'origine parlementaire, le projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises, actuellement en discussion au Parlement, va, pour les plus importantes d'entre elles, et seulement pour celles-ci, fixer les conditions nouvelles de transparence et de contrôle comptable. Mais cette première disposition législative ne peut, à elle seule, régler les problèmes de la grande masse des associations. La liberté d'association étant au cœur de la loi 1901, les mesures envisagées ne peuvent relever que d'une démarche contractuelle : en fonction de leurs activités, les associations qui le souhaitent pourront demander à bénéficier d'une inscription comme entreprise d'économie sociale.

À cet effet, un projet de loi précisera, avant la fin du premier semestre 1984, l'ensemble des dispositions afférentes à l'inscription sur un registre de ces associations : transparence et contrôle comptable, dispositions fiscales, absence de but lucratif. En second lieu, ce projet de loi fixera les modalités d'émission du titre associatif au bénéfice des associations inscrites. Cette

valeur mobilière spécifique sera rémunérable, cessible, et bénéficiera du régime fiscal des obligations.

Ce projet de loi sera préparé par un groupe de travail administratif (1) qui devra s'assurer de la cohérence des dispositions relatives au titre associatif avec l'ensemble des circuits financiers. »

*Extrait de la Lettre de Matignon
n° 85 - 12-12-1983*

Publiée après la conférence de presse
tenue par Jean Le Garrec,
secrétaire d'état
auprès du Premier Ministre chargé du Plan
et de l'aménagement du territoire,
le 8-12-1983

(1) Ce groupe de travail est présidé par François Bloch-Lainé.

ÉCONOMIE ET CULTURE UN COLLOQUE DE L'A.G.E.C.

Plus de huit cents personnes ont participé les 16 et 17 décembre 1983 au colloque organisé par l'A.G.E.C. (1) sur les « Entreprises culturelles face à leurs stratégies de développement ». Fait rare dans ce type de manifestations : près de cinq cents créateurs, animateurs, administrateurs représentaient les entreprises culturelles, pour trois cents fonctionnaires, formateurs, étudiants, banquiers, élus locaux, représentants d'organismes divers.

Le but de ce colloque était « de faire se rencontrer dans un même lieu, au même moment, les responsables des structures culturelles avec les partenaires financiers, économiques et politiques », pour une double interrogation :

« Comment permettre un développement économique des structures culturelles sans tomber dans l'assimilation des produits culturels à l'ensem-

ble des diverses « marchandises » offertes ?

Comment un projet culturel étant défini par des équipes de création, imaginer, mettre en place et maîtriser des outils de gestion adaptés sans en faire un cadre trop contraignant et artificiel ? »

Quatre carrefours ont regroupé les participants autour de thèmes incitatifs au développement : les relations avec les banques ; autofinancement ; subventions et mécénat ; emploi et formation ; réseau d'aide à la gestion ; pendant que trois autres carrefours abordaient les problèmes spécifiques au spectacle vivant, aux métiers d'art, et aux radios locales.

Une table ronde liée aux problèmes de développement précédait l'allocution de clôture du ministre de la Culture.

Le succès du colloque sur le plan des inscriptions (200 personnes ont été refusées faute de place) a certainement infléchi son déroulement et les résultats escomptés. L'un et l'autre étant conditionnés par la disposition des locaux et les types de participation demandés aux intervenants et aux assistants. C'est ainsi que les travaux des carrefours ont sans cesse oscillé entre la communication sommaire d'informations, d'observations ou d'interviews et la réunion de travail, la mise en relation de partenaires...

Nous avons noté une préoccupation d'approcher concrètement un discours nouveau pour un Ministère de la Culture : aborder les problèmes culturels avec des données économiques, considérer les unités de création comme des entreprises, tenir compte de leur poids dans le développement du commerce intérieur.

Cette préoccupation passe par une demande de « clarification des dialogues entre les pouvoirs publics et les entreprises culturelles », l'impression d'une inquiétude de créer le culturel sous domination de l'économique, et

des métiers de rentabilité définis de façon trop restrictive.

Comment mettre en place une stratégie de développement, pour une entreprise dont la réussite n'est pas liée uniquement à la qualité du « produit » diffusé ; mais aussi au contexte politique local ? Alors que l'action culturelle porte des « valeurs », qu'elle est signifiante de « choix », qu'elle est un enjeu du politique et réciproquement, dans un rapport dialectique.

L'analyse économique permettra peut-être de banaliser ce débat actuel dans le cadre de la décentralisation, et il devra passer, entre autres, par une nécessaire clarification de la nature des subventions, de leurs critères d'attribution, des liens juridiques liant les entreprises culturelles et les pouvoirs publics.

Sur le problème de la formation et de l'emploi un autre effort de clarification reste à faire. Il a déjà bien été amorcé par l'A.G.E.C., grâce à la Bourse de l'Emploi Culturel, les relations avec l'ANPE et l'amélioration du fichier ROME. Regrettons cependant qu'aucune collaboration n'existe apparemment avec d'autres ministères, comme le Temps libre ou les Affaires Extérieures pour couvrir au maximum des secteurs qui parfois se chevauchent. Sur la formation on a amorcé un grand nombre de créations de nouveaux cursus universitaires : DEA ou DESS tant en province qu'à Paris. Ces projets pour autant séduisants qu'ils soient ne seront adéquats que s'ils tiennent compte des données du terrain. L'expérience prouve qu'il est moins nécessaire de formation initiale et professionnelle que d'une formation permanente adaptée. Il conviendrait certainement, d'autre part, de distinguer les entreprises qui font de la création au sens strict et celles qui ont des activités de diffusion, de distribution, pour lesquelles la problématique de gestion est différente.

N'oublions pas l'exemple des écoles de commerce et des écoles d'ingénieurs : il y a beaucoup plus de créations d'entreprises par des ingénieurs que par des cadres formés à la gestion. Ce paradoxe devrait amener à prêter une attention particulière à ce que des formations « adaptées » soient créées à cet effet pour des créateurs, et que l'on profite de la réforme universitaire pour que les départements d'art des Universités prévoient un minimum d'initiation à l'administration et à la gestion dans les nouveaux modules de formation mis en place à la rentrée 1984.

Il semble qu'en matière de réseau d'aide à la gestion des réflexions restent encore à engager, distinguant les lieux d'informations, de conseils pour la mise en place de projets, pour l'élaboration de dossiers, et les lieux de gestion directe comme le GANPAS. Il aurait été certainement souhaitable de travailler sur les expériences existantes, et les difficultés de fonctionnement de ces structures pour faciliter les choix des futurs utilisateurs, et envisager des solutions nouvelles et surtout multiples et diversifiées.

Une idée essentielle ressort de ce colloque, ne pas considérer les problèmes de gestion et de financement comme des contraintes, « c'est aussi une créativité, car il faut de l'imagination ».

Jean-Louis Plé
Conseiller Technique
et Pédagogique

(1) Association pour l'aide à la gestion des entreprises culturelles
38, rue des Blancs Manteaux - 75004 PARIS
Les Actes du Colloque seront publiés en avril 1984.

XX^e ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES VOLONTAIRES DU PROGRÈS

Une série de manifestations pour célébrer le XX^e anniversaire de l'association française des volontaires du progrès s'est déroulée en février, tant à Paris qu'en province et tant en France que dans tous les pays où cette association travaille.

Trois séminaires se sont tenus au siège de l'association à Montlhéry, sur la valorisation sociale de l'expérience volontaire ; la mobilisation pour le soutien à des opérations de développement et sur la coopération décentralisée.

Au foyer International d'Accueil de Paris, le colloque des 17 et 18 février 1984 sur « l'apport spécifique du volontariat dans la participation au développement » a été, plus qu'une commémoration bien éloignée de celles d'anciens combattants, le pointage d'une étape, et surtout la mise en perspective de l'avenir.

Les volontaires se mettent à juste titre dans une place à part parmi les expatriés, coopérants, experts et personnel d'intervention dans le Tiers Monde, comme l'a rappelé le délégué général de l'association, Bernard Dumont. Âgés de 21 à 30 ans, célibataires le plus souvent, sans charge de famille, possédant un métier, ils s'engagent pour deux années à travailler dans un des vingt-quatre pays d'intervention de l'association, en Afrique francophone, mais aussi de langue anglaise, portugaise ou espagnole. Le nombre des pays d'intervention a doublé depuis que Raymond Triboulet à la tête du nouveau ministère de la Coopération, envoyait en janvier 1964 les treize premiers volontaires en République Centrafricaine.

Aujourd'hui, 1500 volontaires relevant d'institutions spécialisées (dont 550 pour l'A.F.V.P.), sans compter les volontaires du service national qui peuvent effectuer leur coopération militaire dans les rangs du volontariat, représentent moins de 20 % du total des coopérants. Mais leur activité n'est réductible à aucune autre : les volontaires s'engagent à plein gré, sans en attendre de salaire, pour une cause d'intérêt général.

Les organisations non gouvernementales (O.N.G.) de développement qui promeuvent ces actions évoluent encore dans une certaine méfiance réciproque, mais surtout à l'égard des pouvoirs publics. Cependant une évolution positive se confirme : il existe une meilleure concertation avec le Service de la Coopération. Six collectifs regroupant un grand nombre d'associations permettent de réduire les clivages, d'analyser les oppositions et de présenter aux interlocuteurs institutionnels et à l'opinion publique française un discours et une attitude plus cohérents et plus forts. L'A.F.V.P., membre du Comité de liaison des O.N.G. de Volontariat (CLONG-Volontariat), est, par sa dimension et par ses relations privilégiées avec le service de la Coopération, particulièrement bien placée dans un tel débat.

Christian Nucci, parlant au nom de Georgina Dufoix précisait l'un des enjeux saillants de la coopération. Les pays en voie de développement se posent désormais des questions qui n'ont plus comme référence obligée et totale l'Occident. Et la période d'interrogations que nous vivons est plus favorable pour qu'un dialogue fécond s'instaure entre les pays. Luc Heymans, Président de la Conférence Régionale du Service Volontaire International montrait en quoi le projet des volontaires se démarquait, surtout depuis les années 1980, des démarches des modèles de croissance occidentaux et des types de rapports humains exis-

tants, en prônant un réel partenariat. Le débat s'organisait alors autour de trois thèmes :

— Y a-t-il cohérence ou non entre démarches de développement et démarches de volontariat ? ou : les volontaires sont-ils les derniers vestiges de relations anciennes entre l'Europe et le Tiers Monde, ou sont-ils annonciateurs de nouvelles relations de co-développement ?

— Les cadres institutionnels : ici et là-bas : soutiens ou blocage d'une véritable participation des volontaires et des populations au développement ?

— Les volontaires, dans une opération, contribuent-ils ou non à renforcer les capacités d'initiatives décentralisées ? Qu'attendent d'eux les autres acteurs de l'opération ?

Le débat fut très ouvert, comme celui concernant la reconnaissance institutionnelle et la professionnalisation.

Les réponses qu'ont donné les nombreux participants, celles de Stéphane Essel, de Sally N'dongo, d'André Cruiziat, de Roland Colin ou d'Albert Tevoedjré ont mis en valeur la richesse et la diversité des situations, la multiplicité des réponses apportées et des inquiétudes, aussi.

Au terme de ce questionnement sur le rôle et la place des O.N.G. de volontariat, une participante sénégalaise pouvait conclure avec malice : « Longue vie aux volontaires, à condition que ce soit pour creuser leur tombe ! ». Nul ne doute qu'il reste encore de grandes étapes à franchir avant que leur présence ne devienne inutile.

J.M. Mignon

CONSEIL INTERNATIONAL POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES

Rapport de la Conférence de Paris en 1984

Sur le thème « Pour un vrai développement : le rôle de l'éducation des adultes » s'est tenu à l'I.N.E.P. un colloque qui rassemblait plus de 600 personnes représentant 112 pays. En préface à l'édition française des actes de ce colloque, Guy Saez s'interroge sur ce que sont, du point de vue de l'éducation populaire française, les résultats les plus saillants de cette conférence.

Il faut, tout d'abord, rappeler à quel point la tenue de cette Conférence de Paris, à l'INEP de Marly-le-Roi en fait, est un événement sans précédent pour la communauté des formateurs et éducateurs en général mais pour la communauté francophone en particulier. Aucune assemblée non-gouvernementale, en ce domaine, n'avait réuni autant de délégations nationales et surtout autant de délégations francophones. En choisissant d'organiser cette conférence à Paris, avec Peuple et Culture, le CIEA a poursuivi sa diversification méthodologique, linguistique, culturelle. Et, c'est l'éducation des adultes tout entière qui s'est résolument ouverte à la francophonie. Le dynamisme et l'engagement dont ont fait preuve les délégations francophones avant et pendant la conférence et, d'après de nombreux témoignages et contacts, depuis cette conférence n'a pas cessé de stimuler notre enthousiasme.

Le CIEA aujourd'hui au-delà des diversités institutionnelles et culturelles, ou mieux, parce qu'il accueille toutes les diversités, est devenu l'outil véritablement international du vaste mouvement d'éducation des adultes. Les

efforts de tous ceux qui ont milité pour cette véritable internationalisation s'en trouvent récompensés.

Le second résultat, s'il ne se place pas sur le plan de l'éminente dignité internationale acquise par l'éducation des adultes n'en revêt pas moins une signification essentielle sur les plans méthodologiques et politiques, signification que l'éducation populaire en France considère avec une grande satisfaction.

En effet, si comme le rappelle excellemment Malcolm Adisheshia, les termes « éducation des adultes » restent peu usités en France, si beaucoup de nos amis francophones mais aussi des pays d'Europe du sud ont manifesté quelque réticence dans les années passées à adhérer sans réserve à une conception peu courante sous nos cieux, la Conférence de Paris a dissipé toutes les incertitudes. Il nous est particulièrement agréable de constater que non seulement les francophones se sont vu reconnaître d'importantes responsabilités dans l'expansion de l'éducation des adultes au plan international, mais aussi que le « modèle de développement » sur lequel s'appuie aujourd'hui le CIEA coïncide dans toutes ses dimensions importantes avec nos sensibilités, avec notre approche de l'éducation populaire.

Certes ce modèle de développement n'est-il encore que dans une phase de gestation et il ne fait pas l'objet de définitions précises et rigides — certainement parce qu'il est ennemi de la rigidité — mais le lecteur de ce rapport ne peut manquer de le rencontrer au cours de sa lecture et d'en reconnaître la profonde parenté avec notre idéal d'éducation populaire.

La première caractéristique qu'il partage avec l'éducation populaire, c'est sa volonté d'aborder de front et d'introduire dans sa démarche les questions politiques. Après le modèle d'éducation des années 50 et 60 fondé sur une alphabétisation traditionnelle,

encore trop imprégnée du modèle scolaire, après celui des années 70 directement branché sur les problèmes de développement économique (alphabétisation fonctionnelle), voici que s'élabore non sans mal, non sans tâtonnement une problématique qui refuse calmement de séparer la réalité en tranches. Tout modèle d'éducation est aussi modèle de développement et on ne saurait considérer séparément les aspects politiques, économiques, sociaux et culturels du développement.

La deuxième caractéristique qui le rend si proche de l'éducation populaire est le choix délibéré d'une action décentralisée. Ce modèle de développement tourne le dos aux campagnes massives et centralisées sur lesquelles les premiers intéressés ont généralement si peu à dire. Nous nous réjouissons de l'extrême attention qu'il accorde à la participation, c'est-à-dire à un travail qui s'appuie réellement sur les communautés de base, qui leur permet de prendre en charge leur avenir par une analyse concrète de leur vie quotidienne et non à travers des normes et des modèles trop abstraits et trop lointains.

C'est enfin un modèle qui reconnaît, avec l'éducation populaire, qu'on ne peut jamais ignorer les dimensions spécifiquement culturelles dès lors que l'on veut entreprendre une action sociale, politique ou éducative. L'éducation des adultes est, dans le même temps, un mouvement de promotion culturelle, d'ouverture sur le monde et de reconnaissance de la dignité de son propre héritage culturel. En s'enracinant dans les multiples cultures locales, elle permet à chacun de *maîtriser* la synthèse culturelle que nous sommes tous amenés à faire aujourd'hui, où que nous vivions et quelles que soient nos traditions, parce que notre monde est désormais interculturel.

On s'aperçoit maintenant du grand souci de cohérence interne de ce « modèle » pour lequel décentralisation

et participation, maîtrise des questions politiques et culturelles vont de pair et ne sauraient suivre des voies divergentes. Il faudrait ajouter, et j'en terminerai là, qu'à elle seule la dimension « associative » de ce modèle lui donne tout son sens. En effet, l'analyse et l'action qu'il suppose ne trouvent leur signification que parce qu'elles sont mise en œuvre par des organisations non-gouvernementales, des associations libres. Les années récentes sont marquées par l'irruption des organisations non-gouvernementales au plan international. Le rôle du CIEA, son grand succès depuis sa création s'expliquent par sa capacité d'organiser le forum international des associations libres et d'attirer l'attention des institutions gouvernementales (UNESCO, PNUD, Banque Mondiale...) sur la contribution décisive qu'apportent et qu'apporteront de plus en plus des associations libres à toute politique de développement.

Guy Saez,
Conseil d'administration
de Peuple et Culture
Comité exécutif du CIEA

Le rapport final de la conférence de Paris est disponible à Peuple et Culture, 130 rue de Rivoli, 75001 Paris, au prix de 40 Frs.

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ET LA SACEM

À l'initiative commune du ministère du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports, et de la SACEM, vient de se tenir, au siège social de cette société, une journée d'information à l'intention des associations.

Gérard Calvi, Président, Jean-Loup Tournier, directeur général de la SACEM, et Robert Clément, directeur

du Temps Libre et de l'Éducation Populaire au ministère du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports, ont accueilli une cinquantaine de responsables nationaux d'associations à vocations culturelle, socio-éducative, de loisir et de tourisme social...

Cette journée a permis de répondre aux interrogations formulées par les associations — qui organisent chaque année quelque 230.000 manifestations musicales et fêtes — sur la nécessaire protection des droits des créateurs intellectuels. Les travaux ont porté sur les fonctions de la SACEM : juridique, économique, sociale, culturelle et professionnelle ; le principe et les modalités de ses interventions, les possibilités d'amélioration des liens contractuels avec les associations ; et sur les perspectives de collaboration pour une meilleure connaissance réciproque et un développement accru de l'animation musicale dans les régions.

Ont participé à cette journée : la Ligue Française de l'Enseignement, la Fédération Nationale Léo Lagrange, la Confédération Musicale de France, les Jeunesses Musicales de France, À Cœur Joie, les Fédérations Nationales des Associations des Parents d'Élèves de Conservatoire, des Groupes Folkloriques de France, des Villes Organisatrices de Carnavals et de Festivités ; et aussi des groupements d'associations de loisir, comme Villages Vacances Familles, Vacances Loisirs Familles, etc. Des représentants du Fonds d'Intervention Culturelle, du CENAM, du Comité National de la Musique, et le Président du Conseil Supérieur de la Musique, Daniel Moreau, étaient également présents.

Délégation à la Communication :
Annie Node-Langlois. Tél. : 747.56.50 poste 2374

COLLOQUES

« Des jeunes qui créent »

Les 25, 26 et 27 avril 1984, au Centre d'Information et de Documentation Jeunesse, Trois jours de sensibilisation, d'information et d'échanges sur :

La création d'activités et la création d'entreprises par les jeunes

avec exposition, animation et débats.
Mercredi 25 avril : Confrontation de jeunes entrepreneurs

Jeudi 26 avril : Création d'activités, formation, insertion sociale

Vendredi 27 avril : Place et image des jeunes dans les médias.

Ces journées sont organisées avec la participation de l'Agence Nationale pour la Création d'Entreprises (ANCE), du Ministère du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports, de la Mission Promotion pour l'Emploi, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, des associations...

C.I.D.J. — 101, quai Branly,
75015 Paris — M^o Bir Hakeim
RER Champ de Mars

Un colloque sur la recherche et l'enseignement bibliologiques et sur l'enseignement des métiers du livre...

Les 2, 3, 4 février derniers, le centre Georges Pompidou abritait en ses multiples sous-sols, un colloque consacré aux métiers du livre et à l'enseignement bibliologique. Sous les patronages divers de la Direction du Livre et de la Lecture Publique, de la Société française de bibliologie et de schématisation, de la B.P.I., avec la présence active de son directeur de recherches, J.F. Barbier-Bouvet, l'antré de Beaubourg s'était rempli de candidats au colloque. L'objet, rare en ces temps d'interdisciplinarité avouée cependant qu'absconse, était de rassembler la multitude des intervenants sur le livre, considéré dans sa dimension de pro-

duction, d'édition, de consommation. Il s'agissait de fait d'incarner l'essence de la bibliologie, comme science de la chaîne continue des processus de l'écrit : que le secteur public, avec son cortège de formateurs, de bibliothécaires, d'universitaires, ait constitué la représentation majoritaire, apparaît peut-être comme un indice de la situation et des objectifs d'une science qui ne cesse de rechercher dans les conditions de sa formation les moyens de son développement.

Des intervenants très divers étaient convoqués, pour rappeler que la formation aux métiers du livre demeure un parent pauvre, très pauvre, dans l'ensemble des formations professionnelles chichement accordées dans le cadre des ministères de droit. À ceux qui sont frappés de la grâce des « nouvelles technologies », il convenait de rappeler que l'industrie du livre, dans son sens extensif, constitue la première industrie culturelle, avec le chiffre d'affaire de près de 7 MM de chiffre d'affaires officiellement comptabilisé.

Tour à tour ont été évoqués avec conviction, la formation aux métiers de l'édition, les problèmes actuels de la création graphique ; l'état des bibliothèques publiques et de la recherche sur les institutions de la diffusion, la formation, nouvelle à bien des égards aux pratiques de l'écriture et de la transmission des manuscrits ; les problèmes d'une sociologie de la littérature et de l'écrit en quête d'objet et de méthode renouvelés, la nécessité de moyens adéquats à la poursuite d'une recherche sur l'histoire du livre et de l'édition contemporaine encore mal connue, les transformations présentes, suscitant chez d'aucuns l'appel historique à la conversion pratique aux nouveaux moyens de la communication, de peur d'occuper la situation peu enviable de copistes en mal d'imprimerie électronique ; la nécessité d'une meilleure connaissance économique de

l'industrie du livre et de la lecture, à un moment paradoxal où l'économie de l'édition demeure un sujet à la fois lacunaire et controversé de la recherche, comme un point d'achoppement des discours sur la socialisation du livre et l'extension des intermédiaires.

Y a-t-il, selon la qualification accordée par un des participants, une « interprofession » du livre ? Dans la perspective ouverte par le rapport Pingaud, il s'agit bien d'élaborer une formation commune aux différentes professions du livre ; mais le rassemblement sous une même bannière de certains des métiers qui disposent déjà d'une formation professionnelle définie, souvent ancienne, avec tout un ensemble d'activités professionnelles qui recrutent les agents à partir d'autres critères, la réunion à une même table de cours des bibliothécaires, des documentalistes, des graphistes et des techniciens d'édi-

tion, des libraires, des éditeurs et des écrivains, apparaît bien aléatoire. De fait, il s'agit bien de formation, d'une formation impulsée par quelques universitaires dynamiques, proclamée par le puissant groupe professionnel des bibliothécaires où l'enjeu n'est rien moins, dans un contexte de crise, que la revendication d'un contrôle sur un ensemble d'activités professionnelles. Mais l'extrême diversité des participants, la faible représentation de certains des secteurs d'activité, la disparité marquée entre les préoccupations des uns et les revendications des autres, indiquent à quel point l'unification du champ professionnel demeure problématique.

J. Berthier

Actes du colloque aux éditions Retz, et à la Société de bibliologie et de schématisation, 36, av. d'Italie, 75644 Paris cedex 13.

Au fil des lectures

LES NOUVEAUX JEUNES

par Claude Tapia et Carmel Camilleri

On commence à le savoir mais il est toujours utile de le montrer, 68 n'est pas ce que l'on croit et surtout pas ce que l'on a cru. Dans les années 69-70 — celles qu'aujourd'hui nous appelons post-soixante-huitardes —, Claude Tapia avait fait une enquête par questionnaire auprès de jeunes lycéens et étudiants. Les résultats avaient infirmé de manière nette quelques unes des grandes idées — voire des théories — qui étaient alors fort répandues. Chez des esprits aussi divers qu'Edgard Morin ou Claude Lévi-Strauss, on trouve, dans ces années-là, l'idée que la jeunesse — classe d'âge — est en passe de devenir une sorte de classe sociale.

Classe sociale ou minorité active, elle est considérée comme révolutionnaire ; les rapports entre les générations sont couramment envisagés sur le mode du conflit. C'est le temps de « la révolte contre le père » (Mendel), du « fossé des générations » (Margaret Mead). Bien sûr, ces trois éléments ne font pas l'objet d'un consensus sur la jeunesse mais ils sont dans « l'air du temps » et, fait plus important, ils sont les termes obligés des débats sur les jeunes et en partie du débat politique.

La première enquête de Claude Tapia infirmait ces trois hypothèses en concluant à « l'impossibilité d'identifier, d'assimiler la jeunesse étudiante, lycéenne ou collégienne — et a fortiori toute la jeunesse — à la minorité politisée "hyppisée ou contestataire" ».

Dix ans plus tard, la presse et divers sondages s'accordent à nous décrire la jeunesse française en position de repli

(Duvignaud), atteinte par un conformisme dont on ne sait s'il penche vers un conservatisme ou un réformisme prudents, à moins qu'il ne reflète une solide indifférence à tout ce qui ne serait pas la vie personnelle. Les « nouveaux jeunes » seraient « dépolitisés ». Enfin frappés très fortement par la crise, ils seraient en outre préoccupés — tout comme les adultes — de devenir professionnel et d'assurer la vie matérielle avant tout.

Claude Tapia est reparti en enquête : même questionnaire, même sorte de population. Il a ajouté un échantillon de provinciaux, confronté ses résultats à ceux de quelques autres enquêtes partielles. Il nous livre donc dans la 1^{re} partie de cet ouvrage une étude comparative dans le temps.

Les changements constatés de la sorte constituent une « évolution » de mentalité chez les jeunes lycéens et étudiants plus que des bouleversements. C'est ainsi que ceux des années 78, 80 se sentent, moins encore que leurs prédécesseurs, un groupe social ; ils ne font pas plus confiance à leur génération qu'aux autres pour changer quelque chose à l'organisation du monde. Rejetant les grandes théories, « les grands mots », le langage politique des organisations politiques et militantes, ils manifestent ce qu'il est convenu d'appeler du réalisme. Sceptiques, les lycéens d'aujourd'hui ne seraient pas pour autant cyniques et s'identifieraient volontiers aux plus malheureux...

Mais la constatation la plus surprenante et la plus intéressante est finalement la suivante : la jeune génération actuelle serait plus rebelle à la transmission culturelle entre les générations

— au sens large — que celle de 68.

La 1^{re} enquête nous renvoyait l'image d'une jeunesse héritière, qui ne refusait pas l'héritage et qui était même prête à prendre sa place et à jouer son rôle. Dans son ensemble, elle ne rejetait ni le progrès, ni la maturité, ni le patrimoine scientifique, économique et culturel. Elle se situait plus dans la continuité entre les générations que dans la rupture.

Il n'en irait plus de même à présent, où le progrès a perdu, dans l'esprit des jeunes enquêtés, beaucoup de valeur (on n'attend plus rien de bon) où la condition d'adulte n'apparaît plus comme enviable, où bien des institutions paraissent méprisables.

Ainsi contrairement aux apparences, le désir d'intégration sociale serait moindre dans les années 80 qu'il ne l'était dans les années qui restent — aux yeux de l'histoire — marquées comme celles de la grande contestation juvénile. C'est ce paradoxe qui fait dire à l'auteur que ces jeunes manifestent une pseudo-dépolitisation ; ils font tout pour s'intégrer mais sans y croire, pourrait-on dire. Son interprétation est néanmoins hésitante entre une attitude que d'autres appelleraient de subversion et le pur et simple repli, ce qu'il appelle la désinsertion. « La politisation des jeunes est aujourd'hui plus subtile » écrit-il et quelques lignes plus loin... « c'est de s'insérer dans la société en la vivant autrement ». Admettons ! mais comment le savoir ? et comment savoir ce que cela peut lui faire à la société qu'on la vive autrement ?

La 2^e partie du livre est aussi une étude comparative, mais dans l'espace cette fois, puisque l'auteur Carmel Camilleri a recueilli 1.293 textes libres de jeunes des lycées et collèges, dans douze pays (1). Ces rédactions portaient sur la vision de ce que seront « les choses pour vous et autour de vous dans dix ans ». Cette méthode autorise des comparaisons fort intéressantes entre les lycées d'Europe et

ceux du Tiers monde mais aussi d'importantes comparaisons entre les garçons et les filles. Il faut, bien sûr, commencer par ce qui est commun à l'ensemble. Sans hésiter, très loin devant tout le reste, se place l'unanime crainte devant la détérioration de la nature, les dégâts du progrès, non seulement d'un point de vue écologique, mais aussi du point de vue de la vie humaine, des valeurs morales et des modes de communication. « Rien ni personne n'aura de valeur » dit un lycéen européen, et cette formule ne serait pas désavouée par nombre d'autres, si l'on en croit Camilleri.

Cette commune attitude — qui n'attend plus rien de bon du progrès scientifique ou technique — a cependant des résonances différentes. En Europe elle est pur pessimisme, dans les pays du Tiers monde elle semble aller de pair avec l'attente et l'espérance dans le développement.

La différence vient aussi de ce que les lycéens, dans l'échantillon du Tiers monde, se préoccupent de l'avenir de leur pays. À cause de la position généralement dominée que leur nation occupe dans le monde, ils sont amenés à évoquer les questions internationales beaucoup plus que les européens qui ne mentionnent pratiquement pas les problèmes de leur pays (encore moins ceux de l'Europe), ni les questions internationales sauf à exprimer leur crainte de la guerre.

Voilà quelques éléments de ces positions souvent très contrastées entre ces divers lycéens. Il y en a bien d'autres, parfois très paradoxaux. Utilement l'auteur achève son étude en décrivant à grands traits les quatre groupes. Deux ressortent particulièrement : les garçons du Tiers monde : dynamiques, préoccupés du développement de leur pays, attachés aux valeurs morales, à leur famille d'origine, volontiers critiques à l'égard de la jeune génération, ils sont également fort préoccupés d'eux-mêmes, de leur futur statut et ne

craignent pas de dire qu'ils veulent gagner beaucoup d'argent !

Le second groupe également remarquable, ce sont les filles européennes. Énergiques et dynamiques elles aussi, elles sont décidées à se battre pour leur propre réussite. Très attachées au mariage et à la famille, elles sont très critiques à l'égard de ce qu'il en est fait d'ordinaire ; pessimistes sur l'évolution du monde en général elles font preuve de préoccupations « désintéressées » notamment du Tiers monde, sans pour autant utiliser un quelconque langage politique.

L'auteur conclut, entre autres, que l'on trouve dans le Tiers monde ce qui manque aux jeunes européens à savoir « l'énergie mobilisatrice d'un projet (...) indiscutablement partagé... Sans doute !

Mais la démonstration serait plus probante si elle comparait des jeunes comparables et on a le sentiment que ce n'est pas tout à fait le cas. Les jeunes lycéens des pays du Tiers monde semblent se vivre comme une élite (ce qu'objectivement ils peuvent espérer être). En Europe, les lycéens sont loin de pouvoir s'imaginer de la sorte. Si l'étude avait comparé les premiers avec de jeunes polytechniciens, énarques ou H.E.C. l'effet de contraste aurait peut-être été atténué.

Ch. Guérin

TAPIA (Claude), CAMILLERI (Carmel). — **Les nouveaux jeunes.** — Privat, 1983, Coll. Époque.

(1) Angleterre, France, Grèce, Italie, Algérie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Iran, Sénégal, Tunisie, Turquie.

LES SANS QUALIFICATION D'ABORD un numéro de la revue **Contradictions**

« Plan de sauvetage des jeunes » ainsi s'intitule le n° 36/37 de la revue **Contradictions** dont le sous-titre « les sans qualification d'abord » ! donne le ton en même temps que le thème. Il s'agit des mesures de formation des jeunes hors système scolaire : « stages Barre » et autres pactes pour l'emploi dont Jacques Hédoux retrace ici la succession, jusqu'au rapport Schwartz « l'obligation nationale » et l'ordonnance « un métier pour réussir ».

Les premiers articles dessinent la situation du chômage, de l'échec scolaire, des jeunes au chômage dans la région Nord - Pas-de-Calais. Si partout c'est la crise, là c'est la surcrise ! L'ensemble du plan gouvernemental semble y avoir été accueilli avec satisfaction par des gens remplis d'attentes, de dynamisme, et nantis de solides traditions militantes !

On voit bien d'ailleurs, à lire la suite, que du dynamisme, il en a fallu, il en faut et il en faudra encore, ainsi que de la persévérance. Pour lutter contre les administrations tout d'abord. On ne saurait trop recommander la lecture drôle et amère du bel article d'Alain Dubus « contribution des acteurs à la pesanteur du système ».

Lutter aussi afin de maintenir une action éducative pour ceux qui ont été rejetés et qui rejettent tout, dans un climat de politisation locale que la décentralisation ne fera qu'attiser. Il faut lire ce beau récit, en forme de fable : « l'animateur, le loubard, le maire, le médecin » dû à un « inséreur social » J.L. Thibaut.

Jacques Hédoux a fait la conclusion sociologique du numéro. Il resitue le chômage des jeunes dans l'espace économique dans lequel on doit le comprendre c'est-à-dire la création d'un marché secondaire de l'emploi. Il replace le concept de jeunesse dans

son historicité et reprend l'analyse que Bourdieu fait de la jeunesse. Ce temps de la vie, jadis réservé aux jeunes des classes aisées s'est étendu, du fait notamment de la crise économique, à toutes les catégories sociales qui vivent une sorte « d'adolescence économique ». Cette période est mise à profit davantage pour gérer une main-d'œuvre que pour la qualifier réellement. Ceci explique peut-être ce qui constitue la trame de ce numéro : le récit des innombrables difficultés de tous ordres auxquelles se heurtent ceux qui tentent... !

Signalons enfin que ce numéro comporte aussi une bibliographie très complète et très à jour.

Chantal Guérin

Contradiction n° 36/37. — Revue belge distribuée en France par Distique, 9 rue Édouard Jacques, 75014 Paris, tél. : 322.82.62

ESPACES HABITÉS, ETHNOLOGIE DES BANLIEUES par **Colette Pétonnet**

L'ethnologie du bout du monde n'est plus en vogue, les missions à l'étranger continuent à exister mais elles se font de plus en plus difficiles et rares. Ainsi les ethnologues aujourd'hui découvrent ou redécouvrent les bouts de l'hexagone, leurs villages, leurs quartiers, les cafés du coin, les nombreux bidonvilles de France.

Les recherches de Colette Pétonnet ne datent pas d'aujourd'hui ; familière de l'observation directe, elle applique depuis de nombreuses années aux bidonvilles et cités de transit, qui constituent généralement son univers, les méthodes et la démarche de l'ethnologie.

Bidonvilles, cités de transit, H.L.M., pavillon, voici très schématiquement le processus d'intégration à la vie de la

région parisienne pour les nouveaux parisiens, étrangers ou français.

En 1970, la loi du 10 juillet instituait la notion de « périmètre insalubre » qui permettait d'étendre les « destructions systématiques » des bidonvilles primitivement concernés aux autres habitats, vétustes ou précaires, depuis le cœur « taudifié » des villes jusqu'aux jardins de banlieue où quelques roulottes avaient trouvé refuge.

Lutter contre les idées reçues et prouver l'insuffisance des décisions purement administratives des pouvoirs publics concernant les habitats insalubres, tel est l'objectif de cette recherche ethnologique qui tend à montrer la fonction sociale intégratrice de ces espaces spontanément occupés et construits selon des règles de parenté et d'appartenance ethnique.

Quand on pénètre dans les ruelles ou la cour d'un bidonville, on perçoit immédiatement les signes d'une activité humaine organisée. Contrairement à une opinion aussi fautive que répandue, le bidonville n'est pas un tas de baraques, mais un quartier de banlieue qui correspond à un mode encore rustique d'habiter.

Mais cet espace, malgré le manque manifeste de confort moderne, est occupé avec des règles à l'échelle humaine qui tiennent compte des liens de parenté, qui sécurisent les habitants sans les dépayser ; ils ne sont pas un numéro de dossier, mais les cousins, ou frères d'un tel. Ils redoutent tous le jour où ils vont être logés dans un H.L.M. et où le gendre ou la sœur seront logés à des kilomètres plus loin, le jour où ils ne pourront plus s'asseoir sur les marches de la baraque pour causer. Cette peur de l'éloignement, de l'enfermement est surtout ressentie par les femmes qui n'ont pas d'activité extérieure.

Si le bidonville fait peur à certains, l'essentiel est de pouvoir le situer, nul n'étant obligé de se rendre au quartier où les Portugais sont chez eux.

Que les rapports soient faits de peur, de sympathie ou d'agressivité, ils prouvent une reconnaissance de l'ethnie en tant que groupe différent, portugais ici, arabe là. Une reconnaissance non une ségrégation. Croire que le bidonville est un espace ségrégué est une erreur. C'est un élément marqué d'un particularisme culturel, non un élément disjoint.

L'aboutissement du processus d'intégration pour tous ces « nouveaux » parisiens est l'acquisition d'un pavillon, rêve de tous, mais réalisé seulement pour certains d'entre eux. Colette Pétonnet a réussi à les suivre jusqu'à leur domaine de rêve et à observer les étapes d'occupation de ces nouveaux lieux.

Ce passage n'est pas aussi simple que pourraient le penser les architectes ou les pouvoirs publics ; on occupe le pavillon en s'installant d'abord tous dans une pièce ou au garage afin de pouvoir s'habituer, se situer, et se voir dans tout l'espace du pavillon. La proximité des membres de la famille tranquillise et atténue les traumatismes du changement de vie.

À travers la lecture de ce livre apparaît clairement la richesse et la complexité des rapports humains, et les relations avec l'espace d'habitation et de l'environnement ; apparaissent également la légèreté et la rigidité de la société moderne dans la prise en compte des besoins vitaux de ses membres.

Nikos Precas

PÉTONNET (Colette). — **Espaces habités, ethnologie des banlieues.** — Éd. Galilée, 175 p. — 1982.

L'ÉCOLE EST FINIE par Pierre Barnley

Un ouvrage bien propre à faire grincer pas mal de dents, sans l'ombre d'un

doute. Et tout d'abord celles de ces détracteurs farouches de l'école, des nantis de la culture, qui se trouvent précisément avoir tiré de cette école le meilleur parti. Mais aussi celles des enseignants, figés dans un immobilisme pédagogique conforté par leur inamovibilité statutaire ; celles des parents obnubilés par les résultats scolaires, etc. Alors, un livre d'humeur ? un brûlot polémique ? Bien plus que cela : il ne s'agit pas pour P. Barnley de régler des comptes avec l'enseignement ni de liquider un contentieux. L'énergie de la dénonciation, la liberté de ton et d'esprit qui rendent la lecture de l'ouvrage si tonique, sont mises au service d'une argumentation solide. Et la visée humaniste est évidente de bout en bout.

Le parcours de P. Barnley dans l'Éducation Nationale est un vrai parcours du combattant : élève de ces écoles normales qui promettaient encore à leurs élus un destin social enviable, instituteur, psychologue scolaire, Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale, il a multiplié les points de vue sur le processus éducatif : celui de l'enseignant, du clinicien, du chercheur, de l'administrateur. Sa conclusion n'est pas optimiste, mais si P. Barnley dissèque les raisons de l'impuissance du système scolaire à jouer son rôle de formation, c'est pour esquisser les voies d'une renaissance. Cette maladie dont souffre notre école, P. Barnley lui a donné un nom. C'est l'implosion. Réflexe de défense d'une mégastructure (plus d'un million d'adultes travaillent dans le ministère de l'Éducation Nationale !) croulant sous sa propre pesanteur et ne trouvant d'autre salut que dans le renfermement en un territoire jalousement défendu. Il s'agit de « fuir l'environnement pour se concentrer au cœur d'une structure originelle ». C'est la victoire de l'institué face aux tentatives de l'instituant pour faire bouger la machine. Ce conservatisme cohabite,

quelle ironie, avec la prolifération d'une réflexion pédagogique novatrice incapable de s'incarner dans une pratique. Et si elle servait précisément d'alibi à la stagnation, de leurre destiné à donner l'impression de la vie ? Tout, d'ailleurs dans ces propositions pédagogiques n'est pas admirable : que penser de ce fameux « apprendre à apprendre » qui évacue contraintes, maîtrise et mémorisation du contenu ? Et de ce non moins fameux « apprendre à être » encore plus destructurant ?

Bien que P. Barnley prenne grand soin d'affirmer qu'il a rencontré nombre de maîtres excellents, il est trop évident à la lecture de son livre que pour lui la maladie de l'école, son anémie, sa sclérose ont comme conséquence — comment en serait-il autrement — des dysfonctionnements incontournables au plan de la pédagogie. La han-tise de l'accident enferme l'élève dans un univers que M. Foucault qualifierait de panoptique ; l'air de l'extérieur pénètre mal. Le principe des classes hétérogènes oblige à marcher au même pas des enfants dont les capacités de bases (qu'elles doivent ces disparités à la génétique ou au modelage socio-culturel) sont dissemblables. Or aucune procédure de réajustement, de mise à niveau n'est jusqu'à présent arrivée à venir à bout de ce problème. Une pédagogie individualisée reste un mythe. Les enfants de travailleurs immigrés sont très vite, dans leur majorité, largués. Les redoublants du C.P. n'arrivent que rarement à raccrocher un cursus normal, l'ensemble, nous dit P. Barnley fournit un détestable exemple de gâchis, de déperdition d'énergie, de perte d'information : cette parole magistrale si vantée, 90 % s'en évapore dans la transmission au disciple. Faute d'une sélection rationalisée, le système oscille entre un idéal démocratique proclamé et une pratique élitiste, furtive, hypocrite, camouflée depuis quelques années par un pudique pseudo-refus de la compétitivité et du

rendement (alors qu'ils sont les moteurs de notre société !). Pratique élitiste qui n'arrive même pas à sélectionner correctement les cadres de la nation.

P. Barnley est trop lucide pour rêver à quelque remède miracle. Mais au fil des pages des suggestions se font jour : une vraie sélection rationnelle (avec l'aide de tests, pourquoi pas ?), en finir avec l'école ghetto, l'ouvrir à des compétences autres que celles des enseignants. Mais l'espoir fondamental semble résider pour l'auteur dans l'acceptation par l'institution d'un auxiliaire jusqu'à présent soigneusement exilé aux marches du territoire : l'informatique. Les pages qui traitent de cette question sont remarquables de clarté et de rigueur. Quels avantages à ce recours à l'informatique ?

- La continuité des apprentissages : les erreurs sont détectées et analysées au fur et à mesure. Le champ est libre pour des procédures d'acquisition basées sur la méthode des essais et erreurs (ne peut-on penser à ce sujet aux vues d'un pédagogue très antérieur à l'univers de l'informatique, C. Freinet et sa théorie du tâtonnement intelligent ?).

- Le problème des rythmes hétérogènes enfin résolu : chaque élève progresse à son allure, toutes les équations personnelles se trouvent prises en compte. Le renforcement assure la sécurité des acquis.

- La fin des injustices géographiques : les banques de données assurent à tous un égal accès à l'information.

- Une véritable éducation civique des jeunes : l'informatique à l'école c'est la fin de la révérence aveugle face à un outil tout puissant, la possibilité d'instaurer de véritables contre-pouvoirs et de battre en brèche l'impérialisme technocratique.

Et les enseignants dans tout cela ? Niés, dépossédés ? Tout au contraire. Libérés des tâches répétitives, ils auront enfin le loisir de redevenir ce

qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être : des éducateurs.

Ce livre si passionnément critique débouche sur une profession de foi humaniste. La vieille école de J. Ferry n'en finit pas de mourir. Il est temps, plus que temps, de bâtir l'école du XXI^e siècle.

Paule Paillet

BARNLEY (Pierre). — **L'École est finie.** — Le Hameau, 1983.

LES ESPACES DE LA FORMATION par Pierre Furter

Pierre Furter assemble ici les multiples pièces qu'il a forgées sur le terrain et devant ses étudiants, en un ouvrage cohérent : le projet éducatif confronté au cadre intégrateur des régions et à la participation des populations, les mécanismes de la transmission des inégalités culturelles et du savoir. S'appuyant sur son expérience propre et sur l'examen minutieux d'un très large champ bibliographique, l'auteur présente un texte documenté, référencié, où tous les postulats, les thèses, s'appuient sur une démarche clairement exposée.

Cet ouvrage est aussi celui d'un militant. Son but est, comme le note G. Pineau dans la préface, de lutter « contre l'aliénation provoquée par la réification de l'espace à une seule dimension : la dimension hiérarchique verticale où le bas est écrasé par le haut. La conquête à faire pour que le bas se forme, c'est de dialectiser cet espace réifié, c'est-à-dire de faire éclater la pyramide pour que puissent se nouer les rapports horizontaux et transversaux, fondateurs de différence, de diversité, d'autonomie ». Il ressort de ce livre d'une grande densité, une volonté de mise en perspective militante — démocratique — du travail

éducatif et du développement culturel où la problématique spatiale est l'axe qui en organise la réflexion à la fois globale et minutieuse — macroscopique et microscopique — comme le sous-titre l'annonce : « Essais de microcomparaison et de microplanification ».

Cinq parties organisent l'ouvrage autour de l'interrogation centrale « si, souvent, le rôle prédominant de l'éducation scolarisée n'était pas d'éduquer, ni d'alphabétiser, ou de civiliser, mais de renforcer le contrôle administratif de l'État central sur l'ensemble du territoire ». On retrouve là les thèses développées par I. Illich, telles qu'elles étaient publiées dans le n° 42 des Cahiers de l'Animation.

Dans la première partie, « les dimensions spatiales de la qualité de la formation », l'auteur cherche à concilier la réduction des inégalités en matière d'éducation tout en respectant la diversité des régions. Il propose d'établir des indicateurs de qualité de l'éducation fondés sur la participation effective de la population concernée et la finalité assignée à l'éducation extra-scolaire. L'éducogénie — l'ensemble des éléments qui soutiennent l'éducation — doit être au centre du développement culturel dans un processus d'auto formation pratiquée par la population d'un territoire donné.

Dans les « enjeux théoriques et méthodologiques de la territorialité de la formation », P. Furter estime que la dimension spatiale de l'éducation a été jusqu'à présent peu développée. L'apport des sciences humaines peut être d'un grand secours pour l'étude de la dimension microscopique et macroscopique de l'espace de l'éducation, pédagogique et administratif.

La troisième partie, « les revendications régionales pour une rencontre culturelle », expose comment la démocratie culturelle s'appuie sur la diversité de ses manifestations et sur sa spécificité comme mémoire d'un héritage. À ce propos, le facteur linguistique

exerce une fonction importante, centrale si l'école en fait l'instrument principal du processus d'acculturation et d'intégration nationale.

« Le développement culturel régional » pose les questions d'intégration territoriale, de l'ouverture des institutions à tous les acteurs, de la place donnée aux revendications sociales de la région, de l'appropriation des institutions par les intéressés.

Dans la dernière partie du livre, « les perspectives politiques », l'auteur estime que les mouvements de revendication régionale ne peuvent être moulés dans un cadre commun. Mais la question régionale, dans l'hypothèse d'une situation de dépendance politique, est le lieu d'un débat et d'une lutte qui ébranlent profondément les États contemporains. P. Furter soulève ici un problème très actuel et donne aux éducateurs, comme aux planificateurs et aux gestionnaires de l'éducation, un riche outil de réflexion.

Jean-Marie Mignon

FURTER (Pierre). — **Les espaces de la formation.** — Lausanne, Presses polytechniques romandes, collection « villes, régions et sociétés », 1983. — 286 p., 24 cm.

HISTOIRES D'EXPO par PEC et le CCI

L'exposition, un objet énigmatique ? On peut se poser la question à propos de celles que l'on traverse, côtoie, visite plus ou moins attentivement ou passionnément, avec l'impression que c'est parfois tout et n'importe quoi, n'importe où, présenté par n'importe qui pour n'importe qui... une sorte de brocante culturelle.

L'exposition n'a pas été étudiée : peu de définitions, pas de critères permettant d'en établir une légitimité, pas d'analyses des « composants » sus-

ceptibles de constituer un système : espace, parcours, murs-cimaises, vitrines, socles, éclairages, écrits d'accompagnement, environnement sonore, etc. Pas de typologie, pas d'historique, pas de vocabulaire spécifique. Rien sur les objectifs poursuivis à travers les expositions excepté ceux figurant dans les catalogues ou leur préface ou dans les discours d'inauguration.

Mais qu'est-ce qui pousse donc à faire des expositions ?

Seuls les publics, les modes d'usage, les fréquentations font l'objet d'études, mais au sein d'institutions cherchant à évaluer — à justifier — leur production et leur diffusion pour fonder leurs orientations.

Cet ouvrage ne donne pas de solutions, de méthodes pour exposer, de recettes pour réaliser une exposition ou pour la lire, il propose quelques pistes de réflexion et reste une invitation à poursuivre les recherches. Et à visiter...

Christian Carrier

Histoires d'Expo. — Une plaquette coproduite par Peuple et Culture et le Centre de Création Industrielle, avec des articles de Jean Davallon, Jean-François Barbier-Bonnet, Martine Echard, Pierre Belleville, Olivier Gagnier, Marc Petit, Martine Levasseur, Eliseo Véron, Nathalie Heinich, Bernard Clément.

Disponible à PEC, 130 rue de Rivoli, 75001 Paris.

LE RUGBY OU LA GUERRE **DES STYLES** par Christian Pociello

Nul besoin d'être un fanatique du rugby pour trouver sa pâture dans le livre de Christian Pociello. L'intérêt de l'ouvrage réside précisément dans la richesse et la multiplication des regards qu'il porte sur un phénomène qu'il cerne au plus près, avec une rigueur qui n'exclut pas, loin de là, une vraie passion... L'historien suivra avec intérêt le cheminement inattendu qui

amena ce sport, centenaire d'une santé époustouflante, des collègues anglo-saxons à la colonisation de la France du sud-ouest dont le paysage socio-culturel ne se concevait plus sans lui. Le linguiste trouvera son compte dans l'analyse sémantique d'un parler qui restitue, à travers des métaphores suggestives, la tension et la densité de pratiques pleines de sève. Le poète, pourquoi pas ? reconnaîtra dans les articles de certains reporters sportifs et dans leurs envolées lyriques une vraie saga de notre temps. L'esthéticien goûtera l'alternance du déploiement d'une attaque de 3/4, éphémère œuvre d'art, et de la violence immobile des avants accrochés au sol dans la défense du territoire. L'ethnologue sera en terrain de connaissance : l'échange agonistique décrit par C. Pociello, tout saturé de symboles, mettant en jeu des honneurs claniques exigeants, confortant le sentiment d'appartenance aux micro-sociétés archaïques. L'économiste saluera au passage l'allusion discrète aux profits substantiels, encore que camouflés avec une pudique efficacité, que retirent de ce sport chéri des media les organisateurs et les joueurs de haut-niveau dont le statut d'amateur interroge. Enfin, et je pense que l'auteur y tient beaucoup, le sportif, le technicien se promèneront en pays de connaissance: ancien pratiquant, C. Pociello a manifestement vécu sur le terrain toutes les subtilités de ce simulacre guerrier qu'il appelle lui-même « un combat euphémisé ».

Qu'on n'aille pas imaginer pour autant quelque somme issue de la juxtaposition de points de vue dispersés. Le livre de C. Pociello frappe au contraire par la cohérence de la démonstration qu'il propose au lecteur, par l'inter-pénétration des différents regards qui s'agencent et se répondent dans une structure explicative convaincante. Sa grille d'interprétation posée sur le rugby permet un rigoureux décodage de cette activité. L'auteur est par-

faitement fondé à voir dans le rugby « un test socio-projectif ». Il démontre comment le jeu s'organise à partir de structures duelles : affrontement physique/circulation de la balle ; attaques frontales/attaques de flanc ; force/vitesse - adresse ; force de la nature (les « lutteurs »)/ruse de la culture (les « jongleurs »). Le corps de chaque protagoniste, sa spécificité morphologique façonnés par son origine de classe, son statut socio-économique, déterminent son poste dans l'affrontement, tracent (peut-être injustement !) un profil psychologique (les « lourdauds » et les « petits futés »). La mise en lumière de ces pôles antagonistes assure la lisibilité du spectacle et fonde sa dramaturgie. « La stylistique sportive renvoie à une stylistique sociale ».

Le rugby déploie à l'aise ses déductions dans les champs de l'imaginaire individuel et collectif. La grande originalité de l'ouvrage c'est d'avoir su utiliser des instruments méthodologiques « nobles » pour éclairer une pratique que le regard des sciences humaines avait jusqu'à présent laissée dans les ténèbres extérieures sans que pour autant cette stratégie explicative exigeante enlève quoi que ce soit à la saveur du sport-roi.

Paule Paillet

POCIELLO (Christian). — **Le rugby ou la Guerre des styles.** — Éditions A.M. Métailie, 1983.

HISTOIRE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES EN FRANCE par Noël Terrot

À l'heure où la société française découvre avec stupeur « l'illettrisme » d'une partie importante de la population, et où, face à la crise économique et au défi des mutations technologiques, elle investit de plus en plus sur la formation des hommes, la parution

de ce livre ne manque pas d'opportunité. Son propos consiste à décrire la constance depuis deux siècles d'une volonté d'éducation des adultes, en même temps que la diversité de ses objectifs, en fonction des représentations dominantes, des urgences ressenties et des rapports de forces entre les différents acteurs agissant dans ce secteur, propres à chaque époque. De ce fait, il prétend restituer à un concept relativement récent et qui ne s'identifie d'ailleurs toujours pas entièrement à un système institutionnel unique et cohérent, l'épaisseur historique de la longue durée « en opposition à la tendance qui consiste à affirmer imperturbablement la nouveauté d'un phénomène à chaque apparition d'activités différentes de celles qui précèdent » (p. 289). De ce projet vaste et ambitieux résulte une fresque synthétique qui commence avec la révolution française (avec en particulier l'incontournable référence à Condorcet) et s'achève en 1971 par le vote de la loi sur la formation permanente.

Le plan, fidèlement chronologique, comprend deux parties. La première, couvrant un long XIX^e siècle (de 1789 au vote de la loi Astier en 1919), est centrée sur quatre thématiques que développe un nombre égal de chapitres. Successivement, l'auteur y aborde :

— *L'émergence et le développement de l'idée d'éducation des adultes* à travers les projets des révolutionnaires et des socialistes du XIX^e siècle, depuis les adeptes de l'esprit de 89, jusqu'à la Commune de Paris en passant par Buonanoti, Babeuf, Saint-Simon, Proudhon, les militants ouvriers comme J. Benoît et Leroux, sans oublier les projets de la 1^{re} Internationale.

— *L'alphabétisation des travailleurs*, prise en main par l'État et étroitement solidaire, de Guizot à Ferry et Goblet en passant par Victor Duruy, de l'atmosphère éducationniste de l'époque qui est responsable d'une croissance ininterrompue de l'appareil scolaire.

Les cours d'adultes sont le principal véhicule de cette entreprise et les instituteurs y jouent un rôle déterminant.

— *La formation professionnelle*. Celle-ci a une origine différente. En dehors de ce qui concerne les élites, elle n'intéresse guère les pouvoirs publics, et le relais est pris par des initiatives privées, associatives ou patronales, qui s'efforcent de réagir, avec d'ailleurs beaucoup d'imperfections, à la crise de l'apprentissage ouverte par la suppression des corporations. L'auteur consacre ici plusieurs pages intéressantes au rôle du Conservatoire National des Arts et Métiers, de l'Association Polytechnique et de l'Association Philotechnique, en montrant leur échec relatif à s'adresser à la masse des travailleurs. « Les associations, écrit-il, constituent un échelon supérieur dans le système d'ascension sociale » (p. 97).

— *Les tentatives d'éducation civique ou politique du peuple*. Elles émergent vraiment avec la consolidation républicaine de la fin du siècle et sont liées, selon Noël Terrot, à un complexe de forces sociales au sein desquelles il distingue et oppose — peut-être un peu schématiquement — la bourgeoisie républicaine, le catholicisme social, le socialisme et le mouvement syndical de la première C.G.T. Il analyse en détail, mais sans apporter d'éléments très nouveaux, la reconversion des œuvres post-scolaires et le rôle central joué par la Ligue de l'Enseignement, le développement des œuvres catholiques autour des cercles d'études et du Sillon, le mouvement des Universités Populaires, et l'action éducative, très embryonnaire, des bourses du Travail. De ce long chapitre, le passage consacré aux Universités Populaires et à leur échec, sujet encore assez mal connu, est sans doute le plus intéressant.

La seconde partie nous fait pénétrer dans la période plus contemporaine qui est aussi celle où la nécessité d'une

synthèse se fait davantage sentir. Dans la très longue étude de la période 1919-1958, l'auteur analyse la part des projets (avortés) consacrés à l'éducation des adultes dans les nombreux plans successifs de réformes de l'enseignement (des projets d'école unique de l'entre-deux-guerre à ceux de la IV^e République). Cet aspect s'avère extrêmement intéressant et apporte beaucoup d'éléments nouveaux ou trop peu connus, serrant de près des textes d'accès malaisé, N. Terrot montre le développement d'une problématique de la « démocratisation » (dont le plan Langevin-Wallon marque à ses yeux — peut-être un peu mythiquement ? — l'apogée) tandis que, derrière la paille des mots apparaissent des contradictions politiques importantes sur les enjeux de sa mise en œuvre. Ensuite, il insiste à juste titre sur l'éclatement du secteur en trois composantes séparées : le mouvement ouvrier qui crée pour son propre usage ses « écoles » de formation, syndicales ou politiques ; l'État qui devient le principal maître d'œuvre de la formation professionnelle ; l'éducation populaire, mélange complexe d'initiatives diverses qui, de 1936 à 1945 surtout, précise ce dont elle est porteuse. Son hypothèse ici, si on le suit bien, est que cet éclatement est voilé (ou contrebalancé) par l'idéologie ou les idéologies successivement « dominantes » qui s'efforcent (plus que les pratiques) de regrouper sous un concept unique mais flou (éducation populaire, puis promotion sociale) les actions entreprises. La V^e République marque en somme le couronnement de cette tendance et le dernier chapitre décrit d'ailleurs minutieusement l'arsenal législatif élaboré de 1959 à 1971, en notant ses ambivalences et son caractère « inachevé » voire mystificateur. On est ici un peu gêné par l'apparent manque de netteté des conclusions de l'auteur. D'un côté, il y aurait là l'achèvement d'une « polytechnique à la française » qu'il préconise pour l'ave-

nir (p. 292), tout resterait en somme à faire. Autrement dit, s'il fallait rendre explicite ce qui, dans le livre, ne l'est guère, on pourrait conclure ainsi : le passé de l'éducation des adultes nous apprend, en creux, ce qu'elle *devrait être* ; il suffirait donc qu'on concrétise ce « savoir » (volonté politique ? action de forces sociales ?) pour le faire advenir.

Sous réserve qu'elle ne trahisse pas le propos de l'auteur, cette conclusion semble pour le moins discutable. D'ailleurs au-delà de la richesse documentaire, le livre révèle aussi une série de présupposés théoriques qui pour s'exprimer avec une certaine discrétion, ne le traversent pas moins de part en part.

Ainsi, par exemple, à propos du rôle du mouvement ouvrier, l'auteur souligne combien, à son avis, il fut déterminant tant pour la gestation de l'idée que pour les réalisations exemplaires qui ont suivi. La thèse s'appuie certes sur de nombreuses données et permet à juste titre de décrire une histoire qui procédant par avancées et reculs ne revêt donc pas un caractère strictement linéaire (p. 290) — les « Progrès » de l'éducation des adultes étant étroitement corrélés à des mouvements sociaux (Affaire Dreyfus, Front Populaire, Libération, Après 1968) où l'action ouvrière a été importante, encore qu'elle n'y soit jamais exclusive. On peut se demander cependant s'il n'y a pas là une tendance à surestimer le rôle de la classe ouvrière comme élément moteur. Au XIX^e siècle, la Franc-Maçonnerie, la Ligue de l'Enseignement ou l'État républicain, qui n'eurent que des liens assez distendus avec le mouvement ouvrier proprement dit, ne furent-ils pas finalement des acteurs plus déterminants dans la promotion, à gauche, de l'idée d'éducation des adultes ? Et fallait-il à tout prix s'enfermer ici dans une problématique marxiste et se contenter de voir dans l'action « républicaine » une réponse biaisée à la « question sociale », c'est-

à-dire une entreprise destinée, avec la complicité des socialistes réformistes de type jauréssien, à freiner la montée d'une conscience de classe « nécessairement » descendante ? Pour tracer les lignes de force du cadre historique, l'auteur semble un peu prisonnier d'une vulgate idéologique aisément identifiable, ce qui le conduit à privilégier parmi ses sources des historiens marxistes ou communistes. N'était-il pas possible ici de relativiser davantage à partir d'autres travaux, souvent plus récents, que N. Terrot semble connaître, puisqu'il les cite dans sa bibliographie mais dont il ne tire qu'un parti très limité ? Les questions mettent en cause des choix qui sont à l'œuvre dans n'importe quel travail historique. S'il serait absurde de reprocher à l'auteur d'avoir les siens — si tel est le cas — on peut regretter qu'il ne les explicite pas davantage et surtout qu'il ne les confronte pas suffisamment aux faits eux-mêmes. En effet, tous les cadres théoriques sont a priori légitimes, mais à une condition : ne pas être en contradiction trop flagrante avec les faits qu'ils se proposent d'éclairer. À cet égard l'optique choisie nous semble difficilement susceptible d'assimiler certains d'entre eux.

Comment ne pas être frappé par exemple de voir après 1914-1918, le mouvement ouvrier censé accomplir un considérable saut qualitatif en matière d'éducation, se désintéresser — c'est du moins ce que la lecture donne à penser — *de la formation professionnelle des travailleurs*. Ne pourrait-on parler à cet égard, au contraire, de régression par rapport aux intuitions même non réalisées d'un Pelloutier au sujet de ce que devaient devenir les Bourses du Travail ? Il est vrai qu'alors, la formation professionnelle commence à être prise en main par l'État. N'y avait-il pas un commentaire à faire de cette nouvelle « division du travail » ? Car ce désintérêt est tout de même surprenant, si on le compare à certains exemples étrangers (pensons, par

exemple, au travaillisme et au syndicalisme britanniques de la première moitié du XX^e siècle). De même, s'agissant des années 1960, l'auteur mentionne en quelques lignes rapides, la méfiance des syndicats français devant l'idée alors répandue de promotion *individuelle* des salariés. Il suggère qu'à la juger démobilisatrice pour l'action collective, ceux-ci ont alors en partie raté le coche... (p. 285). Il signale même (avec hardiesse !) que ceux-ci ont finalement trouvé avantage à l'action de la V^e République, dans la mesure où, pour appeler les choses par leur nom, elle a entériné leur rôle de groupes de pression (pp. 258-259). Au passage, on notera aussi combien l'idée de « promotion collective » s'est réduite alors à une sorte de peau de chagrin : elle est devenue synonyme d'institutionnalisation sociale d'un syndicalisme divisé et faible, sous l'égide de l'État-Providence. Au moment où aujourd'hui tous les deux sont en crise et où on constate parallèlement que la formation continue ne bénéficie que très faiblement à ceux qui en auraient le plus besoin, il y a là matière à interrogation réaliste sur ses enjeux futurs. Une vision exclusivement fondée sur la « démocratisation » du savoir est-elle encore praticable ? Son échec relatif est-il seulement imputable à la mauvaise volonté des pouvoirs successifs ? Sans prétendre que ces questions soient simples, on aurait pu attendre qu'un livre-bilan de l'histoire de l'éducation des adultes les ouvre au lieu de les considérer d'avance comme « résolues » !

Une remarque identique vaut pour un autre thème : les liens entre formation initiale et formation des adultes. Ce problème constitue l'un des temps forts du livre et Noël Terrot souligne, non sans finesse, l'étroitesse et la complexité de leur « interaction continue » (p. 291). L'étroitesse : chacun des grands débats sur l'extension de la scolarité fait rebondir les enjeux de la formation post-scolaire et infléchit,

dans une certaine mesure le contenu de celle-ci. La complexité : tantôt la seconde prétend *compléter* la première et exercer soit un effet de « rat-trapage » (l'alphabétisation des travailleurs au XIX^e siècle), soit un effet de « suppléance » (la formation professionnelle), tantôt elle se présente comme *concurrente* ou *alternative* (cf. le thème aujourd'hui très en vogue de la « seconde chance »). À plusieurs reprises, il éclaire d'ailleurs honnêtement, mais ponctuellement certaines modifications du contexte qui régissent ces rapports : naissance de la démocratie politique à la fin du XIX^e siècle, autonomisation du mouvement ouvrier entre les deux guerres, exigences de formation et de mobilité professionnelles dûes à la croissance de l'après-guerre, etc., dans chaque cas, les nouvelles formes de la demande sociale font naître de nouveaux enjeux qui destructurent et restructurent sans cesse les rapports entre les deux secteurs. Cependant, on peut se demander si la vision de l'auteur, trop exclusivement centrée sur l'antagonisme de forces sociales inégalement situées au départ devant le savoir, et sur ce qu'il appelle la fascination-répulsion des intellectuels et des non-intellectuels, n'est pas finalement un peu réductrice. N'y avait-il pas d'autres phénomènes à prendre en compte dans cette histoire, tels que l'allongement de l'adolescence et les modifications qu'elle entraîne sur les rapports enfant/adultes ? Le terme « adulte » a-t-il exactement le même sens aujourd'hui qu'il y a deux siècles ? Bref, ne fallait-il pas ici construire davantage le concept lui-même et traiter aussi cette histoire comme celle d'une *représentation sociale* ? Même si la croissance des actions pédagogiques semble bien inscrite dans la longue durée, son inflation actuelle peut-elle être réduite strictement à une essence originelle surabondante (Condorcet) que l'évolution n'aurait fait ensuite que développer, répéter ou

altérer ? C'est là un peu le piège d'une méthode qui trop souvent se contente de juxtaposer l'histoire des idées et celle des réalisations. Avec la naissance de la « Société pédagogique » — entendue comme une représentation au cœur de laquelle le « on n'en finit pas d'apprendre » s'impose massivement — n'assistons-nous aujourd'hui pas à l'émergence d'un nouveau mode de gestion ou de régulation du social qui est peut-être en grande partie fantasmatique mais en tout cas caractéristique d'une nouvelle ère beaucoup plus ancienne ? On regrettera ici que Noël Terrot ne fasse pas davantage « dialoguer » Marx avec Tocqueville et qu'il ne se soit pas interrogé sur le rapport continuité/rupture, surtout pour ce qui concerne l'époque contemporaine. Cela lui aurait peut-être épargné de répéter, à propos de l'école, une banalité au goût du jour. Est-ce bien certain que le « choc en retour » de l'éducation des adultes lui soit finalement bénéfique ? (p. 291). Il y a un siècle, les choses fonctionnaient différemment : l'école primaire fournissait à l'éducation des adultes l'essentiel de ses modèles pédagogiques. S'agirait-il seulement de renverser le sablier ? C'est là un vaste débat qu'il faudrait ouvrir : dans une société qui fonctionne elle-même de plus en plus sur la référence au « pédagogique », le problème n'est-il pas plutôt, si on ne veut pas brouiller définitivement les points de repères, de redéfinir des espaces spécifiques, où sans s'ignorer, formation initiale et formation continue seraient clairement distinguées tant au niveau des objectifs que des méthodes ?

Ces questions posées n'ont finalement pas d'autre prétention que de souligner l'intérêt d'un livre qui a su les suggérer : façon comme une autre de lui rendre hommage et de saluer le travail de rassemblement de matériau et d'analyse, accompli par l'auteur. Au-delà des lacunes qu'on peut relever, des discussions qu'on peut ouvrir, il

s'agit là incontestablement d'un ouvrage documenté, dont le plan clair permet des repérages aisés, bref d'un ouvrage utile dont on ne saurait trop recommander la lecture à tous ceux qu'intéresse le sujet.

Jean-Paul Martin

TERROT (Noël). — **Histoire de l'éducation des adultes en France.** — Coll. Théories et pratiques de l'éducation permanente, Edilig, 307 p. — 1983.

HISTOIRE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE EN FRANCE par Antoine Léon

Le professeur Antoine Léon vient d'apporter une importante contribution à l'histoire de l'éducation populaire. Peu à peu des éléments nouveaux apparaissent pour décrire cet ensemble composite qu'a représenté l'éducation populaire au cours du XIX^e siècle. Pour ce travail Antoine Léon a dépouillé des documents contenus dans une douzaine de cartons des Archives Nationales, analysé des rapports officiels concernant la situation des institutions d'éducation post-scolaire entre 1895 et 1933. Il a consulté une trentaine de revues pédagogiques et s'est inspiré de travaux effectués à l'Institut National d'Éducation Populaire, ceux de Raymond Labourie notamment.

Dans cet ouvrage la grande diversité des moyens de l'éducation populaire apparaît et l'importance donnée à l'éducation des adultes et des adolescents sous la forme de cours nous semble trouver enfin sa juste proportion.

L'extraordinaire fluctuation du nombre total d'élèves inscrits aux cours d'adultes de 1837 à 1933 laisse supposer qu'une politique volontariste peut être efficace. Donnée importante à retenir en 1984 lorsque est à nouveau posé le problème de l'illettrisme en France. Les cours dits d'adultes qui

accueillent en fait des jeunes de 13 à 20 ans touchent une population plus modeste que les associations d'éducation populaire qui intéressent des publics plus âgés et plus instruits que les cours publics.

L'État quand il a le souci d'agir, favorise les cours d'adultes professés dans les écoles publiques. Vis-à-vis des associations, ce même État montre et a montré bien des ambivalences témoignant par là que l'éducation populaire fait bien partie d'enjeux politiques et idéologiques.

De grands noms sont associés à la mise en place des politiques de l'État. Le ministre Victor Duruy et l'inspecteur général Édouard Petit seront pour beaucoup dans le développement des cours d'adultes. Du côté des associations on trouve Hippolyte Carnot, Victor Hugo, Léon Bourgeois, Ferdinand Buisson, Jules Ferry, etc., autrement dit des militants dont l'histoire a retenu le nom dans des domaines bien plus larges et très différents de celui de l'Éducation Populaire.

Antoine Léon souligne que les notions de mutuellisme, d'association, de solidarité et d'organisation tiennent au XIX^e siècle une place importante, non seulement dans les écrits des théoriciens du socialisme, mais aussi dans la pensée et affirme-t-il, dans l'action ouvrière.

Sans contester ce point de vue qui s'inscrit dans un « blanc » de la recherche historique, nous nous permettons de rester sceptique sur cette notion de « modèle », modèles d'institutions ou de pratiques ouvrières s'étendant ensuite à d'autres groupes sociaux, le passage de l'éducation populaire à l'éducation permanente illustrant d'après A. Léon ce processus de transfert ou d'extension. Cette proposition est inverse de celle de Maurice Agulhon voyant dans la pratique de l'association ouvrière une imitation du modèle bourgeois de l'association. N'y aurait-il pas à trouver un type d'explication qui ne

ne passe pas par l'imitation d'un quelconque modèle ? Cette explication de type « diffusionniste » qu'elle soit avancée par Antoine Léon ou Maurice Agulhon a de quoi nous surprendre puisqu'elle est proposée par des chercheurs travaillant dans une perspective qui donne en principe plus de place aux déterminismes qu'aux influences.

Cette réserve faite, nous recommandons cet ouvrage qui prend en compte non seulement le point de vue des notables et des législateurs mais aussi les réactions des travailleurs ou de leurs représentants.

Ce livre qui ne prétend pas apporter des réponses à toutes les questions qu'il soulève, notamment celle du contrôle probablement nécessaire dans l'intérêt (?) du public, se termine sur une invitation à prolonger la recherche sur l'histoire de l'éducation populaire.

Geneviève Pujol

LÉON (Antoine). — **Histoire de l'Éducation populaire en France.** — Éd. Fernand Nathan, 1983 (Collection Éducation).

LU
DANS LA PRESSE

ASSOCIATIONS

Le G.N.C. (Groupement National de la Coopération) a publié une lettre spéciale, sous forme de plaquette afin de rendre compte de son Assemblée Générale du 5 Mai 1983. Après présentation du rapport d'activité et du rapport financier, elle rassemble une série d'interventions de représentants des mouvements mutualistes et de personnalités spécialistes de la réflexion sur l'Économie Sociale.

*La Lettre du G.N.C., n° 101,
Décembre 1983
7, avenue Franco-Russe
75007 PARIS*

Demain, la revue publiée par les Scouts de France rend compte de l'Assemblée Générale des 24-25 Septembre 1983 et de l'adoption du rapport d'orientation qui engage le mouvement pour les trois ans qui viennent. Les objectifs en sont de vivre les finalités du scoutisme proclamées dans la charte des Scouts et

de renforcer l'efficacité d'animation du mouvement.

*Demain, n° 25, Novembre-Décembre 1983
23, rue Ligner
75020 PARIS*

Magazine OSER, sur FR3 national chaque deuxième dimanche du mois à midi : Magazine consacré à la vie associative.

Co-producteurs : FONDA - FR3
Producteur délégué : SCOPE 4
Magazine mensuel de 52 minutes
La 1^{re} émission a eu lieu le 11 Mars.
2^e émission : 8 Avril.
3^e émission : 13 Mai.

JEUNES

Les Institutions de Jeunesse du Conseil de l'Europe publient un nouveau bulletin semestriel : 21 dont le titre rappelle le nombre de pays membres du

Conseil de l'Europe. Ce n'est pas seulement la présentation qui change mais aussi le contenu : au sommaire du N° 1, une enquête sur la paix et un très intéressant article sur la Bibliothèque du Centre Européen de la Jeunesse.

Conseil de l'Europe
F - 67006 STRASBOURG Cedex

Une « boutique ado » c'est un lieu d'information et de rencontre pour jeunes. Point relais du C.I.D.J., ouverte depuis le 17 Septembre 1983, elle se propose d'animer et de coordonner quatre activités :

- l'information et la documentation
- l'animation de réunions d'échanges et de débats
- un service d'annonces
- l'élaboration et la concrétisation de projets.

Boutique Ado,
121, boulevard Diderot,
75012 PARIS
Tél. : 347.54.04

CULTURE

Les dossiers de la lettre de Matignon sont un bulletin mensuel publié par le service d'Information et de diffusion du Premier Ministre. Dans le N° 9, de Décembre 1983, le dossier porte sur « 30 mois de politique culturelle ».

La lettre de Matignon,
19, rue de Constantine,
75700 PARIS

MILIEU RURAL

Avec le N° 60 de **Construire-Perspective** s'achève le cycle consacré à l'histoire des luttes paysannes en France depuis le Moyen-Âge. Il couvre la période de 1850 à 1930 et lance dans son avant-propos un appel aux cher-

cheurs, aux enseignants afin qu'ils se penchent davantage sur l'histoire du milieu rural, ce qui nous aiderait à comprendre ce qui est en train de se jouer dans le Tiers Monde.

Construire-Perspective, n° 60,
Avril-Mai-Juin 1983
53, rue des Renaudes
75017 PARIS

Idées et Action est un bulletin publié tous les deux mois en trois langues par la C.M.F. (Campagne mondiale contre la Faim), l'Action pour le développement.

Au sommaire du n° 153 de 1983, on trouve : l'exemple du PIDA (Participatory Institute for Development Alternatives), un article sur le développement rural, une définition de la recherche participative comme méthode de recherche sociologique.

Idées et Action
Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture
00100 ROME (Italie)

CINÉMA

CinémAction présente un dossier sur les cinémas noirs d'Afrique. Mal connu, hormis par quelques noms comme le Sénégalais Sembène Ousmane ou le Malien Souleymane Cissé, le cinéma africain nous offre « un immense réservoir d'ouvertures humaines, d'épopées, de légendes, de mythes ». De nombreux articles dont la plupart sont signés Jacques Binet, Victor Bachy, Ferid Boughedir, tentent de faire le point sur les grandes tendances du cinéma en Afrique noire, la structure des films et l'analyse des publics.

CinémAction, n° 26
L'Harmattan
7, rue de l'École Polytechnique
75007 PARIS

DU NOUVEAU
DANS LA PRESSE

P.S.I. (Prévention Spécialisée Information) change de visage. Le périodique trimestriel publié par le Comité National de liaison des Clubs et Équipes de Prévention Spécialisée (C.N.L.) offre une nouvelle présentation et de nouvelles rubriques. Le numéro d'Octobre-Décembre 1983 présente l'objectif de l'Assemblée Générale du C.N.L. : que

le C.N.L. devienne **l'association nationale** des associations de prévention spécialisée.

P.S.I.
C.N.L. B.P. 1
27240 DAMVILLE

Sylvia Lebouc

LIVRES REÇUS

CULTURE

DUCHESNAU (Claude). — Les Fêtes, leurs signes et leurs rites. — Paris : Nouvelles Éd. Mame, 1983. — 64 p. — (Première Bibliothèque de Connaissances Religieuses).

* Pourquoi les fêtes, quel est leur but, comment se déroulent-elles, que mettent-elles en jeu... ?

Autant de questions auxquelles l'auteur, prêtre du diocèse de Saint-Claude (Jura), répond avec simplicité.

MOULINIER (Pierre). — Foyers ruraux et développement culturel en milieu rural : le cas de la Saône-et-Loire. — Paris : Groupe de Recherche pour l'Éducation Permanente, (1980). — 77 p.

* Étude sur la vie culturelle et associative en Saône-et-Loire.

Publications du Conseil de l'Europe :

Série : Projet n° 5 : « Votre ville, votre vie, votre avenir ».

— Vers une culture participative dans l'environnement construit / par Brian Goodey. — Strasbourg, 1981. — 247 p.

— Usages nouveaux pour de vieilles pierres / par Philip Opher et Ivor Samuels. — Strasbourg, 1982. — 132 p. — (n° 2).

— Villes et développement culturel : une perspective locale / par John Inge Valestrand. — Strasbourg, 1983. — 188 p. (n° 3).

— Ville et vie culturelle dans les années 1980 / par Brian Goodey. — Strasbourg, 1983. — 272 p. — (n° 4).

— Réflexion et action : le rôle de la recherche dans le développement culturel / par Katarina Eskola et Pauline Hammerton. — Strasbourg, 1983. — 146 p. — (n° 5).

- Les immigrants et le développement culturel dans les villes européennes / par Bengt Skoog. — Strasbourg, 1983. — 116 p. — (n° 6).
- La Culture urbaine à un tournant ? / par Brian Goodey. — Strasbourg, 1983. — 257 p. — (n° 7).

Le Conseil de l'Europe a mené une étude, durant quatre années, au sein de 21 villes européennes. Étude concernant le développement et l'action culturels et la participation des citoyens dans les villes.

HISTOIRE

BOUSSARD (Isabel). — Vichy et la Corporation paysanne. — Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1980. — 414 p., 24 cm.

- * L'histoire de la Corporation paysanne est celle de la lutte entre la profession et l'État, lutte de laquelle la profession sortira vaincue par un État français lui-même soumis aux autorités d'occupation. Notons que l'auteur a eu accès, pour la première fois, à toutes les archives publiques concernant la Corporation.

MAC BRIDE (Sean). — L'exigence de la liberté : Amnesty International. — Paris : Stock, 1981. — 257 p.

- * Autobiographie de Sean Mac Bride, le fondateur d'Amnesty International.

MAYER (Daniel). — Socialisme : le droit de l'homme au bonheur. — Paris : Flammarion, 1976. — 170 p. — (La Rose au point).

- * Cet ouvrage nous propose un parallèle intéressant entre l'évolution du socialisme et celle des droits de l'homme.

Un pionnier en éducation : Gustave Monod : un hommage collectif rendu à Gustave Monod / Georges Canguilhem, Jean Delannoy, Jean Ferrez [et al.]. — Paris : CEMEA, 1981. — 178 p.

- * Gustave Monod, sa vie, son œuvre. Une biographie intéressante.

MEDIA

DHORDAIN (Roland). — Le Roman de la radio : de la T.S.F. aux radios libres. — Paris : La Table Ronde, 1983. — 232 p.

- * L'histoire de la radio : un grand témoignage.

JAMET (Michel). — La Presse périodique en France. — Paris : A. Colin, 1983. — 207 p. — (Coll. U 2).

- * Plus qu'un répertoire, cette enquête propose une histoire des principes publications (77 titres retenus), une analyse de leur contenu idéologique, une documentation précise sur leurs caractéristiques rédactionnelles et commerciales.

CINÉMA

DREYER (Carl Th.). — Réflexions sur mon métier. — Paris : Éd. de l'Étoile. — 155 p.

- * Ce livre rassemble une série d'articles écrits par Carl Th. Dreyer durant sa longue période d'activité cinématographique ainsi que des entretiens et témoignages de collaborateurs du cinéaste.

JEANCOLAS (Jean-Pierre). — 15 ans d'années trente : le cinéma des Français 1929-1944. — Paris : Stock, 1983. — 133 p. — (Cinéma).

- * Histoire du cinéma français à travers

des périodes historiques mouvementées (de 1929 à 1944).

SOCIAL

AUTES (Michel). — Travail social et changement social ; analyse d'une action recherche en milieu défavorisé. — Paris : Caisse Nationale des allocations familiales, 1981. — 271 p. — (Études CAF-24).

* Cet ouvrage est le résultat d'une étude réalisée de 1976 à 1980, sur les politiques sociales en milieu défavorisé.

Le développement des sciences sociales en France : au tournant des années soixante : Table ronde réunie le 8 et 9 janvier 1981... Actes publiés / Sous la dir. d'Alain Drouard. — Paris : Éd. du CNRS, 1983. — 186 p.

* Les actes de la table ronde ne manqueront pas de retenir l'attention de ceux qui s'intéressent à l'histoire des sciences sociales en France. Des témoignages de participants très intéressants.

SERVOIN (François). — Introduction au travail social : à l'usage des travailleurs sociaux et formateurs. — Paris : Les Éd. ESF, 1983. — 188 p.

VATTIER (Guy). — La Protection sociale de l'enfant : les présences de la société auprès de l'enfant et de ses parents. — Toulouse : Éd. Erès, 1983. — 138 p. — (Travail social d'aujourd'hui).

* L'enfant dans sa famille, dans la société mais aussi tout un chapitre consacré à des conseils pratiques.

SPORT ET LOISIR

BOUQUIN (Claude), FLEURIDAS (Claude), GAUGEY (Jean-Paul). — Le

service public des activités physiques et sportives. — Paris : Éd. « Revue E.P.S. », 1981. — 311 p.

CHESNEL (Marc). — Loisirs dans la grande ville : formes organisées des loisirs dans l'agglomération bordelaise. — Bordeaux : Marc Chesnel, 1982. — 302 p. — (Espaces Concrets).

* Marc Chesnel s'intéresse au développement des formes organisées du loisir de ces dernières décennies. Développement dans les grandes villes : dans son ouvrage, l'exemple de l'agglomération bordelaise.

MOUSTARD (René). — Le sport populaire. — Paris : Messidor / Éd. Sociales, 1983. — 223 p.

* Rendre le sport « populaire » : voilà le centre de gravité fondamental de l'ouvrage de René Moustard, président de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (F.S.G.T.).

ENFANTS INADAPTÉS

ALLÉE (Robert). — Éducation en milieu ouvert. — Paris : Centre Technique National d'Études et de Recherches sur les handicaps et les inadaptations, 1982. — 252 p.

* Cet ouvrage est le résultat d'une étude faite sur l'action éducative en milieu ouvert.

BAUER (Monique). — La multiplicité des intervenants : impact de la prise en charge de jeunes présentant des troubles situationnels. — Paris : Centre Technique National d'Études et de Recherches sur les handicaps et les inadaptations, 1981. — 238 p.

* Enquête sur la multiplicité du nombre des intervenants dans les établissements de l'enfance inadaptée et de ses conséquences.

Intégration des enfants et adolescents handicapés en milieu scolaire / jour-

nées d'études CEMEA à Marly-le-Roi du 7 au 12 mars 1983. — Paris ; CEMEA, 1983. — 29 p.

métiers traditionnellement masculins. En vente par correspondance au C.I.I.S., 142 rue du Bac, 75007 PARIS.

TRAVAIL

Création d'emploi par/pour les femmes et la formation vers les métiers traditionnellement masculins / avec la collab. de Bernadette Bauer. — Paris : Centre d'Information sur les Innovations Sociales, 1983. — 141 p.

* Compte-rendu du séminaire de Chambéry organisé par le C.I.I.S., les 17 et 18 mars.

Ce séminaire réunissait une quinzaine d'organismes organisant, pour une part de leurs actions, des stages de formation et/ou de création d'emploi pour les femmes dans les

FRANCE - DROITS DE LA FEMME (Ministère). — Guide des droits du travail : femmes salariées / Centre National d'Information sur les droits des femmes. — Paris : Documentation Française, 1983. — 203 p.

Nous remercions vivement les organismes et associations de défense des droits de l'homme qui nous ont envoyé gracieusement des documents à l'occasion des journées d'étude sur « l'Éducation aux droits de l'homme dans l'Éducation Populaire ».

Martine Bouteux

Disponible à la bibliothèque de l'I.N.E.P. : un répertoire des sources législatives concernant les associations, depuis les indépendances, dans 14 pays d'Afrique Noire francophone.



Résumés

Jacques Eloy, Philippe Gantier, Étienne Samyn

DEVENIRS PROFESSIONNELS DE CINQ PROMOTIONS D'ANIMATEURS DANS LE NORD - PAS-DE-CALAIS

Alain Dubus

ARRÊT SUR MÉTHODOLOGIE ; LA CONSTRUCTION D'ITINÉRAIRES

L'étude examine les devenirs professionnels de cinq promotions entre 1977 et 1981. Répondant à une logique utilitariste, estimant l'efficacité des formations et les conditions de l'emploi, et à une logique savante visant à spécifier des phénomènes sociaux généraux, l'étude recueille les résultats de questionnaires administrés à 614 personnes. Ces animateurs sont principalement des hommes, en majorité d'âge adulte en sortie de formation, issus de couches sociales moyennes. L'étude fait ressortir que l'emploi précède majoritairement la formation à l'animation, que l'insertion professionnelle est très majoritaire dans la région d'origine, que le chômage en sortie de formation s'avère très faible, avec pour une majorité de formés, l'exercice dans l'animation. L'emploi est durable, majoritairement dans le secteur associatif et dans le champ social et éducatif avant le secteur culturel. L'étude permet ainsi la révision d'un ensemble de stéréotypes concernant la profession tout en obligeant le renouvellement de certaines interrogations sur la définition de l'animation comme métier.

Geneviève Poujol, Nikos Précas

QUOI DE NEUF ?

Il s'agit d'une deuxième lecture de l'enquête sur les débouchés des écoles de formation d'animateurs à la lumière des études antérieures. L'analyse permet de situer l'évolution de la population en formation. Au niveau des emplois trouvés, les conclusions amènent à s'interroger sur l'adéquation de systèmes de formation qui alimentent surtout des secteurs périphériques au secteur socio-culturel et peu ce secteur lui-même.

Summaries



Jacques Eloy, Philippe Cartier, Étienne Samyn

PROFESSIONAL ITINERARIES OF FIVE PROMOTIONS OF ANIMATORS IN THE NORD - PAS-DE-CALAIS

Alain Dubus

A LOOK AT METHODOLOGY ; THE CONSTRUCTION OF ITINERARIES

This study examines the professional future of five promotions between 1977 and 1981. Answering an utilitarian logic for an estimation of the efficiency of training and employment conditions and a learned logic aiming at a specification of general social phenomena, this study collects the results of questionnaires filled by 614 people. These animators are mainly men, adults having just finished studying, coming from average social backgrounds. This study stresses the fact that employment prior to training for animation prevails, that professional insertion mainly takes place in the region of origin, that unemployment following training proves to be very low, with activity in animation for the main part of trained people. Employment is durable, mainly in the associative sector and in the social and educational field before the cultural sector. This study enables to revise a series of stereotypes concerning this profession, while compelling to a renewal of certain interrogations as to the definition of animation as a profession.

Geneviève Poujol, Nikos Prékas

WHAT'S NEW ?

It is a second reading of the enquiry on the outlets of the animators' training schools in the light of previous studies. The analysis allows to determine the evolution of the population being trained. As far as employments are concerned, the conclusions reached lead to a questioning of the adequacy of the training systems providing mainly sectors in the periphery of the socio-cultural sector and only a little this very sector.

Claude Sageot

LES ANIMATEURS À STRASBOURG

L'étude résulte d'un travail collectif conduit avec le but d'identifier et de connaître les agents des secteurs socio-culturel et culturel d'un territoire délimité : le champ de l'animation à Strasbourg est ici constitué d'une centaine d'organisations à statut public ou associatif qui assurent l'emploi partiel ou complet de près de trois mille individus. L'étude développe l'hypothèse selon laquelle les agents professionnels intervenant dans le champ connaissent une position professionnelle instable favorisant le recrutement parmi les populations en mobilité sociale ascendante ou en mobilité sociale descendante d'une part et d'autre part selon laquelle le sens de la mobilité sociale est déterminant pour comprendre la nature de la fonction occupée. De fait, la formation générale élevée des sujets, la non-aspiration à une formation professionnelle, la force des solidarités locales, l'aspiration à la validation universitaire des études, l'élévation relative du niveau d'origine sociale, la force jusqu'à l'attitude d'héritier de l'enracinement associatif et la disparité des emplois constituent des faits significatifs. L'étude met en cause la notion même de professionnel : si les postes occupés dans des structures fortement marquées par les réseaux d'appartenance constituent des lieux de passage, l'animateur professionnel n'apparaît que comme une garantie symbolique d'équilibre pour un métier sans devenir.

Jean-Louis Plé, Claude Chosson

MÉTIERS D'ANIMATION, FORMATIONS D'ANIMATEURS ?

L'étude vise la connaissance des liens entre les formations des animateurs, les emplois occupés et les activités effectivement conduites. Ce sont soixante entretiens qui ont été conduits dans trente-deux associations. Ils font apparaître que l'animateur se définit d'abord comme un agent de communication ou un organisateur exerçant des tâches de coordination, d'organisation et de gestion, plus rarement des activités d'animation. La disparité des statuts, le flou institutionnel autour des activités, la diversité des formations et des itinéraires professionnels, les demandes contradictoires en matière de formation, la nature des recrutements des institutions qui privilégient la conformité aux objectifs propres sur la compétence attestée contribuent à représenter l'animation davantage comme finalité que comme ensemble de fonctions définies dans un champ professionnel distinct. Paradoxalement, si la formation existante n'a pas vraiment formé des professionnels dans l'animation, elle joue un rôle ambiguë de référence entre l'ensemble des partenaires du champ.

Claude Sageot

THE ANIMATORS IN STRASBOURG

This study is the result of a collective work aiming at identifying and getting to know the agents of the socio-cultural and cultural sectors of a specific territory : the field of animation in Strasbourg is constituted by around a hundred public or associative organisations employing about three thousand individuals part-time or full time. This study develops an hypothesis according to which the professional agents intervening in this field have an unstable professional position favorising recrutement among populations in increasing or decreasing social mobility, the direction of the social mobility being essential to understand the nature of the function occupied. In fact the high general training of the individuals, the non-desire of a professional training, the strength of local solidarities, the desire of university validation of studies, the relative high level of social origin, the strength up to the attitude of the heir of associative roots and the disparity of employments constitute significant factors. This study questions the notion of professional itself : if positions occupied in structures strongly marked by the net works to which you belong constitute places where you only pass by, the professional animator only appears as a symbolic guarantee of balance for a profession with no future.

Jean-Louis Plé, Claude Chosson

PROFESSIONS IN ANIMATION, TRAININGS FOR ANIMATORS ?

The purpose of this study is to get to know the relationships between trainings for animators, functions occupied and activities actually carried out. Sixty interviews were held in 32 associations. they show that the animator defines himself as an agent of communication or an organiser carrying out tasks of coordination, organisation and management, more rarely animation activities. The disparity of the statutes, the institutional haze around activities, the diversity of trainings and professional itineraries, the contradictory requirements for training, the nature of recruitments of institutions favorising conformity to proper objectives to certified competence contribute to representing animation more as a finality than an ensemble of functions defined in a distinct professional field. Paradoxically, if prevailing training has not really trained professionals in animation, it plays an ambiguous reference role between all the partners of the field concerned.

René Fabert

DE LA DIFFUSION CULTURELLE À LA CRÉATION

Il existe un rapport différent entre animation et création où l'animation culturelle n'est plus antichambre d'une culture consacrée, mais possibilité d'un ensemble d'activités créatrices propres. De fait, l'examen des activités dans différents équipements révèle une tendance certaine à l'effacement du clivage historique entre action culturelle traditionnelle et animation socio-culturelle, levant l'obstacle d'une distinction arbitraire entre création et créativité. Entre un secteur marchand dénié et des institutions culturelles perçues comme élitaires, l'animateur regarde vers des activités de création pour répondre aux valeurs du public moyen dont il est tuteur ; cette évolution se caractérise par un mouvement de spécialisation, par l'abandon des références traditionnelles à la convivialité, par une intention de formation en direction des publics.

Michel Simonot

LE DEVENIR DES ANIMATEURS

Marqués par l'héritage militant et par un contexte historique, les professionnels de l'animation ont toujours vécu à côté de leur pratique concrète : la profession est représentée comme finalité et non pas comme ensemble d'activités. L'étiollement actuel du secteur socio-culturel, un nouveau partage entre action sociale et dimension culturelle, des transformations présentes dans le domaine artistique imposent une nouvelle approche de la profession. L'intermédiaire traditionnel est supplanté par le médiateur : dans le cadre construit d'une politique culturelle centrée sur la diffusion, le médiateur assure la conception de stratégies de médiations entre des œuvres et des publics. Une définition professionnelle différente impose la révision des orientations et des contenus des formations offertes à ces nouveaux intervenants.

Bernard Patoureaux, Monique Rebillet, Chantal Veleine

DES PERSONNAGES EN QUÊTE D'IDENTITÉ, LES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT

Dans le contexte d'une transformation radicale du monde rural, l'animation s'est développée tardivement, avec l'objectif de le désenclaver et de combler les handicaps socio-culturels. Mais la situation actuelle de développement global micro-régional, la constitution de nouveaux groupes sociaux, le bouleversement du rapport ville-campagne imposent la définition de formes nouvelles d'intervention sociale et culturelle. L'animateur est défini comme un agent de développement créant les conditions de consensus locaux nécessaires à la réussite des politiques de développement rural. Une typologie des fonctions nouvelles distinguant les tâches de négociation, d'information et de réalisation conduit à des propositions destinées à modifier les contenus et les méthodes de la formation.

René Fabert

FROM CULTURAL DIFFUSION TO CREATION

A different relationship is to be found between animation and creation where cultural animation is no longer the antichamber of a consecrated culture, but a possibility of an ensemble of proper creative activities. In fact the examination of activities in various structures reveals a definite tendency to the levelling out of the historical split between traditional cultural action and socio-cultural animation, thus lifting the obstacle of an arbitrary distinction between creation and creativity. Between a denied mercantile sector and cultural institutions perceived as designed for an elite, the animator is turning towards creative activities to satisfy the values of the average public, he is in charge of ; this evolution is characterised by a movement of specialisation, by the abandoning of the references traditional to conviviality, by an intention of training for publics.

Michel Simonot

THE FUTURE OF ANIMATORS

Marked by the militant inheritance and an historical context, professionals of animation have always lived close to their concrete practice : the profession is represented as finalities and not as an ensemble of activities. The present fading of the socio-cultural sector, a new sharing between social action and cultural dimension, actual transformations in the artistic field impose a new approach to the profession. The traditional intermediary is supplanted by the mediator : in the constructed framework of a cultural policy centered on diffusion the mediator is in charge of the conception of mediation strategies between works and publics. A different professional definition imposes a revision of the orientations and the contents of the trainings offered to these new animators.

Bernard Patoureaux, Monique Rebillet, Chantal Veleine

CHARACTERS IN QUEST OF IDENTITY, THE AGENTS OF DEVELOPMENT

In the context of a radical transformation of the rural world, animation developed slowly, the purpose being to liberate it and compensate for the socio-cultural handicaps. But the present situation of global micro-regional development, the constitution of new social groups, the upheaval of the town and country relationship impose the definition of new forms of social and cultural intervention. The animator is defined as an agent of development creating the conditions of local consensus necessary for the success of rural development policies. A typology of new functions splitting the tasks of negotiation, information and realisation leads to propositions designed to modify the contents and methods of training.

Bernard Patoureaux, Monique Rebillet, Chantal Veleine

NOUVELLES PERSPECTIVES POUR L'ÉDUCATION SOCIO-CULTURELLE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC ?

C'est dans la suite des politiques agricoles des années 1960 que les personnels d'éducation socio-culturelle ont été installés dans les établissements destinés à la formation des agents ruraux. Retracer l'histoire de la constitution de ce corps, de la rencontre entre militants, administrateurs et politiques dans le contexte d'une idéologie du développement culturel permet de comprendre les ambiguïtés qui régissent les définitions des fonctions et des tâches d'animation : la création « d'agents de socialisation » destinés à l'adaptation du monde rural. La réforme actuelle de l'enseignement agricole conçue dans la perspective d'un nouveau développement impose la réévaluation du rôle de ces agents.

Nikos Précas

POUR UNE APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE DU MÉTIER DE L'ANIMATEUR

Cet article présente très brièvement le début d'une réflexion et d'une problématique que nous appelons anthropologique du métier de l'animateur. Pour l'approche anthropologique l'objet d'étude n'est pas (pas uniquement) l'animateur mais le tissu social dans lequel il fonctionne ; il est simplement l'élément analyseur de la vie d'un quartier, d'une commune, il est l'entrée possible.

Bernard Patoureaux, Monique Rebillet, chantal Veleine

NEW PROSPECTS FOR SOCIO-CULTURAL EDUCATION IN PUBLIC AGRICULTURAL EDUCATION ?

It is as a consequence of the agricultural policies of the sixties that socio-cultural staff have been installed in schools devoted to the training of rural agents. Retracing the history of the constitution of this body, of the meeting between militants, administrators and politicians in the context of an ideology of cultural development allows ambitions to be understood, which rule the definitions of animation functions and tasks : the creation of « socialisation agents » destined to achieve the adaptation of the rural world. The present reform of agricultural training conceived in the prospect of a new development, imposes the reevaluation of the role of these agents.

Nikos Précas

FOR AN ANTHROPOLOGICAL APPROACH TO THE PROFESSION OF ANIMATOR

This article is a very short introduction to the first stage of a reflexion and problematic, that we shall call anthropological, of the profession of animator. For the anthropological approach, the subject of the study is not (not only) the animator, but also the social fabric in which he functions ; he simply is the analysing element of the life of a quarter, of a town, he is a possible entry.

COLLECTION « DOCUMENTS DE L'I.N.E.P. »

SÉRIE ÉTUDES ET RECHERCHES

- XXI Eléments pour l'histoire de l'Éducation Populaire Française.
Actes du Colloque I.N.E.P. 1975 - 1976 26 F
- XXIII HERMANN (J.) - Entre la lyre et le compas. Note pour une
scénographie de l'espace ludique. - 1976. 32 F
- XXXIX OBERTI (A.) - Des organismes d'aide aux associations
locales. - 1981. 37 F

SÉRIE DOCUMENTATION

- XXXI OBERTI (A.) - Pour connaître la télévision. - 1980. 37 F
- XXXIV SACHS (B.) - Les adolescents : choix de textes : valeurs,
comportements, loisirs. - 1978, réédition complétée. 1981. 37 F
- XL BOULOGNE (A.), FAYET-SCRIBE (S.) - La presse d'Éduca-
tion Populaire de 1830 à 1960 - sous la dir. de R. LABOURIE.-
1982, 193 p. 85 F
- XLI Décentralisation et communication sociale locale - Actes du
colloque de Pau (1982) - Co-édition Ligue de l'Enseignement -
I.N.E.P., 1983. 35 F
- XLIII DUJARDIN (R.) - Le cinéma dans la commune. 45 F

NOUVELLE SÉRIE

- 1 POUJOL (G.) - Action culturelle, action socio-culturelle.
Recherches. - 1983. 37 F
- 2 Actes du colloque informatique, éducation populaire, vie asso-
ciative, 1983. 50 F

T.V.A. comprise 4 %

Commande à adresser à :
I.N.E.P., Service des publications, 78160 MARLY-LE-ROI
Joindre un chèque à l'ordre de M. l'Intendant de l'I.N.E.P.

ABONNEZ-VOUS
AUX CARNETS DE L'ANIMATION

cinq numéros par an

L'abonnement :

• Étranger : 250 F

• France : 125 F

Bulletin à renvoyer à :
Service des Publications
INER
78160 MARLY-LE-ROI
(01 30 44 98)



Achévé d'imprimer
sur les presses de Copédith
7, rue des Ardennes, 75019 Paris
Avril 1984

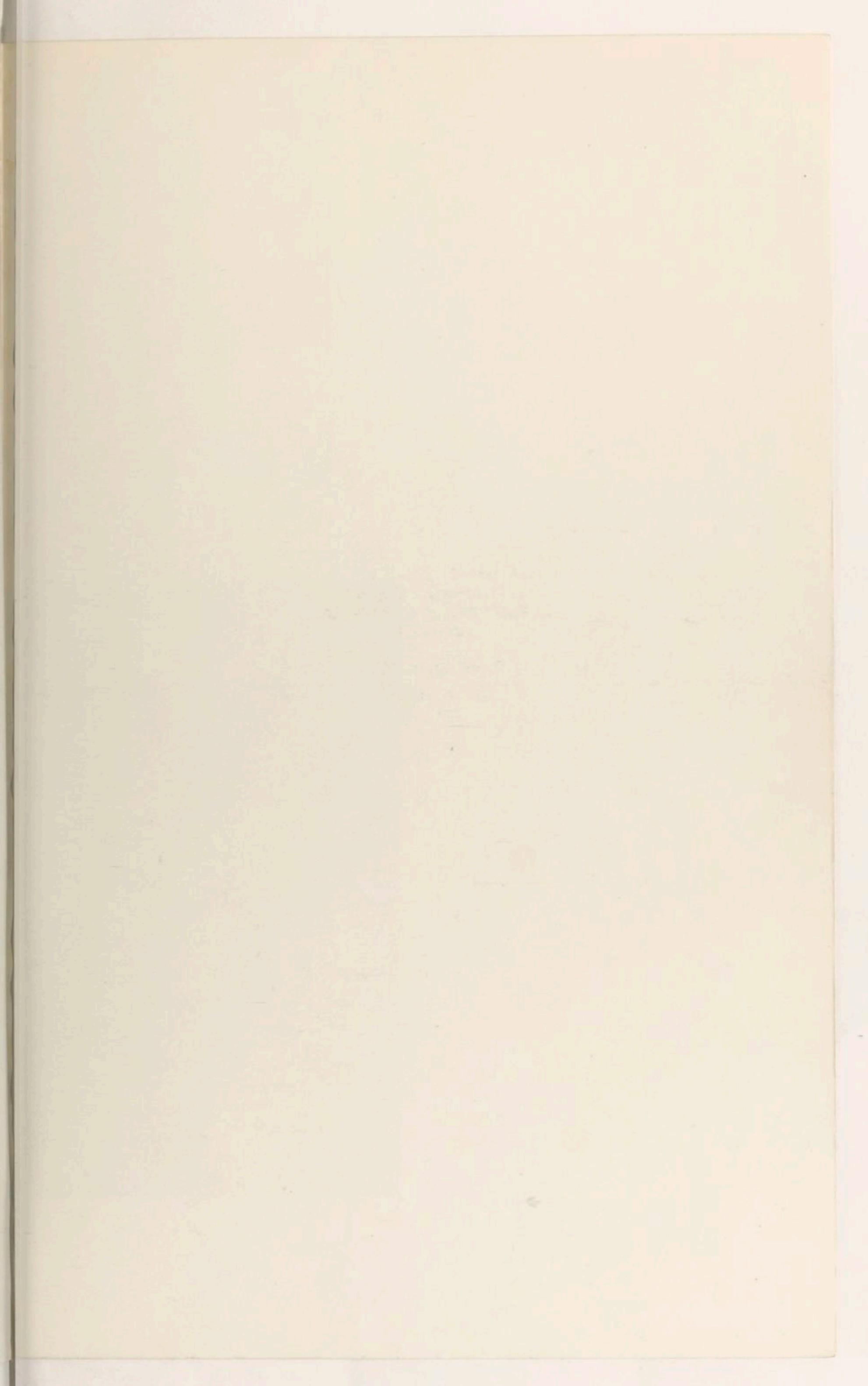
Dépôt légal n° 6082

CPP n° 604 AD

Bulletin d'abonnement

_____	Nom
_____	Prénom
_____	Organisme (si nécessaire)
_____	Numéro et rue
_____	Ville
_____	Code postal
_____	Pays (seulement si vous habitez hors de France)

Joindre à ce bulletin un chèque à l'ordre de M. l'intendant de l'INER
Pour l'étranger : Envoyer un chèque en francs français à l'ordre de M. l'intendant
de l'INER ou un mandat international.



LES CAHIERES

DE L'ANIMATION

N° 44-45

PRIX : 50 FRANCS

Avril 1984

INSTITUT NATIONAL
D'ÉDUCATION POPULAIRE

MINISTÈRE
DU TEMPS LIBRE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS